TEMPS PROBABLE DEMAIN
BEAU ET FROID
Maximum, aujourd'hui, 35—Minimum, aujourd'hui, 21
Baromètre, hier, 29.60—aujourd'hui, 29.53
L'an dernier, Max. 11—Min. 5 sous-zéro
Voir détails page 19
LE JOURNAL DU PEUPLE

LE JOURNAL LE MIEUX INFORMÉ — LE JOURNAL COMPLET

La Patrie

LE NUMÉRO 2 CENTS — EDITION DEFINITIVE

La progression constante de son tirage est l'une des caractéristiques de la "Patrie".

48e ANNEE—No. 7
MONTREAL, CANADA
Mercredi 3 Mars 1926

PRIX D'ABONNEMENT
Edition quotidienne au Canada.. $6.00 par année
Edition quotidienne Canadienne aux Etats-Unis..... $8.00 par année
Edition quotidienne Américaine.. $4.00 par année

RIEN D'EFFICACE SANS LA COOPERATION DES OFFICIERS AMERICAINS

LES DOMINIONS RECLAMERONT-ILS UN SIEGE AU CONSEIL DE LA LIGUE?

N'importe lequel d'entre eux, dit un journal de Londres, a autant de droit à siéger permanemment au conseil de la Société des Nations que les pays qui ont actuellement posé leur candidature. — L'Angleterre devra nous consulter avant de prendre une décision définitive.

SEULE L'ALLEMAGNE SERAIT-ELLE ELUE?

LONDRES, 3. — Le gouvernement s'est désisté de ses objections à un débat à la Chambre des Communes sur la délicate question d'accorder de nouveaux sièges permanents au Conseil de la Société des Nations. La Chambre discutera la question demain après un exposé complet de la situation par Sir Austen Chamberlain, secrétaire des affaires étrangères. En vue de cette discussion, le premier ministre Baldwin n'a pas fait aujourd'hui la déclaration qu'on attendait de lui au sujet de la position que prendra l'Angleterre.

LONDRES, 3 (Presse canadienne).—Que pensent les pays britanniques de l'élargissement des cadres du conseil de la Société des Nations? Quels échanges de vues le gouvernement a-t-il eus avec les Dominions à ce sujet? Voilà autant de questions que se pose le "Daily Telegraph" en rappelant que le ministre des colonies Amery n'y a pas répondu, lundi dernier, au cours du débat.

Le représentant britannique à la Société des Nations, ajoute le journal, est non seulement le porte-parole de la Grande-Bretagne, mais aussi celui de tous les Dominions quasi-autonomes. Il est donc du devoir du gouvernement de consulter les Dominions avant de prendre quelque décision que ce soit mettant en jeu les autres parties de l'Empire. Or, il est difficile d'imaginer une mesure plus intimement liée aux intérêts de tout l'Empire que le projet d'augmenter le nombre des sièges permanents.

Il est peu probable que les gouvernements d'outre-mer aient pu se prononcer sur cette question à si bref avis, dit encore le "Telegraph". Et le gouvernement sud-africain est encore moins disposé que l'ancien premier-ministre J.-S. Smuts, si la chose est possible, à appuyer les changements projetés au conseil.

On comprend que sir Austen Chamberlain veuille traiter la question à la manière de Locarno. Mais il ne s'agit pas ici de Locarno. Il y va au contraire de la constitution de la Société des Nations et les Dominions ne pourraient pas y permettre de modifications à moins de ne quitter eux-mêmes la Ligue.

Abordant un autre aspect de la question qui "n'a pas dû échapper aux hommes d'état des Dominions", le "Daily Telegraph" traite de la contribution financière de ces pays au maintien de la Ligue et conclut en disant que n'importe lequel des Dominions a autant de droit à un siège permanent au conseil que n'importe lequel des pays qui réclame aujourd'hui ce privilège.

LONDRES, 3 (Presse associée). —Aux dernières nouvelles, l'Allemagne seule obtiendrait un siège permanent au Conseil de la Société des Nations. Ce sera à l'Assemblée qui se réunit en septembre de disposer des prétentions de la Pologne, de l'Espagne et du Brésil.

Sir Austen Chamberlain serait revenu de sa première décision. Tout ce qu'il fera maintenant sera de demander au conseil la nomination d'un comité chargé d'étudier les requêtes des autres nations. L'Allemagne y consentant, il serait favorable à ce que l'Espagne fût élue à un siège permanent.

Mais même cette seule modification paraît être impossible. Le chancelier Luther n'a-t-il pas, en effet, déclaré devant le sénat à Hambourg qu'il serait contraire aux idéals que l'Allemagne entend poursuivre qu'on élût un autre membre qu'elle au conseil.

Le président du conseil, Paul Boncour et Louis Loucheur représenteront la France à la réunion de la Ligue. M. Briand conférera avec le ministre des affaires étrangères Ninchitchi de la Yougo-Slavie à propos de l'élargissement des cadres de la Société. Ce dernier favoriserait en même temps l'élection de l'Allemagne et celle de la Pologne.

L'Espagne a de plus en plus confiance de voir réussir ses aspirations "conformes à l'intérêt de toute la Société d'ailleurs". Le ministre des affaires étrangères Yanguas félicite sir Austen Chamberlain de l'attitude qu'il a prise.

Mais quelle est cette attitude. C'est ce qu'on ne sait pas bien encore. Les dernières rumeurs veulent que l'Angleterre soit opposée à l'élection de tout autre pays que l'Allemagne. Qu'on remette à plus tard la discussion de ce problème. On créerait une commission qui étudierait la demande de la Pologne et de l'Espagne. Ce dernier pays serait plus favorisé que le premier.

Par suite, il ne serait plus nécessaire d'en arriver à un compromis avec l'Allemagne car elle ferait partie du conseil quand viendraient les requêtes de la Pologne et de l'Espagne.

Sir Austen Chamberlain se serait rallié à ces vues, paraît-il. Au début, il fait clairement laissé entendre que la Pologne devait être élue.

PARIS, 3. (Presse Associée).— Après la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et en même temps que la Belgique et la Pologne, la France a ratifié, hier, le pacte de Locarno et les traités annexés.

Du débat, qui a duré plusieurs jours, et qui s'est clos par un vote de 413 contre 71, il y a deux choses à retenir: la France se méfie encore de l'Allemagne; la France va aider la Pologne à obtenir un siège permanent au conseil de la Société des Nations.

Il ne fait doute pour personne, a dit M. Briand, à la reprise du débat que l'Allemagne cherche à esquiver les obligations que lui confère le traité de paix. Il importe donc de ne pas nous laisser endormir dans une fausse sécurité: ayons les yeux et les oreilles ouverts. Mais, d'autre part, qui peut faire appel à la conciliation si ce n'est le vainqueur?

"Il appartient à la France victorieuse dans la guerre", dit le président du conseil, "d'effacer toutes les rancunes et de travailler à la réconciliation des peuples. La France est assez forte pour inviter les autres nations à faire la paix en leur donnant la preuve qu'elle-même la souhaite de toutes ses forces et pour toujours. Ne l'a-t-elle d'ailleurs pas déjà fait en signant les traités de Locarno?"

Ce discours eut pour résultat de rallier à la mesure plusieurs députés qui s'étaient d'abord prononcés contre. Plusieurs autres s'abstinrent de voter.

Le second point qu'a traité Briand fut l'élargissement des cadres du conseil de la Ligue. Même au point de vue allemand, dit le président, l'élection de la Pologne à un siège permanent est une excellente chose.

"Plusieurs questions intéressant les deux pays viendront sûrement sur le tapis. Or, l'esprit de Locarno exige qu'elles soient traitées sans partis-pris. Et pour cela, a présence de la Pologne n'est-elle pas aussi nécessaire que celle de l'Allemagne?

Pendant la discussion qui s'ensuivi, un député alsacien, Hubert, déclara que l'Alsace n'était pas de coeur avec la France. Comme il ne voulait pas quitter la tribune, le président suspendit la séance.

LONDRES, 3. (Presse associée). —Les correspondant berlinois du Daily Express dit tenir d'une des plus hautes autorités allemandes que l'Allemagne a obtenu l'assurance qu'elle seule serait élue au Conseil de la Société des Nations, à sa prochaine réunion.

"Quand nous y serons "aurait ajouté ce haut personnage "peu nous importe ce qu'on pourra y discuter. Mais nous devons être admis les premiers. Quant aux autres requêtes on les étudiera plus tard, peut-être en septembre. Et d'ici là beaucoup de choses peuvent arriver."

VARSOVIE, 3. (Presse associée). La Diète polonaise a ratifié, hier soir, les traités de Locarno.

Le premier-ministre Skrzynski partira jeudi pour Genève. Siégeront avec lui le délégué polonais permanent M. Sokal et le ministre de la Pologne en Suisse M. Modrzelewski.

MADRID, 3. (Presse associée). —Le professeur Yanguas, ministre des affaires étrangères, présidera la délégation espagnole à la Société des Nations, lundi prochain. Il partira jeudi.

M. Primo de Rivera a déclaré qu'il importait que tout le pays fût d'accord sur l'importante question de la représentation de l'Espagne au conseil permanent.

Augmentera-t-on le nombre des sièges permanents au conseil de la Ligue?

Telle est la question en vedette de la politique internationale. Bien que le conseil ne doive se réunir que lundi prochain, on la débat déjà depuis plusieurs jours. Certains pays soutiennent l'affirmative; d'autres la négative. Il va de soi qu'il ne s'agit pas ici de l'entrée de l'Allemagne dont l'élection n'est plus qu'une formalité. Mais c'est précisément cette élection qui provoque les autres candidatures. Une fois, l'Allemagne au conseil, ne pourrait-on pas y faire entrer d'autres pays? Les réponses sont partagées. Et voici, pour l'instant, comment on peut aligner les forces en présence :

Candidats: le Brésil, l'Espagne et la Pologne.

Candidat favori: la Pologne.

Ses partisans: la France, l'Italie, la Roumanie, la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie.

Ses adversaires: la Suède et naturellement l'Allemagne une fois élue

Les indécis: la Grande-Bretagne qui semble vouloir favoriser l'Espagne et ajourner la requête de la Pologne à septembre. Les Dominions dont l'attitude n'est pas encore connue.

Ce que disent les divers pays

LA FRANCE: Il y va de l'intérêt même de l'Allemagne que la Pologne soit élue membre permanent.

L'ALLEMAGNE: Nous avons eu la promesse qu'aucun autre membre que nous ne serait élu cette fois.

L'ESPAGNE: Le pays est unanime à réclamer un siège permanent.

L'ANGLETERRE: Le conseil doit rester ce qu'il est.

L'ITALIE: Il est nécessaire que la Pologne ait un siège.

LA YOUGO-SLAVIE: Elargissons le conseil.

LA TCHECO-SLOVAQUIE: Le monde ne peut être gouverné par dix nations.

DEUX TRAINS SE FRAPPENT A CHICAGO

Une catastrophe due à une fausse manoeuvre de l'aiguilleur.

LES VICTIMES

CHICAGO, 3 (Presse associée). —Deux employés de chemin de fer et un voyageur morts et une vingtaine de voyageurs blessés à la suite d'un tamponnement d'un train suburbain de l'Illinois Central et d'un train rapide de marchandises du Michigan Central. L'accident aurait été causé par une fausse manoeuvre de l'aiguilleur qui, avec son assistant, se trouvent sous arrêt.

Les locomotives et les premières voitures de chaque train furent réduites en pièces. Et les voyageurs eurent milles difficultés à sortir des débris.

Les agents et les pompiers furent aussitôt mandés sur les lieux. Il leur fallut deux heures pour retirer toutes les victimes et les faire conduire à l'hôpital. Comme les voies sont au-dessus du niveau de la rue, les sauveteurs durent se servir d'échelle pour atteindre les voitures.

Le train suburbain comprenait quatre wagons. La plupart des voyageurs rentraient chez eux venant du théâtre. A l'intersection de l'avenue Dorchester et de la 68e rue, le suburbain en passant de la cinquième à la première voie aperçut les feux du train de marchandises qui s'en venait en sens contraire sur la même voie. Il appliqua aussitôt les freins et sauta. Le bruit de la collision fut entendu de très loin et attira des milliers de curieux sur les lieux.

Plusieurs wagons déraillèrent et c'est là que se trouvaient la plupart des blessés.

Les Orangistes et le mariage mixte dans notre province

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les orangistes représentant la loge provinciale de Québec ont tenu leur 77ième assemblée annuelle hier à Aylmer et ont adopté plusieurs résolutions espérant que le bonheur et la paix régneront sur l'Irlande, déplorant l'annulation de mariages entre catholiques et protestants par les cours de Justice de la province de Québec lorsque ces mariages ne sont pas d'accord avec les règlements de l'Eglise catholique. La loge prétend que le jugement dans la cause Tremblay-Dépatie rend la situation claire et on fait l'appel aux orangistes pour que le point de vue du conseil privé soit maintenu.

Contre la construction d'escaliers extérieurs aux Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — Le conseil a décidé de mettre en vigueur la clause du règlement de construction interdisant de construire des escaliers extérieurs. Les demandes de tolérance, pour de multiples raisons, sont assez fréquentes et l'an dernier le conseil y a acquiescé quelquefois. Il a été décidé cette année de se montrer plus rigoureux et de ne faire aucune exception dans les districts de la ville où ces escaliers sont défendus par le règlement municipal.

CE QUE DIT, A QUEBEC, UN CHEF OUVRIER

Relativement à la nouvelle loi des accidents du travail.

LE CHEV. BEAULE

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — La nouvelle loi des accidents du travail a été longuement discutée, hier soir, à la réunion du conseil central national. Après que le secrétaire M. P. Guérard eut fait rapport de l'entrevue des ouvriers avec le ministre du Travail, à ce sujet, plusieurs membres du conseil s'objectèrent carrément au bill présenté en Chambre par l'hon. M. Galipeault, alléguant que cette loi nouvelle si elle est adoptée servira encore à augmenter les honoraires des avocats et à faire vivre les cours de justice plutôt qu'à protéger les ouvriers.

M. le chevalier Pierre Beaulé exposa la situation. Il affirma que le bill présenté par M. Galipeault ne donne pas encore à l'ouvrier une protection juste et on laisse la porte ouverte aux avocats et aux gens de loi qui sauront bien quand entrer. Qui, en effet, pourra déterminer si telle ou telle catégorie d'ouvriers tombe sous la protection de la loi des accidents du travail ou sous le droit commun? qui, si ce n'est un tribunal judiciaire? Et de là des frais élevés que le pauvre ouvrier blessé devra payer.

M. Beaulé donna ensuite lecture du bill et des modifications proposées par les ouvriers. Il conclut en disant que les unionistes se plaignaient de ce que cette loi rendra l'industriel responsable des accidents causés, "de ce que le système d'assurance administrée par le gouvernement a été mis au rancart et de ce que la nouveau bill donne encore matière à procès."

"La loi de 1909 reste cependant en vigueur jusqu'au 1er janvier 1927", ajoute l'orateur, "et nous aurons sans doute, d'ici là l'occasion de démontrer aux ministres qui sont bien disposés, les défauts de ce projet."

Après un magnifique éloge de Sa Grandeur Monseigneur Roy, qui fut toujours un grand ami des ouvriers, une résolution de sympathie fut adoptée à l'occasion de la mort de l'archevêque de Québec.

Il tombe douze pouces de neige à Québec

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — Une violente tempête de neige a sévi hier sur Québec. Dans le cour de la journée, le vent a atteint une vitesse de soixante milles à l'heure. Il est tombé plus de douze pouces de neige. C'est la plus forte bordée de la saison.

CONDOLEANCES DU ROI D'ITALIE

ROME, 3 (Presse associée). — Le roi Victor-Emmanuel et le prince héritier Humbert ont, par l'entremise de leur chapelain, Mgr Beccaria, fait parvenir leurs condoléances au Vatican pour la mort du cardinal Cagliero.

C'est la première fois depuis le schisme de 1870 que la maison de Savoie fait un tel geste.

C'est la déclaration faite à l'enquête sur les douanes relativement à l'origine de la contrebande des alcools, ce matin.

LA LOI VOLSTEAD

M. Donaghy veut qu'on aille siéger à Vancouver et oblige le comité à voter sur sa proposition. — Un incident amusant.

LES LIVRES DES DISTILLERIES

OTTAWA, 3. — (Du correspondant de la "Patrie"). — On ne remarque plus le même enthousiasme au comité d'enquête sur les Douanes; le rèle des premiers jours semble beaucoup diminué. On en a eu la preuve lorsque M. Stevens a demandé, ce matin, les documents se rapportant aux distilleries Walker, Gooderham et Seagram. Il ne l'a pas fait avec autant de vigueur qu'autrefois, lorsqu'il s'agissait de demandes sur le même sujet.

Il y aura une foule de difficultés à surmonter pour bien connaître la situation exacte au sujet de la contrebande, mais le comité espère bien y arriver avec le temps. L'enquête ne fait que commencer et elle pourrait bien réserver de grosses surprises à plusieurs. La séance du comité, ce matin, a été interrompue pendant quelques instants pour permettre à deux photographes de prendre les photographies des députés chargés de cette importante enquête. La séance n'a véritablement commencé qu'à 11 heures et demie.

ORDRE DE COMPARAITRE

A la demande de M. Stevens, les compagnies Glove Suspenders Co., la Rock-Island Overall Co. et une dizaine d'autres compagnies manufacturières de Rock-Island devront comparaitre devant le comité à la prochaine assemblée, aussi les manufacturiers qui ont eu à souffrir de la contrebande. Des renseignements seront aussi demandés aux Boards of Trade de Montréal et de Toronto. Les vérificateurs du comité iront examiner sur place les livres de certaines compagnies de Rock-Island et s'ils rencontrent la moindre objection, les compagniest seront forcées de transporter leurs livres à Ottawa. M. Elliott dit que la contrebande a beaucoup augmenté depuis que la prohibition a été mise en vigueur. La loi Volstead aux Etats-Unis se prête au commerce clandestin. Les contrebandiers transportent de la boisson aux Etats-Unis et reviennent avec des marchandises. C'est pour cela qu'il croit qu'il est du devoir de remonter à la source même de la contrebande et suggérer les moyens d'y remédier.

M. Henderson, avocat de la Commercial Protective Association, croit que c'est le service préventif qui n'est pas assez efficace, c'est la source du mal.

PROGRAMME BIEN DEFINI

M. Elliott veut que le comité se trace un programme bien défini pour l'étude de la contrebande. Il faut de plus obtenir la coopération des officiers des Etats-Unis, autrement aucun résultat satisfaisant ne pourra être obtenu. Cette dernière opinion est aussi celle de M. Calder. Il croit qu'en ce qui concerne Montréal, cette coopération n'est pas aussi active qu'ailleurs. Il est décidé que, du 12 au 16 avril, le comité entendra spécialement les témoins que voudra produire M. Stevens.

M. Donaghy propose que le comité aille siéger à Vancouver et autres endroits de la Colombie Britannique pendant la vacance de la Chambre. Il dit que Vancouver occupe la deuxième place après Montréal dans le commerce d'exportation par eau; la province est peu éloignée des Etats-Unis, et il se fait un commerce considérable clandestin de boisson. La contrebande s'y fait sur une grande échelle. Elle fut même la cause de meurtres. Le voyage à Vancouver et retour exigera dix jours, laissant au moins quatre jours pour obtenir des renseignements sur place.

M. Doucet s'y oppose; il y a à Ottawa une salle remplie de documents et c'est ici que le travail doit être fait.

M. Bennett ne croit pas que la proposition de M. Donaghy soit sérieuse.

M. Donaghy insiste sur l'importance de sa demande. M. Elliott demande de remettre la décision du comité à plus tard.

M. Donaghy refuse et alors la motion est mise aux votes.

"Appelez les députés," fit observer le président.

ON VOTE

Le seul absent dans le moment est M. St-Père. Le vote donne le résultat suivant: Contre, MM. Bennett, Doucet, Elliott, Bell, Stevens et Kennedy. Pour, M. Donaghy. M. Mercier dit que le président ne vote que lorsqu'il y a égalité. Motion rejetée. Ce petit incident a beaucoup amusé le comité.

Les auditeurs du comité ont présenté leur premier rapport aujourd'hui sur leur travail depuis leur entrée en fonction. M. Stevens revient à la question d'examiner les livres sur place surtout en ce qui concerne les distilleries, car il soupçonne que des compagnies, au moins une à sa connaissance, possèdent deux séries de livres et ceux produits au comité ne seraient pas les bons. De plus, il a raison de croire que le trésor fédéral a perdu de l'argent par les opérations de certaines compagnies et il mentionne particulièrement la Dominion Distillery Company. L'honorable M. Boivin s'objecte à un traitement spécial pour telle ou telle compagnie ou distillerie. Il veut que toutes soient soumises au même traitement et que toutes soient obligées de soumettre leurs livres à Ottawa. Bientôt, remarque M. Stevens, le comité disparaîtra sous un amas de paperasses et il y en aura tellement que personne ne pourra s'y reconnaître.

M. Bennett dit que se comité se rendra ridicule s'il n'observe pas certaines méthodes de travail. Qu'il ne demande que les documents nécessaires et rien de plus. Plusieurs membres du comité ne semblent agir que pour fournir de la copie aux journaux. Le comité a une mission plus importante à remplir.

(Suite à la page 11.)

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Napoléon Richer, de Hull, a été arrêté à Eastview, sur l'accusation de vol de grand chemin. Richer aurait attaqué un homme de chantier, Wilfrid Lauzon, de S.-Joseph et lui aurait enlevé une trentaine de dollars.

UNE ARMEE PUISSANTE

Chang Tso Lin aurait plus de 300,000 hommes sous ses ordres.

POUR PEKIN

MOSCOU, 3. (Presse associée.) — Les dernières activités du maréchal Chang Tso Lin en Mandchourie ont incité les Soviets à s'assurer de ses effectifs. Or, d'après les journaux, Chang Tso Lin aurait environ 300,000 hommes sous ses ordres, 630 mitrailleuses, 470 canons et 75 avions.

Si on ajoute à cela le nombre de ses troupes alliées, on a 420,000 hommes, 630 mitrailleuses et 1,000 canons. Cette armée serait bien dressée et équipée.

A l'heure actuelle, Chang Tso Lin et le général Feng You Hsiang se livrent une lutte à mort pour la conquête de Pékin. Une victoire de l'un ou de l'autre mettrait fin à la guerre civile en Chine.

Un anniversaire

Il y aura quatre ans bien comptés à 11 heures ce soir qu'un incendie détruisait l'ancien hôtel de ville, qui, reconstruit, vient d'être inauguré il y a une quinzaine.

UNE OVATION EST FAITE A M. MEIGHEN

A l'ajournement de la Chambre, hier soir. — Il remercie ses partisans.

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les conservateurs sont enchantés de la façon dont l'hon. Arthur Meighen a dirigé l'Opposition depuis le commencement de la session et lui ont fait une ovation la nuit dernière. A l'ajournement de la Chambre. Ils l'ont porté sur leurs épaules et l'ont fait monter sur une table. Le chef de l'Opposition en quelques mots remercia ses partisans de leur appui loyal qui s'est manifesté sans cesse depuis le commencement de la session. Cette petite démonstration était accompagnée de chants populaires. Il est facile de constater que les conservateurs sont enchantés de voir le débat sur l'Adresse terminé.

NEW-YORK, 3. (Presse Associée). — Les dix jours de permis de séjour accordés à la comtesse de Cathcart expireront ce soir, à onze heures. Toutefois, il est fort probable qu'elle retourne à Ellis Island, car l'ordre lui intimant de se livrer aux autorités de l'immigration n'est pas encore arrivé de Washington.

POURRA-T-ON LES SAUVER?

Vingt-trois personnes ont leur retraite coupée par les flammes

EN AUSTRALIE

Londres, 3. (Presse associée.)— Une dépêche de Melbourne au Daily Express mande qu'un groupe d'hommes qui combattaient les feux de broussailles ont vu leur retraite coupée par les flammes et que leur sort est inconnu. Au nombre de 23 ils luttaient pour empêcher le feu de détruire une plantation évaluée à 25 millions de dollars. Ils n'avaient de vivres que pour une journée.

Une auto envoyée vers eux ne put les atteindre. Deux des malheureux ont pu s'échapper. A leur dire, il est impossible de porter secours aux autres. Cinq personnes n'y sont pas moins allées, pénétrant dans la zone de danger.

ROME, 3. (Presse associée). — Le conseil des ministres a approuvé hier un crédit de $4,020,000 pour la construction de logements ouvriers.

ON SE PRETERA DE L'ELECTRICITE

Comment l'énergis électrique sera servie aux Etats-Unis de l'Est.

ATLANTA, Georgie, 3. — L'Atlanta Journal, dans un copyright reçu de New-York dit que, dans un an, toutes les compagnies d'électricité des Etats-Unis auront établi des lignes de transmission pour faire l'échange de l'énergie électrique d'un bout à l'autre des Etats-Unis occidentales.

Les postes de production électrique de la frontière canadienne pourront fournir de l'énergie aux postes du golfe du Mexique. Le surplus d'énergie électrique du Minnesota pourra être utilisé pour alimenter Pensacole, en Floride, et celui de Danville, Virginie, pour augmenter la quantité d'électricité dont manque South Bend, dans l'Indiana.

La neige, à Ottawa, procure du travail

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie") — En deux tempêtes, il est tombé 19 pouces de neige à Ottawa. Les balayeuses électriques ont travaillé sans interruption de dimanche soir jusqu'à ce matin. L'enlèvement de la neige dans les rues donnera du travail pendant plusieurs jours à des centaines d'hommes

L'ENQUETE SUR L'ADMINISTRATION DES DOUANES, A OTTAWA

Photographie prise, à Ottawa, dans la salle où siège actuellement le comité parlementaire qui enquête sur l'administration des douanes. A gauche, au fonds, les membres du comité; devant eux, les tables réservés aux journalistes

MONDANITÉS

—Madame Arthur Léger recevra à déjeuner samedi en l'honneur de madame Gabrielle Méthot arrivée d'Europe récemment et actuellement à Montréal. Dans l'après-midi un thé sera offert chez madame Léopold Fortier.

—Mademoiselle Queenie Rolland recevait à l'heure du thé vendredi dernier en l'honneur de mademoiselle Aline Pinsonnault à l'occasion de son prochain mariage.

—Mademoiselle Marthe Baudouin est partie hier pour Québec où elle sera l'invitée de madame E.-Lucien Hardy pendant quelque temps.

—Madame C.-H. Cahan recevait à l'heure du thé samedi dernier.

—Madame Lewis Rohr est revenue de Nassau où elle a fait un séjour de deux mois.

—Madame W.-I. Bishop reçoit à l'heure du thé cet après-midi en l'honneur de madame Gabrielle Méthot actuellement son invitée. Mesdemoiselles Marie et Eléonore Bishop serviront le thé et les glaces.

—Bridge intime cet après-midi chez mademoiselle Lucienne Gauthier en l'honneur de mesdemoiselles Violette Tanguay et Yolande Deslys, de Westsocket. Mesdemoiselles Renée Leblanc, Yvette Larose et Alma Patenaude servent le thé et les glaces.

—Madame F.-M. Gaudet reviendra ces jours-ci de Québec où elle est actuellement l'invitée de mesdemoiselles Thomson.

—Mademoiselle Marguerite Caron est retournée à Québec après un séjour de quelques semaines en ville.

—Mesdames Alfred Thibaudeau, O. Dorais, Brunet, Bolvin, Lessard, LaRivière, J.-Holmes McIntyre, John Scott, L. Archer, J.-B. Fellowes, G. Rhind, Cushing sont au nombre des déléguées du "Comité des Droits Civiques de la Femme" parties pour Québec hier après-midi afin de rencontrer aujourd'hui les membres du Comité des Bills Privés.

—Mademoiselle Gilberte Julien est retournée à Ottawa après avoir passé quelques semaines en ville l'invitée de madame T. Onslow.

—M. et madame J.-A.-M. Charbonneau sont de retour d'un voyage de six semaines en Floride.

—L'honorable et madame Charles Stewart, d'Ottawa, passeront quelques jours en ville.

—Parmi les personnes qui assisteront le 11 mars prochain au bal travesti donné à la Salle LaFontaine par les membres de la Société des Vétérans de la Grande Guerre au profit de leur maison de repos de Sainte-Adèle, nous relevons les noms du consul général de France et de madame la Baronne de Vitrolles, M. et madame Henri de Clerval, M. Morand, le vicomte et la vicomtesse Roger de Roumefort, la comtesse de Chaunac et mesdemoiselles de Chaunac, M. et madame Paul Seurot, le général et madame Labelle, M. Henri Jonas, le commandant Maurice Quédrue, le colonel et madame J. Chaballe mademoiselle Julienne Chaballe, le comte de Lesseps, le capitaine et madame Raoul Vennat, M. et madame Henri Dombrowski, M. et madame Jean Flahaut, M. et madame Marcel Pasquin, M. Marcel Nougier.

—Madame Harry Clark partira à la fin de cette semaine pour Atlantic City où elle passera plusieurs semaines.

—Au nombre des personnes qui occuperont des loges au théâtre "His Majesty's lors de la Revue "Hits and Misses" que donneront pendant la semaine du 5 avril les membres de la "Junior League", on remarque: lady Drummond, lady Atholstan, lady Holt, lady Gordon, l'honorable Marguerite Shaughnessy, madame R.-A.-E. Greenshields, madame Arthur Drummond, madame E.-A. Beardmore, madame Herbert Marler, madame George Caverhill, madame D. Forbes Angus.

—Mademoiselle Marguerite Duffy, de retour d'un voyage dans l'ouest, était de passage à Ottawa ces jours derniers l'invitée de madame J.-A. Fortier.

—Mademoiselle Elsie Jacques est de retour de Québec.

—Les personnes dont les noms suivent prendront part à la partie de cartes qui sera donnée le mardi 16 mars, à l'hôtel Windsor au bénéfice des oeuvres des missions du Bengale Oriental, ce sont: mesdames E. Gravel, H. Bissonnette, J.-B. Lefebvre, E. Turgeon R. Duckett A. Laurendeau, T.-E. Roy, J.-A.-E. Dion, C.-L. Reeve, M.-A. Gravel, J.-O. Mousseau, A. Wolfe, H. Longtin, R. Emard; mesdemoiselles M. De Cotret, M. C. S.-Germain, S. Chartrand, M. Lymburner. Pour tous renseignements s'adresser à madame J.-W. Provost, avenue Harvard ou à mademoiselle Latreille, avenue Esplanade.

QUEBEC

—Le docteur et madame J.-Emile Fortier accompagnés du docteur et de madame J.-A. Allard de Bromptonville, partiront demain pour New-York d'où ils s'embarqueront à bord de l'"Ascania" pour la France.

—M. Nazaire Fortier s'embarque ces jours-ci à New-York pour l'Europe.

—M. et madame René Lemoine sont de retour de New-York.

—Mademoiselle Louise LaRue a donné un bridge et recevait à l'heure du thé lundi en l'honneur de mademoiselle Pauline Rolland, de Montréal.

—Shower de tasses demain après midi chez mademoiselle Marguerite Picher en l'honneur de mademoiselle Clémence Mathieu dont le mariage aura lieu prochainement.

—M. et madame Thomas Vien et leur famille quitteront Québec prochainement pour aller habiter à Ottawa.

—Bridge intime ces jours derniers chez mademoiselle Germaine Audette en l'honneur de mademoiselle Simone Lemieux, de Montréal.

OTTAWA

—Madame J. Armstrong est actuellement à Ottawa l'invitée de madame Cortlandt Starnes.

—Madame Rodolphe Lemieux recevait à dîner hier soir. Les convives étaient au nombre de vingt-huit.

—Madame J.-A. Machado partira ces jours-ci pour Vancouver où elle rencontrera M. et madame Lawrence Mead, de Chine, et leur famille qui feront un séjour de quelques mois au Canada.

—Madame Cortlandt Starnes recevait à déjeuner hier en l'honneur de madame Edgar Armstrong, de Toronto.

—Madame A.-J. Major est de retour d'une croisière aux Antilles.

DEUIL POUR LE CLERGE DE QUEBEC

Mgr Gosselin, écrivain et théologien bien connu, est décédé.

SES OEUVRES

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie") — Le clergé du diocèse de Québec vient de subir une nouvelle perte sensible par la mort de Monseigneur David Gosselin, P. A., chanoine ancien curé de Charlesbourg, survenu, hier soir, à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang après quelques jours de maladie. L'éminent prélat, écrivain et théologien renommé, était âgé d'environ 80 ans.

Il était né à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, le 22 novembre 1846, du mariage de Joseph Gosselin, forgeron, et de Soulanges Lapierre. Il fit ses études classiques au Petit Séminaire et ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Il fut ordonné prêtre par le cardinal Taschereau le 26 mai 1872. Aussitôt après, le nouveau prêtre fut nommé vicaire à Montmagny où il passe deux ans (1872-74). Il alla ensuite aux Eboulements où il demeura jusqu'en 1876 pour devenir après vicaire à S.-Roch. Il y resta jusqu'en 1882.

On lui confia alors le poste de desservant de Notre-Dame de la Garde en 1882 et celui de la congrégation de S.-Roch de 1882 à 1885.

L'abbé Gosselin fut ensuite nommé curé de S.-Honoré de Shenley,

MGR GOSSELIN, écrivain bien connu, décédé.

poste qu'il n'occupe qu'un an par suite de son mauvais état de santé. Il prit un repos d'un an, et devint curé de Cap-Santé. Il y demeura douze ans, c'est-à-dire de 1887 à 1899, alors qu'il fut appelé à la cure de Charlebourg, où il fut curé pendant plus de 20 ans.

Il avait été fait chanoine honoraire en 1916, et prélat domestique de la maison de Sa Sainteté en 1920. Quatre ans plus tard, il était élevé à la dignité de pronotaire apostolique.

Monseigneur Gosselin était un érudit et un écrivain de marque. Voici la longue liste des ouvrages qu'il laisse:

"Manuel du pélérin à la Bonne Sainte-Anne (1879).

Abrégé complet de l'histoire Sainte à l'usage des écoles (1887); "Tablettes chronologiques et Alphabétiques des principaux événements de l'histoire du Canada" (1887); Histoire populaire de l'histoire du Canada (1887) Catéchisme populaire de l'histoire du Canada (1887); catéchisme populaire de l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers (1891); Code Catholique ou commentaires du catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa (1891); Histoire du Cap Santé (1830-87); Continuation de l'histoire écrite par l'abbé Félix Gatien (1890); Généalogie de la famille Gosselin; Pages d'histoire ancienne et contemporaine de S.-Laurent I.O., (1904) Bulletin Paroissial de Charlesbourg, 2 volumes (1905-06); Dictionnaire généalogique des familles de Charlesbourg (1906); Neuvaine au S.-Esprit (1907); Livres d'or de la noblesse rurale canadienne-française.

Les funérailles auront lieu vendredi.

L'INCENDIE A RAVAGE LANCASTER

Les pertes se chiffrent à plusieurs milliers de dollars.

AUCUNE PERTE DE VIE

LANCASTER, Ont., 3. (Presse canadienne.) — Un incendie a dévasté ce village de bonne heure ce matin. Le feu, croit-on, a pris naissance dans une cheminée défectueuse de l'épicerie et du logement de M. Jean Caron. Les flammes gagnèrent rapidement du terrain et bientôt une grande partie du hameau fut la proie des flammes. Cependant que les pertes se chiffrent dans les milliers de dollars et que plusieurs citoyens sont sans logement, on ne croit pas qu'il y ait eu de pertes de vie. A bonne heure du moins, on n'avait rapporté personne comme blessée. Les maisons totalement détruites à 3 heures et 45 ce matin étaient les suivantes:

L'épicerie et le logement de Jean Caron.

Le garage de Wm. Brady.

L'épicerie et la quincaillerie de Robert Léger.

L'étal de boucher de J.-B. Hébert.

La salle de pool et la boutique de barbier de Frank Love.

A cette heure, les édifices adjacents au bureau de la Bell Telephone Co étaient en flammes et le bureau central était grandement menacé. Cependant les opératrices restaient bravement à leur poste.

Pour éteindre le feu, il y avait bien une pompe mais on ne pouvait se servir que de l'eau des puits. On n'a donc peu réussi à arrêter les flammes. A trois heures, on décida de se servir de dynamite dans une tentative de sauver les autres édifices en danger. Déjà, plusieurs granges étaient en feu et les édifices adjacents étaient en danger.

Vers quatre heures ce matin, on cessa de communiquer avec Lancaster à cause de défectuosité dans les fils téléphoniques. On n'a pas réussi depuis. On croit que l'édifice occupé par la compagnie de téléphone est la proie des flammes. Le village de Lancaster est situé entre Cornwall et Alexandria. Il y a une population de cinq mille personnes.

Ne laissez pas l'indigestion après les rep s la bile, la cardialgie vous affaisser. Prenez du Seigel's Sirup. A toute pharmacie.

MERITE RECONNU

Londres, 3. — On a reconnu hier soir à Londres le grand mérite du film "Nell Gwynn" dont la première représentation a obtenu un succès sans précédent.

L'AUSTRALIE EST CHOISIE

Londres, 3. — L'Australie a été choisie pour le premier voyage des écoliers anglais organisé par le conseil impérial de l'Eglise d'Angleterre.

Toronto, 3. — Robert-F. Gagen, artiste bien connu de Toronto, est mort subitement hier alors qu'il visitait une exposition artistique.

M. HONORE EMOND SERA CANDIDAT DANS PAPINEAU

Il a fait connaître son programme, hier soir, à ses électeurs.

M. l'échevin Honoré Emond, représentant du quartier Papineau, a rendu compte de son mandat, hier soir, au cours d'une assemblée publique, tenue dans la salle de l'école Sainte-Brigide, angle des rues Maisonneuve et Sainte-Rose, sous la présidence de MM. J.-Albert Bariteau et John Flynn.

M. Emond a rappelé à ses mandataires qu'il a beaucoup fait pour faire déclarer la fête St-Jean-Baptiste fête légale dans la province de Québec. Il a obtenu d'autre part la restauration du poste de police du district, remarquant que le quartier Papineau, grâce aussi à son éclairage, le meilleur en ville, a enregistré

M. L'ECHEVIN HONORE EMOND qui se porte à nouveau candidat à l'échevinage dans le quartier Papineau.

le plus petit nombre de crimes de toute la ville. M. Emond a encore fait observer qu'il a réussi à avoir le premier terrain de jeux moderne dans son quartier, sur l'emplacement de l'ancien Parc Sohmer, qui est aménagé par la succession Campbell et qui sera ouvert ce printemps. Il a intercédé d'autre part pour les familles pauvres afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations envers la ville plus facilement. Enfin, il déclare qu'il a pu placer nombre de ses électeurs au cours de son dernier terme.

M. l'échevin Emond se porte à nouveau candidat dans cette partie de la ville. Il assure, à ce sujet, qu'il est en faveur de la loi actuelle concernant le paiement du coût des pavages permanents et d'un marché sous le nouveau pont de la rive sud, le marché Bonsecours ne répondant plus aux besoins du moment.

Société d'une messe

Monsieur le chanoine Magloire Laflamme, ancien curé de Farnham, décédé à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, le 19 février dernier, était membre de la Société d'une messe.

Albert Valois, chanoine.
Chancelier.

Pour entrer aux Etats-Unis

NIAGARA FALLS, 3. — Les étrangers qui veulent passer du Canada aux Etats-Unis en contrebande se servent du pont de glace formé en bas des chutes à cette fin. Trois individus ont traversé le pont de glace la nuit dernière, mais la police les attendait au haut de l'échelle qu'ils avaient élevée contre la muraille de la gorge.

DES FLEURS SUR LE PUPITRE DE L'HON. M. ROGERS

OTTAWA, 3. — On a déposé, hier soir, un bouquet de narcisses sur le pupitre de l'hon. M. Rogers, alors que l'hon. M. Mewburn prononçait un discours sur l'adresse. Celui-ci en a profité pour féliciter l'hon. M. Rogers à l'occasion de son anniversaire de naissance. L'ancien ministre a eu, en effet, hier, soixante-deux ans. Les députés des deux côtés de la Chambre ont applaudi les remarques de l'hon. M. Mewburn.

L'EST ET L'OUEST SERONT ABSORBES

Les raisons de cette absorption sont exposées par le professeur John Logan.

Le professeur John Logan, de l'université d'Halifax, a donné hier soir une intéressante conférence à la société littéraire St. James. Le conférencier a exposé les marques caractéristiques de la littérature canadienne. Et parlant littérature il dit que l'unité des diverses parties du Canada n'existera jamais pas plus que la littérature, s'il ne se produit pas une révolution sociale, politique. L'état d'esprit en Canada fait prévoir que les parties de l'Ouest et de l'Est du Canada seront rapidement absorbées par les Etats-Unis. L'Ontario, la province "sacro-sainte", restera dans l'union canadienne, pour des raisons économiques et Québec, la province à l'esprit pratique, restera indépendante pour des raisons de sentiment.

Et si le Canada n'a pas de littérature, il a cependant fait un effort considérable dans ce sens.

Puis le conférencier établit un parallèle intéressant entre Boston et Toronto et New-York et Montréal, comme centres littéraires. Les grandes fautes dont nous sommes victimes, nous viennent de la part des critiques qui exposent les choses pour le mieux ou le pire, sans jamais trouver de juste milieu.

Ce règlement à Shawinigan Falls a été adopté

SHAWINIGAN FALLS, 3. (Du correspondant de la "Patrie") — Le règlement No 259 qui autorise la Corporation de la cité à emprunter la somme de $98,000.00 pour faire certains travaux permanents et qui a été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires lundi et mardi derniers a été aprouvé presque à l'unanimité. 166 votes ont été enrégistrés en faveur du dit règlement lesquels représentent une évaluation municipale de $14,837,522, tandis qu'il y eut 2 votes contre représentant une évaluation municipale de $15,600. Le règlement est en conséquence adopté. Les débentures de ce règlement seront mises en vente après que toutes les formalités auront été remplies et que leur émission aura été autorisée par le ministre des Affaires Municipales.

GRAINES DE SEMENCE POUR L'ARGENTINE

New-York, 3. — 50,000 tonnes de graines de semence à destination de l'Argentine sont parties hier du port de New-York. C'est l'expédition canadienne la plus considérable à date.

B. Lafontaine a obtenu $100.00

TROIS-RIVIERES, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — L'honorable juge N. L. Duplessis, en Cour supérieure, a maintenu pour le montant de $100, avec intérêt et dépens, la réclamation de $164.52 de Benoit Lafontaine, de Shawinigan Falls, contre Gervais Guignard, de Trois-Rivières. Le demandeur réclamait ces dommages pour une collision d'autos survenue dans la nuit du 26 juillet 1925, sur la route nationale, au nord de Trois-Rivières.

DECHAUX TEINT LES DRAPERIES EN COULEURS INALTERABLES AU SOLEIL

De même que nous nettoyons, réparons et modifions les draperies. Nous faisons de nouvelles draperies avec vos tissus ou les nôtres. Téléphonez pour notre estimateur.

EST 5000
Dechaux
628, RUE BEAUDRY, MONTREAL
SUCCURSALES DE RECEPTION
699-710 RUE STE CATHERINE EST

Au sage...

Juste un mot ou deux à propos de votre santé et de la poursuite du bonheur.

Ne surchargez pas votre système de mets trop lourds. Mangez modérément et buvez au moins une pinte de lait Borden tous les jours. Commencez dès aujourd'hui.

BORDEN'S
Farm Products Co. Ltd
York 5853
F-1

Les femmes remercient

LA science pour cette nouvelle serviette hygiénique qui se jette comme du papier—pas de lavage.

Il y a maintenant un exquis remplaçant à l'ancienne "serviette sanitaire". Une nouvelle méthode qui offre une plus grande protection. Une méthode qui met fin au problème de savoir où la mettre après usage.

Huit sur dix des femmes de la meilleure société se servent maintenant de "KOTEX".

✓ Se jette aussi facilement que du papier. Pas de lavage. Pas d'embarras.

Cinq fois aussi absorbant que les tampons ordinaires en coton.

Désodorise en même temps, éliminant ainsi TOUT danger de gêner.

On peut l'obtenir dans toutes les pharmacies et tous les magasins à rayons en disant simplement "KOTEX"

Le paquet de 12 ne coûte seulement que quelques sous. Prouve que les anciennes méthodes sont un risque inutile. Pour votre bien-être personnel, essayez-le.

KOTEX
Pas de lavage—se jette comme du papier.

Observez les changements dans nos Vitrines.

625 STE CATHERINE EST

AU BON MARCHÉ
LETENDRE, LIMITÉE

EST 9771

Observez les changements dans nos Vitrines

Notre 47ième
Vente Anniversaire
EST EN PLEINE EFFERVESCENCE
NOS OCCASIONS DU JEUDI

sont plus irrésistibles que jamais. Les valeurs suivantes seront demain, au premier rang. Mais il y aura aussi une foule d'autres attractions nouvelles à tous les comptoirs.

GANTELETS ET GANTS en chamoisette Rég. 49c..... 29

Ces gants et gantelets constituent un [illegible] que vous remarquerez même parmi les multiples excellentes occasions qui ont cours toute cette semaine. Les gantelets sont finis avec tirette, ou bien ils sont courts, avec deux boutons-pression et broderie au dos. Nuances assorties. Qualité régulière de 49c. Très spécial, pour jeudi..... .29

BAS

Solde de nos bas soie et laine unie; intérieur en laine et l'extérieur en soie; deuxième qualité.

Aussi Bas en fibre et soie, (filoselle) dans toutes les nuances et aussi en noir et blanc.

Sous-bas en laine de nuance chair. Valeurs de 35c la paire. Cette semaine, 3 paires pour seulement .97
—Au rez-de-chaussée.

Pantalons pour Hommes

Pantalons en bon tweed pesant et solidement confectionnés, en gris ou brun, uni ou rayé; ou en cheviot bleu uni ou rayé; 5 poches. Taille 32 à 46. Qualité de $3.50. Prix spécial d'Anniversaire..... 2.27

Complets POUR GARCONS

Complets en flanelle tout laine, 7 nuances au choix, modèle Middy, matelot ou russe, taille pour garçonnets de 2 à 7 ans. Valeurs de $4. et $5. Prix spécial cette semaine..... 2.47

Très Spécial

Demain, jeudi, nous mettons en vente quelques douzaines seulement de jolis complets à deux culottes pour garçons de 8 à 16 ans à un prix très spécial d'Anniversaire..... 3.97
—Au rez-de-chaussée.

Crêpe Marocain
tout laine..... Rég. 1.49 vg... 87

Tissu très recherché pour confections générales pour dames et fillettes, garanti tout laine, 36 à 40 pouces de largeur; nuances: corail, coco, gris acier, gris perle, violet, Cyrano, marine, turquoise, bleu français, bleu paon, brun africain, etc. Qualité habituelle de $1.49 vge. Notre prix spécial d'Anniversaire .87

Soie Paillette
noire ou couleurs..... 97

Belle soie dans les plus nouvelles teintes: vieil or, Pompadour, taupe, acier, tabac, oakwood, émeraude, nègre et aussi en noir; 36 pouces de largeur. Valeur de $1.50 vg. Cette semaine au Bon Marché 97

AUBAINES DANS LES
Cotonnades

CREPE DE SOIE RAYON, largeur 36 pouces; grande variété de dessins et nuances: carreaux de soie, patrons en soie métallique, rayures de soie, crêpe catalogne, etc., etc.

Tissu très désirable pour robes d'été et autres toilettes. Véritables valeurs de $1.25, $1.50 et même jusqu'à $2.00 la vge. Cette offre constitue une des grosses surprises de notre vente de 47è Anniversaire, au prix incroyable de .67

Coton Jaune

à brin rond, de bonne pesanteur, neuf (9) verges pour seulement ..... .97

Broderie

Jolie broderie pour usages divers; 18 et 27 pouces de largeur. Valeur de 49c la vge. Notre prix d'Anniversaire..... .47

Braid

Braid de fantaisie en soie 1 et 1½ pouce de largeur. Valeur de 10c vge. Notre prix d'Anniversaire..... .7
—Au rez-de-chaussée.

Chapeaux POUR DAMES

Beaux petits chapeaux de paille timbo, ou en crin, pédaline, dans les nuances les plus à la mode, telles que: cendre de rose, brun, sable, bleu, etc. Ces jolis chapeaux sont gentiment garnis d'une bande de ruban cordé, de même teinte. Prix très spécial d'Anniversaire..... 4.97
—Au premier.

Robes d'Importation Française

Robes d'été pour dames et demoiselles. De belles robes françaises en voile, choix de six jolis modèles dans les teintes les plus désirables.

Ces robes sont ornées de fils tirés, elles sont amples, à lignes droites avec plis bouillonnés, etc. Encolure basse et manches courtes, ou collet avec groupe de remplis et manches longues. Taille 16 à 20 et 36, 38, 40 et 42. Notre prix spécial d'Anniversaire..... 4.97

Manteaux en Tweed Prix Spécial 13.97

Magnifiques manteaux en tweed, mélange de gris et drab, collet tailleur, bande en drap métallique, argent ou or, motifs en velours, nervures et boutons; jolie doublure de fantaisie.

D'autres manteaux en cheviot de belle qualité, marine ou noir; les derniers styles, avec ou sans collerette, ornés de soutache et boutons ou plis sur les côtés, doublure unie ou à rayures.

Aussi quelques manteaux en tweed, style tailleur, col d'une même pièce ou en velours; bandelettes et boutons, doublure de bonne qualité, poches.

Taille pour 16 à 20 ans et dames de 36 à 40 de buste. Une aubaine exceptionnelle à ce prix très spécial de 13.97

Rayon de la Lingerie pour Dames

Robes de Maison en guingan pur fil, Robes lavables..... 97

Il ne nous reste plus que quelques douzaines de ces fameuses robes si populaires chez toutes les ménagères soignées et économes. Ces robes lavables, sont bien confectionnées en beau guingan pur fil, à petits quadrillés de nuances diverses, et garnies d'une bande de chambrai ou nervure blanche, pour tailles ordinaires ou fortes. Valeur courante $1.75. Notre prix d'Anniversaire..... .97

Gilets et Chandails

En laine unie et brossée, plusieurs styles au choix pour dames, teintes de fantaisie ou unies, avec ou sans col, taille 36 à 44. Une valeur très spéciale pour jeudi seulement..... 2.67

Robes de Nuit

En batiste fine et nainsouk rose et blanc, unies ou avec dentelle, ou en crêpon rose, lavande ou blanc, etc. Taille 36 à 44. Prix ordinaire $1.69. Pour..... .87
—Au premier.

Une simple annonce classifiée dans la "Patrie" est susceptible de vous faire faire la plus grande transaction. Hommes d'affaires servez-vous-en. Téléphonez-nous votre annonce classifiée. Lancaster 3121.

La Patrie

UNE ANNONCE DANS LA "PATRIE" EST UNE GARANTIE DE SUCCES.

MONTREAL, MERCREDI 3 MARS 1926
48e année—No. 7—Page 3
LE JOURNAL LE MIEUX RENSEIGNE

TROIS PERSONNES EN DANGER DE MORT, A LA SUITE D'UNE EXPLOSION

L'accident se produit ce matin, à 8 h. 21, au numéro 36a, rue Delaroche.—Une femme se précipite d'un troisième étage. — On parle d'alcool et d'un serpentin.

A L'HOPITAL NOTRE-DAME

Une explosion, attribuée à un bidon d'alcool qui s'enflamma subitement sur un poêle à gaz, s'est produite, ce matin, à 8 heures 21, dans un logement situé au No 36 de la rue de Laroche. Les pompiers du poste du Parc Lafontaine arrivèrent sur les lieux comme une femme se précipitait de la galerie du troisième étage. Torche vivante, elle se roula quelque peu dans la neige ,puis perdit connaissance.

Au même instant, une autre femme, également dévorée par les flammes descendait précipitamment l'escalier intérieur du devant et entra dans le logement situé au-dessous. Un homme restait dans le logement victime aussi de l'explosion. On dut le descendre enveloppé dans une couverture de caoutchouc.

La voiture du chef de district, O. Dagenais transporta les trois victimes simultanément à l'hôpital Notre-Dame. Les deux femmes sont mourantes.

M. L. BARDOLACCI, victime de l'explosion de ce matin, tel qu'il apparait à l'hôpital Notre-Dame. (Cliché de la "Patrie")

LES VICTIMES

Les victimes sont: M. L. Bardolacci, 39 ans et sa femme, 36 ans. L'autre victime est Mme A. Turgeon, 36 ans. La femme de l'italien est celle qui se précipita du troisième étage.

M. Bardolacci est brulé à la tête, au visage, à la poitrine, et aux mains. Sa femme a toute la partie supérieure du corps ravagée par les flammes. Mme A Turgeon, la plus grièvement atteinte fut léchée de la tête aux pieds. Elle est mourante. On ne croit pas qu'elle passera la journée. Le cas des deux autres est également critique.

DE L'ALCOOL

D'après les découvertes faites par les pompiers et la police sur les lieux, il y avait un bidon d'alcool sur un poêle à gas, dans la cuisine lorsque l'explosion se produisit. Le lieutenant Saint-Pierre, du poste du Parc Lafontaine, découvrit une bonne quantité d'alcool dans un bidon, près du poêle. De son côté, le capitaine Caron, du même poste mit la main sur un serpentin, qui s'enroulait du poêle à un évier.

La flamme du poêle à gaz dut se communiquer à l'alcool en ébullition dans un récipient et c'est ainsi que l'explosion se produisit. Les trois personnes reçurent la bouffée de flammes en pleine figure. Comme elles étaient habillées de costumes d'intérieure, elles furent en un instant transformées en torche.

Toutefois, en arrivant à l'hôpital, M. Bordalacci expliqua, dès qu'il put reprendre connaissance, qu'il ne faisait que chauffeur de l'eau sur le poêle au moment du sinistre.

LES POMPIERS

Un passant, dont le nom n'est pas connu donna l'alarme en ouvrant précipitamment la porte du poste des pompiers situé au Parc Lafontaine, coin rue Rachel. Au cris de "Au Feu!", plusieurs membres de la brigade sortirent, croyant que le poste lui-même brûlait. C'est alors qu'on vit les flammes s'échappant d'une maison rue Delaroche. On s'y précipita et de l'aide fut immédiatement demandée au poste 14 et 16.

Il fallut distribuer l'eau dans le foyer par deux boyaux une demi-heure durant.

La lutte contre cet incendie fut d'autant plus difficile que l'explosion avait ébranlé tout l'étage. De plus, les flammes étaient des plus vives. Tous les meubles de l'appartement furent précipités les uns sur les autres dans un désordre difficile à décrire et toutes les vitres des fenêtres furent réduites en miettes. Les boyaux furent montés par les escaliers extérieures puis par des échelles.

A L'HOPITAL

L'état des victimes était tel, lorsqu'elles atteignirent l'hôpital Notre-Dame dans l'automobile du chef de district Dagenais conduite par le chauffeur J.-E. Boulard et le constable Bessette, que les médecins insensibilisèrent immédiatement leurs clients au moyen de piqûres. Les plaies, affreuses à voir furent recouvertes de teinture d'iode et des pansements d'urgence furent employés. Les malades sont dans un état d'insensibilité moyen et ne paraissent pas réaliser que leur vie est en danger. Pourtant, on assure que Mme Turgeon ne passera pas la journée et le cas de la femme italienne est des plus critiques. L'homme, lui, n'est brûlé qu'à la tête, à la poitrine et aux mains.

Mme BARDOLACCI, sur son lit d'hôpital, après l'explosion de la rue Delaroche. (Cliché de la "Patrie")

Comme l'auto du chef était trop petite pour transporter tous les blessés dans un même voyage, il fallut faire la navette de lieu du sinistre à l'hôpital. Mme Turgeon, fut transportée la première puis vint la femme italienne et son mari.

Au-dessus du logement incendié demeure la veuve du chef de district Hooper. C'est là que se réfugia Mme Turgeon. On dut la couvrir de draps de toile mouillés pour éteindre les flammes qui l'entouraient. Puis on la transporta à l'hôpital enmaillottée dans des couvertures de caoutchouc. Elle est brûlée de la tête aux pieds.

LA POLICE

La police ne se prononce pas à savoir si les victimes fabriquaient clandestinement de l'alcool. Les pompiers de leur côté, assurent que l'explosion a été causée par l'alcool. Les trois blessés devaient aussi se trouver près du poêle à gaz, puisqu'elles s'enflamèrent si subitement L'une d'elle dut même se précipiter dans un banc de neige. Elle fit une chute de trois étages.

On ignore encore, à l'hôpital tant les brûlures sont graves, si les membres de leur cliente sont fracturés.

Vue de la rue Delaroche, la maison où l'explosion fit trois victimes ce matin. La croix indique l'étage où l'accident eut lieu. (Cliché de la "Patrie")

INGENIEURS DES MINES EN CONGRES

La production minière au Canada et dans la province en 1925.

CE MATIN

Le congrès annuel du "Canadian Institute of Mining and Metallurgy" s'est ouvert ce matin à 10 heures, à l'hôtel Windsor, sous la présidence de M. Thomas-J. Brown.

Son Honneur le maire Charles Duquette aurait bien aimé souhaiter la bienvenue aux congressistes, mais comme il est actuellement à Québec, c'est son secrétaire, M. Maurice Grondin, qui a prononcé, à sa place, quelques paroles de bienvenue.

Les orateurs à la séance de ce matin, ont été: MM. S.-J. Cook, du bureau des statistiques du Dominion ; W.-R. Rogers, statisticien pour la province d'Ontario; A.-O. Dufresne, statisticien pour la province de Québec; J.-D. Galloway, minéralogiste provincial de la Colombie-Anglaise; et W.-E. McMullen, du département des terres et mines du Nouveau-Brunswick.

M. S.-J. Cook parla de la production minérale au Canada. En 1925, le Dominion a produit des minéraux pour une valeur de $234,846,337 ; cela représente une augmentation de $15,362,851 sur l'année précédente. L'année a été fertile en records, plusieurs industries minières ayant brisé tous leurs records précédents. C'est l'or qui vient en tête, les découvertes dans l'Ontario et Québec ayant attiré des milliers de prospecteurs. Le total de la production aurifère en 1925 a été de $8,995,854. soit une augmentation de plus de $2,000,000 sur l'année précédente.

Cependant on a produit 508,796 tonnes de charbon de moins en 1925. qu'en 1924.

L'industrie de l'amiante continue à se développer dans Québec qui fournit la plus grande partie de ce qui est utilisé dans l'univers entier. On espère que la fusion des compagnies d'amiante va encore activer cette production.

Le gouvernement fédéral surveille avec intérêt les progrès que fait la province de Québec dans le domaine minier, surtout dans le district de Rouyn.

Au cours de 1925, 64,000 ouvriers ont été employés dans les mines au Canada, dont 45,000 en Nouvelle-Ecosse. C'est donc dire que cette province tient la première place.

Les placements miniers s'élèvent maintenant à la somme de $632,444,000.

Les mines occupent le troisième rang en importance dans l'échelle des industries canadiennes.

M. A.-O. Dufresne, le statisticien miniers de la province de Québec, déclara ensuite que la production dans le Québec pour 1925, avait été de $22,500,000, soit une augmentation de 18 p.c. sur l'année précédente. C'est un record dont on a raison d'être fier. Ce sont les matériaux de construction qui tiennent le premier rang avec l'amiante en tête. On a extrait pendant l'année 274,525 tonnes d'amiante, soit une augmentation de 37 p.c. sur 1924.

Des mines ont été découvertes dans l'Abitibi, le Témiscamingue, la Gaspésie. On a produit pour $1,834,000 d'or.

M. Dufresne termina en disant : "La province de Québec est destinée à devenir dans un avenir rapproché un important producteur minier au Canada et dans l'Amérique du Nord."

Le congrès se continue cet après-midi, demain et se terminera vendredi soir par un grand banquet au Windsor.

Réunion annuelle cet après-midi à l'Hôpital Notre-Dame

L'assemblée annuelle des dames patronnesses de l'Hôpital Notre-Dame aura lieu cet après-midi à trois heures précises.

A cette occasion, toutes les dames patronnesses sont instamment priées d'être présentes. Plusieurs questions importantes seront discutées au cours de la réunion.

L'assemblée générale des membres de la Corporation de l'Hôpital Notre-Dame aura lieu à l'hôpital, No 860, Sherbrooke-Est, à quatre heures précises, cet après-midi. Il y sera procédé à l'élection des officiers et à la transaction ordinaire des affaires de l'assemblée générale annuelle. Tous les membres de la Corporation: gouverneurs, dames patronnesses, et autres bienfaiteurs sont instamment priés d'y assister.

Un assaut imminent est prévu sur les quincailleries de Montréal!

Nous avons téléphoné, au cours de la matinée, à plusieurs quaincailliers de Montréal, histoire de constater les effets de l'ordre que le service municipal de santé vient de recevor du sous ministre fédéral de l'agriculture relativement à l'enchainement ou au musellemen' obligatoire des chiens, par crainte de la contagion de la rage.'

Comme l'ordre est encore très récent, les quincailleries n'ont pas encore été assiégées, mais l'on prévoit un assaut, au point que dans certaines d'entre elles des commandes de chainettes et de muselières viennent d'être données.

M. le docteur Eugène Gagnon, directeur intérimaire du service municipal de santé nous fait remarquer que l'ordre de M. J. H. Grisdale est formel: aussi tous les propriétaires des 16,000 chiens que compte Montréal sont priés conséquemment de s'y conformer jusqu'à nouvel ordre.

L'INCONNU DU CANAL IDENTIFIE

Les deux frères de la victime ont reconnu le cadavre.

L'ENQUETE

On a identifié d'une façon définitive, hier soir, vers 9.15 heures, à la morgue, le cadavre de l'inconnu décédé à l'hôpital Western, lundi soir dernier, après avoir été repêché semi-inconscient, quelques heures auparavant dans le canal Lachine, entre Verdun et Pointe-Saint-Charles, au pied de la rue Reading.

Le défunt portait le nom de Alfred Guimond, était âgé de 48 ans et demeurait au numéro 256 de la rue des Manufacturiers. M. Guimond était tisserand par métier, mais il avait été sans travail depuis quelque temps. Ce sont les frères du défunt, M. Azade Guimond, demeurant au numéro 614 de la rue Beaulieu et M. Joseph Guimond, domicilié au numéro 256 de la rue des Manufacturiers, qui ont identifié le cadavre.

ALFRED GUIMOND, 48 ans, 256 rue des Manufacturiers, qui est tombé lundi dans le canal Lachine et a succombé peu après cet accident.

Ils ont déclaré à l'enquête ce matin, que leur frère Alfred avait laissé la maison, vers 2 heures, lundi après-midi dernier, probablement pour aller à l'atelier voir s'il n'y avait pas d'ouvrage pour lui. Comme il lui arrivait fréquemment de travailler temporairement la nuit, on ne s'étonna pas outre mesure de son absence lundi soir. Mais hier, comme il n'était pas revenu, les deux frères, ayant lu dans les journaux la mort d'un inconnu, dont la description, correspondait avec celle de l'absent, se rendirent en toute hâte à la morgue. Tout de suite ils purent identifier le cadavre, à cause des cicatrices qu'ils constatèrent sur le côté gauche de la poitrine. Guimond porte ces cicatrices depuis plus de 30 ans.

On croit que Guimond fut aveuglé par la neige et le vent lundi dernier et qu'il tomba à cause de cela dans le canal. Il fut repêché et transporté à l'hôpital Western où il mourut malgré tous les soins.

Le coroner McMahon a commencé ce matin une enquête sur la mort de Guimond. On a procédé à l'identification officielle du défunt. La cause a été ajournée à trois heures, cet après-midi, pour permettre au médecin-expert de faire l'autopsie du cadavre et de déterminer la cause exacte de la mort. Les témoins de la chute de Guimond dans le canal, seront entendus cet après-midi.

BRISE-GLACE PERDU DANS LA TEMPETE

TROIS-RIVIERES, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — La tempête d'hier que poussait, dans l'après-midi, un vent qui a atteint cinquante milles à l'heure, a coupé les communications entre Trois-Rivières et la rive sud. Le Progrès a dû renoncer à ses trois traversées de l'après-midi. Les chemins de traverse ont été déserts, hier après-midi, et personne n'a osé s'y risquer. Il était impossible d'y trouver son chemin. La marée poussée par le vent du nord-est a été forte et elle a brisé la glace sur une longueur de deux arpents au service des signaux au quai de la Dominion Coal, entre la rive nord et la pointe ouest de la batture.

La force du vent du nord-est a été telle qu'elle a empêché ces glaces de se mettre en mouvement et de descendre le courant.

Le Lady Grey, qui avait quitté notre port de bonne heure, le matin, a été incapable de continuer sa route. Il était absolument impossible de se diriger sur le fleuve. Le brise-glace a jeté l'ancre dans la Pointe Bigot, dans l'anse de Bécancour. La chute de neige est la plus abondante que nous ayions eue cet hiver. Elle a dépassé un pied. En maints endroits, la neige poussée par le vent s'est accumulée en bancs de trois et quatre pieds de hauteur.

Ce matin, plusieurs centaines d'hommes, le chasse neige de la voirie et un grand nombre de cochers sont occupés au déblaiement de nos rues.

LES PREMIERES CAUSES CONTRE HENRI PEPIN SONT ENTENDUES

Examens volontaires le 11 mars, dans l'affaire du Cénacle et de S.-Janvier.

AUTRES CAUSES

On a commencé ce midi en cour d'enquête, devant le juge Perrault, les enquêtes de Henri Pépin, alias Brodeur, alias Bonheur, alias Ouimet, accusé de fausses représentations dans la sollicitation en faveur d'organisations de charité.

La première cause entendue était celle du "Cénacle", plainte portée par M. Joseph Mercure, accusant Pépin d'avoir obtenu sous de fausses représentatinos la somme de $400 de personnes encore inconnues, pour l'organisation d'un euchre concert, en faveur du Cénacle.

Le premier et seul témoin entendu est Mme Mercure, née Antoinette Caron, 4086 rue Delorimier.

Mme Mercure, dit à Me Bourassa, qu'elle connait Pépin ce seul nom. C'est vers la fin de novembre, et au commencement de décembre qu'elle reçut ses premières visites. Il se présenta avec une lettre de recommandation de M. l'abbé Maréchal, curé de la paroisse S.-Ambroise et de Mlle D. Bourbonnais, directrice du "Cénacle". Il s'agissait d'un euchre concert qui devait avoir lieu le 14 janiver à l'hôtel Windsor. Mme Mercure retint 4 billets pour ce euchre concert et promit un cadeau. Le 9 janvier, l'accusé se présenta à la maison de Mme Mercure pour solliciter le paiement des billets. Elle remit $8. à l'accusé et un cadeau payé $2. Le soir du euchre elle se rendit au Windsor mais le euchre n'eut pas lieu, pas plus que le concert.

Mme Mercure dit qu'elle n'avait jamais vu l'accusé auparavant.

L'examen volontaire a été fixé au 11 mars.

A S.-JANVIER

La deuxième cause contre Pépin était faite par le notaire J.-Marc Vermette, de S.-Janvier, ayant son bureau d'affaire à Montréal, contre Roger Bonheur alias Paul Ouimet. L'accusé devra répondre à l'accusation de fausses représentations pour obtention d'argent.

Le notaire Vermette a été le premier témoin. Il dit qu'il reçut l'accusé Bonheur à l'automne. Il était porteur de lettres de recommandation du curé de S.-Esprit et du recteur du collège Sainte-Marie. Il se faisait fort d'organiser une séance au bénéfice des oeuvres paroissiales. Bonheur devait garder 60 p.c. des recettes, percevoir les montants sur les annonces, enfin tout organiser. La séance devait avoir lieu le 3 octobre 1925, mais tous les gens du village de S.-Janvier se rendirent à la salle et il n'y eut rien. Le notaire Vermettre dit qu'il fut obligé d'organiser une séance pour dédommager ceux qui avaient acheté des billets. Il dit aussi qu'il était au courant du fait que Bonheur avait retiré $14 en billets et $100 d'annonce.

M. Zénon Brière est le témoin suivant. Il demeure au numéro 2860, rue S.-Hubert. Bonheur, qui lui est tout à fait inconnu, lui vendit un billet pour la séance du 3 octobre à S.-Janvier. L'accusé lui vendit aussi une annonce de $10 devant figurer sur une affiche, annonçant la séance.

M. Brière dit n'avoir jamais vu cette affiche ni l'annonce. Il s'est rendu à S.-Janvier, mais il n'y a pas eu de séance.

Me Léonce Plante, représentait la poursuite et interrogea les témoins. Bonheur, n'ayant pas d'avocat pour l'aider questionna le témoin lui-même. Il demanda s'il avait vu l'annonce sur l'affiche, mais le témoin dit non.

Le président du tribunal fixa l'examen volontaire au 11 mars.

Les autres causes contre Pépin et Blay seront entendues cet après-midi.

ELLE DISPOSE ENCORE, DIT-IL, DE $750,000.00

QUEBEC, 3—(Du correspondant de la "Patrie") — Une nouvelle discussion, qui s'est prolongée toute la matinée a marqué la reprise de l'étude du bill de la commission scolaire catholique de Montréal, devant le comité des bills publics, ce matin.

Au début de la séance, M. Mathys s'opposa fortement à ce que le pouvoir d'emprunt de la commission fut augmenté. Il prétend que la commission a encore $750,000 disponibles et qu'elle peut avec cela construire 3 ou 4 écoles.

L'hon. M. David suggère d'accorder à la commission un million en attendant le rapport de la commission d'étude qui vient d'être nommée.

L'hon. juge Lafontaine expliqua que les $750,000 que la commission possède encore, sont disposées et les travaux auxquels ce montant sera employé doivent commencer au printemps. Il déclara que le commission avait besoin tout au moins d'un emprunt de 2 millions avec une augmentation de taxe d'au moins 15 cents par $100.

L'hon. M. David exprima l'opinion que lorsque le rapport de la commission d'étude sera comme la commission scolaire pourrait préparer un plan d'ensemble couvrant une période de 15 ou 20 ans.

M. L.-A. Lavallée a combattu le pouvoir d'emprunt en exprimant l'opinion que le commission a suffisamment d'écoles et qu'une meilleure répartition des élèves est nécessaire.

A une heure, le bill a été ajourné à demain matin.

Second refus de Québec de solutionner notre question des pavages?

QUEBEC, 3. — (Spécial à la Patrie). — Le sentiment général à la législature provinciale relativement à la question des pavages à Montréal, c'est que les échevins retournent, encore une fois, chez eux et donnent eux-mêmes, une solution à cette sempiternelle question qui intéresse avant tous les propriétaires de la métropole.

On se rappelle en effet que c'est la décision qui a été prise au cours de la dernière session, mais que les autorités de la cité de Montréal n'ont pu accorder leurs violons comme on le leur avait demandé.

UNE SEANCE D'URGENCE DU COMITE

Au sujet de la mise en vigueur de l'ordre fédéral.

LES CHIENS !

L'ordre du sous-ministre fédéral de l'agricultura, relativement à l'enchainement ou au musellement des chiens dans la cité de Montréal, reçu depuis quelques heures par le directeur intérimaire du service municipal de santé, vient d'être porté à la connaissance du comité exécutif municipal.

M. le docteur Eugène Gagnon, au cours d'une conversation que nous avons eue avec lui au cours de la matinée, nous annonce qu'il a conféré à ce sujet avec M. le commissaire T. O'Connell. Ce membre du comité exécutif doit se mettre immédiatement en communiction avec les autres commissaires actuellement à Québec, afin que le comité tienne une séance et donne des instructions à la police. On croit que cette séance aura lieu à Québec et qu'un ordre sera donné aussitôt.

Il est entendu que tout chien qui ne sera pas musellé et trouvé dans les rues de Montréal, après que les instructions seront données par l'administration pourra être incontinent abattu. Des avis officiels seront publiés.

On constate que les propriétaires de chiens veulent se conformer sur le champ à l'ordre d'Ottawa, car le secrétaire du service municipal de santé nous déclarait à midi qu'il est ennuyé par les nombreux téléphones qu'il reçoit depuis l'ouverture des bureaux: tous demandent où ils pourront se procurer des muselières.

"VOUS N'ETES PAS COMME ROBIN-HOOD", DIT LE MAGISTRAT

Charbonneau ne volait pas les riches, mais les pauvres. — Un an de prison.

Joseph O. Charbonneau, soi-disant commissaire de la Cour Supérieure, qui s'est avoué coupable hier à dix accusations d'escroquerie, a été condamné à un an de prison aux travaux forcés ce matin par le juge Enright.

Charbonneau, qui a été arrêté par le sergnt-détective A. Tremblay, publiait des annonces dans un journal de cette ville demandant des collecteurs. Il exigeait de ces derniers des garanties de $5 et de $10 puis il leur donnait de faux noms et de fausses adresses. Lorsque les collecteurs, découragés, retournaient au bureau de Charbonneau, ce dernier avait déménagé.

"Il existait en Angleterre, déclara le juge Enright un célèbre bandit connu sous le nom de "Robin Hood". Il volait les riches pour donner aux pauvres, aussi était-il très populaire et personne ne voulait qu'il fût condamné. Mais vous, c'est le contraire: vous avez volé de pauvres gens qui cherchaient un emploi et je n'ai pas besoin d'ajouter que vous n'avez rien donné aux riches! Vous êtes un voleur méprisable et mesquin."

TROIS ANS DE BAGNE

—Arthur Bélanger, trouvé coupable de vol par effraction dans une manufacture au No 203 rue Saint-Laurent et d'y avoir volé des complets, a été condamné à trois années de bagne, ce matin, par le juge Perrault. Bélanger était sorti du bagne au mois de janvier dernier après avoir purgé une sentence de trois années pour évasion de prison.

Le juge Perrault a permis à Alban Carpentier, arrêté dans la même cause, a changé son plaidoyer de culpabilité en un plaidoyer de non-culpabilité.

CETTE COUR DES JEUNES DELINQUANTS

Elle est soumise à la Cour supérieure dit l'hon. juge Surveyer.

PAS DE JURIDICTION.

La Cour des jeunes délinquants est soumise à la juridiction de la Cour supérieure. C'est ce que vient de décider l'honorable juge Surveyer dans un jugement rendu ce matin. La Cour a maintenu un bref de prohibition contre le juge Lacroix de la Cour des jeunes délinquants en décidant que cette Cour n'avait aucune juridiction pour entendre une poursuite contre Nagib Lawand.

Lawand, dans sa requête en Cour supérieure, avait allégué qu'il avait reçu un bref le 21 avril 1925 le sommant de comparaître devant la Cour juvénile pour répondre à l'accusation d'avoir, pendant plusieurs mois, aidé et induit des enfants de moins de 16 ans à commettre des délits et d'avoir commis des actes pour faire des jeunes délinquants, en les faisant entrer dans une salle de cinéma.

Le requérant disait que le juge Lacroix n'avait aucune juridiction pour l'assigner. D'ailleurs l'offense mentionnée ne constituait pas, à son point de vue, une infraction à la loi.

De plus, on avait assigné le requérant à comparaître en Cour juvénile. D'après Lawand, il n'existe pas de Cour juvénile mais bien une Cour des jeunes délinquants.

En contestant la requête, on avait plaidé que la Cour des jeunes délinquants ou juvénile n'était aucunement soumise à la Cour supérieure, étant donné que la Cour des jeunes délinquants n'est pas un tribunal inférieur.

L'honorable juge Surveyer a considéré que le tribunal de la Cour des jeunes délinquants était comme un démembrement des magistrats de police et un tribunal de juridiction locale.

Cette Cour, a dit le juge, considère que la loi fédérale, concernant les jeunes délinquants, a été inspirée par le désir que les jeunes délinquants ne soient pas classés ou traités comme des criminels ordinaires qu'ils ne soient pas mis en contact avec les criminels et qu'ils soient soumis à une surveillance, à un traitement et à un contrôle tendant à reprimer leurs inclinations et à affermir leurs meilleurs instincts.

Considérant que l'expression "Cour des jeunes délinquants" signifie toute Cour établie en vertu d'un statut provincial pour se prononcer sur les cas des jeunes délinquants, ou spécialement autorisée, par un statut provincial, par le gouverneur en conseil ou le lieutenant-gouverneur en conseil a prononcer ces cas que cette Cour a juridiction exclusive dans les cas de délits;

Considérant que la dite juridiction de cette Cour, limitée quant au territoire, est limitée quant à l'âge des prévenus qui ne doit pas dépasser seize ans;

Considérant que la loi impose à la dite Cour et aux juges d'icelles des pouvoirs que ses juges pourraient impunément violer s'ils n'étaient soumis au contrôle et à la surveillance de la Cour Supérieure;

Considérant qu'un juge de la Cour supérieure peut être nommé pour présider la Cour mais qu'alors il agit comme "persona designata" et est soumis au contôle et à la surveillance de la Cour supérieure;

La Cour des jeunes délinquants est un tribunal inférieur et, dans le présent cas, le juge de cette Cour n'avait pas juridiction. La requête est donc maintenue et la contestation renvoyée.

En cour du recorder

Les causes du rôle d'aujourd'hui se rapportaient toutes aux infractions contre les lois municipales, à savoir: les véhicules sans permis, nuisance publique, mauvais trafic, etc. Les amendes ordinaires réglèrent tous ces cas.

PROTEGER LA SANTE PUBLIQUE

Nouveau règlement municipal sur la tenue des salles à manger.

ENQUETE

Il y a quelques mois, M. l'échevin Maurice Gabias, représentant du quartier Sainte-Cunégonde, demandait à l'administration municipale de bien vouloir corriger une lacune dans le service municipal de santé de Montréal: ce service possèdait bien une division de l'inspection des aliments, mais cette inspection ne portait pas sur la tenue des salles à manger qui pullulent dans notre ville.

Il appuyait sa demande en déclarant que dans nombre de restaurants, hôtels, pensions ou simples salles à manger, on faisait très peu cas des lois de l'hygiène, ce qui était une menace à la santé publique. Cet état de choses avait d'autre part des conséquences ruineuses pour certaines propriétaires qui ne trouvaient pas à louer leurs établissements ou leurs logements, à cause du voisinage peu fragrant de certains de ces endroits où l'on mange sur le bout du pouce.

Se rendant à cette requête du représentant de Sainte-Cunégonde, l'administration municipale nommait, quelques semaines plus tard, M. Pierre-Napoléon Carle, inspecteur des salles à manger à Montréal, mettant conséquemment ce nouveau fonctionnaire sous la juridiction du service municipal de santé.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Carle, qui est entré en fonction le lendemain du Jour de l'An, a déjà accompli beaucoup de besogne, en visitant plus de trois cents hôtels, restaurants, pensions et "Quick Lunch". Cette enquête lui a permis de constater un état de choses vraiment anormal, dans quelques-uns de ces endroits où l'on donne à manger: ses constatations donnent entièrement raison au représentant de Sainte-Cunégonde.

Il se présente cependant une difficulté: les propriétaires de salles à manger ne sont nullement régis aujourd'hui par un règlement municipal concernant l'apprêtation des mets qui sont servis au public: aussi M. Carle vient-il de demander à l'administration municipale de combler immédiatement cette lacune, afin de lui faciliter sa tâche, faisant remarquer à nos autorités municipales qu'il y va de la santé publique, eu égard aux nombreuses contraventions aux lois les plus élémentaires de l'hygiène qu'il a pu constater au cours de son enquête.

Cambriolage à la pharmacie Goyer

Un agent du poste de police No 4 en patrouillant dans la rue Sainte-Catherine, ce matin, vers 5 h. 30, a constaté que la vitre de la porte de la pharmacie J.-A. Goyer, 682 Est rue Sainte-Catherine, avait été brisée au moyen d'une brique. M. Goyer fut prévenu et a informé les policiers qu'on lui avait volé six kodaks Eastman.

Feu M. Alphonse Morin, C.R.

La mort tragique, à Québec, à la descente du train, de M. Alphonse Morin, C.R., causera des regrets universels.

Modeste et retiré, le défunt était cependant estimé de tous ceux qui l'approchèrent et qui apprécièrent chez lui les plus hautes qualités du coeur et de l'esprit. Il y avait chez M. Morin un reste "d'ancien régime". Et nulle part cela n'apparaissait mieux que dans le beau manoir De Léry, qu'il avait acquis à Saint-Jean, et où il semblait tellement chez lui.

Monsieur Morin fut protonotaire à Saint-Jean. Il pratiquait à Montréal, depuis plusieurs années, et était le chef de l'étude Morin, Cormier et Forget.

C'était un homme de bon conseil, ainsi qu'il le prouva dans l'administration de successions importantes qui lui furent confiées.

A la famille en deuil, la Patrie tient à exprimer particulièrement sa sympathie et ses condoléances.

"Mangez du poisson une fois par jour"

NOUS EXPEDIONS HORS LA VILLE

Le nombre de nos clients hors la ville augmente de façon surprenante. Ceux qui, demeurant loin de la ville, qui ont une fois utilisé cette branche du Service Stanford, y reviennent toujours, tout à fait satisfaits, car leurs commandes sont promptement expédiées et, comme les aliments sont empaquetés avec un soin particulier, ils leur parviennent invariablement en parfaite condition. Veuillez noter que nous payons les frais d'express, sur commandes de dix dollars ou plus, pour les premiers cent milles, et la moitié des frais, ensuite. Ceci s'applique à tout, sauf aux pommes de terre et aux légumes pesants, à la poche.

Oies grasses et tendres, la lb..... 25c
Volailles dodues, à bouillir—3 à 3½ lbs..... 28c
Bifteck de surlonge, premier choix, 4 lbs et plus, la lb..... 48c
Champignons cultivés, frais—la lb..... 70c
Oranges de Californie, pour jus—3 douz..... 1.00

Agneau du Printemps "Hothouse" et menthe fraiche.

Asperges de serre
Broccali
Rhubarbe fraiche
Laitue Romaine

SISCOES FUMES, DE FANTAISIE La lb. 35c

Avocattiers
Endive
Fraises
Mandarines.

Stanford's Limited
128 Mansfield Street
12 Telephones-Uptown 6300

La Patrie

MONTREAL, 3 MARS 1926

LA TREVE

S'il avait subsisté un doute sur l'opportunité de la décision du gouvernement de mettre fin à l'interminable débat qui se poursuivait aux Communes, il serait dissipé par les résultats qu'a déjà produits la clôture.

L'opposition elle-même n'a avancé aucune raison sérieuse pour critiquer la mesure. M. Meighen a seulement fait parade de la satisfaction qu'il prétendait ressentir à voir les libéraux user de ce moyen de coercition qu'ils avaient auparavant condamné en principe — et l'observateur désintéressé ne verra là qu'un reproche puéril et anodin. La "Gazette", organe conservateur, admet que, pendant la journée d'hier, aucun des orateurs qui ont porté la parole aux Communes a paru n'avoir pas assez de vingt minutes pour dire tout ce qu'il avait à dire. Enfin, puisque la seule importante raison, prétendait-on, qui justifiait l'opposition de s'opposer à un ajournement de la Chambre état la nécessité de ne pas interrompre l'enquête des Douanes, on voit que ce n'était là qu'un prétexe,, car le comité parlementaire a décidé de continuer de siéger pendant la vacance. La clôture est donc pleinement justifiée.

A la vérité elle ne l'est pas seulement en tant qu'applicable au débat qui vient de se terminer, mais elle devrait dorénavant être admise dans la pratique parlementaire ordinaire et régler constamment les délibérations de la Chambre. Si ce point de vue rationnel était accepté par le gouvernement, le parlement pourrait reprendre le temps qui a été perdu depuis l'ouverture de la session.

Car si la trève est maintenant signée pour un court espace de temps, il n'est pas douteux qu'après le 15 mars, le ministère va être exposé aux mêmes assauts et qu'à chaque question qui s'élèvera, l'opposition recourra, pour le rembarrer, à toutes les manoeuvres, sans excepter celle dont elle vient de se servir en pure perte pendant six semaines.

Certain ont soupçonné que c'est l'influence du nouveau ministre des Chemins de fer qui a inspiré au cabinet la détermination d'affirmer son autorité de la manière que nous venons de voir. S'il en est ainsi, M. Dunning a rendu un grand service non seulement au ministère, mais au pays.

Après cette expérience, le gouvernement devra comprendre qu'il est en place pour gouverner et il ne devrait plus avoir peur de son ombre.

Il est vrai qu'il ne peut compter sur une forte majorité en Chambre, mais la majorité, si petite soit-elle, fait la loi, et puisque le ministère prétend, avec raison, avoir la confiance d'une petite majorité de la Chambre, son devoir est d'exercer dans leur intégralité les prérogatives du gouvernement. Cela veut dire qu'il doit conduire et diriger les délibérations de la Chambre et pousser avec l'énergie qui convient l'exécution du programme sessionnel. Il ne doit pas piétiner sur place, lâcher pendant des jours ou des semaines le gouvernail, se laisser immobiliser par l'appréhension d'un vote défavorable. Il a besoin pour se maintenir de l'appui des indépendants et des progressistes; il l'obtiendra d'autant plus sûrement qu'il saura montrer de la force morale.

POUR LA SANTE MORALE

Une feuille innommable vient d'être enfin interdite au Canada par le ministre des douanes, et c'est très bien. L'honorable monsieur Boivin mérite des félicitations et la reconnaissance de tous ceux qu'intéresse la santé morale du pays, au même degré que l'autre, et qui croient qu'un gouvernement ne déroge pas à sa fonction en s'employant à la protéger.

Cette feuille, imprimée et illustrée à New-York, nous arrivait chaque matin comme un mauvais relent. Et pendant que nos réformateurs s'inquiétaient de la circulation de journaux tendant à généraliser l'habitude des paris sur les courses, que les ultra-loyalistes s'offusquaient de pseudo-révélations d'une revue américaine qui ne sont, en vérité, que des secrets de polichinelle, on semblait ignorer un étalage de luxure éhontée et la pénétration pernicieuse du scandale, par cette feuille.

Peu nous chaut que le jour même où le gouvernement prend action, il se soit trouvé un journal français de Montréal pour nous présenter, en caractères inquiétants, la feuille condamnée comme le "MEILLEUR journal illustré à petit format, PLUS intéressant et MEILLEUR que jamais". Nous laissons à chacun d'apprécier ceux qui se prêtent à pareille publicité, même largement payée, sous prétexte qu'ils sont les "amis du peuple".

L'important est que l'interdiction soit prononcée contre un illustré qui menaçait de pervertir toute une génération, car ce sont surtout les jeunes qui se l'arrachaient et s'en repaissaient, par une curiosité malsaine.

Nous ne l'avons guère suivi, malgré que ce fût de notre métier, et nous avouons que la curiosité qui nous reste fut vite surmontée par le dégoût. Mais nous savons que le jour même où fut interdite une autre revue américaine, devant les protestations loyalistes, l'illustré dont nous parlons publiait un compte rendu épicé à souhait d'une scène d'orgie dans un théâtre de New-York. On ne nous faisait grâce d'aucun détail. La présence même y était notée d'un assassin notoire, de quelques autres dégénérés et d'une divorcée célèbre, soignant sa publicité avant de monter sur la scène. Et le tout se terminait par une scène rappelant les pires bacchanales de la Babylone païenne.

Voilà ce qu'on offrait à une population comme la fidèle image des moeurs modernes. Triste "miroir", en vérité, de la vie quotidienne.

Nous n'avons que faire de pareilles illustrations. Si elles conviennent à un certain public, au-delà de la frontière, diverses raisons, et d'ordre supérieur, permettent à nos gens de se faire ici une autre idée de la vie. Et nous espérons bien que le gouvernement, suivant l'intention annoncée, ne s'en tiendra pas là et interdira l'entrée au pays de toutes les feuilles qui ne vivent que du scandale et du vice d'une époque en folie.

Il reste à nos journaux, quand ça ne serait que pour garder une note distincte et ne pas ressembler à certains journaux américains, de ne pas tomber dans pareil excès et de présenter une autre image de la vie courante. Obéissant à une haute direction, c'est ce à quoi nous nous appliquons; et nous avons ainsi le souci de mieux respecter nos lecteurs.

LE NOMME BIMBA

Le nommé Anton Bimba, qui fait parler de lui depuis quelques jours aux Etats-Unis, est tout simplement un agent secret de la fameuse Troisième Internationale de Moscou. Il se dit journaliste.

Quelles que puissent être les attributions publiques du lithuanien Bimba, son rôle dans la société est celui du révolutionnaire, du destructeur, de l'émeutier, et à ce titre, il est dangereux, dans la sphère où il s'agite. A ce titre seul, il mérite la déportation immédiate. On déporte actuellement des Etats-Unis une foule de gens considérés comme non désirables, dont la conduite et l'influence ne sauraient jamais faire au pays et à ses institutions la millième partie du tort que peut leur causer un Bimba.

Il est plaisant de voir un étranger venir en Amérique pour échapper à ce qu'il appelle la "persécution" dans son pays d'origine, en appeler pour sa défense aux institutions américaines, dont il prêche le renversement en public, à la tribune et dans le journal! Voici un bonhomme qui demande le renversement du gouvernement américain et des institutions qui en dépendent; qui nie l'existence de Dieu et insulte à l'intelligence et au caractère de ceux qui croient, et qui, cependant, se réclame de la liberté de parole et d'action conférée par cette même constitution.

Bimba a non seulement blasphémé outrageusement, insultant publiquement l'Etre Suprême, et de plus, salissant dans ses propos ceux qui se sont consacrés à son culte, mais encore, il a menti effrontément, cherchant ainsi non seulement à ébranler la foi chez ses auditeurs, mais à les induire en erreur et à leur inspirer de la haine contre les ministres de cette foi. Il a fait passer les prêtres, les ministres, les différents clergés du monde entier, comme étant des voleurs, des exploitateurs, des persécuteurs dans l'âme et dans le corps, alors que tout le monde sait, même ceux qui se targuent d'athéisme, que la foi chrétienne s'enseigne et se propage par la charité, les bienfaits et la persuasion.

Et pourquoi tout ce débiatérage contre l'idée d'un Etre Suprême, chez cet homme néfaste? Est-ce pour arriver à éliminer le culte d'un Dieu sur la terre? Non. Cela est secondaire dans les plans de Bimba et de ses semblables. Le but de ces gens-là est de ruiner chez les malheureux qui les écoutent, le sentiment du respect à l'autorité divine, de façon à les amener à se moquer plus facilement ensuite, de l'autorité humaine et civile.

Ils savent que lorsqu'un homme ne croit ni à Dieu ni à diable, et qu'il a pardessus le marché l'infortune d'être ignorant, il est mieux disposé à ne rien respecter, ni dans la tradition, ni dans la société, ni dans l'ordre social, ni dans l'ordre spirituel. Il devient alors un excellent matériel pour les "meneurs d'hommes", dont la mission est de mener société à la ruine sous prétexte de la conduire à une bienfaisante régénération.

PATRIOTISME PAR RADIO

L'Association des Manufacturiers Canadiens a entrepris de donner par radio des leçons de choses canadiennes aux enfants d'Ontario. Chaque jour, grâce au fil mystérieux qui pénètre un peu partout, cette association importante énumérera aux écoliers de Toronto et des autres principaux centres de la province-soeur les ressources et les industries du pays. Cette propagande ne peut que produire les meilleurs résultats.

Faire aimer son pays, n'est-ce pas la tâche agréable et nécessaire qui s'impose à tous les degrés de l'enseignement?

Nous ne saurions trop louer les manufacturiers de leur initiative. En faisant connaître à la génération qui pousse les principales notions de l'histoire du Canada, ses richesses et ses possibilités, ils donnent des preuves certaines du patriotisme qui les anime.

Nous habitons l'un des plus beaux pays du monde. Il est bon que nos fils le sachent et le comprennent dès leur plus tendre enfance. C'est au foyer et à l'école qu'il convient d'inculquer aux enfants l'amour de la patrie, c'est-à-dire, leur apprendre à devenir de bons citoyens. Ceux qui, par radio ou autrement, se consacrent à cette sublime tâche, ont droit à notre approbation et à notre encouragement.

Nous craignons que dans les diverses provinces les éducateurs ne négligent de façonner le coeur de la jeunesse comme il devrait l'être. Ils font trop large la part des connaissances étrangères, au lieu de concentrer l'attention de leurs élèves sur les choses du Canada. Avant tout, il faut aimer le sol qui nous a vu naître, que nos père ont fécondé de leurs sueurs et de leur sang et où nous espérons mourir. L'histoire ancienne, l'histoire des nations étrangères, etc., ne sauraient être bannies de nos programmes scolaires, mais il importe de donner la place d'honneur à tout ce qui se rattache à notre vie nationale.

Le radio est devenu un puissant et facile moyen d'éducation. Il pénètre dans tous les milieux et dans tous les foyers. Qu'il serve à instruire nos enfants et à leur inspirer l'amour de leur pays!

SOUVENIR DE 1913

Le 9 avril 1913, au cours du débat sur la contribution navale où le gouvernement Borden imposa la clôture, Sir Wilfrid Laurier s'exprima ainsi:

"As you sow, so shall you reap; as you are fair, so shall you meet with fairness; as you are unjust, so shall you meet with injustice. My Right Honorable friend (Sir Robert Borden) has not forgotten the words of Shakespeare:

"'This even-handed justice.
"'Commends the ingredients of
our poisoned chalice
"'To our own lips.'

"The poison that he offers to us to-day, will come to his own lips at some future day. We are in a minority. We can be gagged. We can be prevented from expressing our opinion. They can trample on our rights. But, Sir, the day of reckoning will come."

Seize ans se sont écoulés depuis que le chef vénéré du parti libéral prononçait ces paroles prophétiques.

Que d'événements et de changements politiques depuis 1913!

LES SOUS-OFFICIERS-RAPPORTEURS

Appelé à présider au relevé des votes donnés à l'élection de la mairie de Québec, le juge Pouliot a constaté que les sous-officiers-rapporteurs avaient commis des erreurs nombreuses dans l'exécution de leurs devoirs.

"Certains sous-officiers-rapporteurs, dit-il, semblent avoir fait preuve d'une incurie ou d'une incompétence inconcevable dans l'accomplissement de leurs devoirs. La faute ne retombe pas cependant toute entière sur eux. Le mode employé pour faire le choix des personnes employées à présider les différents polls semble défectueux. Une association de guides s'est récemment formée pour faire admirer aux touristes les beautés historiques de Québec. Personne que je sache, n'est admis membre de cette association à moins d'avoir auparavant subi un certain entraînement éducationnel. Ne serait-il pas tout au moins, aussi important que ceux qui aspirent à occuper une position de responsabilité comme celle de sous-officier-rapporteur dans une élection municipale, où l'incurie, la négligence, l'impéritie, peuvent, comme dans le cas présent, entraîner la défranchisation de centaines d'électeurs, aient la compétence requise?"

Aux dernières élections fédérales un député progressiste d'Ontario faillit être privé de son siège par la faute d'un sous-officier-rapporteur. Dans le nord de l'Alberta, des irrégularités flagrantes ont été relevées. A chaque consultation populaire, soit fédérale, soit provinciale ou municipale, des plaintes nombreuses contre la façon dont les bureaux de votation sont tenus se font entendre. On s'adresse même parfois aux tribunaux pour obtenir le redressement de torts dus aux officiers chargés du scrutin et qui ont fait preuve d'incurie, de négligence ou de mauvaise foi.

Le vote populaire est pourtant assez important pour être entouré de toutes les précautions possibles.

Nous espérons que les prochaines élections municipales à Montréal seront exemptes des erreurs que M. le juge Pouliot vient de condamner si opportunément à Québec.

L'INSPECTEUR WALSH

Le "Droit" s'amuse de nouveau aux dépens de l'inspecteur d'écoles Walsh, dont il nous donnait, il y a quelques jours, des échantillons de sa verve de poète et de son talent de traducteur.

On sait que ce bon M. Walsh a traduit "Nursery Rhymes" à l'intention des élèves canadiens-français des écoles bilingues d'Ontario.

Interrogé par M. Bélanger, député de Russell, au sujet de la traduction française de M. Walsh, le ministre de l'Instruction publique a répondu: "qu'il ne s'agissait pas tant, par cette traduction, d'enseigner la langue française aux élèves que de leur faire comprendre les mots anglais par les mots français correspondants." Mais les mots ne correspondent point, tant la traduction est défectueuse.

Voici quelques nouvelles citations qui permettent d'apprécier la valeur de l'effort poétique de l'inspecteur Walsh:

"Little Jack Horner
Sat in a corner.
(Traduction)
Le petit Jack Foin
S'assit dans un coin.

Jack and Jill
Went up the hill.
(Traduction)
Martin et Martine
Montaient la colline.

When the bough breaks
The cradle will fall...

Where is the little boy
Who looks after the sheep?

She went to the hatter's
To buy him a hat...

I wouldn't lend my pony now
For all the lady's hire.
(Traduction)
Quand la branche cassera
Le jeu est à bout...

Où est le garçonnet
Qui leur doit soin?

Chez le chapelier allait-elle
Pour faire une emplette...

Elle n'aura plus mon pony
pour argent, ni or, ni sous.

Nous plaignons vraiment les petits écoliers français de la province voisine. Le ministère de l'Instruction publique n'a pas le droit de leur infliger un pareil châtiment.

NOTES

Le gouvernement va gouverner — La presse ministérielle est dans la jubilation de voir le gouvernement King triompher de tous les obstacles. Les derniers votes, qui démontrent au-delà de tout doute que M. King compte sur une majorité ferme, permettent au "Canada" d'écrire: "Le gouvernement doit gouverner et le gouvernement va gouverner". Le 15 mars, la vie parlementaire reprendra son cours normal. Entre temps, il y aura peut-être un ou deux changements ministériels.

• • •

Une nuisance — Les autorités fédérales viennent de décréter qu'à l'avenir les chiens seront muselés. Elles craignent que les cas de rage que l'on a constatés à Dorval ne se communiquent à Montréal et aux environs. Les maladies contagieuses des animaux sont parfois aussi redoutables que la plupart des maladies qui affligent l'humanité. Il y a lieu d'espérer que les règlements promulgués par les autorités sanitaires seront appliqués avec rigueur. Plus de chiens errants et libres! Si l'usage des muselières sert aussi à empêcher les toutous d'aboyer à propos de tout et à propos de rien, la nuit comme le jour, il faudra s'en réjouir.

BREFS COMMENTAIRES

Dans la pratique, on voit que la clôture est encore trop la[illegible], puisque la Chambre a voté à minuit.

• • •

L'ordre est donné de museler tous les chiens. Mais qu'on nous dise où les Montréalais trouveront quinze mille muselières.

• • •

A trente, nos échevins devraient pouvoir faire traîner l'étude du bill de Montréal pendant au moins deux semaines.

• • •

Le comble de l'inconscience: l'étonnement du gérant du "Daily Mirror" en face du décret du ministère canadien des Douanes.

• • •

Autonomie municipale. — Montréal veut frapper d'une taxe de $1,000 les commerces temporaires; le comité des bills privés fixe la taxe à $300.

Lettre du Mercredi

J'ai connu une amie des oiseaux...

...dans un restaurant où, entrée par hasard, je déjeunai à la même table. Elle était une vieille demoiselle, et mangeant timidement, osant à peine demander ce qui lui manquait... Bientôt je la vis se livrer à un manège qui m'intrigua. Furtivement, guettant la bonne, elle ramassait des miettes de pain, et les jetait dans un sac dont les cordons s'enrôlaient à son bras. J'osai lui tendre un croûton. Elle eut alors un sourire, et murmura: Merci pour eux!

Pour eux? Et mon imagination s'envola vers une mansarde où des pauvrets gelés et affamés attendaient le retour de la tante. Car plus je la regardais, plus elle me donnait l'impression d'une "pas mariée". C'est stupide, mais c'est ainsi.

Elle s'en alla, après avoir enfilé une misérable jaquette qui me parut bien mince, et j'eus le désir irrésistible de la suivre. Elle alla vers un grand parc abandonné. Soudain un frémissement d'ailes heureuses passa, et je vis toute une bande de moineaux s'ébattre autour d'elle tandis que la vieille fille laissant tomber de son sac le pain qu'elle leur avait gardé. Exultante, elle était presque jolie, en regardant pécorer les moineaux dont elle était l'amie.

Les oiseaux entouraient ses pieds mal chaussés et la remerciaient de leurs petits cris joyeux. Quelques-uns, plus familiers, glissaient leurs mignons becs dans les fentes des bottines qui se trouvaient lamentables, et elle souriait amusée de ces affections d'oiseaux. Recevait-elle beaucoup de baisers la pauvre femme pour que les tendresses des moineaux lui semblent aussi douces...

Et lorsqu'elle m'aperçut, l'observant, elle m'expliqua: "Je les aime tant, voyez-vous. Il y en a qui traînent des toutous, d'autres qui câlinent des chats, il faut bien aimer quelque chose, quand ce n'est pas quelqu'un... Moi, j'aime les oiseaux d'hiver, ces petits courageux qui couchent dans nos neiges et vivent de la charité. Depuis dix ans je donne à manger aux oisillons de ce parc; ils me connaissent et vous voyez qu'ils ne me craignent pas; et se penchant elle attrappa un tout petit qu'elle rapprocha de sa joue pour le réchauffer, et la menue bête s'abandonna à sa caresse.

—J'ai nourri bien des générations de ces petits-là, murmura-t-elle avec un air ravi de grand'maman.

—N'est-ce pas que les oiseaux sont des êtres reconnaissants?

—Infiniment plus que .. les autres!

Enigmatique, la vieille demoiselle remit ses mains dans un manchon dont la fourrure ne disait plus son origine, et s'en alla, après m'avoir saluée de ces mots:

—Soyez certaine que ce sont les oiseaux qu'il faut aimer...

Et j'ai souvent pensé à cette femme étrange et sympathique.

MADELEINE.

A travers la presse

ONTARIO AUX PROCHAINES ELECTIONS

(Le "Citizen")

Il y a raison de croire qu'aux prochaines élections partielles des ministres et aux élections générales prochaines, les libéraux d'Ontario feront meilleure figure. L'espoir d'une victoire conservatrice dans tout le pays est dissipé. Le gouvernement libéral a été maintenu par une majorité de la Chambre. Les temps sont meilleurs. Les préjugés qui ont détourné Ontario de sa voie en 1925 disparaîtront. Ontario marchera avec le reste du pays et prendra la place qui lui revient au conseil de la nation. Ontario devrait avoir dans le cabinet une représentation aussi forte que Québec et la Saskatchewan, et redevenir la clef de voûte de la Confédération.

NOS RELIQUES HISTORIQUES

(L'"Evénement")

Qu'on étudie l'histoire des fortifications de Québec et que l'on regarde en quel état elles se trouvent aujourd'hui. Des anciennes fortifications construites sous la domination française et qui ont subi les sièges de 1759 et de 1775, il ne reste que des vestiges à peu près introuvables. Des fortifications restaurées par nos anciens gouverneurs anglais — elles ne manquent pas de beauté,—l'on dirait que ni les autorités ni la population ne se soucie aucunement. Elles subissent les assauts du temps brutal et du vandalisme ignorant sans que personne ne songe à les défendre. Pour les remettre en parfait ordre, il faudrait déjà dépenser près d'un demi-million. Et si ces réparations urgentes ne sont pas accomplies sans délai les fortifications de Québec ne seront qu'une chose de plus à cacher aux touristes.

Dans les pays d'Europe, les gouvernements, à défaut du peuple, font acte d'intelligence et de patriotisme en édictant des règlements sévères pour protéger les monuments historiques et les oeuvres d'art. Chez nous, on pourrait sans abus avoir recours à une semblable législation. Il faudra en venir à ce remède si la Commission des Monuments historiques de la province de Québec ne reçoit pas l'encouragement qu'elle mérite.

Lettre d'Ottawa

Exit...

OTTAWA, 3. — (Spécial à la "Patrie", par Louis FRANCOEUR, correspondant particulier). — A son trente-huitième effort, la première session du quinzième Parlement s'est ajournée. Bien qu'il n'y ait eu que trente-huit jours officiels de séance, le Parlement est en exercice dpuis deux mois. Et tout ce temps précieux s'est passé en turlutaines dont le pays n'a tiré aucun profit.

Il n'est sans doute pas respectueux d'insinuer que le débat sur l'adresse soit du temps perdu; nous ne l'insinuerons donc point, nous bornant à constater, une dernière fois, que ce débat est bien fastidieux. Il a surtout ce désavantage qu'il paralyse les énergies utiles, puisque la tradition et les précédents ne permettent pas que l'on y préfère autre chose. Tant pis pour la législation: elle attend que les sources de l'éloquence soient taries. Rien ne peut être introduit qui ne se rapporte à l'adresse.

C'est une bonne chose que cette simagrée soit finie. Utilement, le Gouvernement y a mis un terme. Le seul tort fut de ne pas intervenir en temps opportun et d'attendre la veille du retour de M. King et la crainte de quelques questions embarrassantes pour porter le grand coup. Le Gouvernement a été faible. Il a essayé de se racheter à la dernière minute; ce geste trop différé lui portera-t-il profit? Dieu le sait. Mais il n'est personne ici qui ne soit heureux de voir l'obstruction divagatoire de l'Opposition baillonnée efficacement. Que la clôture dans les circonstances actuelles soit de sage politique, nous ne serions pas prêts à le dire sans préciser certains détails. Et que le Gouvernement doive tirer grand profit de sa petite vacance de dix jours est question fort discutable. Mais l'essentiel était d'arrêter les démosthènes de l'Ontario et les cicérons des Maritimes: on l'a fait, tant mieux; même si on l'a mal fait ou trop tardivement.

* * *

La journée s'est passée aussi tranquillement que possible, et sans le moindre coup de théâtre. Les discours ont été assez nombreux, plutôt synthétiques, parfois intéressants. Peu d'interruptions, peu d'applaudissements. Chez tous la hâte d'en finir. A ce point que l'Opposition n'a pas voulu user de son droit et qu'elle a laissé tomber le débat à minuit juste. Si j'en crois les mauvaises langues, les deux whips avaient à l'avance convenu de pas dépasser minuit, pour permettre aux députés qui vont à l'ouest d'Ottawa de sauter dans les trains qui passent autour d'une heure., On avait même fait des efforts surhumains pour tout bâcler pour onze heures, mais le prurit de certains députés, avides de colloquer leur prose au hansard, a été plus fort que le bon sens.

Il convient de signaler un petit fait qui a son importance. Quand le progressiste Bird proposa la question préalable, les Libéraux se défendirent comme de beaux diables d'avoir "coopéré" avec le proposeur. Les Conservateurs eurent même un démenti formel de M. Lapointe, reniant la paternité de la motion. Or, ce soir, le ministre de la Justice a publiquement reconnu le fils qui n'est pas le sien. Il s'est levé le premier à l'appel nominal, faisant de la question préalable une question du Gouvernement. Les Bleus l'ont remarqué et comptent bien servir plus tard à M. Lapointe ce qu'ils pensent de son attitude. Devant l'opinion à tout le moins, le Gouvernement passera pour avoir manqué de courage une fois de plus en faisant proposer par un obscur progressiste une mesure qu'il n'osa point suggérer lui-même. Heureusement que la clôture est venue ,tard, montrer qen l'on avait encore un reste de virilité.

La Commission d'enquête sur les Douanes se réunit une dernière fois ce mattin. Si rien ne survient d'imprévu, elle ajourne. Et c'est dommage. Car la besogne est abondante et elle a commencé de s'y mettre. Dans quelle mesure l'ajournement nuira-t-il à son travail? Il serait osé de le dire à l'avance. M. Meighen, dans son discours, a prétendu que le Gouvernement proposait l'ajournement pour "retarder efficacement" le travail du Comité. Le mot est probablement plus caustique que juste, mais il a porté. C'est, naturellement, le devoir de tout citoyen bien pensant de souhaiter que cela ne soit point et que la vérité réussisse à se faire jour. Il faudra cependant élaguer de la cause beaucoup de superfluités qui y sont encore en évidence et simplifier la procédure. On perd encore du temps. En a-t-on beaucoup à perdre si l'on veut voir le fond avant la prorogation de juin? Et tout cela coûte bien cher au pays, pas autant, toutefois, que la Chambre qui dépense plus qu'elle ne produit.

* * *

Veut-on le sommaire de la journée? A l'ouverture, quelques questions dont deux ont de l'importance. La première relative à la prochaine séance de la Société des Nations et à ce qui s'y décidera sur l'admission de l'Allemagne au conseil. Une réponse de M. Lapointe à Sir George Perley, diplomatique comme il sied. Puis une question du général Mewburn sur le quotidien américain "Daily Mirror", et un réponse de M. Boivin qui nous apprend que ce journal est dorénavant banni du Canada et que des ordres sont donnés en ce sens. Puis M. Lapointe propose la clôture. Les galeries sont combles, archi. Il y a longtemps que l'on n'a pas vu la Chambre aussi bien remplie.

A 3.24 heures, M. Lapointe propose en deux mots sa petite motion. Le Président appelle le vote et le timbre résonne de 3.26 à 3.33. Pendant ce carillon, on chante, mais pas du côté canadien-français. Ce sont encore "Tipperary", "Smile, Smile", qui sont à l'honneur. Puis le Président, après la rentrée des whips relit sa question et demande le vote. L'appel nominal est terminé à 3.48, avec 108 pour la clôture et 95 contre. M. Woodsworth, que l'on n'aurait pas cru partisan d'une mesure qui attente à la liberté de parole, vote avec le Gouvernement. Les Conservateurs applaudissent quelques-uns des soutiens du régime, notamment MM. Jacobs (qui enlève son pince-nez et salue M. Meighen en souriant), Paul Mercier, président de la commission d'enquête; Neill et Bourassa ,indépendants, Heaps et Woodsworth, Rinfret et Forke, ainsi que la Dona Sol de King-Hernani. Le vote est joyeux, mais plus chez les Conservateurs que chez les Libéraux, lesquels semblent manquer d'entrain. Sitôt cela fini, M. Lapointe se lève et prononce son discours, un peu violent pour qui connaît l'homme. M. Meighen et les autres orateurs suivent, chacun limité à vingt minutes.

Tous ces discours, comme ceux du soir, ne disent rien de nouveau. On rebâtit de vieux ponts-neufs, et l'on se dit, de part et d'autre, des vérités blessantes. Quelquefois la note drôlatique ou cocasse, l'aspect auquel personne n'avait pensé. C'est M. Lacombe, premier prix de rhétorique, qui, pour s'excuser en quelque sorte de parler français, nous annonce qu'il va s'exprimer dans la belle langue de Corneille et d'André Chénier. Pourquoi pas celle de Voltaire et de Veuillot, ou celle de Pascal et de Verlaine, ou celle de Madame de Sévigné et de Musset? Parce que le Cid a laissé des impressions profondes (Chimène, l'eusses-tu cru?), et que le député de Saint-Eustache lit tout naturellement Chénier? Puis M. Pouliot, tout en feu, qui nous lit des tranches du journal de M. Hocken afin d'expliquer que la province de Québec n'a pas fait la lutte sur la conscription. Et M. Manion, qui s'anime aussi pour parler en quinze minutes de tous les sujets imaginables. Vient M. Rogers, qui, grave comme un Bouddha, prophétise catastrophes et punitions du Ciel, ce dont en son fort intime il se moque avec cette délicieuse ironie qui est sienne hors la Chambre. Et d'autres, et d'autres, même de la Saskatchewan, et de partout. Peu de discours atteignent les vingt minutes. Le meilleur de la journée, de l'avis général, c'est celui de M. Bennett, modéré, au point, et faisant bien la part des choses et des responsabilités. On sait, et ce n'est plus mystère, que M. Bennett n'a point favorisé l'obstruction systématique. Il l'a laissé entendre dans son discours.

* * *

Le soir, autres discours. Puis, devant des galeries où les dames en robe basse étaient fort nombreuses (plusieurs dîners, dont un chez Madame Lemieux), on a voté sur la question préalable, M. Lapointe en faisant une motion du Gouvernement malgré son origine progressiste. Cela s'est fait de 11.46 à minuit et deux, avec un résultat de 108 à 102, M. Bourassa ne votant pas. Car malgré son discours ironique de la semaine dernière, le député de Labelle (indépendant) n'a pas donné sa voix contre le Gouvernement. Il s'est abstenu, ayant pairé avec le progressiste Speakman, présentement à l'hôpital. "Marianne s'en va-t-au moulin", "Alouette" entonnée par le whip bleu, M. Boys, "Hail, Hail, the Gang is all here", réjouirent les coeurs pendant les dix minutes de sonnerie préalable. Sitôt ce vote emporté, et sans autre cérémonie, on proposa l'adresse immédiatement. Le timbre ne résonna cette fois que cinq minutes et à minuit et dix on prit le vote qui fut terminé à minuit et vingt-cinq. Résultat 111 à 102, M. Bourassa votant, ainsi que les Progressistes Lucas et Campbell, absents au vote Bird.

Ces deux Progressistes ont été hostiles à la clôture sous quelque forme que ce soit lors des récents caucus de leur groupe. Ils n'ont eu toutefois qu'un demi-courage, comme le député de Labelle: ils se sont abstenus, sans aller jusqu'au bout de leur idée et voter contre. Mais ils ont voté l'adresse, en fin de soirée. Ce qui a remonté le prestige de la majorité par trois voix. Et l'on a entendu moultes chansons lors du vote final: "I had a drink an hour ago", "Good Night", "Bonsoir, mes amis, bonsoir", etc. Le chant est juste et bon, avec beaucoup d'ensemble, cette année. Et ce soir, tout le monde étant "poteri", au fond, on a expédié joyeusement tout le programme, même le programme musical. Après que le Président eût prononcé l'ajournement effectif jusqu'au 15 mars, la Chambre se leva et entonna le "God save the King", après quoi M. Lemieux s'en alla tandis que les députés du Québec, auxquels s'étaient joints MM. Doucet, et Tommy Church avec Sir George Perley chantaient "O Canada". Il y eut, avant le départ, projection dans l'espace des confettis préparés pour M. King, accompagnés de livres bleus de formats divers. M. Lucien Cannon (ministre des Postes) reçut une boulette de papier sur la joue et sourit aimablement dans l'espace à l'agresseur inconnu. Ce fut un délire général et une course vers la sortie, à cause de l'heure prochaine des trains. Les députés de tous partis se confondirent un instant dans l'allée centrale et quelques journalistes leur lancèrent d'une main sûre et discrète quelques boulettes confectionnées avec des ordres du jour et des blancs de télégramme.

Puis tout se vida, tout se ferma, tout s'éteignit, sauf chez les Courriéristes où l'on a travaillé fort avant dans la nuit.

Signalons aujourd'hui le 63e anniversaire de naissance de l'honorable M. Rogers. On lui apporta ce soir un vase de fleurs jaunes que l'on déposa sur sa table en Chambre. Remercions aussi le député de Kamouraska, ministre à venir de notre agriculture et connaisseur en vins fins (a-t-on vainement vécu plus d'une année en Anjou?), de l'exquis dîner dont il régala entre deux votes les courriéristes canadiens-français. De ce geste, il lui serait tenu compte au Livre des destinées. Et déplorons que la clôture soit venue en travers des projets de Sir George Perley, qui nous avait tous invités pour mercredi soir. Les survivants iront, soit une douzaine sur trente. Clôture, nous sommes restés sur toi! Et je crois bien que voilà maintenant toutes les nouvelles. Il reste encore pas mal de choses à dire sur maints sujets. Gardons-les bien au froid, dans les bancs de neige de quatre pieds qui décorent l'esplanade du Parlement. Nous en aurons peut-être grand besoin aux jours ingrats du printemps. Et maintenant, si vous le voulez, nous nous tirerons mutuellement une belle révérence, à la santé de ces Messieurs qui ont fait de la Colline inspirée une butte aux cailles, et qui ont montré dans toute sa profondeur l'éternelle vérité du petit discours d'Esope sur les bienfaits et les méfaits de la langue.

L'esprit qui passe mérite souvent de rester, et c'est faire oeuvre utile et littéraire que d'en recueillir et d'en fixer les formes innombrables. Curnonsky.

• • •

Le véritable inédit, c'est l'imprimé. — Théophile Gautier.

• • •

L'homme qu'on aime n'est jamais absent. — Emile Zola.

• • •

On se cherche dans l'amour, on se trouve dans la souffrance — Henry Bataille.

• • •

L'inutilité absolue de toute revendication pour la Pensée est désormais évidente jusqu'à l'éblouissement. Rien ne peut plus mordre sur le granit de la muflerie contemporaine... — Léon Bloy.

• • •

La noblesse de l'effort musculaire vient d'être glorifiée, pour la première fois dans l'histoire de la philatélie et dans celle du sport, en une série complète de timbres.

C'est le gouvernement hongrois qui a édité ceuxci: le football, la nage, le patinage, l'escrime, le ski, la course, y sont agréablement représentés, de même que la culture physique et l'entraînement des boys-scouts.

La culture physique inaugure la série: c'est un timbre à cent couronnes. La plus forte valeur, deux mille cinq cents couronnes, a été évidemment réservée... au saut en hauteur.

• • •

— Un beau lancement.

Mme Wulf, de Copenhague, avait hérité de son grand-père, ancien typographe, un moulin à café d'un modèle ancien et si volumineux qu'au lieu de s'en servir, elle le mit sur une table à titre de curiosité.

Un jour où Mme Wulf recevait des amis, l'un d'eux ouvrit le tiroir du moulin et y découvrit un manuscrit jauni par le temps, mais lisible encore, qui était celui d'un roman signé Helge Hausen.

Ce roman, intitulé: Au pays de la demi-civilisation est, dit-on, un chef-d'oeuvre que les éditeurs se disputent.

Un si beau lancement mérite un grand succès.

• • •

— Si j'étais roi?

A des jeunes candidats des deux sexes, un examinateur posa cette question: Que feriez-vous si vous étiez roi d'Angleterre?

Les réponses révélèrent les goûts et les désirs de chacun.

— Je ferais décorer mon trône bien gentiment. — J'irais au Parlement sans mettre mes habits de gala. — J'achèterais un piano et un appareil de T.S.F.

Un jeune candidat déjà pourvu d'un esprit philosophique répondit:

— A quoi cela sert-il de poser de telles questions?

• • •

Il importait qu'on fût fixé. L'histoire retiendra que le jazz est né à Chicago, au cours de la guerre, dans un café appelé "Café Schiller". Un nègre y pourvoyait aux délassements de la clientèle en jouant, avec modération et mesure, de divers instruments. Parfois, on faisait boire ce nègre. Alors, il était pris du vertige des grandeurs. Il se livrait à des fantaisies et tapait sur tous ses instruments à la fois. Le public, sans doute passablement émoustillé à son tour, applaudissait à cette frénésie et excitait de ses clameurs le nègre délirant, l'appelant par son petit nom, comme font les amateurs de sport encourageant leurs favoris. Le nègre se nommait Jazzbo. "Allez Jazzbo; encore Jazzbo", lui criait-on. Bientôt Jazzbo fut de trop. "Allez Jazz!" lui jeta-t-on. Et voilà. C'est ainsi, dans une illumination de génie, que naissent les grandes choses.

De tout cela, il résulte clairement que notre civilisation occidentale, dans ses divertissements les plus raffinés, reçoit ses instructions et se soumet aux caprices de noctambules éméchés de Chicago, dirigés par un nègre pris de boisson.

• • •

PIE X REFORMATEUR

Il y avait au Vatican, une vieille tradition que ce réformateur, de Pie X a fait supprimer. C'était celle de ne jamais porter à table une bouteille déjà ouverte. Le pape en buvait quelques gouttes, et le reste, ensuite, allait au service.

Or, un jour, Pie X, fatigué par une longue cérémonie sous la chaleur d'une journée orageuse, s'était trouvé fatigué, au point que, la cérémonie terminée, on dut le porter dans son appartement particulier, où il se remit peu à peu. Et, pour achever de le remonter, on eut l'idée de lui faire boire quelques gouttes de vin de Tokay, vieux de cent ans, que l'empereur François-Joseph avait jadis envoyé à Léon XIII et dont il ne restait qu'une bouteille précieusement conservée. Ce véritable élixir rendit au pape toute sa bonne humeur, aussi, quand vint l'heure du déjeuner et qu'il se mit à table avec Mgr Bressan, il lui dit:

—Je vais te faire goûter d'un vin qui te rajeunira de vingt ans!

Et, appelant le maître d'hôtel de service, il lui demanda d'apporter la bouteille de Tokay dont, le matin, il n'avait pris qu'une seule gorgée.

Le pauvre maître d'hôtel, rouge comme une pivoine, balbutia:

—Très Saint-Père... Votre Sainteté sait bien que... ce qui reste de la table du Souverain-Pontife ne peut plus être présenté de nouveau. C'est interdit...

—Eh! bien, dit Pie X avec sa paternelle bonhomie, nous levons l'interdit, et nous vous autorisons à resservir le Tokay!

Cette fois, de rouge qu'il était le maître d'hôtel devint violet, et la fin PieX comprit sans peine que le Tokay ne pouvait plus reparaître, même avec la levée de l'antique interdit!

LA VIE FÉMININE

De l'une à l'autre

Ma chère Madeleine,

Veuillez, s.v.p. dans un tout petit coin, placer ces lignes dans l'édition du 13 et j'en serais très contant.

A mes nouvelles amies,

Je voudrais, et vous le voulez aussi, n'est-ce pas, vous demander: A quoi réflichissez-vous quand vous acceptez Monsieur Un Tel pour votre époux? Vous basez-vous que sur ses qualités? N'avez-vous jamais songé s'il était sans tache comme il l'exige de vous?

A-t-il gardé cette belle vertu de chasteté que Dieu a donnée aux deux sexes?

Hélas, que peu l'ont chez nous, les hommes, et plus hélas encore, que peu de femmes n'y prennent garde.

Vous me direz: Ne doit-on pas pardonner? Sans doute oui, mais dites-moi: Est-ce que nous pardonnons, nous qui ne voulons que lys blanc et qui ne donnons en retour que souillure.

Il faut que jeunesse se passe, il est vrai. Ne doit-elle pas se passer comme nous désirons qu'elle se passe chez nous?

Ai-je tort ou raison? Je vous en prie, dites-le moi.?

P.S.—Ma chère Madeleine, comme vous voyez, je suis une critique de mon sexe. Je veux être juste envers les deux sexes.

Si vous voulez bien m'accepter dans votre journal, il me ferait plaisir de faire tout mon possible pour rendre mes critiques intéressantes.

Je compte sur vous et plus tard je vous donnerai de plus amples détails sur moi-même.

Merci à l'avance.

Votre ami qui vous aime,

ROBERT.

* * *

BRUYERE à L. Melançon.—Acceptée gracieuse invitation. Vous le saviez, n'est-ce pas? Lorque vous lirez ces lignes, que de choses se seront passées....

A E. Landry, R. de Coulombière. — Nous avions les beaux poèmes, il n'y manquait plus que le souvenir. Très gentils frérots.

A Teint de Nacre.—L'amitié donnée avec promesse de fidélité espère encore! L'imagination se plaît à rêver de votre retour. Serai-je déçue?

A Christo, Zozo. — A quand les photos? .....

A Lady Jeannette.—Sous la feuillée solitaire, à la tombée de la nuit.... la nature se prêtait au charme d'une causerie intime.... l'heure d'adieu avec promesse de retour.... quelques bruyères sous un feuillet jauni.... pâle figure du souvenir de ce beau rêve.

A Poupée d'Amour.—Vous aimez la bruyère, venez cueillir gentille Poupée, combien gracieuse vous êtes. Dans nos jardins il y aura pour vous une place d'honneur.

A Pois de Senteur.—J'ai causé, longuement de vous avec L. Melançon, que de choses charmantes elle m'a dites de vous. Comme j'aimerais vous causer personnellement. Si la petite fille ressemble à sa maman, elle doit être très jolie. Pluie de baisers.

A Claude de Lierre. — Félicitations à vous et à tous les heureux gagnants du précieux concours. J'avais rêvé de vous connaître mieux et mon désir est en "train" de se réaliser. Nous avons eu la photo de R. de C., et les autres sous peu, comme c'est gentil.

A Contre Temps.—Avez-vous reçu mon billet? J'ai bien hâte de vous connaître. P. D. toujours joyeux je suppose? Chauds baisers.

BRUYERE.

* * *

FLEURETTE PRINTANIERE à Edward Landry. — Vous féliciter pour vos jolies poésies ne serait sans doute pas nouveau car beaucoup m'ont déjà précédée; mais en lire encore serait pour moi un véritable plaisir. Savez-vous gentil frérot que votre acrostiche à Henriette des Lis était très bien. Serait-ce trop vous demander d'en composer une pour la petite Fleurette Printanière. Je m'arrête en passant au Royaume pour vous saluer, le permettez-vous? J'espère en retour recevoir un mot de bienvenue.

A Tous. — Bonjour à toutes les aimables soeurettes ainsi qu'aux gentils et intéressants frérots. Qui de vous veut accepter une Fleurette? Avec vous tous elle vient échanger des mots.

A Reine Des Amazones. — J'aime beaucoup votre pseudo. C'est qu'il doit cacher une bien gentille personne, n'est-ce pas. Est-ce que ce serait trop vous demander d'accepter une petite Fleurette Printanière comme amie...

A Ninette Amoureuse. — Acceptez-vous un bonjour amical? Votre gentil pseudo m'attire car j'aime Ninette.

A Robert De la Coulombière. — Recevez mon meilleur souvenir, l'acceptez-vous? J'espère recevoir le vôtre en retour.

A Ami Sage. — Une amie sage attire toujours une petite mauvaise. C'est pourquoi je viens vers vous pour vous dire bonjour Répondrez-vous par un bon accueil.

A Lady Jeannette. — Devant vous Lady je m'arrête et vous salue. En échange me direz-vous bonjour.

A Moqueur. — Ne vous moquez pas de Fleurette Printanière car elle en serait peinée. Mon gentil frérot veut-il accepter un bonjour amical.

(Envoi de Fleurette Printanière bien fatiguée et bien malade).

* * *

M. E. MOI à Idéaliste. — J'accepte votre aimable invitation. J'irai s... Ca va gentille soeurette?

Petit Chiffon. — Merci à vous de m'aimer. J'éprouve le réciproque pour vous. Revenez-moi souvent. Convenu?

Chicot. — Que vous refuserais-je, Chicot, après toutes les bonnes paroles reçues ces jours derniers.

Petite Muse. — De nouveau parmi nous vous n'êtes pas N.

Etoile Filante. — Vous vous occupez de généalogie. Si je vous envoyais certains points de repaire. Chercherez-vous la Mienne?

Ritrette et Arlette. — Quand vous revenez vous soeurettes?

Sirène des Ondes. — Bonjour, vous. J'ai entendu parler de vous hier... en bien.

A Roxane. — Je vous arriverai sous peu. Amitié.

Mirza. — A quand la prochaine semence de bonheur. Voulez-vous être assez gentille de passer par ici quelquefois et me laisser un peu de ce bonheur.

Reine Fée. — Bonjour soeurette Votre baguette est-elle douée du don des magiciens d'autrefois? En ce cas, revenez-moi, et je vous ferai mes trois souhaits.

A tous et toutes. — Toute mon amitié la plus sincère. M. E. MOI.

Aux Echangistes. — Quel est selon vous le plus durable l'Amour ou l'Amitié?

REMERCIEMENTS AUX COEURS CHARITABLES

La religieuse du vestiaire des pauvres, 9 rue Bonneau, remercie les nombreuses personnes qui ont répondu à son appel en faveur de l'oeuvre qu'elle dirige. Elle savait ne pas s'adresser en vain au bon coeur des Montréalais car si notre ville compte de nombreux pauvres, les coeurs charitables y sont en plus grand nombre encore; que de misères auront été soulagées grâce à eux.

Tous ceux qui ont fait un don quelconque auront compris combien il est doux et facile de faire la charité.

La religieuse du vestiaire des pauvres comptant désormais ces personnes parmi les bienfaiteurs de son oeuvre si intéressante leur demande de téléphoner à Main 6505 sitôt que quelques vêtements, chaussures ou ustensiles de ménage ne leur serviront plus, des provisions seraient également bienvenues.

Sachant que cet article comme les précédents ne sera pas lu sans porter de fruits, elle remercie au nom des pauvres ceux qui y répondront.

Un merci c'est bien peu, mais ceux qui pratiquent la charité trouvent leur récompense dans cet acte même et cette phrase revient en mémoire: "La charité est semblable à ces fleurs qui n'ont point d'épines et qui parfument en mourant la main qui les a arrachées."

LES PRETENDUS COMPLICES DU FAMEUX BANDIT

Treize accusations de recel et une accusation de vol portées contre eux.

Giuseppe Delucca, Antonio Cieli, Mabel Guilmette et Irène Goulet, arrêtés sous l'accusation d'avoir recelé des effets volés par le fameux bandit Rosario Valentino alias Aumbro, lequel a été condamné à 20 années de bagne, ont comparu devant le juge Lacroix hier après-midi pour subir leur procès. Treize accusations de recel ont été portées contre les accusés.

Pour la première fois, hier après-midi, une accusation de vol a été portée contre eux. Il s'agit d'un vol d'environ $1,000 commis le 14 janvier dernier, entre 3 h. 30 et 5 h. 30 de l'après-midi, dans une maison de la rue Chabot.

Me Antonin Lepage, qui occupe pour la défense, s'est opposé à ce que cette nouvelle accusation fût portée, alléguant que rien dans l'enquête préliminaire ne justifiait la poursuite de porter une accusation de vol. Cette objection fut renvoyée. Me Lepage présenta ensuite un motion de non-lieu qui fut également renvoyée. Finalement, Me Lepage demanda un ajournement au 8 courant pour faire entendre les témoins de la défense, ce qui fut accordé.

* * *

Un nommé A. R. Bédard a été condamné par le juge Lacroix à un an de prison pour vol d'une somme de $150 à la compagnie "Flexible Axle Auto".

—Peter McCormick, 65 ans, a comparu devant le juge Cusson sous une accusation de tentative de suicide. Il a été expliqué au juge que l'accusé avait été trouvé inconscient près du poêle à gaz dont les clefs étaient ouvertes. McCormick a admis avoir pris quelques "petits verres" ce jour-là (lundi) mais il a nié avoir attenté à ses jours. Il subira son enquête préliminaire le 10 courant.

—Nathan Serota, accusé de s'être porté à des voies de fait sur Morris Lenatsky avec un tournevis, a été acquitté par le juge Cusson.

Conflit d'autorité entre le coroner et le shérif de Hull

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Il existe un différend entre le Dr Joseph Isabelle, coroner de Hull, et le shérif Isidore S.-Pierre, lequel a été soumis au procureur général de la province de Québec. Le coroner dit que le shérif a ignoré ses privilèges en faisant une enquête sur les causes d'un incendie mystérieux à Chelsea, prétendant qu'il aurait dû être demandé à la faire lui-même.

Un consul honoraire remplacera Van Rickstal

John Van Rickstal, consul de Belgique à Montréal depuis 1920, a reçu avis de son gouvernement, hier, de la fermeture des consulats belges de Montréal, Jérusalem et Kobe, au Japon. Le gouvernement de Belgique donne comme raison de la fermeture de ces consulats, l'économie que le gouvernement a décidé de pratiquer.

Il est cependant entendu que Montréal aura un consulat honoraire qui sera sous la direction du consulat d'Ottawa. La nomination du conseil sera faite vers le mois de mai. Van Rickstal s'occupera dès maintenant à liquider les affaires du consulat.

Le consul belge à Montréal emportera les regrets de tous ceux qui l'ont connu et lui-même laissera lui un grand nombre d'amis. Il espère cependant revenir un de ces jours, s'il se trouve quelque vacance consulaire, en Canada.

Accusés d'avoir eu des drogues

Deux jeunes gens, Arthur Savaria, et Armand Laroche, ont comparu devant le juge Perrault, hier matin, sous l'accusation d'avoir eu des drogues en leur possession. Savaria s'est avoué coupable tandis que Laroche a protesté de son innocence. Sentence et procès le 8 courant.

LA MODE

ROBE DEUX-PIECES d'un genre tout à fait nouveau. Corsage en lamé d'argent légèrement crapé et fini avec un long pan de même tissu. Jupe en velours noir ornée de plusieurs godets.

REDONNEZ-LUI SA COULEUR A L'AIDE DES "TEINTURES DIAMOND"

Trempez simplement pour nuancer ou faites bouillir pour teindre.

Chaque paquet de 15 centins contient des indications si simples que toute femme peut nuancer de couleurs douces, délicates ou teindre de couleurs riches, permanentes dans les lingerie, soies, rubans, jupes, blouses, robes, manteaux, bas, chandails, draperies, couvertures, tentures, — enfin tout.

Achetez les "Teintures Diamond"— pas d'autre sorte—et dites à votre pharmacien si le tissu que vous désirez colorer est de la laine ou de la soie ou bien si c'est de la toile, du coton ou des tissus mélangés. 315

Cream Peppermints

Presque tous les fabricants confectionnent le centre à la menthe, mais celui de Ganong a précisément le vrai charme, juste la bonne grosseur, avec le parfait mélange de crème et de chocolat—enrobé de l'exquis chocolat "G.B."

Demandez les Crèmes de Menthe de GANONG

CHOCOLATS Ganong's

Cherchez la marque GB sur chaque morceau

Vous verrez

Maison ouverte
4ième invitation annuelle
du 1er au 12 mars

un des fours mobiles les plus considérables du monde, cuisant 2,400 pains de 1½ lb. à la fois.

BOULANGERIE Dent Harrison's

Nouvelles des Magasins EATON

Notre Exposition de

Modes Printanières

Elle continue jeudi avec un superbe étalage de copies et originaux des modistes réputées de Paris et de New-York, et nous vous invitons à venir voir cette collection de chapeaux nouveaux.

Nous voyons des modèles de—

Caroline Reboux, Eliane, Maris Guy, Lucie Hamar, Louison, Suzelle, Hermance, Germaine, Borsalino, Bruck Weiss, Hyland, Vogue, Bonbotal, Belart, May Smith, Meyerson, etc.

Au deuxième chez EATON.

Notre Exposition de

Tissus Nouveaux

C'est un spectacle réellement très agréable aux yeux que présente actuellement notre rayon des tissus à la verge, et c'est un plaisir, pour Madame ou Mademoiselle, d'y faire son choix pour la confection de ses toilettes printanières.

Au deuxième chez EATON.

Les conférences de Mlle Fay

Ont lieu chaque jour (en anglais) à 10.30 et 2.30 heures. Les sujets de jeudi seront: Pour tailler avec assurance la robe de rue, et la toilette d'après midi.

Au cinquième chez EATON.

Le Bleu Marine

une couleur prédominante

Elle tient une des premières places à Paris et New-York et nous la voyons en vedette parmi nos

Costumes
Robes
Chapeaux
Manteaux

Deux jolis costumes

A — En beau Poiret bleu marine, il est à jaquette unie en avant tandis que des petits plis s'espacent joliment en arrière: **55.00**

C — Ce deuxième est aussi en croisé Poiret marine, à devant droit. Remarquez l'idée nouvelle des plis sur le devant de la jupe. **55.00**

La jupe toujours large

B — Cette robe est un joli exemple de cette ampleur toujours en faveur. Le col descendant originalement sur le côté, et les motifs brodés en blanc sur le bleu marine, sont d'un effet ravissant: **55.00**

Au troisième chez EATON.

Des modèles font admirer les modes printanières chaque jour de 10 heures à midi, et de 2 à 4 heures, au rayon de la confection, troisième étage.

La Longue Blouse

au bureau comme au foyer

Au bureau

Elle donne une apparence d'élégante fraîcheur et protège efficacement la robe qu'elle recouvre.

A la maison

Elle est à la fois coquette et pratique, et ses vives couleurs tracent un sillon de gaieté sur le passage de la ménagère.

Pour le jardinage

Elle est ce qu'il y a de plus pratique, et sans s'en douter, nous y serons bientôt rendus à l'époque du jardinage.

Pour le trousseau

La future mariée moderne sait lui réserver une bonne place dans son trousseau.

En shantung

Est la blouse ci-dessus, avec col et manchettes garnis de soie Fuji jade, bleue ou rouge: **3.95**

En chambrai

Est la blouse ci-contre, mauve, copenhague ou verte, garnie de guingan carreauté. Tailles 34 à 44. **2.95**

A losanges Rayon

Un joli dessin se détachant en simili-soie sur une blouse rouge, bleue, miel ou jade: **3.45**

A rayures

En les gaies effets de nuances: flamme, bleu, miel et mauve: **3.95**

Au troisième chez EATON.

SPOT LIGHT

Jeudi--Vente "Spotlight" dans les
Articles pour Enfants jusqu'à 6 Ans

SPOT LIGHT

Nous n'énumérons ici que quelques-unes de ces occasions merveilleuses

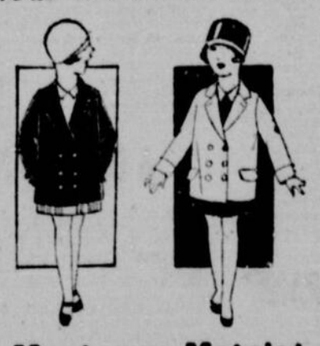

Manteaux Matelot
(Pas de commandes C. O. D.)
En serge cheviote, avec boutons de cuivre. Doublure de satinette noire. Pour 2 à 6 ans. **1.95**

Manteaux Demi-Saison
En drap Polo fauve, avec boutons de cuivre. Entièrement doublés. Pour 2 à 6 ans. **2.95**

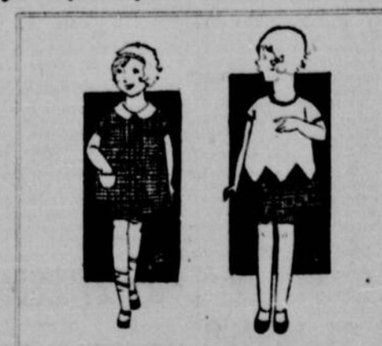

Robes à Culotte
Marque "Eclipse", en beau guingan ou percale, avec garnitures variées. D'autres sont en guigan et chambrai réunis. En mauve, vert, bleu, maïs, rose et tan. Pour 2 à 6 ans. **.98**

Robes pour Bébés
En linon blanc, avec jupe et empiècement brodés. Pour 6 mois à 2 ans. **.33**

Complets Lavables
Genre Oliver Twist en bonne percale. Bleu, tan ou vert avec blanc. Pour 2 à 6 ans. **.69**

Couvertures de Finette
En finette à carreaux blancs et roses ou bleus. Environ 28 x 38 pouces. **.29**

Châles de Laine
En laine crème écossaise. Environ 50 pouces de côté, sans la frange. **1.49**

Chapeaux Demi-Saison
En popeline de soie et paille, garnis de petites fleurs, rubans et ruches. Pour 2 à 6 ans. **.95**

Bonnets de Soie
En rose ou bleu et blanc. Pointure 12 à 15. **.59**

Robes de Nuit
En finette blanche, garnies de valenciennes. Pour bébés. **.39**

Culottes de Caoutchouc
Très épaisses, plusieurs modèles. Au troisième chez EATON. **.19**

Magasins ouverts de 9 a.m. à 5.30 p.m. Téléphone UPtown 7000.

THE T. EATON Co LIMITED
DE MONTREAL

Lorsque vous ne pouvez venir au Magasin, envoyez votre commande à notre Service d'Achat.

LES TROIS CLUBS DE HOCKEY AMERICAINS SONT VICTORIEUX HIER SOIR

PITTSBURG BAT MONTREAL DONT LA TENUE EST TERNE

Les Maroons sont blanchis par 4 à 0 au Forum, hier. — La coupe de Mlle Gray à Benedict.

Peu satisfaits de la tenue de leurs favoris et ne tenant peut-être pas assez compte de l'absence de Noble et de Siebert, qui sont des piliers sur l'alignement, un certain nombre de spectateurs de la partie Montréal-Pittsburg, ont prétendu que cette rencontre, qui se termina par un blanchissage des Maroons par 4 à 0, était une affaire arrangée d'avance et l'on a entendu les cris de "Fake, fake" un peu partout sur la fin de la dernière période.

A vrai dire, la tenue des joueurs locaux n'eut rien de bien réconfortant et on a rarement vu les Maroons dans une tenue aussi terne et aussi médiocre. Réputés pour leur art de combiner et de passer, ils n'ont rien fait de tel hier soir ou s'ils le firent, ce fut sans précision. Ajoutons à cela que les visiteurs persistèrent dans leur mise en échec et ne laissèrent aucun répit à leurs adversaires. La tactique bien connue de leur gérant Odie Cleghorn de changer se joueurs à toutes les quatre ou cinq minutes, réussit à merveille et les Pirates eurent constamment des joueurs frais et dispos sur la glace à opposer à une équipe qui ne tarda pas à se ressentir de la fatigue.

Le Pittsburg, qui avait déjà annulé avec le Montréal au Forum, au cours de la présente saison par 1 à 1, a joué la meilleure partie que les amateurs locaux aient vue de toute la saison. Ils furent supérieurs du commencement à la fin et dès la fin de la première période, ils assumaient l'avantage en comptant un point de toute beauté. Ce fut sur une belle descente avec Milks, que McCurry compta ce premier point. Benedict se porta au-devant de "Mac" pour intercepter la rondelle, mais il fut déjoué quand même. Le score resta de 1 à 0 pour les Boucaniers jusqu'à ce que Conacher eût compté dans la deuxième période, vers la moitié. Il fit une course sensationnelle et comme Benedict sortit de ses buts pour aller au-devant de lui, il trébucha sur la glace et ce fut chose facile pour Conacher de jeter la rondelle dans les buts dégarnis du Montréal.

Avec un score de 2 à 0 en leur faveur, les visiteurs se sentirent encore plus sûrs de leur affaire et ils n'en continuèrent pas moins d'attaquer avec une ardeur extrême. Ils chargèrent les buts de Benedict avec furie, faisant des courses de toute la longueur de la glace et balayant leurs adversaires. Au commencement de la troisième période, McCurry prit encore Benedict en défaut après quatre minutes et demie de jeu, sur une course de Conacher qui passa à McCurry. Moins de trois minutes plus tard, Drury comptait le dernier point de la veillée, après un bel effort individuel, qui lui permit d'éluder toute l'équipe adverse.

La partie ne présenta pas d'intérêt, surtout aux partisans de l'équipe locale, qui afficha une telle infériorité. Elle ne fut pas rude, et les arbitres Marsh et Hewitson n'imposèrent que huit punitions, toutes pour des offenses de minime importance.

La rondelle fut mise au jeu par Mlle Gilda Gray, la talentueuse artiste, actuellement au Capitol, ou elle se fait valoir dans l'exécution des danses les plus modernes. Elle fut conduite au centre de la patinoire par M. James Strachan, le président du Montréal, et l'arbitre Lou Marsh. Mlle Gray avait promis de donner une coupe au joueur des deux équipes qui se montrerait le plus utile à son club et ce joueur heureux fut Clint Benedict, le gardien des buts du Montréal, qui afficha une belle tenue dans ses filets. La coupe lui sera présentée demain soir au Capitol.

Alignement et sommaire:

Montréal		Pittsburg
Benedict	buts	Worters
Munro	défenses	Connacher
Kitchen	défenses	R. Smith
Stewart	centres	Milks
Dinsmore	ailes	McCurry
Broadbent	ailes	Darragh

Substituts — Montréal: Holway, Carson, Rotchschilds, Phillips.

Pittsburg: Cleghorn, Drury, Cotton, White, Berlinguette, Lowrey, Spring.

Arbitres: Lou Marsh et Bobby Hewitson.

SOMMAIRE

Première période

1—Pittsburg . . McCurry . . . 15.30

Deuxième période

2—Pittsburg . . Connacher . . . 9.30

Troisième période

3—Pittsburg . . McCurry . . . 4.55
4—Pittsburg . . Drury . . . 2.45

Les damistes en deuil

L'avis de la mort de M. J.-A. Bleau parait ailleurs, dans ce journal. On s'attendait depuis quelque temps à la disparition de notre distingué patron, que l'on regrettait déjà. Le chroniqueur aura l'occasion de tracer, samedi prochain, quelques notes hâtives sur la carrière intéressante de l'ancien champion du Canada, et Mécène du Jeu de Dames en Amérique.

Par respect pour le regretté défunt, il n'y aura pas de parties ce soir, au Tournoi de Maisonneuve, lesquelles sont remises à vendredi.

Aussi, en hommage pour la mémoire du disparu, il n'y aura pas de rencontres de la Ligue du Jeu de Dames d'Amérique, dont M. Bleau était l'estimé patron, dimanche prochain.

Tous les damistes s'inclinent respectueusement devant la tombe d'un véritable sportsman.

Mlle HELENE WILLS, actuellement à Mentone, France, a exprimé son regret de voir Mlle Lenglen partir pour l'Italie pour y faire une cure de santé. Elle a déclaré qu'elle regrettait de pouvoir la rencontrer avant le tournoi de Wimbledon. Elle opine que Suzanne aurait dû lui accorder une revanche.

HARRY GREB AURA UN MATCH-REVANCHE

NEW-YORK, 3. — Harry Greb, qui vient de perdre son titre de champion poids moyen du monde aux mains du nègre Tiger Flowers, aura un match-revanche le 21 mai à Madison Square Gardren. Un dépôt de $2,500 a été fait pour garantir la présence de Greb dans l'arène ce soir-là, et la bataille sera de quinze rondes avec décision par les juges.

Mont-Saint-Louis

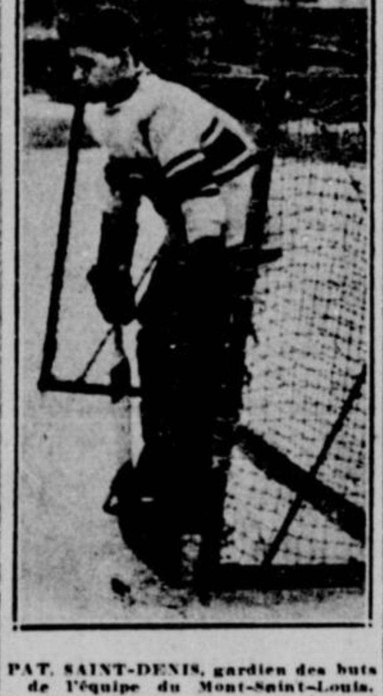

PAT. SAINT-DENIS, gardien des buts de l'équipe du Mont-Saint-Louis, qui participera au grand festival sportif de samedi prochain à l'aréna.

POLO AQUATIQUE AU NATIONAL

La sous-commission du bain a constitué plusieurs équipes de polo aquatique. Un bon nombre de nageurs sont inscrits et ont commencé à pratiquer.

Le National aura une équipe dans la ligne intermédiaire de la Cité.

Les joueurs sont priés de se rendre assidûment aux pratiques le mercredi et vendredi à 8.00 p.m.

TIRAGE DU $10.00

Le tirage au profit du corps de clairon a eu lieu dernièrement. Le numéro 516 est l'heureux gagnant.

LIGUE COMMERCIALE

On trouvera plus bas les résultats des parties de la ligue de hockey Commerciale, jouées hier soir, à l'aréna Mont-Royal:

Dom. Textile (5)		C.N.R. Turcot (3)
McCoy	Buts	Tansey
Campbell	défense	Callaghan
Lavall	défense	Arnold
Birscht	centre	Hodges
Summers	ailes	E. King
Noseworthy	ailes	B. Gordon
	sub.	Legallais
	sub.	M. King
	sub.	B. Gordon

Robt. Reford (2)		R.C.M. Police (2)
Jones	Buts	Taylor
Booth	défense	Jocks
Robertson	défense	Cadot
Thomson	centre	Ranger
Robinson	ailes	Soublière
Wilson	ailes	Snyder
Foran	sub.	Oakes
Spittal	sub.	Covey

British Consols (1)		Laporte-M. (0)
C. Burnett	Buts	Breard
Platt	défense	Valois
Berry	défense	Barker
C. Kearns	centre	Murray
R. Burnett	ailes	Lavallée
Quirk	ailes	Bennett
Robinson	sub.	Chapleau
K. Kearns	sub.	Lavery
Daouet	sub.	Brault

Arbitre: Don. Smith.

BARRE VS ST-ARNAUD

Ces deux joueurs qui n'ont pas encore été défaits depuis l'ouverture du tournoi ayant chacun deux victoires à leur crédit se rencontreront ce soir, le gagnant prendra la première place. Hier soir Roméo St-Jean a défait A. St-Jean dans une partie extrêmement contestée, le score final étant de 200 à 192. Les séries de Roméo St-Jean furent 51-20-17-28-23. Celles de Armand St-Jean: 37-35-22-16-29-17.

Victoires du C.C.S. Verdun

Depuis sa récente victoire sur le C. R. V. pour le championnat des clubs de 16 à 18 ans, de Verdun, le C. C. S. V. n'est pas resté inactif.

Dimanche le 21, il devait recevoir la visite du club Hot Dogs mais celui-ci jugea à propos de briller par son absence.

Dimanche dernier c'était au tour du St-Patrick, champion juvénile du Parc Lafontaine de revenir se mesurer avec le C. C. S. V. pour décider de la supériorité des deux clubs car une première partie avait déjà eu lieu, mais c'était terminée par un score nul, de 1 à 1 et cette fois les deux clubs étaient décidés de vaincre afin de savoir lequel avait le droit au titre de champion.

Aux grandes acclamations des spectateurs la rondelle fut mise au jeu par le député de Verdun M. P. A. Lafleur. Le Verdun est resté victorieux par 2 à 1 après une partie furieusement contestée.

Le C. C. S. V. a un record des plus enviables étant rendue à sa 25ème partie consécutive avec 19 victoires, 3 défaites et 3 nulles, avec un tel record il n'a pas peur de se proclamer champion des clubs de 16 à 18 ans.

Le C. C. S. V. lance un défi au Carillon, de Verdun pour l'honneur et le championnat des clubs de 18 à 20 ans, de Verdun. A vous messieurs du Carillon de répondre.

—J. Jos. Morin jr., 39 1ère avenue Verdun. York 1177w.

COOPER ET HERBERTS ONT DONNE LA VICTOIRE A BOSTON

Le Canadien perd encore aux mains des Bruins par le score de 4 à 1. — Fin de partie rude.

BOSTON, 3. — Le club Boston a tenu son rang le troisième dans la N.H.L. en battant le Canadien hier soir par le score de 4 à 1. Les visiteurs étaient fort affectés par l'absence de Morentz, leur fameux centre et ils durent faire face à un handicap trop sérieux pour le surmonter.

De leur côté, les Bruins étaient dans leur meilleur condition possible et ils jouèrent une partie devant plus de sept mille personnes. Ils gagnèrent virtuellement la partie dans la première période, lorsque Cooper et Herberts comptèrent en moins de sept minutes. Herberts répéta dans la période suivante tandis que, sur la fin, Joliat enregistra l'unique point des visiteurs sur un "rebound", que Stewart le gardien des buts local, n'eût pas le temps de parer. La foule applaudit l'exploit de Joliat à tout rompre, car ce joueur avait été fort malchanceux dans plusieurs autres tentatives précédentes. Dans la troisième période, Cooper fit le dernier point, après une minute et demie de jeu.

La partie devint rude sur la fin et Boucher attrapa une punition majeure de même que "Red" Stuart. Il y eut dix punitions en tout, dont trois à Boucher et deux à Sprague Cleghorn. Alignement et sommaire:

Boston		Canadiens
Stewart	buts	Rhéame
Hitchman	défenses	Leduc
Cleghorn	défenses	Coutu
Herberts	centres	Larochelle
Harrington	ailes	Boucher
Cooper	ailes	Joliat
Cahill	subs	Paulhus
Stuart	subs	Lépine
Larose	subs	Mantha
Stevens	subs.	Morenz
Mitchel	sub.	
Geran	sub.	

Arbitres: Ritchie, Montréal, et Rocque, Boston.

SOMMAIRE

Première période

1—Boston . . . . Cooper 1.35
2—Boston . . . . Herberts 5.45

Deuxième période

3—Boston . . . . Herberts 5.48
4—Canadiens . . Joliat 7.09

Troisième période

5—Boston . . . . Cooper 1.22

Score final: Boston, 4; Canadiens, 1

Immense succès pour le Collège S.-Jérôme

SAINT-JEROME, 3. — La Fête Sportive de dimanche dernier a remporté un immense succès pour les élèves du Collège. Bien avant l'ouverture, une foule compacte de parents et d'amis avait envahi les degrés de l'Aréna Saint-Onge. Entretemps, la fanfare de l'Institution, dirigée par M. Paul Deschambault, exécuta un magnifique programme musical qui fut très goûté et vivement applaudi.

Les courses, expédiées très lestement, ont fort intéressé l'assistance. La joute de hockey, entre le Collège et la Banque Royale (Juniors) fut le clou de la fête. Après l'O Canada brillamment enlevé par nos musiciens, les joueurs du Collège se lancèrent à l'attaque avec une ardeur déconcertante pour leurs adversaires. Dès les premiers cinq minutes, ils avaient déjà placé le disque quatre fois dans les buts du Summerhill. Constamment, les Collégiens s'affirmèrent supérieurs. Cependant les visiteurs firent preuve de grand courage, en luttant crânement jusqu'au bout. Le jeu, quoique rapide, fut toujours amical, de sorte que l'arbitre M. l'avocat H. Barrette, n'eût pas à infliger de punitions.

Résultat: 8 à 1 en faveur du Collège Saint-Jérôme.

Le lendemain, 1er mars, la distribution des prix de courses eut lieu au Collège sous la présidence de M. l'abbé Adélard Duplessis, aumônier de l'Institution. Les heureux gagnants furent:

PREMIERE DIVISION: Raoul Pelletier, champion; Gaspard Labelle, Roland Sénécal, D. Boyer, S. Lorrain G. Dubois, L.-P. Thibault, G. Macchabée, J. Lesage, A. Tremblay, P. Lacoste, T. Thérien, Y. Poirier, A. Lorrain, J. Courtois P.-E. Limoges, J. Francoeur, D. Chaloux, A. Fillion.

DEUXIEME DIVISION: A. Sullivan, champion; B. Richer et E. St-Onge, ex-aequo, J.-B. Robert R. Sabourin, G. Côté, A. Villeneuve, G. Trottier, R. Alarie, J. Dorion D. Daoust, E. Machabée, G. Bélanger, G. Debien, E. Rivet, A. Raymond J. Beauregard, F. Hamon.

TROISIEME DIVISION: Roger Larocque, champion; Réal Lemieux, J.-M. Chaloux, Gérald Patenaude, R. Poirier J. Debien, R. Vézina, G. Fauteux, J. Gascon, R. Lavigne, R. Rochon, R. Labelle, Alb. Legault, R. Racicot, L. Coderre R. Raymond.

Le Collège Saint-Jérôme remercie très cordialement les généreux donateurs et toutes les personnes qui ont contribué au succès de la fête de dimanche dernier.

A JEFFERSON PARK

PREMIERE COURSE, $700, 3 ans, 6 furlongs.— 1er Apostle 115 Légere 19.60; 9.80; 8.40. 2e Simple 115 Shuttinger 4.80; 5.40; 3e De Larabee 115 Murdock 16.40. Temps 1.13 2-5. Button; Green Hills; Kop the Coin; Atascador; Jimmie Quinn; Little Jennie; Hawkeye; Etta M., Mulhull ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, $700, à réclamer, 3ans et plus, 5 furlongs.— 1er, Royal Princess 103 Garner 5.80; 5.00; 4.00. 2e Fusen 102 Johnson 30.80; 17.00. 3e Cinnamon 109 Connelly 4.20. Temps 1.07 1-5. Run Pride; Lavinia; Metson; Golzeko; Izarra; Karachi; Run; Ebb; Blenner Hassett; Hohurry, Marquesito ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs. 1er, Eddie Rickenmacker 109 1-2 Connelly 4.00; 3.20; 2.80. 2e Meddling mattie 109 Froggatte 4.60; 3.20. 3e Dr Glenn 109 Pichon 4.20. Temps 1.12 3-5. Huon Pine; Cimmerian; Mabel C.; Star Sweeper; Lord Baltimore II; War Man; Lupine; Spécial ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, $1,000, 1 mille et 70 verges:— 1er Lad O'Mine 101 Pichon 49.00; 16.00; 6.00. 2e King of Fortune 109 Legere 3.00; 2.40. 3e Gettysburg 104 Heupel 4.60. Temps 1.43 2-5. Elizabeth K.; Dentaria; Tick Tock; Tea Tray ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, $1,000 1 1-16 mille:— 1er Manifold 114 Burke 24.30; 13.00; 12.90. 2e Bear Grass 106 Pichon 14.40; 10.80. 3e Walter E. 111 Connelly 9.20. Temps 1.48. Buell Meteor; Lady Audrely; St-Donard; Ah Beckon; Contact; Flying Al; Timeless; Whizz On ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 1-16 mille.— 1. Rupee 110 Mormile 13.20; 9.40; 4.60; 2e Chemiserie 105 Heupel 16.40; 7.00. 3e Romeo 108 Pichon 4.20. Temps 1.47 2-5. Barberry; Quivero; May Buddy; Rusovio; Doughnut ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1 1-16 mille.— 1er Black Wand 108 Guy 6.40; 4.20; 3.20. 2e Running Fox 106 Mann 13.40; 4.60. The Leopard 106 Pichon 3. Temps 1.48. Buck Jones; Sir Ralph; Amelia S.; Sweeptona; The Plainsman ont aussi couru.

POSITION DES CLUBS DE LA NATIONAL HOCKEY LEAGUE

	G.	P.	N.	Pr.	Ctre.	Pts
Ottawa	21	6	3	68	38	45
Montréal	17	8	5	73	58	39
Boston	14	13	4	86	79	32
Pittsburg	15	15	1	67	61	31
New-York	10	17	4	59	76	24
St-Patrick	10	18	2	79	92	22
Canadiens	10	20	1	62	90	21

PROCHAINES PARTIES :

Jeudi: Boston à Montréal, St-Patrick à Pittsburg, Ottawa à New-York. Samedi: Montréal à Canadiens, Ottawa à Boston, New-York à St-Patrick.

C.N.R. VS NORTHERN ELECTRIC; C. P. R. VS TELEPHONE BELL

La première partie au programme de la Ligue des Chemins de Fer et Téléphone ce soir au Forum, promet d'être certainement l'attraction capitale. Northern Electric, qui a été le club le plus malchanceux du circuit cette saison se propose bien de faire oublier les différents échecs qu'il a subis, en essayant de vaincre la formidable équipe du Canadien National. D'un autre côté les "Leaders" de la Ligue s'efforceront d'ajouter une autre victoire à leur crédit.

Le Bell Téléphone, privé des services de Crevier, son meilleur joueur de défense, aura une rude tâche sur les bras en faisant face aux C.P.R., mais il a démontré en plusieurs occasions sa ténacité et donnera certainement beaucoup de besogne aux gens de la rue Windsor.

Composition probable des équipes:

C.N.R.		Northern Electric
Dolson	Buts	Beaudry
Hicks	Défense	Howard
Wilcox	Défense	Campbell
Pirrie	Avants	Grant
Murray	Avants	Boiselle
Fournier	Subs.	Brisebois
Armstrong		Tabor
Griffin		Dussault
Brady		Duclos
Ranco		Doyle

C.P.R.		Bell Tél.
McCormick	Buts	Boyd
Lonergan	Défense	MacNider
Béchard	Défense	Mantha
Shearer	Avants	Thomson
Carlin	Avants	Ahern
Laroche	Avants	Hayes
Dinan	Subs.	Valois
Biehn		Brunet
Arnott		Bennett
Morrison		Colby

LISTE DES COMPTEURS

	Points
Fournier, C.N.R.	10
Laroche, C.P.R.	9
Boileau, Bell Telephone	7
L. Murray, C.N.R.	7
Valois, Bell Telephone	5
Shearer, C.P.R.	4
Brisebois, Northern Electric	4
Morrison, C.P.R.	4
Doyle, Northern Electric	3
Hicks, C.N.R.	3
Carlin, C.P.R.	3
Duclos, Northern Electric	3

Deux points chaque: Ranco, Brady et Griffin, C.N.R.; Daignault, Bell Téléphone; D. Campbell et Boiselle, Northern Electric.

Un point chaque: Pirrie et Armstrong, C.N.R.; Béchard, Payette et Lonergan, C.P.R.; Thomson, McNider Ahearn et Hayes, Bell Téléphone; Tabor, Northern Electric.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts.
Can. Nat.	6	2	0	30	14	12
Can. Pac.	4	2	2	23	20	10
Bell Tél.	2	4	2	18	26	6
Nor. Elec.	1	6	2	15	26	4

LE MILLE ET LE DEUX MILLES DU MT-SAINT-LOUIS

La fête sportive des collégiens du Mont-St-Louis aura, cette année, un cachet d'intérêt particulier. En effet, pour répondre aux demandes de centaines d'écoliers, le comité d'organisation a décidé d'insérer une course spéciale d'un mille, ouverte à toutes les écoles de la ville, dans son programme de samedi prochain, à l'aréna. Pour donner chance égale à tous, les élèves du Mont-St-Louis ne seront pas éligibles pour cette épreuve spéciale. Déjà, un bon nombre d'applications ont été reçues des écoles suivantes: St-Jacques, St-Henri, Westmount, Ste-Cunégonde, St-Clément de Viauville, St-Joseph, etc.

La grande course de deux milles, ouverte à tout collégien de la province, en dessous de 18 ans, suscite beaucoup d'intérêt. Au nombre des inscrits à cette épreuve, se trouvent les deux fameux coureurs du M.A.A.A., les frères Generas, qui représenteront l'académie St-Léon de Westmount. Robert Langlais, de la Rivière-du-Loup, représentera le Mt-St-Louis, Luc Cardinal, de St-Hilaire, et Gaston Deschamps seront aussi candidats dans cette course. La magnifique coupe, gracieusement offerte par la Maison Mappin & Web, sera présentée au vainqueur immédiatement après l'épreuve. Déjà, un grand nombre de coupes et de cadeaux de toutes sortes sont entre les mains des organisateurs, et les gagnants seront certains d'être bien récompensés.

A LA HAVANE

PREMIERE COURSE, 6 furlongs: 1. Lyrea 102 Morton 5, 4-2, 1-4; 2. Snub 102 D. Fisher, 6-5, 1-2; 3. Sudan Grass 107 Paz, 2-5. Temps 1.17 1-5. Ont aussi couru: Swim, The Pirate, The Creole, Mona Liza, Wise Bill et John Jr.

DEUXIEME COURSE 6 furlongs: 1. Ukase 107 Banks, 4-1, 7-5, 7-10; 2. Stargo 107 Murphy, 7-5, 7-10; 3. Dalton 112 Kellum, 1-3. Temps 1.07 2-5. Ont aussi couru: Joymaker, Llandaita Pepperette, Clearfield, Balarosa et Glittergold.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs: 1. Miss Babe 107 Banks, 7-5, 2-5, 1-5; 2. Lady Newtown 105 Morton 4-5, 2-6; 3. Lady Colito 105 Murphy 1-1. Temps 1.-7 1-5. Ont aussi couru: Country Life, June Day et Garish.

QUATRIEME COURSE, 5 furlongs: 1. Mieux 102 Skyrm 5-2, 4-5, 2-5; 2. Jazzer 107 McCann, 5-5, 4-5; 3. Carlola 105, Perdomo 1-2. Temps 1.04. Ont aussi couru: His Queen, Lily D. Alveres, et What's The Time.

CINQUIEME COURSE, 5 1-2 furlongs: 1. Down Town 120 Kehr: 2-1, 3-5; 2. Queen Towton 111 Kellum 1-5; 3. Andrsito 104 Perdomo. Temps 1.09. Ont aussi couru: Kuflya et Strut Miss Lizzie.

SIXIEME COURSE, 1 mille et 50 verges: 1. Kimax 98 Woodstock 6-5, 2-5, 1-5; 2. Execution 108 Banks 7-5, 7-10; 3. Fictile 103 McCann 2-1. Temps 1.46. Ont aussi couru: Dantzic, The Nephew, Lady George, Debadou et Charles J. Craigmile.

Le Circuit du Richelieu

Un nouveau circuit pour trotteurs et ambleurs vient de se former dans la province de Québec.

A une assemblée des propriétaires de pistes de courses de la Vallée du Richelieu, tenue à l'hôtel Grand-Tronc, St-Hyacinthe, le 22 février, il a été proposé par le représentant du club de courses de St-Guillaume, secondé par le représentant du club de St-Hilaire, que M. Jos. Dion soit choisi comme président et M. J.-U. Girouard, de St-Ours, secrétaire.

Les dates suivantes pour les courses de chaque club ont été choisies.

St-Hilaire: les 15 et 16 juin.
St-Ours: les 23 et 24 juin.
St-Jean: les 1er et 2 juillet.
St-Guillaume: les 6 et 7 juillet.

Une autre assemblée, pour le circuit sera tenue à Montréal, à l'hôtel Grand Central, le mardi 9 mars, à 1 h. p.m.. Pour informations, s'adresser à Jos. Dion, St-Jean ou J.-U. Girouard, secrétaire, St-Ours.

V. LETOURNEAU ET DESROCHES PARTENT LE 20

Enfin, Valère Létourneau et Victor Desroches, tous deux de Montréal, en sont venus à une entente pour faire le trajet à pied, aller et retour, de Montréal à Los Angeles. Ils partiront en face du Café Joffre, coin Notre-Dame et Frontenac, samedi le 20 mars, à 2.30 p.m. Le parcours est de huit mille milles et la limite pour le faire est d'un an. Il est entendu que, tout en partant ensemble, les deux globe-trotters peuvent se distancer en chemin, la maladie ou les avaries pouvant les séparer en cours de route. On nous affirme que le vainqueur recevra mille dollars et que son adversaire, s'il finit la randonnée d'après les clauses du contrat, recevra également un fort montant pour le dédommager de ses peines et reconnaître son courage. Les clubs Joffre et Haltérophile ont décidé de prélever une souscription parmi les sportsmen pour munir les marcheurs de tricots convenables pour leur pénible randonnée. Ceux qui aimeraient à souscrire, peuvent le faire en s'adressant à M. Dominique Masson, au club Joffre, ou à M. Donat Plourde.

Voici maintenant la teneur de l'entente signée par Létourneau et Desroches.

Montréal, le 26 février 1926.

Nous soussignés, Messieurs Valère Létourneau et V. Desroches, nous nous engageons à faire à pied, aller et retour, le voyage de Montréal à Los Angeles, soit une distance de huit mille milles, que nous devrons parcourir d'ici un an.

Nous avons comme règle formelle de ne prendre ni chars, ni voitures, ni automobiles et si un de nous est reconnu avoir pris un véhicule quelconque, il sera de ce coup exclus du concours. Il nous est, en outre, défendu de travailler tant que durera notre voyage. Tout au plus, pourrons-nous distribuer nos portraits à quiconque aimera se les procurer, ressource qui compensera un peu les dépenses du voyage.

Au cas où l'un de nous tomberait malade, il pourra reprendre la marche aussitôt guéri à condition qu'il pourra battre le record déjà établi par son adversaire.

Nous devrons aussi être munis de deux livres chacun, permettant au maire ou à un échevin de chaque principale ville où nous passerons, d'appposer leur signature comme preuve de l'intégrité de notre projet.

Le départ aura lieu le 20 mars 1926, à 2 1-2 heures de l'après-midi au club Joffre, coin Notre-Dame et Frontenac.

(Signé):— V. Létourneau, Victor Desroches.

(Témoins):— Donat Plourde, Arthur Giroux, D. Masson.

Le Beaver S. vs Excelsior-Henderson

BEAUHARNOIS, 2. — Dimanche dernier, le Beaver S. recevait la visite du fameux Balmoral; l'absence de deux joueurs réguliers et la malchance continuelle du club local contribuèrent beaucoup à sa défaite glorieuse. Tout de même ce fut une des plus belles joutes de hockey jamais vues à Beauharnois.

Après avoir battu des clubs comme Camirand, St-Henri Amateur, St-Lambert, Ste-Martine, etc., et avoir fait parties nulles avec Châteauguay, Verdun Ind., Institut LaRoche, le Beaver S. prouve qu'il n'a pas peur des meilleures équipes, et recevra dimanche prochain le fameux club Excelsior-Henderson qui détaillera jeudi soir avec la "Patrie" pour le championnat amateur indépendant de Montréal. La partie promet des sensations. La direction du club aimerait avoir une revanche avec le Balmoral jouée à l'Aréna ou ailleurs. Inf.: J. E. Lemay, gérant, Beauharnois, Qué.

LA DIRECTION du club de hockey professionel Boston, a offert $10,000 au club Saint-Patrick de Toronto, pour l'acquisition de Day, joueur d'avant de ce club, mais l'offre n'a pas été agréée.

LA "PATRIE" ET EXC.-HENDERSON DETAILLERONT POUR LE TITRE

Cette grande joute sera disputée demain soir à l'Aréna.

Une rivalité de bon aloi n'a cessé d'exister entre ces deux puissantes équipes d'amateurs au cours de la saison de hockey qui bientôt va prendre fin. Le club Excelsior-Henderson a un beau record de victoires sur nos principaux clubs, tandis que le club la "Patrie" a remporté de brillantes victoires sur nos principaux clubs de la province et à chaque mercredi soir les représentants de notre journal faisaient baisser pavillon à nos principaux clubs locaux. Tout fait prévoir que la lutte, jeudi, à l'Aréna Mont-Royal, sera des plus chaudes, étant donné que le gagnant remportera le magnifique trophée des Artisans Canadiens-Français, qui est l'emblème du championnat amateur indépendant de Montréal.

De nombreux paris sont déjà engagés sur l'issue de cette joute.

M. Decary, le sportsman bien connu, a été choisi avec l'approbation des deux clubs pour remplir la charge d'arbitre; le choix est des mieux appropriés, étant donné que M. Décary a arbitré une foule de parties d'amateurs cette saison et tous s'accordent à louanger son impartialité et sa compétence. Cette joute commencera à 8 h. précises et sera suivie d'une autre joute qui mettra aux prises l'Institut Laroche avec St-Henri Amateur. Les nombreux amateurs de notre jeu national tiendront à aller encourager nos amateurs qui, à leur tour, nous donneront du vrai sport amateur.

Hardi marcheur

VALERE LETOURNEAU, de Montréal, qui entreprendra de marcher de Montréal à Los Angeles, aller et retour, contre Victor Desroches, pour une bourse de $1,000.

S.-HENRI AMATEUR A L'ARENA JEUDI

Les amateurs de St-Henri ne seront pas mécontents d'apprendre que leurs porte-couleurs figurent au programme de jeudi soir, le 4 mars, à l'Aréna Mont-Royal. L'Institut LaRoche sera le club que le St-Henri aura à affronter pour le deuxième fois, celui-là ayant déjà fait subir une défaite encore fraîche à la mémoire de tous. Le St-Henri se promet bin d'utiliser toutes ses ressources pour ajouter à son brillant record une victoire qui ne saurait que l'honorer et le rehausser dans l'opinion des amateurs indépendants.

La joute entre l'Excelsior-Henderson et la "Patrie" sera cependant l'attraction principale de la soirée. Les deux clubs sont à cause de leur record exceptionnel suffisamment qualifiés pour se disputer le championnat amateur indépendant. Tous les amateurs qui ont eu vent des exploits des deux clubs et n'ont pas encore pu les voir à l'oeuvre ne laisseront pas passer cett eoccasion de venir assister à une joute qui promet d'être enlevante.

BILLARD

Le tournoi de billard qui a lieu au National actuellement se poursuit avec entrain. Les billardistes rivalisent d'ardeur pour se classer aux premier rangs. Hier soir, trois parties furent jouées avec les résultats suivant: Classe B: A. Robert vs Z. Martel, M. Martel réussit un total de 150 points et M. Robert, 132. H. Fortier vs Geo. Bertrand, M. Fortier gagne par 150 contre 125. Classe A: J. E. Lambert vs J. A. Blondeau. M. Lambert remporte la victoire par 200 contre 120. Le tournoi continuera cette semaine.

DISTRIBUTION DE PRIX AUX QUILLES.

Le concours mixte qui euth lieu aux quilles la semaine dernière, a remporté un beau succès. La section féminine s'y est distinguée. L'administration veut récompenser comme il convient les concurrents et concurrentes qui ont pris part au tournoi; aussi pas moins de 30 prix seront distribués aux heureux gagnants.

La distribution se fera jeudi soir, le 4 mars, vers 11.30. Les intéressés et intéressées sont priés d'être présents.

Le jeu de crapaud

Dimanche, le 7 mars, à 1 heure de l'après-midi, il y aura un festival au local du Club de Crapaud Canadien, 78R Delisle.

Les joueurs suivants prendront part à ce festival: M. W. Joly, D. Leduc, H. Schaller, L. Roger. Le gagnant recevra une magnifique coupe, don de la Société des Sports Canadiens.

Tous les clubs et les amateurs du jeu de crapaud seront les bienvenus.

Vendredi soir, 5 mars, à 8 heures, ouverture du tournoi de la classe D. et assemblée générale du club. Tous les membres qui seront présents à cette assemblée recevront un magnifique calendrier pour l'année 1926.

Le Balmoral

Comme clôture à sa saison le Balmoral était l'invité du Beaver S. de Beauharnois. Ce fut une des plus belles joutes de hockey vues à Beauharnois. Le Balmoral eût l'avantage du jeu du commencement à la fin. Le club visiteur n'a que des félicitations à faire aux arbitres qui ont été tout à fait impartiaux. Si Balmoral remercie le club Beaver S. de Beauharnois pour sa cordiale réception car il est revenu enchanté de son voyage.

Composition de l'équipe du Balmoral: Lalonde, Latraverse, Juck, Grégoire, Charest, Fortier, Cadot, Lamontagne, Joubert. Les pionts furent enregistrés par Latraverse 1, Charest 1, Juck 1, Fortier 2.

Inf. Alex. Cadot, 1576 Panet. Est 0491-M.

LE CLUB NEW-YORK BAT L'OTTAWA CHEZ LUI HIER

OTTAWA, 3. — Une des surprises de la saison sera certainement la défaite que le club New-York a infligée hier soir aux Ottawa sur leur propre glace par le score de 3 à 1. Les Américains surprirent les plus chauds partisans de l'équipe locale en battant leurs favoris dès les premières minutes du jeu. Langlois ouvrit la parenthèse au bout de cinq minutes et Red Green suivit moins d'une demi-minute plus tard. Mais l'Ottawa fit un vaillant effort dans la deuxième période et Cy. Denneny prit Forbes en défaut au bout de quinze secondes, dès la mise au jeu de la rondelle. Toutefois, sur la fin de la période, Randall partit de la défense et compta le dernier point de la partie, car il n'y eut pas un seul point dans la dernière manche.

Pour avoir critiqué une décision de l'arbitre Cooper Smeaton, King Clancy fut banni du jeu et condamné à une amende de $15 qui fut portée à $25 devant la persistance de Clancy à tenir tête à l'officiel.

Dans la dernière période, les visiteurs eurent recours à des tactiques burlesques pour sauvegarder leur avance et la foule les désapprouva pleinement.

Alignement et sommaire:

New-York		Ottawa
Forbes	buts	Connell
Simpson	défenses	Clancy
Langlois	défenses	Boucher
Billy Burch	centres	Nighbor
S. Green	ailes	H. Smith
R. Green	ailes	Denneny

Substituts — New-York: Randall, Hall, Morrison, Cameron, Campbell, McKinnon, Boileau.

Ottawa: Kilrea, Finnegan, A. Smith, Duggan.

Arbitre: Cooper Smeaton.

Juge du jeu: Billy Bell.

SOMMAIRE

Première période

1—New-York . . Langlois 5.05
2—New-York . . R. Green 0.30

Deuxième période

3—Ottawa . . . . Denneny 0.15
4—New-York . . Randall 15.45

Troisième période

Pas de point.

UNE VICTOIRE SERAIT AGREABLE A L'UNIVERSITE DE MONTREAL

McGill rend visite à l'Université de Montréal, ce soir, à l'Aréna. Ce sera la dernière rencontre de nos deux universités locales.

McGill et l'Université de Montréal se sont rencontrés trois fois cette saison, McGill gagnant deux fois et l'Université de Montréal, une. Nos étudiants feront donc un effort inouï pour égaler le record de leurs adversaires, et prendre l'avantage des points enregistrés. En ces trois parties, McGill a scoré 15 fos et l'Université de Montréal 14.

La rencontre de ce soir sera d'autant plus contestée que la deuxième position de la ligue intercollégiale sera en jeu. Si nos étudiants gagnent, ils seront bien installés en deuxième place avec Queens et McGill respectivement troisième et quatrième. Mais si l'Université de Montréal perd tous trois seront sur un pied d'égalité.

Nos étudiants feront donc l'impossible pour vaincre.

Pagé, Emard et Lafrance forment un beau trio. Ils seront imbattables ce soir. "Wick" Désy aura le grand avantage d'être le plus rapide patineur, et il aura son mot à dire dans la victoire ou la défaite de son club. Gratton et Ratté forment une bonne défense. Tous deux sont de jeunes joueurs qui ont toujours bien joué à chaque partie cette année. Beaumont est en grande condition, il veut blanchir McGill.

Une victoire pour l'Université de Montréal serait donc une belle chose. Nos étudiants auront la deuxième position de leur ligue pour la première fois et auraient l'avantage sur McGill pour toute la saison.

Alignement:

McGill		U. de M.
Murphy	Buts	Beaumont
McMahon	Déf.	Gratton
Mickles	Déf.	Ratté
Lynch	Centres	Pagé
St-Germain	Ailes	Emard
Abbott	Ailes	Lafrance
Dion	Subs.	Désy
McDonnell	Subs.	Mathieu

Hardi marcheur

VICTOR DESROCHES, de Montréal, qui entreprendra de marcher de Montréal à Los Angeles, aller et retour, contre Valère Létourneau, pour une bourse de $1,000.

Vente de deux fameux chevaux

Cleveland, 3.—On a appris aujourd'hui la vente de Peter Manning, 1.56 3-4, champion trotteur du monde, et de Senardo, 1.59 1-2, champion ambleur hongre, sur piste d'un demi-mille, pour le prix de $50,000. Ils ont été vendus aux écuries Hanover, de Hanover, Penn, par M. W. R. Neill, de Memphis, Tenn.

MAUPAS—LEBRUN

Emile Maupas est passé à nos bureaux et nous lui avons appris que Paul Lebrun avait relevé son défi, il y a quelque temps, déjà, pour un match au genre libre, ce qu'il ignorait absolument.

M. Maupas regrette de n'avoir pas lu à temps l'article qui annonçait la décision de M. Lebrun, auquel il fait savoir que si un club désire s'intéresser à un tel match, il est à son entière disposition, à deux jours d'avis.

Hockey à S.-Polycarpe

St-Polycarpe, 3.—Dimanche dernier le Royal de Valleyfield alignait son équipe contre le club local. La victoire resta à ce dernier.

Score: St-Polycarpe, 5 points; Royal 2 points.

Les scoreurs pour le club local furent: E. Lalonde 2 points; D. Daoust 2 points; P. Roy 1 point.

Les raquetteurs de Valleyfield accompagnaient leurs amis et reçurent un bon accueil.

Dimanche prochain, le C.N.R. d'Ottawa, viendra rencontrer ici le club de St-Polycarpe, dans une partie qui promet d'être intéressante.

TOURNOI DE BILLARD AU NATIONAL

Une grande activité règne à la salle de billard au National. Dimanche plusieurs rencontres intéressantes ont eu lie uavec les résultats suivants;

M. J.-A. Marchessault a triomphé de M. Gus. Bertrand par 200 contre 184. Les meilleurs séries ont été 33-21-15. Une deuxième partie mettait aux prises M. Gus. Bertrand et le Dr Boutin. M. Bertrand a affirmé sa supériorité par 200 contre 146.

Le tournoi continuera cette semaine. Avis aux amateurs qui se sentent des dispositions pour prendre part au concours.

Le club Durand blanchit le Mont-Saint-Louis

Le club de ferronnerie Durand a prouvé encore une fois qu'il était le champion amateur de la province, en blanchissant la fameuse équipe du Mont St-Louis devant une grande assistance, par le score de 1 à 0. Tous les joueurs du Durand se sont distingués; mention spéciale à P. Lemay, gardien de buts du Durand, qui avait pris pour devise: "On ne passe pas."

Les joueurs du Mont St-Louis ont montré un courage et une endurance qui leur font honneur.

Power, Fontaine, Lecavalier, Taupier ont été les étoiles pour les porte-couleurs du collège.

Le club Durand Hard Co., remercie la vaillante équipe du Mont St-Louis de sa belle tenue et de son esprit sportif.

La rondelle fut mise au jeu par M. J. A. Durand, patron du club.

Alignement:—

Durand Hard Co. (1)		M. S. L. (0)
P. Lemay	uBts	St-Denis
M. Hogue	défense	Taupier
R. Gourre	défense	Power
C. Pagé	centre	Lecavalier
A. Laurin	avants	Girard
A. Gagnon	avants	Fontaine
A. Laurier	avants	Beaudin
M. Lafrenière	sub.	Vinette
C. Julien	sub.	Savignac

Arbitre: Pagé.

Première pjériode

Pas de point.

Deuxième période

Durand; Gagnon à Gourre 11.30

Troisième période

Pas de point.

FORUM
UPTOWN 9112

CE SOIR, A 8.00
Ligue Chemin de Fer-Teléphone
Prix: 75 et 50 cents. Taxe comprise.

Jeudi le 4 Mars, à 8.30 p.m.
Boston vs Montreal
Prix: $2.25, $1.75, $1.50, $1.00, 50c.
— Taxe comprise —
Billets maintenant en vente.

Un Ambassadeur de Qualité
EMBASSY
SPECIALEMENT VIEILLI
WHISKEY LIQUEUR
La bouteille de 26 Onces—$3.35
La bouteille de 40 Onces— 5.00

1.3.3.10.15.17.22.26.29.31

L'HONORABLE M. STEVENS SCRUTE UN ECHANGE DE CORRESPONDANCE ENTRE BISAILLON ET M. BUREAU

La séance d'hier après-midi, à l'enquête sur les douanes est de nouveau marquée par des explications que donne l'ancien chef du service préventif. — Les vols d'autos.

AJOURNEMENT PROBABLE

OTTAWA, 3 (Du correspondant de la "Patrie").—Il est presque entendu que le comité des Douanes ne siégera pas pendant la vacance du Parlement et la séance d'aujourd'hui sera probablement la dernière d'ici au 16 du courant. Ceci sera définitivement réglé à la réunion de ce matin et des membres du comité ont fait leurs préparatifs pour quitter la Capitale dans quelques heures.

A la séance d'hier après-midi, une liste d'alambics saisis dans le territoire sous la juridiction de M. J. E. A. Bisaillon, a été produite. Cette liste fut envoyée par M. Bisaillon, lorsqu'il était chef du service préventif, à Montréal, à l'honorable Jacques Bureau, qui lui demandait des renseignements. Sur cette liste, le ministre devait indiquer par "oui" ou "non" marqué à la suite des noms s'il devait y avoir une poursuite ou si cela n'était pas nécessaire. M. Stevens fit remarquer qu'il y avait "non" partout.

La production de cette liste provoqua quelques commentaires entre les membres du comité.

M. Paul Mercier, président du comité fit observer que l'on ne devait pas trop se fier à l'authenticité des renseignements de cette liste, car elle fut préparée sur informations obtenues d'un homme qui depuis a été envoyé au pénitencier.

M. Stevens continue à faire la lecture de lettres démontrant qu'un officier sous Bisaillon, dans le district de S.-Hyacinthe, a intenté une poursuite contre certains fabricants de vin canadien et qu'à ce sujet l'honorable M. Bureau lui a fait savoir qu'il devait agir avec plus de jugement et de discrétion.

—Le ministre vous a dit de rappeler l'officier Cadotte, de S.-Hyacinthe, demande M. Stevens?

—Oui, dit M. Bisaillon.

Le capitaine Bilodeau, de la police de Montréal, a donné des renseignements concernant le commerce des automobiles volées. On a surtout parlé de Martin, l'homme portant différents noms dont il fut longuement et souvent question au cours de cette enquête. Martin a volé des autos au Canada et aux Etats-Unis. L'an dernier pour une offense de ce genre il fut condamné à New Hampshire à quatre ans de pénitencier. Il cite aussi le cas de madame Berthier, également connue sous le nom de Débes alias Klein, en prison à Montréal, impliquée dans une conspiration au sujet d'autos volées d'une valeur de $50,000.

M. Duval, un ancien officier du service préventif, déclare qu'il a déjà fait un rapport sur la saisie d'une auto, ce rapport fut remis à son chef M. Bisaillon qui l'a détruit. Lorsque ce dernier fut remercié de ses services, à la suite d'une enquête faite par M. Wilson, d'Ottawa, Duval donna à ce dernier une copie du rapport de la saisie.

NOMBREUX DOCUMENTS

Ottawa, 3. (Spécial à la "Patrie").—A l'enquête des douanes, hier, des monceaux de documents ont été produits par l'hon. M. Stevens, qui tenta de prouver qu'il y avait une liaison quelconque entre le ministre des douanes et Bisaillon. Des lettres et des télégrammes personnels furent produits. Ils étaient à l'effet que Bisaillon demandait des ordres du ministre sur la façon de disposer de fabricants illicites dans Yamaska. M. Stevens prétend que la réponse du ministre défendait les poursuites et que l'hon. M. Jacques Bureau fit des remontrances à deux officiers de Montréal et en congédia un troisième à la suite de la découverte d'un alambic à St-Dominique, dans le district de St-Hyacinthe.

La question des alambics vint sur le tapis quand M. Stevens demanda à Bisaillon: "Connaissez-vous un officier du nom de Cadotte?" Immédiatement M. Stevens s'empara d'une lettre dans laquelle l'hon. Jacques Bureau se plaignait que deux douaniers étaient entrés dans les demeures de René Bélanger et Henri Côté, à St-Dominique de Bagot. La lettre se lisait: "Ces hommes fabriquaient du vin pour leur usage personnel, comme tout le monde dans la province de Québec a le droit de le faire. Faites une enquête et dites à vos hommes d'être plus discrets. Ceux qui ne sont pas capables de se servir de leur jugement, j'ai l'intention de les congédier. J'ai des plaintes contre Cadotte de St-Hyacinthe. J'ai envoyé un homme le voir et lui dire que s'il ne cesse pas je le renverrai. Ce serait bon que vous l'avertissiez. S'il continue ainsi à poursuivre les gens dans St-Hyacinthe, je vais le mettre à la porte sans autre avis."

—De quoi était-il coupable? demanda M. Stevens.

—Je ne puis vous le dire, répliqua Bisaillon.

Un autre document disait que Bisaillon répondit: "Je vais communiquer immédiatement avec les hommes mentionnés dans votre lettre et régler ces questions."

Alors vint un rapport de Bélanger et Lalonde à la défense de leurs actions à Saint-Dominique. Ils disaient: "Nous sommes allés à la résidence de Côté qui courut chez Bélanger l'avertir".

M. Stevens avait d'autres documents. Il cita une lettre de Bisaillon à l'hon. Jacques Bureau dans laquelle il disait: "J'ai défendu à Cadotte de faire quoi que soit dans Saint-Hyacinthe."

M. Stevens se tourna vers de témoin:

—"Vous dites que Cadotte était un bon officier et qu'il faisait son devoir?"

Le témoin acquiesça

M. Stevens: "C'est le cas où un ministre vous donne les instructions de mettre un officier à la porte du district, n'est-ce pas?"

—"Je ne connais pas les informations du ministre, répliqua Bisaillon, il doit avoir eu quelque raison."

M. Stevens s'empara d'une autre lettre de Bisaillon à l'hon. Jacques Bureau dans laquelle le premier demandait excuse pour les actes de Cadotte après l'avertissement, disant que c'était une erreur.

M. Stevens produisit encore une autre lettre de Bisaillon à l'hon. Jacques Bureau. A cette lettre était attachée une liste de personnes supposées être en possession d'alambics dans le district de Yamaska. M. Bisaillon demandait dans la lettre ce qu'il devait faire au sujet de ces alambics.

Dans sa réponse le ministre lui disait: "Je vous renvoie la liste. Vous verrez ce qu'il faut faire. A la suite de chaque nom, j'ai écrit: "Oui ou non".

M. Stevens:

—A la fin de chaque nom, il y a le mot non, n'est-ce pas?"

—Oui.

—Qu'est-ce que cela signifiait?

—Je ne le sais pas.

Cela indiquait-il que le ministre par son autorité vous défendait d'intervenir chez ces personnes accusées d'être ne possession d'alambics?

—Dans ce rapport, il ne s'agissait que de pure information.

—Mais c'étaient là des instructions que le ministre vous donnait?

—Oui.

M. Stevens était à tâcher de faire valoir l'importance de l'incident Cadotte quand le président de la Commission, Paul Mercier, suggéra que M. Stevens devrait chercher aussi le bon côté de la chose. Il déclara que c'est sur l'information de Bisaillon que Louis Robidoux, le fabricant de faux billets de banque, avait été découvert.

Mais M. Stevens revint à la charge: "Il y a quelque chose de très important en cela, dit-il; dans plusieurs cas spécifiques, le ministre a ordonné à Cadotte de se tenir en dehors du district. Il tança aussi deux officiers qui firent des enquêtes." Il lut alors un rapport dans lequel on déclarait qu'un homme supposé être le curé de la paroisse de Saint-Dominique avait téléphoné au bureau des douanes à Montréal et s'était plaint que Bélanger et Côté vendaient du whiskey et corrompaient la jeunesse du village. A moins d'obtenir une action immédiate, le curé menaçait de s'adresser à des personnages plus élevés dans l'administration. C'est alors, dit M. Stevens, que des officiers sont envoyés sur les lieux et que le ministre les tance.

LES VOLS D'AUTOS

Le reste de la séance, on s'occupa de vols d'automobiles. Les chèques photographiés qui avaient provoqué une certaine sensation à la séance du matin revinrent de nouveau sur le tapis. M. Stevens montra que Bisaillon avait reçu $7 pour faire faire les photographies et qu'alors il doit avoir eu quelque chose à faire avec ces photographies. Bisaillon plaida oubli. Il insista que l'affaire faisait l'objet d'une enquête actuellement au ministère des douanes.

M. Stevens conclut alors: "N'avez-vous pas conservé des copies de ces photographies pour avoir un contrôle de quelque sorte sur les parties compromises?"

—"Non, monsieur, dit Bisaillon. Je n'ai jamais eu cette intention."

Le témoin ajouta que s'il avait référé à Oscar Gagnon dans une lettre au département des douanes, il ne voulait pas dire que l'avocat de Montréal était ligué avec les contrebandiers, mais seulement qu'il était l'aviseur légal de quelques suspects.

VENTE DU CHAR SAISI

M. Stevens parla alors au sujet de l'achat d'une automobile pour un certain Ouellette qui aurait été le messager ou l'intermédiaire de l'hon. Jacques Bureau. On lut des lettres à l'effet que Bisaillon avait aidé Ouellette à inspecter un char saisi qui devait être vendu à l'encan. Ce char fut acheté pour Ouellette pour $459.50. Ouellette n'avait pas besoin de l'auto. Elle fut revendue quelques jours après de $500 à $600.

—"C'est une erreur de ma part", admit Bisaillon quand on lui demanda pourquoi il n'avait pas rapporté l'incident à W.-F. Wilson, chef du service préventif. Parmi les documents il y avait un message du ministre à Bisaillon dans lequel on disait que Ouellette ne voulait pas le char pour lui-même. On lisait à la suite: "Voyez, à ce que l'auto de tourisme Hudson soit ajouté à la liste que vous m'avez transmise pour vente la semaine prochaine."

Bisaillon a dit qu'il n'avait pas connu les intentions de son ministre et que l'automobile en question avait été ajoutée à la liste des objets aux enchères, mais n'avait pas été achetée par Ouellette.

M. Stevens voulut savoir où était allé le profit fait sur la vente de la première auto mentionnée et il demanda: "En d'autres termes, vous avez remis la différence à l'hon. M. Bureau?"

—A Ouellette ou à M. Bureau, vu que l'auto était vendue pour Ouellette. Je ne sais pas au juste, répondit le témoin.

On aborda ensuite la question d'une vente d'auto aux Trois-Rivières. M. Stevens cita le nom d'un Dr Sproule qu'il dit être un habile trafiquant d'automobiles volées. C'est l'information qu'en a aussi eue le témoin. Un télégramme de l'hon. Jacques Bureau en date du 16 juin 1925 disant qu'il avait reçu des plaintes de deux hommes qui n'avaient pas reçu leurs autos, se terminait comme ceci: "Dites-moi tout ce qui en est. Estce que les gens sont tous traités de la même façon?" M. Stevens demanda des explications au témoin sur le sens de cette dernière phrase. Quant à lui il croit que les autos en question ont été amenées aux Trois-Rivières par ce Dr Sproule à un nommé Brien et à un nommé Martin, aussi connu sous le nom de Carpenter et Fisher, comme l'a avoué Bisaillon. Par l'entremise d'un nommé Trépanier l'une de ces autos a été vendue à un nommé Béland pour $1,600 plus $492 pour les droits de douanes.

Bisaillon a dit qu'il ne s'était pas occupé de la transaction avec Béland; mais, en réponse à une question de M. Stevens, il a dit que cette vente avait causé beaucoup d'ennuis.

—Mais, demanda M. Stevens, vous avez dit que l'individu avait au préalable payé $1,600 pour cet auto au Dr Sproule ou à Trépanier qui agissait au nom du Dr Sproule. Comment calculez-vous qu'une vente de $1,600 puisse demander $492 de douanes?

Bisaillon répondit que l'estimé de la douane n'était pas de sa juridiction.

—Mais, vous saviez que l'auto s'était vendue $1,600? demanda M. Stevens.

—J'ai toujours été opposé au prix que cet auto avait été payée, répondit Bisaillon.

Puis, M. Stevens souleva le point d'une automobile saisie aux douanes et qui avait été vendue pour $339, plus $4.50 de frais douaniers.

—J'ai suivi les instructions que l'on m'avait données dans la lettre, répondit Bisaillon, en faisant allusion à une lettre de l'hon. M. Bureau en date du 29 avril 1925, et Bisaillon ajouta que l'argent avait été remis au ministère des douanes. Bisaillon en avertit lui-même le ministère à Ottawa, après la disposition de l'auto, et il cita dans son rapport la lettre du ministre.

—Voilà un autre cas où vous avez fait la vente vous-même et vous n'avez fait rapport à Ottawa qu'une fois la transaction faite, fit remarquer M. tSevens.

—D'après les instructions, rétorqua Bisaillon.

—Oui, les instructions du ministre, ajouta M. Stevens.

—Oui, admit Bisaillon.

—Et en contravention des instructions du ministère, permets à dire M. Steveus.

—J'avais reçu des instructions et je les ai suivies, rétorqua Bisaillon.

—Mais, est-ce que cette transaction fut faite par ordre venu directement du ministre? insista M. Stevens.

—Par l'entremise du ministre, répondit Bisaillon pour indiquer la nuance.

—Mais, sous la dictée ou l'autorisation du ministre? demanda M. Stevens.

—Oui.

L'AUTOMOBILE DELAGE

L'incident au sujet de l'auto Delage revint sur le tapis et M. Stevens voulut joindre à cet incident l'accusation portée par Garceau qu'il avait forgé une signature sur les papiers de remise de l'auto sur l'ordre de Bisaillon, ce que ce dernier nia de nouveau avec force.

—N'est-il pas vrai que l'informateur dans cette affaire était R. Jaseau, du Ritz Garage de Montréal et qu'il reçut $157 pour son information? demanda M. Stevens.

Ici, une objection fut posée: A-t-on le droit de citer les noms des informateurs en public?

Cette objectio nfournit l'occasion à M. Stevens de demander pourquoi Bisaillon avait écrit, le 25 février 1925, à M. Noël Chassé, avocat attaché au bureau légal du ministère des douanes à Ottawa, lui demandant des instructions sur la vente d'autos saisis afin que l'on puisse avoir de l'argent pour payer les informateurs.

—Je voulais que l'on agisse au plus tôt, répondit Bisaillon alors que M. Stevens l'accusait d'avoir passé par-dessus la tête de son chef Wilson, dans cette affaire.

L'interrogatoire de M. Stevens se termina par la production de documents dont il donna lecture au sujet du travail de la gendarmerie à cheval pour la prévention de la contrebande, mais qu'il était impossible de la guérir.

Me R.-L. Calder, avocat du comité, termina la séance de l'après-midi en soumettant le cas d'une automobile saisie en novembre dernier à Montréal et mise dans le garage municipal sous la tutelle des douanes. Quatre jours plus tard Bisaillon donna l'ordre de sortir l'auto du garage.

Willie Duval, employé des douanes, admit qu'il avait passé pardessus la tête de Bisaillon en écrivant à Ottawa disant que la sortie de l'auto du garage municipal aurait dû être retardée pour permettre de faire plus à fond une enquête à ce sujet, puisque cette automobile était d'un modèle de 1925, tandis que le moteur était de 1924. Mais, il admit que Bisaillon fit sortir l'auto du garage après qu'une enquête eut été tenue par un autre employé des douanes.

Guy Clerk, inspecteur des douanes à Montréal, dont le nom a été mis en vedette de temps en temps au cours de cette enquête, fut aussi interrogé au sujet de certaines entrées dans les livres des douanes au sujet d'un châssis et d'une carrosserie d'auto. James McDonald, expert en automobiles, a dit que la carroserie était du modèle 1925, mais que le numéro du moteur était de 1924.

L'étude de ce cas n'était pas terminé quand le comité leva la séance et ajourna l'enquête.

Il démissionne

L'hon. James Lyons, ministre des terres et forêts de l'Ontario, qui vient de donner sa démission. Elle a été acceptée par le premier ministre Ferguson.

L'enfant mendiait et son père l'ignorait

OTTAWA, 3. — (Du correspondant de la Patrie). — "Si les parents n'ont pas de coeur, ce n'est pas une raison pour laisser souffrir les enfants. Avant d'aller au théâtre tous les soirs l'on doit commencer par nourrir et vêtir ses enfants". Telles furent les paroles que prononça le Recorder Parent à un nommé Moïse Regimbal, du boulevard Saint-Joseph, dont le fils fut arrêté par les consables Lusignant et Perron, samedi soir dernier, et qui comparaissait sous l'accusation de vagabondage.

La preuve démontra que l'enfant depuis quelques mois mendiait un peu partout et que les parents semblaient ne pas en prendre soin.

Le père de l'enfant, dans son témoignage, déclara que le soir en question, il était allé au théâtre et qu'il ne savait pas où se trouvait son enfant.

Le recorder décidera aujourd'hui du cort de cet enfant.

LE SPORT

LE RAPPORT DE L'UNION CANADIENNE

Rapport présenté le 27 février 1926 à l'assemblée annuelle de l'Union Canadienne des Raquetteurs, tenue à Québec, Salle Auditorium, par le secrétaire A. Racicot.

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

Grâce aux efforts constants des officiers qui ont présidé aux destinées de l'Union Canadienne de Raquetteurs depuis quelques années, elle jouit aujourd'hui d'une réputation internationale et obtiendra bientôt, si mes espérances personnelles se réalisent, la place qu'elle mérite et qu'elle doit occuper dans la hiérarchie du sport amateur du Canada.

Notre Union jouit d'une réputation internationae, mais il reste à faire confirmer, par des documents officiels, le travail commencé. Notre voyage à Lewiston, l'an dernier, a créé un mouvement d'enthousiasme qui s'est traduit d'une manière tangible par la formation de l'Union Américaine de la Raquette.

Il reste à demander et obtenir l'affiliation de nos deux Unions qui contrôleront le sport de la raquette dans toute l'Amérique du nOrd et fait à noter, les dirigeants, dans les deux cas, seront des officiers de langue française.

Ce travail d'affiliation pourra être fait par l'entremise du comité "Affiliations et Alliances" de l'A. A.U. of C. qui se réunira l'automne prochain.

Si tous nos clubs ne propagent pas à un même degré le sport de la marche ou de la course en raquette, il n'en estpa s moins vrai que le fait de se réunirpour parler de ce sport, porter l'uniforme, assister aux parades, constituent autant de motifs qui perpétuent le souvenir de ce sport qui, avant d'être pratiqué comme exercice, constituait un moyen très pratique de transport, qui était le seul possible durant la froide saison à la disposition de ceux qui contribuèrent à la colonisation de notre pays. Nous devons nous honorer de pratiquer un sport très hygiénique en soi et qui, de plus, a le mérite de nous rappeler les coutumes d'autrefois. Les clubs suivants ont demandé et obtenu des sanctions pour différentes courses en raquettes.

23 janvier: Le National.
31 janvier: Union Québec et Lévis.
6 février: Les courses de notre Union sous les auspices du Comité des Sports d'Hiver de Québec.
12 février: M.A.A.A.
26 février: Le Mollère.
27 février: Le National.

Le détail de ces courses est attaché à ce rapport.

L'énumération de ce programme m'amène à vous parler de notre réunion à Québec, les 6 et 7 février dernier.

Ceux qui ont déjà eu à s'occuper de ce genre de réunion savent quel trouible et quel dévouement il faut disposer pour obtenir un beau résultat.

Je crois me faire l'interprète de tous en offrant à nos amis raquetteurs de Québec nos félicitations les plus sincères pour la manière dont ils ont fait les choses, et nos meilleurs remerciements pour l'hospitalité dont nous avons été gratifiés.

A propos de notre convention annuelle et de la marche en raquette, je prends la liberté de vous soumettre une suggestion qui pourra être discutée durant cette assemblée.

Nous avons vu depuis quelques années plusieurs intrépides marcheurs, représentant différents clubs de cette Union, entreprendre des randonnées à la raquette, marchant de leur ville respective jusqu'à l'endroit de notre réunion.

Je crois que ces vaillants marcheurs ont fait là un très beau geste qui les honore, qui rejaillit sur le club qu'ils représentent, en même temps qu'il sert à commémorer de la manière la plus exacte l'effort que devaient déployer nos ancêtres.

C'est par nécessité ou par esprit d'aventure, que nos ancêtres entreprenaient de ces longues randonnées, tandis que nos marcheurs modernes le font par esprit vraiment sportif, n'ayant d'autres buts que de prouver leur qualité d'athlète, de faire honneur à leur club et de maintenir vivace le souvenir et la pratique de notre sport favori.

Nous devons donc, à mon avis, faire une mention spéciale et offrir à ces propagateurs dévoués de notre sport, nos remerciements personnels et sincères.

Nous devons même plus, et c'est là ma suggestion, encourager et organiser d'une manière toute spéciale ces longues randonnées.

Nous devons les encourager en offrant, ceci est toujours une suggestion, un diplôme qui attesterait le fait accompli, qui prouverait notre encouragement, et qui serait pour le bénéficiaire le plus beau souvenir sportif qu'il pourrait laisser à l'histoire et à sa postérité.

Nous devons les encourager, ai-je dit, en établissant certaines règes, comme, par exemple, que l'exécutif soit informé officiellement du lieu et de l'heure du départ, de l'itinéraire à suivre, que les marcheurs devront être munis d'un carnet de route qui devra être signé, chemin faisant, par des témoins oculaires et officiels, etc., autant de détails que nous pourrons discuter durant cette assemblée.

L'arrivée des marcheurs pourrait donner lieu à une organisation spéciale comme, par exemple, les présenter officiellement à Monsieur le Maire, lors de la réception civique, comme étant les véritables raquetteurs de l'Union, et ceci ne nuirait pas à la réputation de notre Union de voir quelques-uns d'entre nous avec une paire de raquette ce jour-là.

La remise des diplômes pourrait être faite lors du banquet, aux bénéficiaires eux-mêmes, en présence des représentants de tous les clubs.

Si tous les clubs n'ont pas le privilège d'avoir un gymnase, les moyens de payer un entraîneur ou l'avantage d'avoir des membres qui pourraient devenir de bons coureurs, aucun cub n'a e prétexte de ne pas avoir de marcheurs, car ce ne serait pas un cub de raquetteurs, et tous pourrient encourager quelques-uns de leurs membres à porter leur couleur dns cette compétition nouveau genre, pour le plus grand honneur du mreheur, du club, et pour prouver que je véritable sport de la raquette existe toujours et est réellement pratiqué de nos jours.

Depuis 1922 que je représente cette Union comme Gouverneur sur l'Exécutif du corps dirigeant l'amateurisme au pays, je n'ai jamais perdu l'occasion de faire connaître l'importance de notre groupement et nous avons obtenu depuis deux ans la représentation à laquelle nous avons droit sur les différents comités.

Il y a deux ans étant votre délégué à Winnipeg pour régler une vieille question dont nous terminerons ce soir, je l'espère les derniers détails, j'avais insisté et réussi à être nommé sur le comité des records afin de pouvoir plus facilement faire reconnaître officiellement nos records de courses en raquette qui actuellement ne sont officiels que pour nous.

Cette année j'ai été nommé sur les comités Olympique et de Publicité. Ce dernier comité a pour but la publication d'un organe spécialement consacré aux intérêts du sport amateur au pays. Notre groupement n'étant intéressé qu'indirectement à cette publication, je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet pour pouvoir vous parler plus longuement de l'importance que j'attache à notre représentation sur le Comité Olympique. Ce Comité a deux attributions principales qui nous intéressent au bord comme groupement sportif et ensuite comme groupe ethnique par le fait que nous pouvons protéger les intérêts des athlètes canadiens-français, en certaines occasions.

La première attribution de ce comité est de choisir les athlètes qui représentent le Canada aux jeux olympiques qui ont lieu tous les 4 ans. La prochaine Olympiade aura lieu à Amsterdam, Hollande, en 1928, et il est important de rester sur ce comité pour favoriser l'envoi en autant que les performances le permettront, des athlètes canadiens-français qui pourraient se qualifier lors des préliminaires qui auront lieu l'an prochain et au début de 1928.

Vous comprenez de suite l'importance immédiate d'être sur ce comité. La seconde attribution de ce Comité sera d'avoir la direction entière et absolue de l'organisation des jeux olympiques l'année ou cette réunion internationale d'athlétisme aura lieu au Canada. Il sera de la plus haute importance d'être sur ce comité à ce moment pour faire inclure le sport de la raquette dans le programme olympique.

Si la France, à Chamonix, a pu avoir le patin, le hockey, le toboggan, il n'y a pas de raison que notre sport hivernal canadien ce soit pas à l'honneur à cette circonstance.

Notre Union est aujourd'hui très en évidence au corps central de l'A. A. A. C. Notre esprit vraiment sportif dans le règlement de l'affaire des clubs du Manitoba nous a mérité les sympathies et l'appui ue presque tout les Délégués et il n'en tien qu'à nous de conserver les positions acquises en étant régulièrement représenté, cela peut nous occasionner, à chaque assemblée annuelle. Le prochain devant avoir lieu à St-Jean, N.-B., en septembre prochain.

Il me fait plaisir de vous informer que conformément à une résolution de l'assemblée semi-annuelle le club Voltigeur de Lévis a été admis membre de cette Union.

Je termine ce soir ma dixième année consécutive comme Secrétaire-Trésorier de cette Union, ayant été élu la première fois le 23 mars 1916. C'est un honneur pour moi, et pour le club que je représente, d'avoir mérité cette faveur si longtemps. C'est aussi une époque dans ma vie de sportsman que je n'oublierai jamais, car je conserve de tous ceux avec qui j'ai été en rapport le plus agréable des souvenirs.

En me rappelant mes débuts je m'aperçois d'abord que j'ai vieilli de 10 ans, mais que l'Union est restée toujours jeune, malgré ses 18 ans de fondation, parceque ceux qui se sont succédé, depuis les officiers jusqu'au plus humble des membres ont toujours été animé du plus pur idéal et du meilleur esprit sportif qui font que notre Union est aujourd'hui reconnu en haut lieu comme le groupe sportif le plus véritablement amateur qui soit au pays, et jouit de la réputation d'être la plus grosse attraction sportive de nos hivers canadiens.

En terminant ce rapport, Messieurs, je veux vous assurer de mon entier dévouement au service de l'Union, et je veux remercier tous ceux qui de près ou de loin, dans leur sphère respective et selon leur moyen d'action, ont contribué au succès de ce groupement qui nous est particulièrement cher à tous.

L'Union Canadienne de Raquetteurs.

Le Sainte-Marie III

Le Ste-Marie III composé de joueurs de 14 à 16 ans, est à se constituer un record enviable à ses succès, il vient d'ajouter une nouvelle victoire en triomphant du second club de l'Académie Roussin par le résultat de 2 à 1. Ce n'est pourtant pas sans difficulté, car après avoir eu l'avantage dans la première période, et quelque pue dans la seconde, ils durent soutenir une lutte acharnée dans le dernier vingt minutes, et plusieurs fois ils vinrent près de voir les chances égaler.

Il faut remercier l'Académie de sa cordiale réception, et féliciter les joueurs de leur bel esprit sportif. Il nous fecait plaisir de recevoir la visite de l'Académie Roussin jeudi prochain, le 4 mars.

Le Ste-Marie III est prêt à rencontrer tout club de 14 à 16 ans, les mardi et jeudi après-midi de 2 à 4 heures et le dimanche de 8.30 à 9.30 du matin. S'adresser à Paul Langlais, Collège Ste-Marie, Lancaster 5962.

Alignement:

Acad. Roussin	Ste-Marie III
Tremblay.....buts.....	Noiseux
Gounon.....défenses.....	Arcand
Duhamel.....défenses.....	Robinson
Boucher.....ailes.....	Ethier
Masson.....ailes.....	Mignault
Archambault.centres.....	D'Aoust
Couture.....subs.....	Ferron
Charlebois....subs.....	Hurtubise
Mequin.....subs.....	Gélinas

Arbitres: Mongeon, J. P. Sauvé.

SOMMAIRE

Première période

Ste-Marie III...D'Aoust..... 4.00

Deuxième période

Ste-Marie III...Ethier..... 7.00

Troisième période

Acad. Roussin..Archambault..... 10.00

Dandurand accepte

Arthur Dandurand, l'homme fort local, accepte le défi de Philippe Fournier pour un concours de tours de force en avril prochain. A ce dernier d'agir maintenant. Dandurand attend aussi des nouvelles d'Arthur Giroux, dont il a accepté les meilleurs tours et il espère que ce dernier ne laissera pas passer l'occasion de prouver sa supériorité, cette rencontre devant aussi servir à établir lequel des deux a droit au titre de champion de la force du Canada.

Hockey chez les tout jeunes

S.-EUSTACHE, 3—Samedi le 27 février, le S.-Eustache bébé (âgé de 8 à 9 ans) a défait le Belmoral de S.-Eustache avec le score de 2 à 1.

Informations: Gaétan Latour, gérant, St-Eustache, P.Q.

A MIAMI

PREMIERE COURSE. $1,300, 2 ans, à réclamer, 4 1-2 furlongs. — 1. bJohn W. Weber, 115, Ambrose, 2.00, 2.50, 2.20; 2. Grens Back, 115, Glick, 18.10, 10.20; 3. bConey Island, 115, Roeham, 3.20. Temps, :55 2-5. aVernon, Retort, Natrolight, Bill McKay, aRoman Sandal et Johnny Baker ont aussi couru.

aEntrées ferme Audley.
bEntrées E. G. Lewis.

DEUXIEME COURSE. $1,300, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1. Buddie Brown, 113, Barnes, 5.70, 4.40, 3.40; 2. fTopango, 111, Benham, 16.20, 6.30; 3. Muskallonge, 120, Richards, 5.30. Temps, 1.13. Teluride, Donarita, Lilane, fChef, Tempest, Merry O., Lou Shank et Nancy Cay ont aussi couru.

TROISIEME COURSE. $1,300, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 mille. — 1. Mary R., 91, Benham, 19.60, 7.60, 4.90; 2. Marial Darton, 86, Fischer, 5.10, 3.60; 3. Mintstick, 110, Fields, 4.20. Temps, 1.48 2-5. Duckling, Sakah, Sarmaletta, fTerrible Man, Bees, Shanghai, Sword, fThor ont aussi couru.

fChamp.

QUATRIEME COURSE. $1,300, 2 ans, 4 1-2 furlongs. — 1. Sturdy Stella, 112, Thurber, 53.70, 20.00, 14.-60; 2. Sun Magic, 102, Smith, 7.20, 4.40; 3. Don Benero, 105, Ambrose, 4.20. Temps, :54 1-5. aTempter, Volition, Swordsman, aRinso, Milgado, Master Swep, Tripalong et Jack Morgan ont aussi couru.

aEntrées G. Wieder.

CINQUIEME COURSE. The Pau Gallie, $1,500, 3 ans et plus, 1 mil. 70 verges. — 1. Harass, 116, Barnes, 6.30, 4.10, 2.90; 2. Finnster, 102, Zucchini, 35.20, 7.20; 3. Talladega, 103, Callahan, 3.70. Temps, 1.43 1-5. Chicago, Dedans ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, the Moore Haven handicap, $1,500, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1. Boon Companion, 115, Callahan, 4.70, 2.50, 2.20; 2. Arcady, 120, Ellis, 2.50, 2.30; 3. Landus, 104, Barnes, 3.70. Temps, 1.11 4-5. Gibbons, Nurmi ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, $1,500, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 mille. — 1. Caro, 120, Ellis, 4.10, 2.50, 2.40; 2. Sandrne, 116, Benham, 5.40, 2.70; 3. Red Wingfield, 116, Barnes, 2.50. Temps, 1.45 1-5. Overfire, Margaret St. L., Riss Rosedale, Grand King, The Squaw ont aussi couru.

Le Saint-Eustache Ind.

Samedi le 27 février, le St-Eustache Indépendant est allé rendre visite au jeune Ste-Dorothée t l'a défait par le score de 16 à 1.

Composition des équipes: St-Eustache: Comtois, Aubé, Cardinal, Lavar, Nadon, Aubé, Grignon, Brunette, Groulx, Proulx, Lauzé, Ste-Dorothée: Dion ureDcher hrdiu hrdiu upupupo Dion, Durocher, Lebault, Gravel, Nadon, Durocher.

Samedi prochain le 6 mars, le Ste-Dorothée rendra visite au St-Eustache.

Le St-Eustache lance un défi à tout club de 13 à 15 ans. Inf. Georges Latour, gérant.

Au Collège de Valleyfield

VALLEYFIELD, 3. — La Syntaxe a défait le Champlain par 3 à 1 après une partie jouée sur la glace du collège. Hébert enregistre 2 points et Bergevin 1. La partie fut un peu dure car il y a eu plusieurs body check tant d'un côté que de l'autre.

Noms des joueurs: A. McComber, P.-E. Boyer, R. Montpetit, E. Hébert, E. Bergevin, G. Théoret, D. Tremblay et A. Desrochers.

La Syntaxe jouera jeudi prochain contre le Canadien du collège. Pour inf. s'ad. à P. E. Boyer ou R. Montpetit, Valleyfield P. Q.

National de Rosemont

Le National de Rosemont a remporté une victoire en battant le Chapleau par 5 à 0. Il lance un défi à tout bon club de 9 à 12 ans.

Noms des joueurs: M. Ritchot, Legault, Moquin, Chatfeux, R. Houle, F. Houle, Inf. Ritchot, Clairvat 49353 entre 7 et 8 heures.

Le Puncture Proof Tire Co. of Canada, Ltd., Lachine, Que.

LEE

J.-J. CARRICK, Président, L'Editeur.

PUNCTURE PROOFS

LACHINE, QUE. 3 MARS 1926

L'Etablissement où les Pneus Increvables Lee sont Faits

Les Pneus Lee, fabriqués à Lachine, sont les seuls Pneus manufacturés dans la Province de Québec. Quand vous achetez les Lee, vous achetez les meilleurs, et vous contribuez au progrès de l'industrie locale.

LES PNEUS LEE

PNEUMATIQUES SONT INCREVABLES

TORONTO — OTTAWA — MONTREAL. VANCOUVER — MONTREAL

533, SQUARE PHILLIPS.

PRÉSERVEZ-VOUS SOIGNEZ-VOUS

en respirant les émanations antiseptiques des

PASTILLES VALDA

qui agissent directement par inhalation sur les VOIES RESPIRATOIRES

Rhumes, Maux de gorge, Bronchites, Grippe, etc. sont énergiquement combattus par leur antiseptie volatile

Ayez toujours sous la main UNE BOITE de PASTILLES VALDA VÉRITABLES

Vendues partout à 35 cents la boîte. portant le NOM VALDA

SANTAL MIDY

Soulage vite L'URINATION DIFFICILE

Evitez Imitations. Assurez-vous du mot "Midy" Dans toutes pharmacies

LE POIVRE ROUGE MET FIN A LA DOULEUR DU RHUMATISME

Lorsque vous souffrez tant du rhumatisme que vous avez peine à marcher, essayez simplement le Red Pepper Rub et vous obtiendrez le meilleur soulagement connu.

Rien ne possède une chaleur aussi concentrée, aussi pénétrante que le poivre rouge. Soulagement immédiat. Dès que vous appliquez le Red Pepper Rub, vous ressentez la chaleur piquante. En trois minutes il a réchauffé les endroits douloureux de part en part. Dégage la circulation du sang, casse la congestion et la vieille torture du rhumatisme est disparue.

Le Red Pepper Rub de Rowles, fait de poivre rouge, coûte peu à n'importe quelle pharmacie. Procurez-vous en un pot sans tarder. Servez-vous en contre lumbago, névrite, mal de dos, articolis, muscles endoloris, rhumes de poitrine. Un soulagement presqu'instantané vous attend. Soyez sûr qu'on vous donne l'authentique avec le nom Rowles sur chaque paquet.

Gilbey's LONDON DRY GIN

"Le Genièvre (Gin) avec une réputation mondiale de pureté absolue"

Vous ne courez aucun risque si vous préparez vos cocktails avec le Gilbey's London Dry Gin. C'est un authentique genièvre de Londres, distillé en Angleterre, avec les meilleurs ingrédients. Il n'y en a pas de meilleur.

Distillé, embouteillé et garanti par

W. & A. GILBEY

LONDON, EDINBURGH, DUBLIN
MEDOC, COGNAC, OPORTO, Etc.

Le voyage de la Société Saint Jean-Baptiste à Chicago

La grande excursion à Chicago que la Société Saint-Jean-Baptiste a décidé d'organiser sur l'invitation directe du secrétaire général du Congrès Eucharistique qui se tiendra dans la populeuse cité américaine, en juin prochain, promet déjà de remporter un succès considérable. Tres nombreux seront les catholiques de langue française du Canada qui voudront assister aux grandioses cérémonies religieuses de ce congrès international auquel prendront part des représentants de presque tous les pays du monde. Et très nombreux aussi seront les Canadien-français qui voudront faire le voyage de Chicago sous les auspices de notre société nationale.

Celle-ci, d'ailleurs, ne se prévaut pas seulement de son titre pour faire appel à ses membres ainsi qu'à leurs amis qui seraient désireux de se rendre à Chicago; elle leur offre, pour ce voyage, des avantages vraiment remarquables et qui, déjà, si l'on en juge par le grand nombre de demandes de renseignements qui affluent de toutes parts aux bureaux de la Société, font augurer un succès beaucoup plus grand que celui qui avait été prévu.

L'intérêt manifesté dans tous les milieux pour l'excursion de la Saint-Jean-Baptiste n'est pas surprenant si l'on s'arrête à examiner les conditions auxquelles elle est offerte au public. Désireuse d'assurer d'abord le transport rapide et confortable de ses pèlerins, la Société a conclu des arrangements avec la compagnie du Pacifique Canadien, dont la réputation est une garantie de satisfaction pour tous en ce qui concerne le voyage lui-même. Toutes les mesures ont ensuite été prises par les organisateurs pour que rien ne laisse à désirer sous le rapport du confort durant le séjour de Chicago. Enfin, dernière considération qui a aussi son importance, les prix exigés sont extrêmements réduits proportionnellement à la durée du voyage.

C'est ainsi que de Montréal à Chicago et retour, tous frais compris sauf les repas à Chicago, une personne occupant un lit-bas devra payer $100.00, et un lit-haut, $95. De Québec, ces prix seront élevés à $112.00 pour un lit-bas et à $107. pour un lit-haut. C'est-à-dire que ces prix comprennent le transport aller et retour; l'usage d'un lit aller et retour, des wagons-salons et observatoires; les repas dans le wagon-restaurant; l'excursion de Chicago à Mundelein et retour; la visite de Chicago en auto; le logement durant cinq jours et cinq nuits dans un hôtel select de Chicago; le transport des voyageurs de la gare à l'hôtel et vice versa à Chicago; le transport de l'hôtel aux endroits où auront lieu les cérémonies religieuses; le service des guides, etc.

L'encombrement qui ne manquera pas de se faire sentir dans les hôtels de Chicago, durant le congrès, n'empêchera pas les pèlerins de la Société Saint-Jean-Baptiste d'être logés avec tout le confort possible. Toutes les chambres mises à leur disposition sont pourvues de salles de bain et chacune d'entre elles sera occupée par deux personnes seulement. C'est dire que l'on n'a rien négligé pour assurer un voyage agréable sous tous rapports.

Le pèlerinage qu'organise la Saint-Jean-Baptiste est ouvert au public en général. Il prend la forme d'un hommage national et comme tel, est appelé à recruter ses adhésions dans tous les milieux. La Société était toute désignée pour entreprendre de constituer un groupe vraiment représentatif de tous les éléments de la population canadienne-française.

LES AMENDEMENTS A LA LOI DES MINES A LA HAUTE CHAMBRE

Ils ont subi leur première lecture. — Le placement des fonds.

Autres mesures.

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les amendements à la loi des mines ont été présentés hier après-midi à la Chambre Haute où ils ont subi leur première lecture. Une autre mesure du gouvernement a aussi été introduite au conseil, celle de l'honorable M. Taschereau qui permet le placement des fonds de fidéicommis dans les fonds ou les obligations garantis par le gouvernement de la puissance ou celui de la province. Ces deux projets de loi ministériels seront étudiés au cours de la séance d'aujourd'hui et tout probablement votés en troisième lecture.

Les bills suivants ont aussi subi leur première lecture à la séance d'hier:

Loi constituant en corporation New Beth Jehuda Synagogue;

Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres après examen;

Loi établissant un montant fixe de taxes à payer par la Montreal Island Power Company à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul;

Loi constituant en corporation Stanley Presbytérian Church;

Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission Métropolitaine de Montréal;

Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne.

Le conseil s'est ajourné à cette après-midi à trois heures.

Un roi devant le Conseil privé

LONDRES, 3.—Le roi du Sonaziland, Sobhuza II, était représenté par son conseil à l'occasion de son appel devant le conseil privé hier.

Une des figures frappantes de l'audience était le procureur général du roi dont la face noire faisait ressortir davantage la perruque neuve. Ce procureur général est un tout jeune homme gradué de l'université Oxford, docteur en droit de l'université de Londres, et membre du barreau anglais. Il se contenta de suivre les délibérations mais c'est lui qui a préparé toute la cause.

En Relisant nos Archives...

Dans la "Patrie", il y a quarante ans, il y a vingt ans, il y a dix ans

Le 3 mars 1886.

NEW-YORK — $505,000 en or ont été expédiés en Europe, hier matin, de la métropole américaine.

PARIS — M. Filippini, préfet de la Loire, a été nommé gouverneur de la Cochin-Chine.

ROME — On annonce la mort du cardinal Jacobini, à l'âge de 61 ans, survenue aujourd'hui.

NEW-YORK — Un comité de fond de secours souscrit $70,000 pour la cause irlandaise.

GLENOR SPRING — Abe Thompson, homme de couleur, qui a confessé avoir violenté Mme Lancaster, a été lynché à Spartonsburg, hier.

OTTAWA — Il est concédé par les plus optimistes ministériels que les dépenses de la rebellion du Nord-Ouest seront de dix millions de dollars.

MONTREAL — Lundi prochain apparaîtra, à l'Académie de Musique, la célèbre troupe japonaise de M. Chs. Comeli.

MONTREAL — Les garçons de salle de l'hôtel Windsor sont en grève.

LONDRES — Le gouvernement turc a dépensé pour ses armements une somme de $10,000,000. Les dépenses de la Grèce se montent à $8,000,000.

VIENNE — L'enquête du gouvernement montre que les vins les plus célèbres de Tokay sont frelatés.

Le 3 mars 1906.

ALGESIRAS — On parle de l'intervention du président Roosevelt dans le conflit Franco-Allemand.

MONTREAL — La commission de la voirie va compenser au travail perdu par suite de l'absence de neige, en entreprenant immédiatement des travaux supplémentaires.

PARIS — M. Etienne, ministre de la guerre, déclare que les places fortes de la frontière de l'Est, frontière Allemande, sont emplement suffisantes à la défense du territoire.

LEVIS — M. Henri de Lorimier, agent financier, nous apprend qu'il a acheté de la ville pour $85,000 de débentures, au taux de 89¼.

Le 3 mars 1916.

LONDRES — Les Allemands, dans leur nouvelle offensive contre Verdun, sont repoussés partout, excepté au village de Douaumont, où l'ennemi est entré et où un combat de maison à maison s'est livré la nuit dernière.

PARIS — Le doyen des artistes de la Comédie-Française, Mounet Sully, est décédé ce matin.

LONDRES — La reine douairière de Roumanie, Carmen Sylva, est décédée hier, à Bucarest.

REGINA — On recommande une enquête royale pour faire la lumière complète sur le présumé scandale de la Législature de la Saskatchewan.

MONTREAL — Un groupe d'électeurs dans le quartier S.-Jacques, offre la candidature à M. Raphaël Ouimet, journaliste.

TROIS-RIVIERES — S. G. Mgr F.-X. Cloutier est nommé assistant au trône pontifical.

Crème contre le catarrhe Dégage les narines

Dit comment être soulagé rapidement des rhumes de cerveau. C'est magnifique!

En une minute vos narines obstruées se dégageront, les voies respiratoires dans votre tête se débarrasseront et vous pourrez respirer librement. Plus de reniflement, graillonnement, essoufflement, mal de tête, sécheresse. Plus de lutte pour respirer la nuit, votre rhume ou catarrhe aura disparu.

Procurez-vous une petite bouteille de Baume à la crème d'Ely chez votre pharmacien aujourd'hui. Mettez un peu de cette crème soulageante, parfumée et antiseptique dans vos narines. Elle pénètre dans tout passage à air de la tête, calme la membrane muqueuse enflammée ou enflée et le soulagement se produit à l'instant.

C'est tout simplement magique. Ne restez pas le nez obstrué avec un rhume ou un vilain catarrhe—Le soulagement se produit si promptement.

JOLIES FILLES MANGEANT DES DATTES

La culture des dattes a pris de grandes proportions en Californie. On voit ici des jeunes filles en train de manger des dattes dans les arbres. Elles ont été engagées pour les cueillir, mais le propriétaire du verger n'a pas d'objection à ce qu'elles en mangent.... un peu.

Réunions Syndicales

M. l'abbé A. Perrier, J. Comeau, organisateur de la Fédération de l'imprimerie; C.-I. Germain, président de la Fédération catholique des métiers de l'imprimerie sont de retour d'une tournée d'organisation dans la ville de Joliette, dans l'intérêt des ouvriers de l'imprimerie. Le succès a été considérable. Il y eut dimanche, grande assemblée des imprimeurs de la région à la salle des Oeuvres diocésaines de Joliette. M. l'abbé A. Lafortune, directeur des Oeuvres du diocèse, était présent à la réunion. Un grand nombre de membres ont donné leur adhésion. On a procédé à la formation d'un comité de voies et moyens. Prochainement, les organisateurs de Montréal se rendront de nouveau à Joliette pour la fondation finale du Syndicat. Tous les imprimeurs de Joliette auront droit aux bénéfices décès et maladie des syndicats affiliés à la Fédération catholique de l'imprimerie: $1,000 au décès et $10 par semaine en maladie.

Des syndicats de l'imprimerie ont été fondés depuis quelques semaines, à Sherbrooke, à Chicouti; mi; Joliette est entré dans le mouvement. On attaquera bientôt Trois-Rivières. Les syndicats de l'imprimerie de Montréal sont très prospères, nombreux et bien organisés. Ils sont tous affiliés à la Fédération catholique des métiers de l'imprimerie, qui a son siège à Montréal.

LA GREVE DU CAOUTCHOUC

La grève des ouvriers de caoutchouc (département du montage des bottes et des pardessus) a été réglée finalement lundi matin, le 1er mars, à la satisfactino des ouvriera et de l'industrie. Les grévistes au nombre de 80 avaient quitté le travail le 25 février, parce qu'ils jugeaient le paiement à la pièce du montage des bottes trop faible au taux de 8 1-2 sous la paire, plus un bonus diminuant graduellement. Après plusieurs rencontres entre le gérant de la Canadian Rubber et le comité des grévistes, le taux de 12 sous la paire a été adopté. C'est un beau succès pour les ouvriers.

Le lendemain de la grève, les ouvriers se sont tous rendus à l'édifice des syndicats catholiques et les chefs du mouvement ouvrier catholique ont dirigé la grève et le comité. Le comité d'organisation des syndicats catholiques a donc largement contribué à la solution heureuse de cette difficulté.

Lundi après-midi, tous les grévistes se sont formés en syndicat catholique. On a élu les officiers et les membres auront droit à une indemnité de $250 au décès et de $5 par semaine en maladie, pour une contribution de $1. L'assemblée fut très enthousiaste. Les ouvriers ont repris le travail ce matin, mercredi.

OUVRIERS TEXTILES

Ce soir à 8 h. 15 p.m., a lieu à la salle Saint-Joseph, 1882, Notre-Dame ouest, une grande assemblée des ouvriers et ouvrières de l'industrie textile de l'ouest (usines de Verdun, Côte Saint-Paul et Saint-Henri). Il s'agit de jeter les bases du Syndicat No 3 de l'industrie textile. Dames, demoiselles et messieurs travaillant dans ces usines sont tous invités. Au nombre des orateurs, on compte M. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales, M. l'abbé G. Thérien, aumônier, M. G. Tremblay, secrétaire-général, M. C. Bernier, président du Conseil Central, M. A. Blais, président du Syndicat No 1 et organisateur du textile.

Le Syndicat catholique national des typographes s'assemblera ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle No 3, édifice des syndicats catholiques, 655, deMontigny est. Rapport de M. J. Comeau, agent d'affaires et des délégués au Conseil d'imprimerie et au Conseil Central. Initiation de plusieurs nouveaux membres. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

Syndicat des cordonniers.

Les locaux No 1 et 4 pour les cordonniers-monteurs et les cordonniers-machinistes, se réunissent ce soir, à 8 heures 15 p.m., aux salles 2 et 4 de l'édifice des syndicats catholiques, 655 deMontigny est. Rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires; rapport des délégués et des officiers. Tous les membres doivent être présents. Par ordre.

Syndicat No 1 du magasin.

Il y aura ce soir, à la salle No 1, une importante assemblée du Syndicat catholique national des employés de magasin. Rapport des différents comités et des officiers. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

Ouvriers textiles.

C'est ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle de l'Union Saint-Joseph, 1882, Notre-Dame ouest, qu'aura lieu la grande assemblée des ouvriers et ouvrières de l'industrie textile, section ouest. Tous les ouvriers et ouvrières des usines textiles de Saint-Henri, Côte Saint-Paul et Verdun, sont priés d'assister. Cette assemblée est sous les auspices du Conseil Central des syndicats catholiques et du syndicat No 1 des ouvriers textiles (arrangeurs de métier et slashermen).

On jettera les bases d'un Syndicat No 3 des ouvriers, et ouvrières textiles. Le Syndicat No 2 a été fondé récemment dans l'est de la ville. Le succès de la propagande est considérable. On espère que tous les intéressés seront présents. Au nombre des orateurs qui porteront la parole, mentionnons, M. l'abbé A. Boileau, directeur des oeuvres sociales; M. C. Bernier, président du Conseil Central; M. G. Tremblay, secrétaire général; M. A. Blais, président du Syndicat No 1 et No 2. Par ordre.

Cercle Léon XIII

Demain soir, assemblée du Cercle Léon XIII. Le conférencier sera M. Laplante, M. A. Charpentier donnera son cours d'histoire ouvrière. Qu'on vienne en foule.

Des voleurs brisent des objets d'art

NEW-YORK, 3. (Presse associée) — Des bandits ont pratiqué une brèche dans la magnifique porte en fer forgé et ont pénétré à l'intérieur de l'atelier de "Barton, Price and Wilson", artistes-décorateurs. Ils ont volé trois tapisseries anciennes et rares évaluées à $40,000 et une balustrade d'église datant du 17ème siècle. Dans leur hâte d'accomplir leur forfait, ils brisèrent des vases datant du 5ème et du 6ème siècle, évalués à $1,000. Des tableaux anciens et des statues de grand prix ont aussi été brisés. Excepté les tapisseries et la balustrade, les voleurs n'ont pas essayé d'enlever autre chose des objets évalués à un quart de million qui se trouvaient dans les ateliers.

Deux jeunes gens accusés de vol

Treffié Létourneau, rue Bercy, et "Frisé" Nadon, rue Rouen, ont comparu hier matin devant le juge Gustave Perrault sous l'accusation d'avoir pénétré par effraction dans un hôtel au No 1438 Est rue Sainte-Catherine et d'y avoir volé des cigarettes pour une valeur de $100.

Les deux accusés ont nié l'inculpation. Ils subiront leur procès dans huit jours. Ce sont les sergents-détectives Adélard Laberge et Robillard qui ont opéré l'arrestation.

On sait que le constable Bellehumeur, du poste No 4, a poursuivi l'autre jour, à la suite du vol, plusieurs individus à coups de revolver et qu'une des balles a brisé un cadre de Sir Wilfrid Laurier dans un magasin.

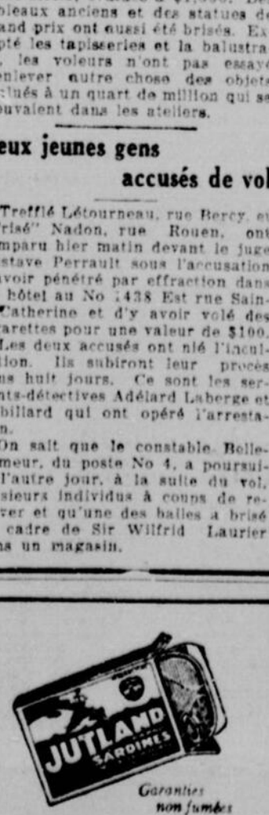

LE FASCISME DE FRANCE

PARIS, (Presse associée).—Nous lisons dans "Le Giornale d'Italia": "MM. J. Armolla et S. Bracale viennent de publier, par les soins de l'éditeur Marino de Rome, un volume important dans lequel sont réunis les proclamations et les règlements du fascisme français. M. Georges Valois en transformant son journal hebdomadaire "Le Nouveau Siècle", en journal quotidien, a lancé dans son premier numéro, un appel au public français faisant ainsi connaître le programme de l'organisation du "fascio" des combattants et des producteurs".

"Autant nos fascistes ont peu parlé quand ils ont chassé du Temple les Pharisiens, autant les "triques" et les "porteurs de triques" de la première heure, ont fait peu de rhétorique, autant les fascistes français font de la rhétorique, de l'emphase, de la solennité, de la grandiloquence.

"Dans chaque parole, dans chaque pensée, apparaît clairement l'imitation servile du fascisme italien. Mais, là où le fascisme italien n'avait guère parlé, M. Georges Valois, à l'apparition du "Nouveau Siècle" se tait complètement et ne dit rien de concluant. A propos du travail, par exemple, il parle de corporation et d'autres choses, mais il ne parle pas de l'Etat Syndical fasciste pour la bonne raison que la loi l'établissant, n'avait pas été encore approuvée par la Chambre italienne au moment où il l'écrivait.

"Si nous considérons le style de M. Valois, nous dirons que le programme du Fascisme français a trop de répétitions et de lieux communs, trop peu d'originalité et trop d'esprit montmartrois diffus, esprit qui n'est pas du futurisme, car il lui manque le dynamisme et la violence."

LE "DAILY MIRROR" A ETE INTERDIT

Le ministère des Douanes empêche ce journal d'entrer au pays, désormais.

OTTAWA, 3. (Presse canadienne.) — Le "Daily Morror" est interdit au Canada en vertu d'ordres donnés par le miuistère des Douanes et de l'Accise, hier après-midi. Telle est la nouvelle que vient d'annoncer à la Chambre des Communes le ministre des Douanes, l'honorable G.-H. Boivin.

Cette question est venue sur le tapis, à la demande du général Mewburn. Il a déclaré qu'il avait reçu une communication demandant si le "Daily Mirror", "The Evening Graphic" et le "Detroit Times" ne pouvaient pas être interdits à cause de la nature de leurs articles.

M. Boivin répondit qu'il avait reçu plusieurs plaintes au sujet du "Daily Mirror" et qu'une enquête s'en était suivie avec le résultat que des ordres venaient d'être donnés par le ministère hier après-midi d'interdire le "Daily Mirror" au Canada.

Quant aux plaintes au sujet du "Daily Graphic" et du "Detroit Times", elles feront aussi l'objet d'une enquête, a ajouté M. Boivin. Si la censure considère que ces plaintes justifient une action semblable ils seront bannis comme le "Daily Mirror".

On a laissé entendre que le "Daily Mirror" était banni parce que c'était une publication indécente. Les plaintes portées n'ont rapport à aucun article en particulier.

LE GERANT DE LA REDACTION SURPRIS

New-York, 3. — Philippe Farne, gérant de la rédaction du "Daily Mirror", a exprimé sa surprise hier après-midi quand il a appris que le gouvernement canadien avait décidé d'interdire l'entrée de son journal au Canada. Il déclara n'avoir jamais reçu de plaintes de lecteurs canadiens ou américains. Le "Daily Mirror", dit-il, a une forte circulation au Canada, et je n'ai encore reçu aucun avis officiel de la décision du gouvernement."

Le "Daily Mirror" a nié hier toute connaissance de quelques raisons que ce soient pour lesquelles il aurait été banni du Canada. On n'en connait pas plus au journal que ce qu'annoncent les dépêches.

Au bureau du journal, on déclara qu'on avait déjà reçu une plainte officielle d'Ottawa au sujet d'une affaire de minime importance. Ceci se passait il y a quelques jours et tout a été réglé.

Chez les Kiwaniens

Jeudi le 4 mars, en l'hôtel Windsor, à 12 h. 30 de l'après-midi, aura lieu le déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis. Le professeur William Caldwell, de l'université McGill sera le conférencier.

Il parlera de la "Situation actuelle en Europe Centrale et l'intérêt qu'elle peut susciter au Canada".

NOUVEAU VAISSEAU POUR LE S.-LAURENT

Voyage spécial à Londres en trois semaines. — Le Canada et Cuba.

La ligne Anchor-Donaldson vient d'acheter le vaisseau réfrigérateur, "Deerfield". Il portera dorénavant le nom de "Kelvinia" et prendra du service au printemps entre Montréal et Liverpool. D'une jauge de 8,000 tonnes, le cargo a une capacité de cargaison dépassant 400,000 pieds carrés et mesure 433 pieds de longueur. Ses ponts supérieurs peuvent aussi donner accès à plusieurs centaines de bestiaux.

SUR LE "METAGAMA"

Au nombre des passagers canadiens qui s'embarquent pour Liverpool vendredi, à bord du paquebot "Metagama", du Pacifique-Canadien, on remarque: M. et Mme James Agnue; Mme H.-R. Alexander; Mme Agnes Brandon; M. S. De La Hayes; Mlle O.-M. Gross; F.-R. Heaton; le Dr Alfred Hollins; le capitaine R.-S. Stanyforth; le capitaine D.-E. Walls, et plusieurs autres.

VOYAGE A LONDRES

La ligne White Star-Dominion offre l'avantage aux touristes d'entreprendre un voyage à Londres, en trois semaines, aller et retour. Depuis le 29 mai, avec le départ, de Montréal, du "Doric" jusqu'au départ du "Regina", le 7 août, l'excursionniste bénéficiera des taux de la troisième classe spéciale, dite classe du touriste.

JOUEURS DE GOLF

Sous les auspices du Golfers' Magazine, de Chicago, un groupe de joueurs de golf s'embarquera de Montréal, le 17 juillet, à bord du "Megantic", pour un voyage en Angleterre et en Ecosse. Le retour s'effectuera par New-York, le 28 août sur le "Minnewaska". Plusieurs rencontres sportives ont été organisées par les clubs locaux.

LE CANADA ET CUBA

L'agence Robert Reford annonce qu'un service régulier sera maintenu à l'ouverture de la navigation sur le fleuve, entre Montréal, St-Jean de Terreneuve, le Cuba, par la ligne Canada-Cuba.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

"La Bourdonnais", de la Cie Générale - Française - Transatlantique, était attendu à Halifax ce matin, de Bordeaux et de Vigo, en route vers New-York.

Le "Montcalm", du Pacifique-Canadien, arrivera à Saint-Jean, samedi, de Liverpool, de Belfast et de Greenock.

Le "Camaronia", de la ligne Anchor-Donaldson, est attendu à Halifax dimanche, de Glasgow et de Moville en route vers New-York.

L'"Adania", de la ligne Cunard, atteindra Halifax samedi, d'Hambourg, de Southampton et de Cherbourg, en route vers New-York.

L'"Oscar II", de la ligne Scandinavian-American, arrive à New-York vendredi matin, d'Oslo, via Halifax.

Le "Stockholm" de la ligne Swedish-American, arrive à New-York demain matin, de Gothembourg, via Halifax.

L'"Orduna", de la ligne Royal Mail, était attendu à New-York ce matin, de Southampton, via Halifax.

Le "France", de la Cie Générale-Française-Transatlantique, était attendu à New-York ce matin, du Havre.

L'"Alaunia", de la ligne Cunard, était attendu à New-York ce matin, de Liverpool, via Halifax.

Banquet le 13 mars en l'honneur de Me J.-L. S.-Jacques

Le club Sauvé organise pour le 13 mars prochain, à l'hôtel Viger, un banquet en l'honneur du député d'Argenteuil sous la présidence d'honneur de Monsieur Arthur Sauvé chef de l'Opposition.

Pour informations, le public pourra s'adresser aux officiers du club Sauvé.

Incendie, rue S.-Antoine

Un incendie de cause inconnue, 1187 rue Saint-Antoine, força la famille de Mme Oliver Elie à quitter son domicile, hier après-midi. Les dommages aux murs et plafonds sont tels que personne ne put regagner les lieux. L'appel des pompiers fut sonné par Mme Elie elle-même.

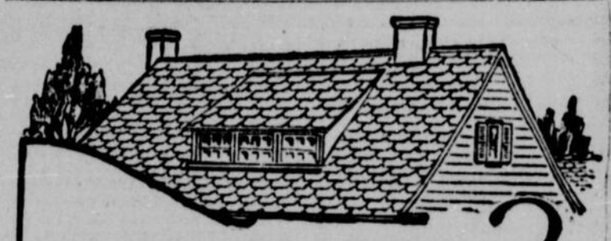

Quelle est la force de résistance de votre couverture ?

Elle est exposée à bien des assauts. Les froids rigoureux de l'hiver, la chaleur ardente du soleil, les pluies cinglantes, le verglas destructeur, voilà quelques-uns des ennemis qui s'attaquent continuellement à sa solidité.

Les matériaux à couvertures RU-BER-OID sont fabriqués en vue de résister victorieusement aux assauts des éléments, saison après saison et pendant des années. Solides, à l'épreuve des intempéries et du feu, ils sont pratiquement indestructibles. Ils assurent une protection durable, et leur beauté s'harmonise parfaitement avec celle de la bâtisse qu'ils recouvrent.

Peu importe que vous ayez à couvrir une bâtisse nouvelle ou ancienne, une maison, une grange, un garage ou une usine, il existe des matériaux à couvertures RU-BER-OID pour tous les besoins, y compris celui qui vous concerne tout particulièrement.

Voyez votre marchand ou votre couvreur. Exigez le RU-BER-OID

THE RUBEROID CO., LIMITED
Montreal • Toronto

Stocks dans tous les grands centres.

11F

TOITURES RU-BER-OID

50 SORTES DIFFERENTES

Garanties non fumées

Mises en conserve avec la saveur intacte de la mer profonde—dans un carton commode

Demandez les sardines JUTLAND

"Meilleur — Sous tout Rapport"

added Economy

(Economie Supplémentaire)

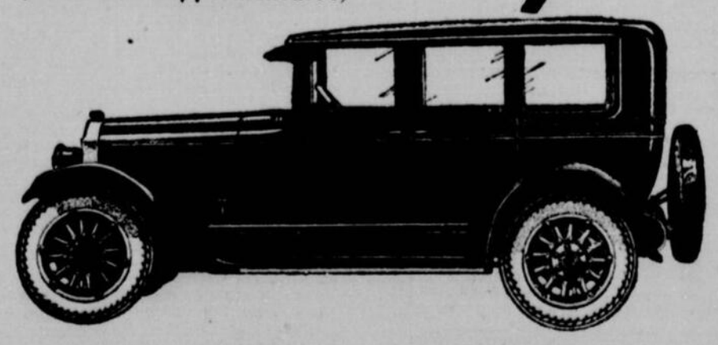

LES frais d'opération McLaughlin-Buick sont très bas. Cet auto est économique—aussi bien en prix d'achat que comme propriété.

Le dessin McLaughlin-Buick protège toutes les oeuvres vives contre la poussière et l'usure — les barricades avec des enveloppes en fer ou acier dans les "Châssis scellés" et "Moteur triplement scellé" McLaughlin-Buick.

Le fameux moteur Valve-en-tête McLaughlin-Buick développe plus de pouvoir d'une quantité donnée de gazoline que tous autres types de moteurs.

De plus, le filtre à huile McLaughlin-Buick ne rend nécessaire de changer l'huile dans le carter qu'à de rares intervalles.

Même de plus petits, moins puissants autos ne peuvent se mettre au rang des meilleurs McLaughlin-Buick dans le bas prix de fonctionnement et d'entretien. Vous ajoutez à votre pouvoir d'économiser lorsque vous achetez un Meilleur McLaughlin-Buick.

Les nouveaux termes très bas de paiements différés GMAC sont à la disposition des personnes désirant acheter un McLaughlin-Buick par versements faciles.

Clermont Motor Limited, 4450 rue St-Denis, Montréal, Qué.
North End Motor Sales Co., Limited, 5626 Ave du Parc, Montréal, Qué.
McLaughlin Motor Car Co., Ltd., 30 Ave Overdale, Montréal, Qué.

McLAUGHLIN-BUICK

IMPORTANT DEBAT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE AU PARLEMENT

La création d'un tribunal concernant les accidents du travail réclamé par plusieurs députés. — Motion de censure contre la politique agricole du gouvernement.

LES INTERPELLATIONS

QUEBEC, 3. — (Du correspondant de la Patrie). — La création d'un tribunal spécial ou d'une commission qui serait chargée d'adjuger sur toutes les causes concernant les accidents du travail a été fortement réclamée hier après-midi à la chambre par plusieurs députés oppositionnistes représentant les divisions ouvrières de Montréal et quelques autres membres de la députation des deux côtés de la chambre.

L'idée fut d'abord émise et soutenue par monsieur Camilien Houde, député de Sainte-Marie, et elle reçut l'adhésion de plusieurs des orateurs qui parlèrent après lui sur l'étude de la refonte de la loi des accidents du travail. Monsieur Houde déclara qu'il ne faisait qu'interpréter le sentiment de toutes les organisations ouvrières en demandant que l'on confie l'administration de la loi à une commission spéciale et qu'on enlève aux ouvriers l'obligation de recourir aux tribunaux pour obtenir les compensations auxquelles ils ont droit. Le député de Ste-Marie réclama aussi l'assurance d'état obligatoire comme le seul moyen de protection efficace pour les ouvriers, l'extension des dispositions de la loi qui ont trait aux compensations pour les familles de plus de quatre enfants et aussi pour les maladies industrielles.

PAS DE DEMI-MESURE

M. Ernest Tétreau, député de Dorion, demande aussi au gouvernement de ne pas se contenter d'une demi-mesure, mais d'aller plus loin et de constituer le tribunal spécial que les ouvriers sont unanimes à réclamer. L'ouvrier a droit à la justice gratuite et sans appel dans la loi des accidents du travail. Le député de Dorion préconise aussi l'assurance d'état obligatoire, l'indemnité pour les maladies industrielles et la réhabilitation des ouvriers accidentés, comme la chose a été faite pour les soldats revenus de la guerre.

Monsieur A. Crépeau, député de Sherbrooke, M. Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur, et Monsieur T. D. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe, se prononcent également en faveur de la création d'une commission du travail.

L'honorable M. Taschereau, qui répondit avec l'honorable M. Galipeault aux observations faites par les membres de la députation, exprima l'opinion que ce n'est qu'une question de mots et que la nouvelle loi crée en somme le tribunal spécial puisque les ouvriers ont toutes les facilités possibles pour s'adresser aux tribunaux où il ne leur sera plus nécessaire d'avoir l'assistance d'un avocat, et n'encourront aucun frais. Le premier ministre ne croit pas que le parlement devrait mettre de côté le rapport de la commission d'étude, pour adopter des vues différentes.

Quelques articles du bill furent ensuite étudiés et le reste du projet de loi fut ajourné à une autre séance.

Au cours de la séance du soir, avant que la chambre ne se formât en comité des subsides pour continuer l'étude des estimés de l'agriculture, monsieur Sauvé, chef de l'opposition, présenta une motion de censure concernant la politique agricole du gouvernement. La motion fut rejetée sur un vote de 39 voix contre 16. Ce qui restait des crédits de l'agriculture fut ensuite adopté.

L'honorable M. David a fait adopter par la chambre sans aucune opposition ses trois projets de loi qui ont pour objet de permettre au gouvernement de percevoir directement des municipalités rurales, au lieu des municipalités de comtés les contributions pour l'entretien des aliénés, des écoles de réforme et des écoles d'industrie.

La Chambre a aussi adopté de la même façon la résolution de l'honorable M. Taschereau autorisant le lieutenant-gouverneur en conseil à établir un tarif pour les avocats occupant dans les enquêtes municipales.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Dès la reprise de l'étude de cette mesure, le député de Sainte-Marie, M. C. Houde se leva. Il est à remarquer, dit-il, que les unions internationales, les syndicats catholiques nationaux, les unions nationales, la fraternité des employés de chemins de fer et les unions locales indépendantes sont unanimes à réclamer la création d'une commission, comme on peut le constater à la page 9 du rapport de la commission d'étude, ainsi que dans une lettre, datée du 22 février 1926, adressée à l'honorable ministre du Travail. Cette lettre, signée par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par la Fédération canadienne du travail, par la Confédération des travailleurs catholiques et par les employés du service des trains et locomotives, réclame la formation d'une commission dès le début de la lettre et insiste davantage en terminant.

Devant l'unanimité des demandes ouvrières pour la formation d'une commission, je crois que le gouvernement aurait dû adopter leur point de vue plutôt que de laisser subsister l'obligation pour les ouvriers de recourir aux tribunaux.

Cette commission aurait pu former des comités, composés de patrons et d'ouvriers, pour la prévention des accidents, dont tous les intéressés auraient grandement bénéficié. Rien dans le présent bill ne m'indique que le gouvernement ait songé à s'occuper des moyens de prévention des accidents.

Le gouvernement aurait pu décréter l'assurance d'état obligatoire, réduisant ainsi et considérablement le taux d'assurance et supprimant du coup les frictions qui surgissent trop souvent entre le patron ou l'ouvrier.

Un bureau médical, greffé sur la commission, aurait pu, à part ses autres attributions, et sans préjudice pour un patron en particulier, déterminer qu'un ouvrier souffre de maladie professionnelle et a droit à une compensation.

Le gouvernement dégagerait énormément l'assistance publique, quant aux locaux affectés, en payant directement une pension aux vieillards nécessiteux, ainsi qu'aux veuves sans ressources et à leurs orphelins.

Le budget de l'agriculture comporte au-dessus d'un million chaque année, celui de la colonisation près de $1,500,000. Le gouvernement a souscrit quelques millions aux universités, accordé des octrois aux collèges classiques, fondé des bourses d'études en Europe et construit des écoles des Beaux-Arts. Il pourrait aujourd'hui contribuer davantage au bien-être de la classe ouvrière, tout en apportant de l'aide à l'industriel. Comme l'industrie traverse une période difficile, le gouvernement pourrait il me semble lui aider en prenant à sa charge 16 2-3 p.c. des 66 2-3 p.c. de rentes qui sont accordées par la présente loi, laissant aux industriels une participation de 50 p.c. Comme je veux être bien compris de cette Chambre, j'affirme que l'ouvrier a droit à sa pension de 66 2-3 p.c. et si le gouvernement ne juge pas à propos de soulager l'industriel, ce dernier devra nécessairement subir le coût total. Mais si le gouvernement le voulait il pourrait, au moins temporairement et jusqu'à ce que les affaires s'améliorent, prendre à sa charge la proportion de 16 2-3 p.c. de la rente qui est accordée dans le présent bill, par l'entremise d'une commission ou autrement.

Si le gouvernement se rendait au désir unanime des ouvriers en créant une commission, mes bons amis les avocats de cette Chambre et du dehors verraient le rêve de leur vie se réaliser, puisque tous deviendraient des avocats consultants au service des nombreux accidentés et leurs dépendants, qui ne manqueraient sûrement pas d'avoir recours à leurs lumières pour indiquer la meilleure et la plus efficace façon de faire valoir leurs justes et légitimes revendications auprès de la commission.

L'HON. M. GALIPEAULT

L'hon. M. Galipeault, ministre du travail, répond par quelques mots seulement à M. Houde. Le ministre dit qu'au fur et à mesure que le projet sera discuté, il en discutera les dispositions. Le député de Ste-Marie pourra faire sa proposition et il se convaincra que les avocats ne sont pas dans l'étude de ce problème les moins désintéressés.

M. E. TETREAU

Je félicite le gouvernement, dit le député de Dorion, pour l'effort sincère qu'il a fait pour aider à la réalisation du rêve des travailleurs, mais je regrette qu'il se soit arrêté à une demi-heure. Il aurait dû donner une législation complète. Il faut que la justice soit gratuite et sans appel dans la réparation des accidents du travail. On devrait référer tous les accidents du travail à une commission qui les règlerait sans frais et sans appel. Par cette mesure, l'accidenté sera encore exposé à encourir des frais judiciaires. Quant à imiter la loi française, on devrait en prendre toutes les dispositions. En France, l'accidenté qui est dans le besoin peut recourir à l'assistance judiciaire.

Le Barreau et la Magistrature ont des traditions d'honneur dont ils ne s'éloignent pas, mais ça n'a pas empêché le gouvernement de créer la commission des utilités publiques et de soustraire aux tribunaux des litiges qui relevaient d'eux. On pourrait avoir une commission des accidents du travail, dont les décisions seraient ratifiées par les tribunaux, sans frais. Je suis aussi d'avis qu'on crée une assurance d'état obligatoire, par groupes d'industries, administrée par une commission.

Autrement, les chefs d'industries seront exposés à payer des primes d'assurances considérables aux compagnies d'assurance sans contrôle. En France, l'Etat ne fait pas d'assurance mais advenant une faillite des compagnies d'assurance, c'est l'état qui paie à même un fonds qu'il s'est assuré par une taxe légère. L'ouvrier blessé ne doit pas courir le risque de perdre son indemnité. Je suis également en faveur de la mise sur un pied d'égalité des accidents du travail et des maladies profesisonnelles. En Suisse, en Angleterre et en France, par sa loi du 25 octobre 1919 toutes les maladies occasionnées par le poison du mercure et du plomb et de leurs composés sont protégées par la loi des accidents du travail.

Aujourd'hui, les caractères des maladies dites professionnelles sont précis. Qui ne connait pas la colique du plomb, etc.? Ces ouvriers sont également intéressants et ne devraient pas être laissés à leur propre sort. Au congrès de Genève on a recommandé la réhabilitation des blessés du travail. Les soldats blessés sur le champ de bataille ont été soumis à la réhabilitation, rééduquer dans un métier nouveau. On devrait faire la même chose pour les victimes des accidents du travail.

M. A. CREPEAU

Au commencement du débat, le député de Sherbrooke dit qu'il est de son devoir de transmettre à la Chambre l'opinion des ouvriers de la cité de Sherbrooke quant à la nouvelle loi des accidents du travail. Tout en admettant qu'il y a eu un progrès sensible dans les modifications apportées sous le rapport des indemnités, M. Crépeau prétend que l'on ne rencontre pas encore les désirs de la classe ouvrière dans le mode d'appliquer la loi. Dans la cité de Sherbrooke, dit M. Crépeau, nous avons les Syndicats Catholiques Nationaux qui se composent d'au moins dix branches différentes. Le conseil central de ces syndicats a transmis au ministre du travail copie d'une résolution par laquelle ces syndicats expriment l'espoir que l'on accordera une commission indépendante et permanente, telle que réclamée au congrès ouvrier de Trois-Rivières, en 1925.

En outre des syndicats nationaux, M. Crépeau affirme que des délégués de divers conseils affiliés à l'Union Internationale, dans la ville de Sherbrooke, lui ont représenté que tous les ouvriers faisant partie de leur association étaient également unanimes à réclamer une commission.

M. Crépeau exprime l'opinion qu'une telle commission serait également dans l'intérêt des industriels parce que les taux d'assurance réclamés dans les provinces où fonctionnent une commission du travail sont plus bas que ceux de la province de Québec où l'on doit s'adresser aux tribunaux pour faire régler les réclamations.

Le député de Sherbrooke se réserve le droit de discuter les différentes clauses de la loi à mesure qu'elles seront appelées, mais il tient à établir d'abord que toute cette loi devrait être rédigée avec l'idée qu'elle sera administrée par une commission permanente.

M. P. BERTRAND

M. Bertrand, député de Saint-Sauveur, dit qu'il a vu avec satisfaction le geste fait par le gouvernement. La loi répond à beaucoup de voeux émis par les ouvriers, mais le gouvernement devrait faire davantage et accorder la commission du travail. Etant industriel, il est d'avis que la commission serait aussi en faveur des industriels. C'est pourquoi il espère que le gouvernement modifiera la loi de façon à créer la commission du travail.

M. T.-D. BOUCHARD

Le député de Saint-Hyacinthe, après avoir dit en réponse à une critique du "Devoir" à son endroit qu'il est absolument désintéressé, observe qu'il y a deux classes de manufacturiers, des grands et les petits. Les grands manufacturiers, par le fait qu'ils peuvent porter eux-mêmes leurs assurances, verront disparaître les désavantages du système actuel. Les industriels qui sont établis près des limites de l'Ontario sont en faveur d'une commission, parce qu'en comparant les taux de l'Ontario avec ceux de Québec, on constate que l'application de la loi dans la province voisine est moins coûteuse. Convaincu que nous en viendrons tôt ou tard à une commission, dans la province, le député de Saint-Hyacinthe veut donner librement son opinion. En retardant de quelques mois l'application de la loi afin de permettre aux actuaires des compagnies d'assurances de faire connaître les taux qui seront chargés dans la province, on éviterait de mettre l'industrie dans une situation difficile. Nous pourrions voir le résultat définitif de la loi et épargner aux industriels des sommes considérables. Si les taux d'assurances étaient trop élevés, le gouvernement pourrait changer le principe de la loi; si, au contraire, ils étaient favorables à l'industrie, on pourrait maintenir le principe actuel.

Le député de Sanit-Hyacinthe se déclare satisfait de la loi en autant que le tarif à être payé aux accidentés. Il y a des progrès considérables, mais la loi ne rend pas encore assez de justice aux ouvriers et aux industriels. Avec le système demandé par les ouvriers, on éviterait beaucoup de dépenses aux petits industriels.

L'HON. M. TASCHEREAU

Le premier ministre se demande si la discussion qui se fait n'est pas un peu prématurée car elle n'a pas porté sur le principe de la loi. On pourra lors de l'étude des diverses clauses du bill considérer ces questions, car c'est le désir de tous de faire la meilleure loi possible. C'est un problème difficile, car il faut considérer en même temps les intérêts des ouvriers et des patrons. Il faut donner satisfaction à l'ouvrier sans nuire à l'industrie. Le gouvernement a nommé une commission d'étude, après avoir été le premier à adopter une loi des compensations. On nous a imité ailleurs, mais on est allé plus loin et on a nommé une commission. Ce n'est qu'une question de mots. On verra que nous avons par la loi actuelle des commissaires, qui seront en même temps autre chose. La loi offre à l'ouvrier toutes les facilités voulues; il lui sera loisible de se présenter devant le tribunal sans avocat. On parle d'une commission. Où siègerait-elle? A Montréal? A Québec? A Hull? A Rouyn quand le chemin de fer sera construit? Nous avons avec les tribunaux un rouage tout organisé et qui ne coûte rien à la province. Il est pourvu que les magistrats pourront s'occuper de ces causes, de sorte que les ouvriers auront accès le plus facile aux tribunaux. Si devant une commission un ouvrier n'obtenait pas l'indemnité qu'il espérait avoir, beaucoup de gens ne manqueraient pas d'en accuser le gouvernement.

Le premier ministre dit qu'il a consulté M. Beatty, président du C.P.R. qui lui a dit que le coût de l'application de la loi était dans l'Ontario de 30 pour cent plus élevé que dans Québec. Si les compagnies d'assurances établissent des taux trop élevés, peut-être ironsnous alors à l'assurance d'Etat. Je puis assurer que nous trouverons le moyen de voir que les taux ne soient pas plus élevés ici qu'ailleurs, soit par une assurance d'Etat ou une assurance subventionnée par l'Etat.

M. Taschereau ne croit pas qu'on doive mettre de côté le rapport de la commission et substituer notre opinion à la sienne. Il invite la chambre à étudier le projet sans esprit de parti, dans le meilleur intérêt des patrons et des ouvriers.

M. Houde, député de Ste-Marie, réplique en répétant que la commission s'impose; il ne voit pas comment on pourrait inclure les maladies industrielles sans une commission médicale.

On procéda ensuite à l'adoption des clauses du bill.

L'honorable M. Galipeault présente un amendement à la clause 3, limitant la responsabilité pour les établissements commerciaux aux accidents causés au préposé par un ascenseur ou une machine mue par la force motrice.

Un autre amendement présenté par le ministre du travail à la clause 4, stipule que la loi ne s'applique pas aux employés domestiques.

Après l'adoption de quelques-uns des premiers articles du bill, le comité rapporta progrès, l'étude du reste de la mesure étant remise à plus tard.

LES ENQUETES MUNICIPALES

A l'ouverture de la séance du soir, la Chambre se mit à l'étude de la résolution relative au bill concernant les affaires municipales.

L'honorable M. Taschereau exposa que, présentement, lors d'une enquête municipale, il n'y a pas de tarif établi, l'avocat prépare son compte le mieux qu'il peut et est obligé de poursuivre pour se faire payer. La résolution autorise le lieutenant-gouverneur en conseil à établir un tarif. Le gouvernement consultera le barreau avant de prendre action à ce sujet.

La résolution fut ensuite adoptée sans discussion.

MOTION DE CENSURE

La Chambre étant appelée à se former en comité des subsides, M. Sauvé, chef de l'opposition, se leva.

Nous avons discuté longuement, dit M. Sauvé, les crédits de l'agriculture. Nous avons cru devoir faire des suggestions et préconiser des idées dans le meilleur intérêt de l'agriculture. Le gouvernement est resté sourd à nos propositions, mais cela ne nous a pas empêché de continuer à prêcher nos idées même en dehors de cette chambre. Nous continuerons à préconiser ces idées et à les consigner dans nos statuts. Comme conclusion des remarques et des représentations que nous avons faites depuis quelques années, j'ai l'honneur de proposer la motion suivante:

Que tous les mots après "que" dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre est prête à voter tous les subsides à Sa Majesté, mais:

Attendu que les écoles d'agriculture de la province ont été fondées et subventionnées dans le but d'y propager la science agricole, de la faire appliquer par des cultivateurs modèles, gradués;

Attendu que, d'après le rapport du directeur de l'Institut Agricole d'Oka 1925, de tous les élèves diplômés sortis de cette école, de 1911 à 1925, quinze seulement sont cultivateurs et un seul est jardinier-maraicher;

Attendu que, d'après le dernier rapport du directeur de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière 1925, des 191 diplômés sur 900 inscriptions depuis 1912, il n'y a que 23 bacheliers qui sont ou cultivateurs, ou régisseurs de fermes, ou éleveurs, pour leur compte ou pour le compte d'autrui, sans qu'il soit fait mention du nombre de cultivateurs modèles;

Attendu que les écoles d'agriculture ont coûté à la province depuis 25 ans, en octrois du gouvernement la somme de $670,734.20, sans compter la somme de $734,850 payée par le gouvernement fédéral, de 1912 à 1924;

Attendu que le gouvernement a dépensé depuis cinq ans: a) $114,129.10 pour des fermes de démonstration, des vergers de démonstration et des champs de démonstration chez des favoris politiques, au moins généralement;

b) $1,198,811.97 pour des agronomes, malheureusement plus obligés d'obéir aux ordres du ministère de l'agriculture (entr'autres pour des enquêtes sur la conduite politique des cultivateurs) qu'aux dictées de leur compétence;

Attendu que, depuis quelques années les écoles ont servi plutôt à augmenter considérablement le nombre des fonctionnaires du gouvernement au point que le seul ministère de l'agriculture en comptait 610 au cours du dernier exercice:

Attendu que, des $1,721,200 dépensés pour l'agriculture en 1924-25 $416,493.86 ont été dépensés en salaires et $169,373.23 en voyages, sans compter les $124,696.23 de traitements des fonctionnaires supérieurs du ministère de l'agriculture;

Attendu que l'abus du fonctionnarisme est considéré comme une plaie dans les administrations gouvernementales:

Attendu que le gouvernement, reconnaissant les mérites et la valeur des élèves sortant de ces écoles, aurait pu requérir les services d'un certain nombre pour des spécialités dignes de leurs études, et accorder à tous une protection et un encouragement plus profitables à notre province;

(Suite à la Page 16)

UN VERITABLE NIAGARA EN MINIATURE

La photographie supérieure montre une vue générale des chantiers de réparations de la Compagnie de téléphone Bell et de la division de l'aqueduc municipal, à la suite du bris de la conduite d'eau de la rue Notre-Dame Est, près de la rue Claude, qui a inondé le conduit souterrain du téléphone, nécessitant le remplacement d'un câble de transmission de 804 lignes téléphoniques. La photographie du bas montre les stalactites du Niagara en miniature, formées par la chute de l'eau sur le revêtement de la terrasse du château. (Cliché de l'artiste de la "Patrie".)

Le mouvement commercial de l'Afrique Occidentale française pendant le premier semestre 1925

PARIS, (Presse associée).—Le mouvement commercial de l'Afrique Occidentale française pendant le premier semestre 1925 s'est élevé à 991,960,460 francs. Il se décompose ainsi: importations 497,119,550 francs, exportations, 494,840,910 francs. Pendant la même période de l'année 1924, le mouvement commercial avait été de 311,895,204 francs aux importations et de 400,242,612 francs aux exportations, soit, au total: 712,137,816 francs.

Il résume de cette comparaison une plus-value de 185,224,346 fr. à l'importation et 94,598,298 francs à l'exportation en faveur du premier semestre 1925. A l'importation, la France s'inscrit pour 242,132,567 francs, soit 48.77 p.c.

LES PILULES DU Dr MARTEL POUR LES FEMMES

Ont assisté les milliers de cas de la nature depuis le dernier demi-siècle, corrigant la cause, reconstituant et fortifiant les organes, soulageant la MENSTRUATION RETARDÉE et DOULOUREUSE, la NERVOSITÉ, le MAL DE DOS, les ETOURDISSEMENTS, etc., pas besoin de drogues dangereuses. Vendu seulement en des BOITES DE FER-BLANC avec couvercle à penture portant notre signature. Partout chez les pharmaciens, ou directement par la poste en des paquets ordinaires. $2.00

Knickerbocker Remedy Co.,
71-E rue Front, Toronto, Can. Prospectus envoyé par la poste sur demande.

286—L. Mer V. Jno.

Yeux Renforcis de 50 P.C. par le Soin Approprié, dit un Médecin

Il suggère un simple traitement à la maison lequel soulage rapidement toute irritation et renforcit la vision.

Il n'y a plus d'excuse pour la plupart des maladies d'yeux, car les spécialistes ont perfectionné un traitement simple mais étonnamment efficace lequel, non seulement soulage les yeux brûlants, démangeants, enflés, douloureux, mais bannit aussi les maux de tête causés par les yeux, la tension des yeux et une vision affaiblie.

Ce simple traitement est appelé le système Bon-Opto, et est maintenant prescrit par les médecins et les spécialistes de la vue de partout. Il est basé sur les dernières découvertes scientifiques. Les savants ont récemment prouvé que 90 pour cent de toutes les affections de la vue sont dûes à la faiblesse de certains petits muscles qui servent à ajuster la vue. Les lunettes seules ne sauraient renforcir ces muscles. Mais le traitement Bon-Opto pénètre directement jusqu'à eux, les soulage et les tonifie et a vite fait de les restaurer — et par le fait même les yeux — à leur force et vigueur d'antan.

Ne négligez pas vos yeux. La nuisance ressentie après une randonnée en auto, l'assistance à un spectacle de rues, ou tous travail attentionné, est un important signal de danger. Néanmoins toute irritation ou sensibilité peut être bannie à l'instant par un bain d'yeux au Bon-Opto, ce qui préviendra aussi des troubles plus graves. Bon-Opto devrait se trouver dans tous les foyers. Vos yeux sont de beaucoup plus importants que vos dents. Vous devriez baigner vos yeux aussi fréquemment que vous vous servez de la brosse à dents.

Ainsi procurez-vous un paquet de Bon-Opto. Résultats garantis. Argent remis sans discuter si vous n'êtes pas charmé de l'amélioration de vos yeux et de votre vue. Bon-Opto est en vente partout chez les bons pharmaciens.

INVITATION

Le public est invité à visiter nos établissements du service du lait tous les jours jusqu'au 21 mars inclusivement et tous les soirs de la semaine du 8 au 13 mars.
Une cordiale réception vous est réservée.

Montreal Dairy
COMPANY — LIMITED

1200 AVENUE PAPINEAU (près Ste-Catherine)
TELEPHONE EST 3000.

7-6

Les Pastilles d'Extrait de Foie de Morue de McCoy sont excellentes pour les enfants maigres et rachitiques.

Les enfants les aiment parce qu'elles sont recouvertes de sucre et sont aussi faciles à prendre que des bonbons.

C'est le devoir de la Mère de voir à ce que l'enfant frêle, rachitique et maladif, devienne fort de corps, d'un esprit développé et ait une robuste santé.

Extraites de foies des morues sont les vitamines produisant la santé, le poids et la force que l'on trouve dans les Pastilles d'Extrait de Foie de Morue de McCoy, lesquelles sont rendues par les pharmaciens dans toute l'Amérique du Nord et du Sud.

Le médecin les connait ainsi que Dr. Leduc Drug Co.; Macy's Drug Store et Brysons Drug Store et les pharmaciens, partout; et si vos enfants ont besoin d'un reconstituant, demandez ces pastilles dès aujourd'hui si vous voulez donner à ceux que vous aimez un bon appétit et si vous voulez ajouter des livres de chair saine autour de leurs os. Mais assurez-vous que l'on vous donne les pastilles de McCoy.

Elles ne sont pas dispendieuses — 60 pastilles — 60 sous, et, si vous n'êtes pas satisfaite de l'amélioration après 30 jours—votre argent vous est remboursé.

Un enfant de 9 ans, très malade a gagné 12 livres en sept mois et est maintenant fort et en bonne santé.

Une femme décharnée a gagné 9 livres en 24 jours.

LES Hémorroïdes doivent disparaître.

QUAND L'ONGUENT PAZO est employé parce que son action est efficace.

Il commence immédiatement à enlever l'inflammation et à diminuer l'enflure. La première application apporte un grand soulagement. Enraie la démangeaison à l'instant et soulage rapidement l'irritation.

Des expériences approfondies dans les cas de longue durée, ont prouvé qu'on peut se fier à l'Onguent PAZO en toute certitude pour enrayer tout cas d'hémorroïdes démangeantes, internes, saignantes ou extérieurs et cela dans le plus court espace de temps possible. Recommandé par les médecins et les pharmaciens.

ONGUENT PAZO en tubes avec appareil pour hémorroïdes 75c et en boîtes métalliques, 60c. La circulaire incluse avec chaque tube et boîte contient des renseignements sur les Hémorroïdes que toute personne devrait savoir.

PARIS MEDICINE CO., 193, avenue Spadina, Toronto, Canada

4ième "Maison ouverte" chez Harrison's
Entre 7.30 et 10 heures P. M. et 3.30 à 10 heures P. M. le vendredi DU 1er AU 12 MARS

Nous sommes *fiers* de *vous* montrer comment *se fait votre pain.*

AU-DELA de soixante-dix mille personnes ont déjà vu cette admirable boulangerie au travail.

Vous serez émerveillés, vous aussi, par cette machinerie d'une précision presqu'humaine; en même temps, vous remarquerez l'extrême propreté de l'établissement.

Vous serez, en outre, fascinés par le four mobile, l'un des plus considérables, au monde. Vous verrez des moules de pâte gonflante pénétrer par l'une des extrémités et sortir précipitamment à l'autre bout, sous la forme de pains croustillants, de couleur brunâtre, dont l'arome tentante a rendu le pain de Dent Harrison's fameux partout.

BOULANGERIE

Dent Harrison's

N'importe quel tramway conduisant à l'angle des rues Victoria et Sherbrooke. Marchez vers le sud la longueur d'une rue, puis allez vers l'ouest sur une distance d'un carré de maisons.

LE PARLEMENT FEDERAL AJOURNE SES TRAVAUX AU LUNDI 15 MARS

Trois votes sont pris, l'un sur la motion de clôture, un autre sur la question préalable et le troisième sur l'adresse en réponse au discours du trône, avec des majorités variant de 6 à 13 en faveur du gouvernement. — La réponse de l'hon. Stewart au sujet de Rouyn.

LE RESEAU DE LA BAIE D'HUDSON

OTTAWA, 3 (Du correspondant de la "Patrie"). — Le programme du gouvernement tel qu'énoncé dans le discours du Trône le 7 janvier a été adopté la nuit dernière par une majorité de 9.

Il a fallu trois votes pour terminer le travail parlementaire avant de s'ajourner au 15 mars, la majorité du gouvernement variant de 6 à 13.

Dans chaque cas, les conservateurs ont été seuls, sans faire une seule recrue chez les progressistes.

Voici le résultat des trois votes:

Motion de clôture par l'honorable M. Lapointe:

Pour	108
Contre	95
Majorité du gouvernement	13

Motion de M. Bird sur la question préalable:

Pour	108
Contre	102
Majorité du gouvernement	6

Adresse au discours du Trône proposée par M. J. C. Elliott, appuyée par M. Lliguori Lacombe:

Pour	111
Contre	102
Majorité du gouvernement	9

Ce dernier vote fut le plus important de la séance.

Avant l'ajournement, la députation a chanté "Dieu Sauve le Roi," mais dans la soirée il y avait eu le concert traditionnel des jours de vote.

Depuis le commencement de la discussion sur l'adresse, 126 députés, dont la grande majorité conservatrice à cause de l'obstruction, ont parlé sur ce sujet.

Grâce au règlement de la clôture, les orateurs de la journée ont limité leur discours aux vingt minutes réglementaires. Pour cette raison, leurs déclarations plus brèves étaient plus concises. Les principaux orateurs des deux côtés en ont profité pour faire des affirmations catégoriques.

C'est ainsi que l'hon. M. Lapointe, au milieu des applaudissements prolongés des libéraux, a déclaré: "Je mets au défi l'opposition de renverser le gouvernement."

A cela M. Meighen a répliqué: Quelle est vraiment la position du gouvernement? Celle d'un criminel qui doit être électrocuté et qui s'asseoit sur la chaise électrique."

Quant au chef progressiste, M. Robert Forke, il s'est contenté de dire aux conservateurs qu'ils ne peuvent pas compter sur sa coopération. Il a ajouté: "Si M. Meighen s'empare du pouvoir, il fera des élections."

Le chef progressiste fut toujours un libéral et le sera toujours, a répondu l'hon. M. Rogers, qui a dit que le temps n'est pas encore très éloigné où le gouvernement sera renversé. Il a fait remarquer que la clôture est appliquée après que la session a duré cinquante jours. "On a au moins sauvé l'indemnité parlementaire," dit-il.

Répondant aux accusations de Sir Henry Drayton au sujet du chemin de fer de Rouyn, l'hon. Charles Stewart déclare: "Si l'opposition veut une enquête sur cette entreprise, elle l'aura."

A cela l'hon. Dr Manion répond qu'il ne croit pas qu'un comité d'enquête peut être nommé.

M. Arthur Beaubien, député progressiste, dit qu'un député doit suivre les volontés de ses électeurs et c'est pour cette raison qu'il approuve la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson et, au surplus, il se dit en faveur de la clôture.

L'honorable E. M. Macdonald a déclaré que le comité d'enquête sur les Douanes peut siéger pendant la vacance du Parlement et il annonce aussi que le gouvernement a l'intention d'étudier la question des taux de transport.

Cependant, le comité des Douanes ne profitera pas de cette autorisation et ajournerait aujourd'hui jusqu'au 16 du courant.

M. Pouliot dit que l'honneur de la province de Québec lui défend d'élire des conservateurs.

M. Lacombe est certain que le gouvernement peut compter sur le bloc solide de Québec.

"Quand le gouvernement a-t-il songé sérieusement à avoir recours au baillon, a demandé M. R. B. Bennett qui répond aussitôt: C'est du moment que M. Boys a déclaré que l'opposition attendrait le retour de M. King pour lui demander de présenter ses mesures au Parlement. C'est pour empêcher M. King d'être en Chambre que le baillon est appliqué. Le gouvernement ne veut pas que M. King entre en Chambre avant que l'adresse soit adoptée."

Lorsque les Communes se réuniront de nouveau, le 15 mars, l'honorable Mackenzie King fera sa rentrée en Parlement et reprendra la direction de son parti, relevant l'honorable M. Lapointe des fonctions qu'il a remplies avec une habileté remarquable depuis le commencement de la session.

L'ALLEMAGNE ENTRERA DANS LA SOCIETE DES NATIONS

Sir George Perley demande au gouvernement quels seront ses représentants à la prochaine réunion de la Société des Nations et quel sera le programme à l'étude. L'hon. Ernest Lapointe dit qu'une assemblée spéciale de la Société des Nations a été convoquée pour le mois de mars afin d'étudier la demande de l'Allemagne qui veut en faire partie ainsi que du conseil de cette société. Les représentants du Canada seront l'hon. Raoul Dandurand, ministre et leader libéral du Sénat, l'hon. Philippe Roy, haut-commissaire du Canada en France et l'hon. P. C. Larkin, haut-commissaire du Canada en Angleterre, et le Dr Riddell, actuellement à Genève. L'opinion générale est que le temps est arrivé pour l'Allemagne de faire partie de la Société des Nations. A cette réunion spéciale certaines requêtes de l'Espagne, de la Pologne et d'autres pays seront examinées.

L'hon. M. Lapointe ajoute qu'il y a eu de la correspondance échangée à ce sujet avec le gouvernement fédéral mais il ne croit pas qu'il soit opportun de la rendre publique avant que la Société des Nations ait pris une décision finale. Cette opinion est également celle du gouvernement français, telle qu'annoncée ces jours derniers au parlement de ce pays.

LE "DAILY MIROR" EST BANNI DU CANADA

Le général Mewburn attire l'attention du gouvernement sur trois journaux américains largement répandus dans le pays, le "Daily Miror", l'"Evening Graphic" et le "Detroit Times" dont la littérature et l'illustration sont d'un caractère qui laissent à désirer. Ces journaux se vendent par milliers de copies et il croit que le gouvernement devrait les bannir du Canada.

L'hon. Georges Boivin dit que le censeur de son ministère, M. Sydney Roe, des Douanes, lui a fait rapport concernant le "Daily Miror" et le ministre a donné des instructions pour que ce journal soit à partir de cet après-midi banni du Canada. Le censeur étudie le cas de deux autres journaux et si c'est nécessaire la même action sera prise à leur sujet.

MALAISE CHEZ LES MARCHANDS D'AUTOMOBILES

L'hon. Dr Manion donne lecture d'un télégramme reçu de M. G. C. Sturday, de Fort William, officier de l'association des marchands d'automobiles, se plaignant d'un grand malaise qui existe dans ce commerce depuis quelque temps au sujet des rumeurs à l'effet qu'il y aurait une réduction des droits de douanes sur les autos. L'indécision dans laquelle se trouve ce commerce lui nuit considérablement. Le Dr Manion dit qu'il sait que le gouvernement peut difficilement faire connaître ses intentions à ce sujet maintenant. Cependant il considère de son devoir de porter ce fait à la connaissance du ministre des Finances.

LA CLOTURE EST IMPOSEE PAR UNE MAJORITE DE 13 ET DETAILS DE CE VOTE

Le règlement de clôture, connu sous le nom de baillon, a été appliqué à 3 heures 45 quand la Chambre par un vote de 108 à 95 se prononça en faveur de la motion de l'hon. M. Lapointe. Le vote se partagea comme suit:

En faveur de la clôture:

83 libéraux, 21 progressistes, 2 indépendants et 2 travaillistes.

Contre: 95 conservateurs.

Il y a eu 39 obstentions: dont cinq sans pair et ces cinq abstentions furent: A.-K. Hodgins (Middlessex), John Hubbs (Prince Edward), Thomas Cantley (Pictou), H.-C. McKillop (Elgin) et G.-B. Jones (Royal), tous des conservateurs. Seize autres conservateurs étaient absents mais ils étaient pairés.

Chez les progressistes deux députés n'ont pas voté, M. Speakman, de Red Deer (gravement malade à l'hôpital à la suite d'une opération qu'il a subie lundi matin), et M. Campbell.

Chez les libéraux il y avait 15 abstentions mais tous les absents étaient pairés.

Pas un mot de discussion n'a été dit sur la motion de M. Lapointe qui se lisait comme suit:

"Proposé par l'honorable M. Lapointe appuyé par l'honorable M. Robb, que le débat actuel, savoir le débat sur la motin de M. Elliott pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son Discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Bird, ne soit pas ultérieurement ajourné."

C'est cette motion qui fut adoptée par 108 à 95 et ensuite la chambre se remet à l'étude de l'adresse qui sera disposée dans quelques heures.

OPINION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. M. Lapointe parle ensuite le premier. Il dit que le parlement a été convoqué le 7 janvier pour décider si le gouvernement devait rester aux affaires. Le parlement a décidé en faveur du gouvernement et a de même décidé que la session s'ajournerait au 15 mars. En plusieurs circonstances la Chambre s'est prononcée en faveur du ministère actuel.

L'opposition conservatrice a tenu une attitude de dédain pour la volonté de la majorité en Chambre et par une tactique d'obstruction a voulu s'y opposer. Les conservateurs accusent le gouvernement d'être délabré, mais il n'empêche que ce gouvernement "délabré" a toujours défait l'opposition conservatrice.

JE METS L'OPPOSITION A DEFI DE RENVERSER LE GOUVERNEMENT

déclare M. Lapointe au milieu des applaudissements prolongés de la droite.

La majorité en Chambre doit dominer. Les conservateurs ont fait perdre deux mois au parlement par des discours prolongés qui n'avaient uniquement pour but de faire de l'obstruction contre la majorité.

LE CHEF DE L'OPPOSITION, M. MEIGHEN

fait d'abord remarquer que de tous ceux qui ont dénoncé avec plus de vigueur la loi de clôture il y a M. Lapointe lui-même, qui a déclaré que la clôture est une infamie. Qui demande aujourd'hui le baillon observe M. Meighen?

"Je ne suis pas opposé à la clôture, dit M. Meighen. C'est un règlement absolument nécessaire. M. Meighen dit qu'il l'a préconisé en 1913 et que les libéraux l'ont toujours dénoncé depuis, mais aujourd'hui ils l'appliquent eux-mêmes. Le gouvernement actuel se ravale.

M. Lapointe prétend, ajoute M. Meighen, que la Chambre a été convoquée pour décider de la question de confiance mais il prend toutes sortes de moyens pour empêcher le parlement de se prononcer sur cette question.

TOUT LE MONDE SAVAIT QUE L'OPPOSITION VOULAIT PROPOSER UN AMENDEMENT DE NON-CONFIANCE

quand M. Bird posa la question préalable pour empêcher la Chambre de se prononcer sur cette question.

La clôture est une mesure juste mais jamais on ne s'en est servi pour donner un congé à la Chambre. C'est ce que le gouvernement fait actuellement.

Quelle est la position du gouvernement actuel? Celle du criminel qui doit être électrocuté et qui s'asseoit sur la chaise électrique. On a proposé l'ajournement afin que l'enquête du comité sur les Douanes soit efficacement retardée.

M. ROBERT FORKE, LE CHEF PROGRESSISTE,

dit que l'on a beaucoup parlé de la coopération entre progressiste et libéraux. Comment peut-il y avoir de la coopération entre conservateurs et progressistes si l'on tient compte de tout ce que disent les conservateurs du troisième parti, demande M. Forke.

C'est le peuple canadien qui a créé la situation politique actuelle et non le parlement. Même s'il n'y avait pas de troisième parti les deux vieux partis se diviseraient si également qu'aucun gouvernement ne pourrait fonctionner avec sécurité.

Les conservateurs prétendent avoir le droit de réclamer le pouvoir mais ils ne peuvent pas avoir de majorité en Chambre.

SI M. MEIGHEN PRENAIT LE POUVOIR IL DEVRAIT TENIR DES ELECTIONS

"Je mets au défi n'importe quel député de prouver que je suis au courant du marchandage politique, dit-il. Ce n'est pas du marchandage politique de la part des progressistes que d'accepter un programme qu'ils croient être dans l'intérêt du pays d'appliquer.

L'HON. ROBERT ROGERS

dit que la motion de cloture coincide avec le 50ième jour de session qui sauve l'indemnité parlementaire. Il affirme que l'opposition ne pouvait pas faire de l'obstruction puisque le gouvernement n'avait encore rien soumis au parlement. La vérité s'est que le gouvernement n'était pas prêt à agir et n'avait encore aucune mesure à présenter.

Il cite une déclaration de M. Forke qui au cours de la campagne électorale a dit que le premier ministre King a failli à ses promesses. En dépit de cette déclaration, M. Forke n'hésite pas à appuyer le gouvernement King. C'est un aussi bon libéral que l'hon. M. MacDonald, dit M. Rogers. Il l'a toujours été et le sera toujours.

M. Robers termine en disant que le jour n'est pas loin où le gouvernement prendra sa place à gauche de l'orateur où le peuple veut le voir.

L'HON. CHARLES STEWART

dit que le parlement a approuvé le gouvernement actuel et que l'opposition à tout fait pour violer cette volonté de la majorité.

Le gouvernement est très satisfait de l'enquête sur l'administration des douanes. Il affirme que les accusations que l'on a portées au sujet du chemin de fer de Rouyn ne sont nullement fondées. Si M. Meighen veut une enquête à ce sujet, le gouvernement est prêt à la lui accorder.

Il défend ensuite contre les accusations des conservateurs Sir Henry Thornton qui, par sa sage administration a transformé les déficits du Canadien-National en des surplus. Il affirme de plus que le gouvernement libéral a réduit les taxes de $112,000,000 en quatre ans. La taxe per capita est de $66.11 au Canada; de $69.68 en Australie; $97.42 en Angleterre et de $67.39 aux Etats-Unis.

L'HONORABLE Dr MANION

conservateur de Fort-William, ne croit pas qu'un comité parlementaire, puisse être nommé pour faire une enquête sur le chemin de fer de Rouyn. Cette entreprise fut confiée à une compagnie privée en vertu d'une charte de la province de Québec.

Quant à l'application de la clôture les avaleurs de sabres dans les cirques ne sont pas plus avides que l'est le gouvernement à avaler ses principes et promesses. C'est l'absence de toute politique définie qui est la cause de la dépression des affaires, du chômage et de l'exode des Canadiens. Si ce n'était pas une tragédie pour le peuple, à cause de la négligence de ses intérêts les plus chers, ce qui se passe en Parlement serait une véritable farce.

M. ARTHUR BEAUBIEN

progressiste de Provencher, déclare que le premier devoir d'un député est de se plier à la volonté de ses électeurs. Personnellement il a été élu pour forcer les deux vieux partis politiques à tenir les promesses faites depuis un quart de siècle, dont l'une d'elles est la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Il approuve la clôture.

L'HON. E.-M. MACDONALD

ministre de la Défense Nationale, dit que le débat sur l'adresse a déjà trop duré et qu'il n'y a aucune raison pour le prolonger. La Chambre ne s'ajournera pas jusqu'au 15 dans l'unique but de prendre un congé mais plutôt pour préparer le travail législatif de la session. Il dit aussi que le comité d'enquête sur les Douanes pourra continuer ses délibérations pendant l'ajournement. Pour cette raison les conservateurs ont tort de prétendre que l'ajournement nuira à cette enquête.

Le ministre se dit très sympathique à toute mesure qui rendra justice aux Provinces Maritimes et déclare que la commission royale que l'on constituera pour étudier cette question aidera beaucoup à sa solution.

De plus, dit-il, le gouvernement se dispose à étudier tout prochainement la question des taux de transport.

L'HON. HUGH GUTHRIE,

conservateur de Wellington, serait tenté de féliciter le gouvernement pour avoir imposé le baillon. C'est, dit-il, le premier acte d'énergie que l'on constate à cette session du côté ministériel. M. Guthrie croit que la clôture n'est pas assez souvent utilisée au Canada. En Angleterre on l'applique presque continuellement et le travail se fait plus rapidement. Si le gouvernement King avait agi de cette manière plus tôt le fiasco des huit dernières semaines aurait été évité.

M. J. F. POULIOT,

libéral de Témiscouata, dit que les conservateurs semblent oublier qu'ils ne sont plus ministres; qu'ils ont perdu leurs élections et qu'ils sont de mauvais perdants. La province de Québec, dit-il, possède à un trop haut degré le sens de l'honneur pour élire des conservateurs. Il dénonce les tactiques conservatrices dont un échantillon peut être obtenu par l'"Orange Sentinel" qui ne cherche qu'à soulever des préjugés de religion.

LE GEN. A.-E. ROSS

conservateur de Kingston, qualifie le présent Parlement d'inconstitutionnel; le gouvernement King n'a nullement le droit de rester en fonction à la suite du verdict populaire du 29 octobre dernier.

M. J. A. MERCIER,

libéral de Laurier-Outremont, déclare que les conservateurs se font plus de tort que de bien en agissant comme ils le font. Chaque jour ils perdent de leurs amis. Malgré la prétendue harmonie que l'on réclame, le public s'aperçoit qu'il y a de la vizanie dans le camp bleu. On sait, ajoute M. Mercier, que M. Cahan ne possède pas un amour exagéré pour son chef et il ne s'est pas gêné pour le critiquer à Toronto. Chez les libéraux tout le monde s'entend admirablement bien et personne ne demande à remplacer le chef du parti.

Au nombre des autres orateurs de la soirée sont le général Mewburn, conservateur de Kingston, M. A. D. McLean, libéral de Prince; R. K. Smith, conservateur de Cumberland; C. R. McIntosh, de Battleford-Nord.

M. LIGUORI LACOMBE,

libéral de Deux-Montagnes, déclare que le gouvernement a agi sagement. Il parle en français et dit qu'il le fait pour cimenter l'union des races au pays. Il approuve entièrement la mesure de clôture qui s'impose dans les circonstances. Le gouvernement peut compter sur l'appui du bloc solide de Québec. Il regrette de ne pas pouvoir offrir des félicitations au chef de l'opposition, le parrain de la clôture tend maintenant d'en rejeter la responsabilité sur les épaules du ministre de la Justice.

L'HON. R. B. BENNETT,

conservateur de Calgary félicite le gouvernement d'avoir fait preuve enfin de courage mais ce courage, dit-il, lui est imposé par la nécessité.

Il s'attaque à l'entreprise du chemin de fer de Rouyn et accuse le gouvernement d'avoir violé les prérogatives du parlement en ne lui demandant pas son assentiment quand les garanties furent accordées par arrêté ministériel. Il n'est pas opposé à ce projet mais déclare que le gouvernement a agi illégalement. La loi de 1915 qu'invoque le gouvernement pour se justifier ne s'applique qu'aux chemins de fer déjà existant et non à la construction de nouvelles lignes. Cela le gouvernement le sait très bien mais il n'a pas hésité quand même à se prévaloir d'une loi qui ne s'applique pas au cas cité pour commettre une illégalité.

Il réclame le droit de critiquer le Canadien-National sans que l'on puisse l'accuser de manquer de loyauté. Je suis actionnaire, comme canadien, de ce réseau et j'ai droit de critiquer me directeurs. Il suggère que les

DIRECTEURS SOIENT ELUS PAR LES LEGISLATEURS PROVINCIALES

et le parlement fédéral. Ils devraient être au nombre de neuf.

A 11 heures 40 le débat est terminé et les députés sont appelés à voter.

La question préalable est adoptée par une majorité de 6; le discours du Trône accepté par une majorité de 9 et la chambre s'ajourne à 12.30 heures jusqu'au 15 mars.

M. J.-L. Busfield chez les ingénieurs

Demain soir, jeudi, les membres de l'Institut des ingénieurs du Canada, section de Montréal, auront l'avantage d'entendre, à leur local, au No 176 rue Mansfield, M. J.-L. Busfield, I.C., de la firme Beaubien et Busfield, qui parlera du "Détournement des eaux du Saint-Laurent et des Grands Lacs, par le canal de Chicago."

Mlle Valéda Latreille succombe à l'asphyxie

OTTAWA, 3. — Mlle Valéda Latreille est morte à l'hôpital asphyxiée par l'oxyde de carbone dégagé par une fournaise. Son frère fut éveillée dimanche matin par son chat. Il put se traîner dehors et appeler au secours. Mlle Latreille fut transportée à l'hôpital et ne reprit jamais connaissance.

GILDA GRAY EN LOCOMOTIVE

La jolie mécanicienne que l'on voit ici est Gilda Gray, la danseuse qui est au Capitol cette semaine, photographiée, en salopettes, dans la cabine de l'une des locomotives No. 6000 du Chemin de fer National du Canada.

L'accusé a été oublié en prison

OTTAWA, 3. — (Du correspondant de la Patrie). — Ernest Gauthier, chauffeur de taxi à Hull, condamné en 1923 à 7 ans de bagne et à sept coups de fouet pour vol de grand chemin, subira un deuxième procès aux assises criminelles de Hull sur décision rendue par la coup d'appel de Montréal en avril dernier. Gauthier est resté au bagne de S. Vincent de Paul où il est encore aujourd'hui et on se demande pour quelle raison, à la suite du jugement de la cour d'appel, il n'a pas été remis en liberté en attendant son deuxième procès. M. Parent, substitut du procureur général, dit que Gauthier a du être oublié par son avocat.

Un garçon s'affaisse sur la chaussée

Un garçon de 8 ans, Thomas Tremblay, dont les parents demeurent au numéro 1234 de la rue Saint-André a été trouvé inconscient sur la voie des tramways, au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-André, vers 8.20 heures hier, par des passants. Croyant qu'il avait été victime d'un accident, on le transporta à une pharmacie voisine. On découvrit alors que le petit garçon avait tout simplement perdu connaissance dans la rue. On lui fit reprendre ses sens et quelqu'un alla le reconduire chez ses parents.

Dernière excursion des skieurs

A Shawbridge, dimanche, 7 mars.

Le train spécial des skieurs que le Chemin de fer National du Canada fait circuler les dimanches pour Shawbridge, a été un véritable succès auprès des Montréalais, qui ont profité de l'occasion pour se rendre à Shawbridge, le centre le plus populaire des Laurentides pour le ski.

Pour le dernier dimanche cette saison le Chemin de Fer National du Canada fera, le dimanche 7 mars, circuler ce train spécial partant du Terminus du Tunnel à 8.50 a.m., Mont-Royal à 9.00 a.m., pour S.-Eustache, S.-Jérôme et Shawbridge; au retour les trains spéciaux quitteront Shawbridge à 7.00 p.m. et 7.52 p.m. (accordant ample temps pour dîner) et arriveront à Montréal à 8.45 p.m. et 9.45 p.m. respectivement. Les skieurs auront la faculté de prendre leurs skis avec eux dans les voitures. **Des billets aller et retour à prix réduits** seront encore vendus. La gare du Chemin de Fer National du Canada n'est qu'à deux minutes des terrains de ski, du club et des hôtels, vous épargnant ainsi les frais supplémentaires d'un traineau pour vous y rendre.

Prenez des mesures pour profiter de cette dernière excursion. On peut obtenir des billets à prix réduits et des dépliants donnant tous les renseignements au bureau des billets de la ville, 230, rue S.-Jacques ou à la gare Terminus du Tunnel. Tél. Main 4731. 7—3-5

MORT DU COLONEL A. PANET

TORONTO, 3. (Presse canadienne). — Le colonel Antoine de Lotbinière Panet, frère du major général Henri Panet, adjudant-général du Département de la Défense Nationale, à Ottawa, et membre de l'une des plus vieilles familles canadiennes françaises de ce pays, est décédé hier, après une courte maladie. Le colonel Panet était âgé de 60 ans. Il laisse une veuve et un fils.

Demandez LAIT DE MAGNESIE "PHILLIPS"

N'acceptez que l'authentique "Phillips" l'original Lait de Magnésie prescrit depuis 50 ans par les médecins comme anti-acide, laxatif, correctif.

Indications complètes avec chaque bouteille. — Dans toutes les pharmacies. 114-G

LA CITE AURA LE DROIT DE LES FERMER

Nouvelle mesure contre les maisons où l'on vend illicitement des boissons.

LOGEMENTS MALSAINS.

QUEBEC, 3. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le pouvoir de prendre possession et de fermer les établissements où sont vendues illicitement des liqueurs alcooliques sera donné à la ville de Montréal au moyen d'un amendement proposé au bille actuellement devant le comité des bills privés. C'est ce que nous apprenions hier soir de source certaine. Cette loi est en vigueur dans l'état de New-York, où elle est connue sous le nom de "Padlock Law". Elle sera nouvelle à Montréal en autant que le commerce illicite des alcools est concerné, mais le principe n'en est pas nouveau, car la ville possède déjà, et elle a exercé en certaines occasion, le pouvoir de s'emparer et de fermer les maisons de désordre.

Par l'amendement que l'on se propose de présenter au bill de Montréal, la cité pourra sévir avec la même rigueur contre les établissements qui vendent illégalement de la boisson. Le gouvernement aurait décidé de recourir à cette mesure énergique pour faire disparaître les dépôts illicites de liqueurs alcooliques. On se proposait de donner aux tavernes une heure de plus le soir, comme moyen de détruire les endroits clandestins, mais le gouvernement aurait résolu en définitive de recourir plutôt au "padlock law". On ne sait qui se chargera de proposer l'amendement en question mais on assure qu'il sera soumis au cours de la discussion du bill de Montréal aujourd'hui ou demain.

Un autre amendement important sera aussi présenté par l'Honorable M. David, secrétaire de la province. C'est une mesure d'hygiène. Le secrétaire de la province proposera de donner à la ville de Montréal le pouvoir de placarder les logements insalubres. Après qu'un propriétaire aura été notifié de l'état insalubre de sa maison, s'il persiste à la laisser dans cet état malsain, la ville pourra la placarder et la déclarer inhabitable. Ce sera, croit-on, un excellent moyen de faire disparaître les taudis et de contribuer à la diminution de la mortalité surtout chez les enfants.

Trois actions entre un propriétaire et un locataire

"Le locataire doit payer son loyer et le propriétaire doit faire les réparations qu'ils a promises sur le bail". C'est ce que vient de déclarer l'honorable juge Weir en décidant de trois actions entre un propriétaire et un locataire.

"La Cour a condamné d'abord le locataire à payer $198 de loyer échu, au propriétaire P. R. Thomas. Celui-ci de son côté fut condamné à payer $285, parce que les réparations n'avaient pas été faites.

Le propriétaire avait aussi intenté une action pour une réclamation supplémentaire de loyer échu. Cette action fut évoquée en Cour supérieure et fut jugée en même temps que la précédente, mais elle fut renvoyée par l'honorable juge Weir.

A la place des foyers américains

PHILADELPHIE, 3. — Des institutions publiques remplaceront bientôt le foyer pour l'éducation des enfants, si le foyer américain continue à se désagréger de ce train, déclare le juge Raymon MacNeill.

926 FAMILLES ACCEPTEES

Londres, 3. — Le lieutenant-colonel américains, les affaires des colonies, a annoncé hier, que 926 familles avaient été acceptées pour émigrer au Canada suivant le plan d'entrée de 3,000 familles.

LES CHIENS MUSELES OU ENCHAINES!

Ordre formel d'Ottawa aux propriétaires de chiens de Montréal.

LA RAGE!

"Sous et en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la loi des Maladies contagieuses des animaux, S.R.C. 1906, et les règlements concernant la rage, ordonnés par un arrêté en conseil, daté du 10 août 1905, et du 28 mai 1909, je déclare donc, puisqu'on m'a signalé l'existence de cas de rage dans les environs de Montréal, dans la province de Québec, le territoire ci-après décrit comme étant infecté:

"Dans la province de Québec, la cité de l'île de Montréal.

"J'ordonne par la présente que tous les chiens dans ce district soient tenus enchaînés et qu'ils ne soient pas laissés libres à moins d'avoir une muselière.

"Tous les chiens que l'on trouvera sans muselière seront immédiatement exécutés, et le propriétaire pourra être poursuivi d'après la loi des Maladies contagieuses des animaux.

"Daté à Ottawa, ce premier jour de mars, mil neuf cent vingt-six."

(Signé) "J.-H. GRISDALE,

"Sous-ministre de l'Agriculture".

Tel est l'ordre que le docteur Eugène Gagnon, directeur intérimaire du service municipal de santé, vient de recevoir d'Ottawa, par suite du cas de rage enregistré il y a quelques heures dans la municipalité de Dorval. Ce n'est cependant qu'une mesure préventive, attendu que l'on a signalé aucun cas de rage chez les 16,000 chiens que compte Montréal. Le docteur Gagnon approuve toutefois l'ordre du sous-ministre de l'agriculture à cause du voisinage de Dorval; aussi aviser-t-il en conséquence les propriétaires de chiens de s'y conformer aussitôt.

Cette mesure qui ressort de l'ordinaire vient à la suite de pourparlers entre nos autorités sanitaires et nos autorités fédérales. C'est ainsi que l'on a appris que le premier cas de rage chez les chiens a été enregistré dans le district de la Gatineau. Il était dû à un chien de chasse venant des Etats-Unis et amené là par un groupe de chasseurs; aussi y a-t-il semé la contagion.

L'ordre d'Ottawa a le même effet que le règlement municipal 487 de la cité de Montréal, qu'on eût pu appliquer dans les circonstances.

GUILLAUME AU THEATRE

BERLIN, 3. (Presse associée). — L'ex-prince héritier, Guillaume d'Allemagne a assisté hier, à une représentation de "Joséphine", une oeuvre de Max Reinhart, glorifiant Napoléon Ier, au dépens de sa première épouse. Guillaume ne ménagea pas ses applaudissements à l'acteur personnifiant Bonaparte, mais resta impassible lorsque l'orchestre entonna la "Marseillaise".

LE THE DE SAUGE FAIT FONCER LES CHEVEUX GRIS

Une magnifique chevelure ondulée d'une belle nuance foncée uniforme ne peut s'obtenir qu'en préparant un mélange de thé de sauge et de soufre. Votre chevelure fait votre charme. Elle embellit ou défigure votre visage. Lorsque vos cheveux sont fanés, deviennent gris ou striés, une couple d'applications de sauge et de soufre embellit son apparence au centuple. Ne vous tracassez pas à préparer ce mélange, car vous pouvez vous procurer cette fameuse vieille recette améliorée par l'addition d'autres ingrédients pour seulement 75 centins, toute prête à employer.

Elle a nom "Composé de Sauge et de Soufre de Wyeth" et on peut toujours être assuré que ce remède redonnera aux cheveux leur couleur et leur lustre naturels.

Tout le monde emploie le "Composé de Sauge et de Soufre de Wyeth" parce que ce remède fonce les cheveux naturellement et uniformément, de façon à ce que personne ne peut dire qu'on l'applique. Il suffit d'humecter une éponge ou une brosse molle avec ce produit et de la passer sur les cheveux en prenant une petite touffe à la fois; le matin les cheveux gris ont disparu, et après une autre application ils deviennent magnifiquement foncés et apparaissent éclatants et soulagés de brillants.

Contre Mal de Gorge

Avez-vous les amygdales enflées? Ressentez-vous un serrement à la poitrine? Frottez-vous la gorge et la poitrine avec Bengué. Il apaise la douleur, dégage la congestion, extirpe le froid de votre poitrine. Insistez pour avoir le produit authentique.

166F

BAUME BENGUÉ (ANALGÉSIQUE)

Le Baume Original 25c 1.00

Pour échantillon gratuit Envoyez 10c. pour couvrir les frais d'empaquetage et de poste à The Leeming Miles Co. Ltd., Montréal.

Un médecin les lui prescrit

On ne se guérit pas sans le vouloir ni surtout sans se bien traiter. Se bien traiter, pour un homme affaibli, épuisé et souffrant, ne consiste pas à absorber une quantité de médicaments, à prendre des toniques de toutes sortes ou à se payer des stimulants. Il ne devrait plus être nécessaire de lui indiquer les

PILULES MORO

maintenant que les succès de ce remède se comptent par milliers et sont connus. Un médecin les a prescrites à M. Joseph Giroux, 79, rue Rose de Lima, Montréal, qui obtient les forces qui lui manquent.

"Une grosse grippe que j'avais eue avait miné mes forces. J'étais resté longtemps abattu, sans vie et faisant avec peine mon travail de chaque jour. Les jambes me faisaient mal et je me sentais les reins broyés. Mon médecin me dit que le meilleur tonique que je pouvais prendre était les Pilules Moro. C'était vrai, puisqu'après quelques semaines de leur emploi, je me sentais moins fatigué le soir. J'ai continué ce même traitement et fus satisfait des forces acquises. Mais comme je ne suis plus jeune et que j'ai peu de résistance, je prends encore de temps en temps des Pilules Moro".

Les Pilules Moro sont en vente partout et envoyées par la malle sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Compagnie Médicale Moro, 1566, S.-Denis, Montréal.

LES FEMMES VOTERONT, DESORMAIS, AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Le comité des bills privés se rend à la requête d'une délégation féminine, présidée par Mme Henri-Gérin Lajoie. — Les femmes mariées en séparation de biens voteront à partir de mai 1926.

L'ETUDE DU BILL DE MONTREAL

QUEBEC, 3. — Du correspondant de la Patrie). — Le comité des bills privés de l'assemblée Législative a repris, à midi, l'étude du bill de Montréal en entendant une délégation de dames de Montréal venue demander au comité le droit de vote aux élections municipales pour les femmes mariées sous le régime de la séparation de biens.

Madame Henri Gérin-Lajoie s'est faite, devant le comité, l'interprète des dames de la Métropole. Elle exposa aux membres du comité la même requête que cette délégation avait déjà présentée à l'hôtel de ville de Montréal. Madame Gérin-Lajoie accompagna la requête d'un long discours sur le rôle social de la femme et son influence dans la société.

LE VOTE AUX FEMMES

Madame Simpson parla ensuite en anglais, appuyant au nom des dames anglaises, la requête soumise au comité.

M. J.-H. Dillon, député de Ste-Anne, appuya ensuite la demande de la délégation. Il déclara que ce ne serait qu'un acte de justice que d'accorder aux femmes mariées sous le régime de la séparation de biens, et qui paient des taxes au même titre que les hommes, le droit de vote aux élections municipales.

M. Dillon proposa comme conclusion au comité l'amendement qui fut adopté par le conseil et fut ensuite défait par un vote de neuf contre cinq.

Le président demanda alors si le maire Duquette était présent, mais le maire n'y était pas.

—"Le maire Martin y est", observa M. Tétreault, député de l'Islet.

L'HON. M. MARTIN

L'hon. M. Martin, qui était parmi les députés se leva et déclara que dans les circonstances, il était trop intéressé pour exprimer une opinion.

L'échevin J.-A.-A. Brodeur, invité à donner son opinion, se prononça en faveur de la demande. "J'étais en faveur, au conseil, dit-il, mais nous étions en minorité".

LES FEMMES VOTERONT

L'amendement fut alors adopté, mais, à la demande de Me St-Pierre, qui fit observer qu'il n'y avait pas moyen de faire de changement pour les prochaines élections municipales, il fut stipulé que le droit de vote conféré aux femmes mariées n'entrera en vigueur que le 1er mai 1926.

La délégation se retira fière de son succès.

LES CARTES ELECTORALE

Le comité reprit ensuite l'étude des articles du bille suspendus hier. La discussion reprit sur la question de la carte électorale.

L'hon. M. Taschereau exprima des doutes sur la possibilité d'appliquer la loi aux prochaines élections, si la loi n'est sanctionnée que vers le 25 ou le 27 mars. L'échevin Quintal ne partage pas les craintes du premier ministre et déclara que deux jours seraient suffisants. Il croit que la loi est parfaitement applicable dès cette année.

M. Houde suggère de hâter la sanction du bill, comme la chose se fait souvent.

La clause est alors adoptée. La carte électorale sera donc envoyée entre la cinquième et la deuxième semaine précédant le vote.

Elle sera adressée par la poste et contiendra l'indication d'endroit où la personne a le droit de voter. Si un électeur ne reçoit pas l'avis ou le perd, il peut, sur un affidavit à cet effet, obtenir un duplicata dans les cinq jours avant la votation.

—Si ça ne marche pas, observa le premier ministre après l'adoption de la clause, ça sera votre affaire.

LE PONT DE LONGUEUIL

M. Houde, de Ste-Marie, revint à la charge avec un amendement pourvoyant que, pour que la ville de Montréal puisse contribuer à la construction du pont de Longueuil, les entrepreneurs devront payer aux ouvriers travaillant à cette entreprises des salaires raisonnables.

L'hon. M. Taschereau ne voit pas la possibilité d'imposer une telle condition, qui pourrait donner lieu à des difficultés nombreuses, principalement pour la vente des obligations.

"Pour ma part, dit-il, je ne serais pas prêt à contribuer un tiers, si en aucun temps la ville de Montréal pouvait être dégagée de sa responsabilité."

L'amendement fut rejeté et le comité vota la clause autorisant la ville à contribuer à la construction et à l'entretien du pont de Longueuil.

LE BOULEVARD ST-JOSEPH

La clause suivante relative aux expropriations pour le prolongement du boulevard St-Joseph est aussi adoptée.

A une heure, le comité s'ajourna à demain à 10 heures et demie. L'hon. M. Taschereau annonça que le comité siègera aussi vendredi afin de permettre de terminer l'étude du bill cette semaine.

La Chambre siègera vendredi après-midi, mais ne siègera pas lundi.

LES PRESBYTERIENS LE CONSERVERONT

Ils s'entendent avec leurs adversaires au sujet du collège.

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Avant de reprendre la discussion du bill de Montréal, ce matin, le comité des bills privés a terminé l'étude du bill concernant l'Eglise-Unie du Canada.

A la demande de M. Lafleur, le comité passa immédiatement à la clause du bill qui concerne le collège presbytérien, le plus grand point litigieux de la mesure. M. Lafleur annonça que les opposants et les promoteurs du bill en étaient arrivés à une entente partielle.

Les presbytériens conserveront la propriété du collège et des fonds de donations jusqu'à ce que la commission se soit prononcée, mais les unionistes auront accès aux archives de l'institution.

Me Geoffrion ayant déclaré que l'Eglise-Unie voulait garder la charte du collège les procureurs des opposants s'y objectèrent en affirmant qu'elle leur était indispensable pour rester en possession du collège.

Le comité décida unanimement de laisser la charte du collège avec l'immeuble en la possession des presbytériens. Quant aux donations, elles resteront aussi leur propriété jusqu'à ce que la commission d'arbitrage se soit prononcée.

Les presbytériens tentèrent ensuite une effort pour élargir le cadre de la commission d'arbitrage en prétendant que la commission telle que constituée par la loi ontarienne ne peut répondre à tous les besoins de la situation provinciale.

L'enquête préliminaire du Dr C.-A. Molleur

L'enquête préliminaire dans le cas du docteur Charles-Albert Molleur, trouvé récemment coupable d'homicide, par le jury, en cour du coroner, lors de l'enquête sur la mort de Gladys Sharp, âgée de 23 ans, domiciliée sur la rue Mance, décédée d'une péritonite que l'on croit consécutive à une opération illégale, a été commencée ce matin devant le juge Cusson. Le docteur Derome, qui a fait l'autopsie du cadavre, a déclaré qu'il ne pouvait assurer que Gladys Sharp avait succombé à une opération illégale. Les docteurs Chipman et Klausmann, de l'hôpital Royal Victoria, ont témoigné dans ce sens. On a procédé à la lecture de la déposition ante-mortem. Pour permettre à un témoin d'être présent, le juge Cusson a ajourné l'enquête à 2.30 heures cet après-midi. Me Gustave Dutaud représentait le docteur Molleur et Me Tom Walsh la famille Sharp. Me Antoine Chauvin occupait pour la couronne.

Il avoue avoir volé un saxophone de $236

Un nommé Florian Urbain alias Dansereau s'est avoué coupable ce matin devant le juge Perrault à l'accusation d'avoir volé un saxophone d'une valeur de $236. Le plaignant a déclaré qu'il était prêt à retirer sa plainte si l'accusé lui remettait son saxophone. Le juge Perrault prononcera sa sentence le 5 courant.

LES DROGUES EXCITENT LES REINS, BUVEZ DE L'EAU

Prenez des sels aux premiers signes d'irritation de la vessie ou de mal de dos.

Les hommes et les femmes d'Amérique doivent toujours se mettre en garde contre la maladie de reins, parce que l'on mange trop d'aliments trop riches. Notre sang est rempli d'acide urique que les reins refusent de filtrer; ils s'affaiblissent par surcroit de travail et deviennent paresseux, les tissus éliminateurs se bloquent et il en résulte la maladie des reins, de la faiblesse de vessie et un déclin général de la santé.

Lorsque vos reins vous donnent une sensation de morceau de plomb, lorsque votre dos vous fait mal et que votre urine est épaisse et pleine de dépôts, si vous êtes obligé de vous lever deux ou trois fois pendant la nuit, si vous avez des maux de tête ou des étourdissements, si vous êtes nerveux, si votre estomac est acide et si vous souffrez de rhumatisme lorsque la température est mauvaise, commencez à boire beaucoup d'eau douce et procurez-vous chez votre pharmacien environ quatre onces de sels Jad; prenez-en une grande cuillerée dans un verre d'eau, avant le déjeuner pendant quelques jours et vos reins agiront parfaitement.

Ces fameux sels sont faits avec de l'acide de raisin et du jus de citron combinés avec de la lithine et l'on s'en sert depuis des années pour débarrasser et stimuler les reins bloqués; pour neutraliser les acides de l'organisme de façon à ce qu'ils ne soient pas plus longtemps une cause d'irritation, ce qui mettra souvent fin aux dérangements de la vessie.

Les sels Jad sont peu coûteux, ils sont inoffensifs, font un délicieux breuvage effervescent à l'eau de lithine et devraient se trouver dans tous les ménages, parce que personne ne peut se tromper en possédant un bon remède pour nettoyer les reins.

LE TRAVAIL DE NOS DEPUTES

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA SESSION FEDERALE QUI VIENT D'ETRE AJOURNEE

Trente-huit séances ont été tenues durant les 54 jours écoulés depuis le 7 janvier.—Vingt-neuf séances consacrées au débat sur l'adresse.

QUINZE CENTS PAGES DE HANSARD

OTTAWA, 3. — (Du correspondant de la Patrie). — Ci-inclus un tableau donnant les principaux événements de la session fédérale, du jour de l'ouverture jusqu'à date :

7 jan.—Ouverture: élection de l'hon. M. R. Lemieux à la présidence.
8 jan.—Discours du trône:—Motion de confiance de l'hon. M. Lapointe. Point d'ordre de M. Meighen—maintenu par le président. Motion d'ajournement de M. Lapointe, amendement de non-confiance de M. Meighen.
11 jan.—Reprise du débat sur cet amendement.
14 jan.—Vote sur cet amendement 120 à 123 pour le gouvernement. Ajournement au 18.
15 jan.—Le Sénat s'ajourne au 16 février.
18 jan.—Adresse proposée par M. Elliott, secondée par M. Lacombe. Amendement de M. Meighen.
1 fév.—Vote sur cet amendement, 115 à 125 contre l'amendement.
2 fév.—Motion de l'hon. M. Lapointe pour l'ajournement au 15 mars—M. Sutherland propose l'ajournement du débat à minuit—Rejet de cette motion par 124 à 114—A quatre heures M. Stansell propose encore l'ajournement—Rejet de cette motion à 119 à 118.
L'hon. M. Stevens propose une enquête sur les Douanes.
5 fév.—L'hon. M. Boivin annonce le comité d'enquête que préside M. Paul Mercier—Vote sur l'amendement Stevens qui est rejeté par 119 à 112—Vote sur la motion d'ajournement au 15 mars, 120 à 112 en faveur.
6 fév.—Reprise du débat sur le discours du trône.
M. Sutherland en appelle de la décision de l'orateur au sujet d'une expression déclarée non-parlementaire. La décision de M. Lemieux est maintenue par un vote de 87 à 71.—M. Sutherland propose son amendement contre le traité d'Australie.
15 fév.—L'hon. M. King est élu député de Prince-Albert.
16 fév.—Rejet de cet amendement par un vote de 119 à 108.
M. Bird, progressiste pose la question préalable.
M. Cahan qui devait proposer un amendement de non-confiance reprend ensuite le débat sur l'adresse.
Le sénat faute de recevoir du travail des Communes s'est ajourné au 6 avril.
20 fév.—Démission de l'hon. G. P. Grahan, ministre des chemins de fer et entrée de l'hon. C. A. Dunning dans le cabinet comme son successeur.
26 fév.—Après un caucus conservateur M. Boys le whip du parti annonce que l'opposition continuera le débat jusqu'au retour de M. King en Chambre.
1 mars—M. Lapointe donne avis d'une motion de clôture.
2 mars—Motion de M. Lapointe adoptée par 108 à 95.
Motion Bird, posant la question préalable adoptée par 108 à 102.
Adresse en réponse au discours du Trône adoptée par 111 à 102.

Depuis le 7 janvier, sur 54 jours, les députés ont tenu 38 séances dont 29 exclusivement consacrées à l'adresse en réponse au discours du Trône.
Le "Hansard" comprend plus de 1,500 pages.

Les deux gardiens de phare sont sauvés

PARIS, 3. — On vient d'annoncer que les deux gardiens de phare en péril à La Veillette, au large des côtes de la Bretagne, ont été sauvés. Depuis plus de deux mois, ces deux gardiens étaient sans communications. Leurs provisions s'étaient épuisées. S'ils étaient restés quelques jours de plus sans secours, ils seraient morts de faim.

Les pompiers arrosent les grévistes

PASSAIC, N.J., 33. — Les ouvriers de l'industrie textile en grève ont donné du fil à retordre à la police hier. On a vainement tenté de les disperser, alors qu'ils voulaient faire un mauvais parti à leurs adversaires. Les bombes lacrymatoires furent inutiles; les détachements de police n'y firent rien. Alors on appela les pompiers qui arrosèrent la foule libéralement. Force fut alors aux manifestants de se disperser.

DOUMER IRA A LONDRES

PARIS, 3. — Le ministre des Finances Doumer a notifié Winston Churchill, le chancelier de l'Echiquier anglais qu'il irait à Londres aussitôt que le débat sur les finances serait terminé à Paris. On croit que Doumer espère avoir de meilleurs termes sur le règlement de la dette française à l'Angleterre.

EXPOSITION D'OEUVRES D'ART ANTIQUE

Photographie de quelques peintures et oeuvres d'art antique mises récemment en exposition au Foyer Saint-Joseph, rue Delorimier. Ces travaux artistiques sortent de l'atelier de madame C. Bermingham, de Chicago, Ill.

DES REUNIONS QUOTIDIENNES DU CABINET

Le gouvernement profite de l'ajournement pour tailler de la besogne.

FUTUR MINISTRE

OTTAWA, 3. (Presse canadienne). — Une amnistie vient d'être conclue et la bataille parlementaire qui s'était déclanchée le 7 janvier dernier, vient d'avoir un répit d'ici au 15 mars. Chaque parti va en profiter pour respirer un peu, mais ce n'est là qu'un court repos.

Entretemps, le gouvernement travaille à la préparation des lois qu'il veut soumettre à la Chambre: il y a des réunions du cabinet tous les jours. On revise les estimés budgétaires et on prépare les projets de loi. Parmi ceux-ci on peut citer le projet de loi de pension pour le vieil âge; un projet de loi pour les crédits agricoles; un autre projet de loi concernant les ressources naturelles de l'Alberta; un autre pour amender la loi des élections fédérales. Il y a d'importantes nominations à faire.

Bien que le terme d'ajournement soit plutôt court et ne saurait permettre une réorganisation générale du cabinet, on s'attend à ce que la nomination de l'hon. M. Dunning soit suivie d'une autre nomination. Le nom de W. D. Euler, député libéral de Waterloo-Nord a été maintes fois mentionné. On dit qu'il aura le ministère du travail.

Si le gouvernement avait pu obtenir l'ajournement de six semaines, comme c'était son premier désir, on aurait tenu plusieurs élections partielles à la même date. Mais ,maintenant que l'ajournement ne durera que douze jours, on devra faire les élections partielles à différentes dates, car autrement la position du gouvernement pourrait être précaire.

A l'heure actuelle il y a deux sièges vacants: celui de Prince-Albert et celui de Regina. L'hon. M. King a été élu dans Prince-Albert, mais il ne peut pas prendre son siège avant le 15 mars. M. Dunning est candidat dans Regina, mais la date de l'élection partielle n'a pas encore été fixée.

Quand le premier ministre prendra son siège le 15 mars, il y aura encore un siège vacant, mais un seul, de sorte qu'il est probable qu'un député démissionne pour permettre à un nouveau ministre de le prendre.

Mais, il y a d'autres nominations à faire en dehors de celle du cabinet. Il faut nommer la commission pour l'enquête sur les droits maritimes. La commission tarifaire, qui fut sujette à tant de controverses, n'est pas encore nommée. Il y a, de plus, deux vacances au sénat.

Le gouvernement peut donc s'attendre à des journées de travail ardu quand il se réunira de nouveau. Le long débat sur l'adresse a suscité une foule d'interpellations et de "motions" de la part des députés. Le gouvernement devra répondre à 181 questions qui lui furent posées au cours du débat et à 104 "motions". Les députés ont certains jours pour présenter des "motions". Dans les quatre premières semaines de la session il y a trois jours par semaine réservés aux députés. Après cela, il n'y en a que deux: le lundi et le mercredi. Il se peut donc que le gouvernement ne puisse pas répondre aux 104 motions présentées.

La plupart des députés qui demeurent loin d'Ottawa, resteront à Ottawa pendant l'ajournement. Robert Forke et les progressistes veulent rester sur les lieux pour suivre les événements et ils auront plusieurs conférences avec le gouvernement en vue des lois que l'on se propose de soumettre.

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le ministre de la Justice a refusé de remettre la sentence du fouet dans le cas de John Leahman et Jas. Gordon, condamnés à six mois de prison et 15 coups de fouet pour tentative de vol à la banque Nationale à Calder, Alberta. Ils ont assailli le gérant; celui-ci n'est pas encore rétabli. La peine du fouet sera donc imposée.

MORT SUBITE DE Me ALPH. MORIN, C.R.

Une angine le terrasse alors qu'il était à Québec hier après-midi.

BIOGRAPHIE

QUEBEC, 3. (De notre correspondant). — Monsieur Alphonse Morin, c.r., du bureau légal Morin, Cormier et Forget, de Montréal, est décédé subitement hier après-midi, à son arrivée de Montréal, pour suivre la discussion du bill de la cité de Montréal, devant la Législature.

M. Morin avait téléphoné quelques minutes avant sa mort à l'honorable sénateur L'Espérance, son cousin, avec qui il devait dîner hier soir. Ne trouvant pas de taxi à la gare en raison de la tempête qui faisait rage, il se mit en route pour le Château Frontenac. En passant devant un restaurant de la rue S.-Paul, il se sentit mal et entra dans le restaurant pour demander de l'aide. On appela le Dr René Plamondon, mais les secours de la science furent impuissants contre le mal

FEU Me ALPHONSE MORIN, c.r.

qui venait de le terrasser et il expirait quelques minutes après. M. Morin a succombé à une angine de poitrine. Ce n'est que trois heures après sa mort qu'on put arriver à l'identifier et à prévenir son gendre, M. A. Bergevin, de Montréal. La dépouille mortelle a été transportée à la morgue et sera mise à bord du train qui quitte Québec ce soir à destination de Montréal.

Me Alphonse Morin était âgé de 70 ans et six mois, étant né à S.-François de Montmagny en 1855. Il laisse dans le deuil son épouse, née Rachel Villeneuve; deux fils, Pierre Villeneuve et André; cinq filles, Mme A. Bergevin (Josette), Mme Maurice Forget (Suzanne), Mesdemoiselles Louise, Lucie et Madeleine Morin. Il était le beau-frère de M. E.-W. Villeneuve, ex-commissaire de la cité et de M. Jacques Villeneuve.

Le distingué défunt fit ses études classiques au collège de Montréal et ses études de droit à l'Université McGill. Il pratiqua sa profession durant plusieurs années à Saint-Jean (Qué.), où il fut protonotaire. Il vint à Montréal et fit partie de l'étude Morin, Cormier et Forget jusqu'à sa mort. Il était administrateur de la succession J.-O. Villeneuve.

La date des obsèques sera annoncée plus tard.

En revenant, sa maison est en feu; elle sauve ses petits

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Mme Oscar Dupuis, de Eastview, revenait d'une visite à sa belle-mère, hier après-midi, lorsqu'en arrivant chez elle, elle constata que le feu était à sa maison.

Mme Dupuis sauva ses trois enfants, puis appela les pompiers et en attendant leur arrivée, un voisin jeta des pelletées de neige sur les flammes. Quelques minutes plus tard et les enfants auraient succombée. On croit que ce sont eux qui ont mis accidentellement le feu au lit, dans une chambre à coucher.

Rien d'efficace dans la coopération

(Suite de 1ère page)

M. Doucet dit que, chaque jour, le comité perd beaucoup de temps dans des disputes d'avocats, membres du comité, sur la méthode de procéder et pendant ce temps rien ne se fait.

M. St-Père dit que ce que l'on veut savoir, c'est s'il y a des employés malhonnêtes dans l'administration, si des individus ont volé le trésor public. Quant à la contrebande aux Etats-Unis, contrebande de la boisson, le Canada n'a rien à y voir. Si les Etats-Unis ont à s'en plaindre qu'ils s'en occupent eux-mêmes. Finalement, le comité décide par un vote que les auditeurs du comité iront examiner sur place les livres des distilleries et autres compagnies, si c'est nécessaire, sur les instructions du comité. M. St-Père a voté contre ses collègues libéraux sur cette question.

M. Orr, inspecteur des Douanes à Hemmingford est ensuite interrogé par M. Calder au sujet de l'auto Jewett sédan volé qui a été saisie trois fois, tel que dit hier, mais il ne fournit aucun renseignement nouveau. A une heure et cinq, le comité s'ajourne jusqu'à trois heures alors qu'il décidera de la vacance qu'il doit prendre.

UNE PLAINTE POUR $15,000 EST PORTEE

Joseph Ernest Messier comparaît de nouveau devant le juge. — Déclaration sensationnelle.

Joseph Ernest Messier, télégraphiste et agent d'affaires, 618 rue Mentana, arrêté samedi matin dans les circonstances que nous avons déjà relatées, a comparu, ce matin, devant le juge Gustave Perrault sous une nouvelle accusation de fraude. Il est accusé d'avoir, au cours des derniers douze mois, obtenu sous de fausses représentations, de diverses personnes et en divers montants une somme de $15,000. C'est la quatrième accusation portée contre l'accusé mais elle comprend, nous dit-on, les trois précédentes.

La Couronne prétend que l'accusé a vendu des actions d'une compagnie qui existe mais qui ne fonctionnerait pas. Il s'agit d'actions sur des puits d'huile dans le Colorado. La défense soutient que cette compagnie est responsable et qu'il s'agit tout simplement d'actionnaires qui ne sont pas satisfaits parce que les dividendes se font attendre."

Le juge Perrault a décidé que le cautionnement de $2,000 fourni dans les trois autres causes servirait également pour cette dernière cause. L'enquête préliminaire aura lieu le 9 courant.

"Nous désirons savoir, déclara Me L.-A. Rivet, c.r., si la Couronne a d'autres plaintes à porter contre l'accusé. Mon client ne sait jamais lorsqu'il rentre chez lui le soir si un détective ne l'attend pas, avec un mandat. Mon client ne se sauve pas. Si on a d'autres plaintes à porter, qu'on les porte donc pendant qu'il est ici, au lieu de l'arrêter à tout instant.

"Parce que le public se plaint de ce qu'un grand nombre de personnes depuis quelque temps ont perdu de l'argent dans les compagnies fictives, il a fallu évidemment trouver une victime pour le calmer. Et c'est mon client qui est devenu le boucémissaire. J'ai ici une lettre d'un plaignant qui dit qu'il ne savait pas lorsqu'on lui a fait signer un certain document que c'était un mandat contre l'accusé. Autrement, dit-il, je ne l'aurais jamais signé. Il ajoute que l'accusé ne lui avait jamais fait de fausses représentations. Encore une fois, si on a d'autres plaintes qu'on le dise."

"Je ne puis rien promettre pour l'avenir", répondit Me Robert Bourassa qui occupe pour la Couronne dans cette cause, sur les instructions du procureur général.

Messier faisait affaires sous la raison sociale "Western Securities Corporation", 1688 Papineau.

Transactions Immobilières

Alex. Condal a vendu à Dominion Financial Corporation Ltd., les nos. 3568 et 3548a de la rue Sherbrooke Ouest pour $50,000.

Burt Austin McDonald a vendu à Chs. H. G. Short le no. 729 de l'avenue Upper Belmont pour $20,000.

Zénon Trudeau et al ont vendu à J. S. Fry and Sons Ltd., le no. 312 de la rue Notre-Dame de Grâces pour $12,000.

La Banque Canadienne Nationale a vendu à The Bell Telephone Co. of Canada Ltd., les lots 10-797 à 904, mesurant 200 x 100 vacant, ayant front Rue St-Dominique pour $12,000.

Le Shérif de Montréal a vendu à Stuart Stanley Bate, lots nos. 50, 50a, quartier Laurier, bâtisses Boulevard St-Laurent, nos. 1728 à 1738 pour $23,100.

La Succession F.-Xavier Craig a vendu à Narcisse Nolin, ptie 407 lots 407-28, 22, 23, 27, 18, 19 20 21 31 quartier Mercier bâtisses rue Notre-Dame Est, no. 4590 pour $15,000.

Euclide Vésina a vendu à Flynn et Sénécal, lot no. 1101-144 quartier Bourget, mesurant 38 x 101 pieds, bâtisses nos. 665 à 671 rue Panet pour $8,500.

Le Shérif de Montréal a vendu à P.-A. Grothé, lots nos. 2530-532, 534 quartier St-Paul, mesurnt 50 x 80 pieds, bâtisses nos. 205 à 209 rue Cardinal, pour $7,800.

Voir aussi page 12.

UN CAMBRIOLAGE SUIVI DE DEUX ARRESTATIONS

Prompte intervention d'un agent de police de Rosemont.—Accusés en cour.

Un cambriolage dans une boucherie située au No 2901 de la rue Dandurand a été suivi hier soir de deux arrestations, grâce à la prompte intervention du constable Boisclair, du poste de police de Rosemont.

Le constable Boisclair demeure au No 5638 de la Sixième avenue. Vers 10 heures, hier soir, il était en repos chez lui lorsqu'il entendit du bruit provenant de la boucherie située en arrière de son logis. Il téléphona aussitôt au poste de police et les agents Labelle, Lalande et Gauthier furent dépêchés sur les lieux. L'agent Boisclair se joignit à eux et comme ils arrivaient à la boucherie ils virent un homme qui se sauvait. Le constable Gauthier s'élança à sa poursuite et parvint à capturer. C'est sa sixième arrestation depuis le 29 décembre.

Dans l'intervalle, les trois autres policiers constatèrent que les voleurs étaient entrés dans la boucherie par une fenêtre de côté. Ils entrèrent à leur tour dans l'état et ils y trouvèrent un individu qui fut aussitôt mis sous arrêt. Au poste de police, l'individu a été fouillé et on a trouvé sur lui une somme de $9.50. Le propriétaire de la boucherie, prévenu par téléphone, est accouru sur les lieux et a déclaré qu'une somme de $27.50 était disparue de la caisse-enregistreuse. Dans un évier, le constable Lalande a trouvé une somme de $18 jetée là par un des voleurs.

Les deux accusés, Emile Raymond, 24 ans, et Geo. Eugène E.-Amand, 26 ans, se sont avoués coupables ce matin devant le juge Gustave Perrault. Ils recevront leur sentence vendredi prochain.

Un verdict de mort accidentelle dans le cas de Edward Fee

Le conorner-adjoint Prince a rendu un verdict de mort accidentelle, ce matin, dans le cas de Edward Fee, âgé de 33 ans, décédé au garage de la "Montreal Motor Sales", situé au numéro 1470 du Boulevard Saint-Laurent, alors qu'il était couché dans un coupé Dodge, pour se reposer.

L'autopsie a démontré que Fee avait été asphyxié par l'acide de carbone. Le défunt a été identifié par son frère venu de New-York.

Prenez part aux jeux de vos enfants!

FAITES en sorte que la mauvaise santé ne vous soit jamais un obstacle aux plaisirs de vos enfants ou aux vôtres. Beaucoup de mamans prétendent qu'elles sont trop fatiguées pour prendre part aux amusements de leurs enfants. La cause en est ordinairement due au fait qu'elles se sont négligées au point de devenir nerveuses et épuisées.

Il a été prouvé, par des recherches médicales, et d'une manière définitive, qu'une des causes de l'épuisement d'un système est un manque de certains éléments minéraux, y compris le fer, le potassium, le calcium, le sodium et le phosphore, et il est impossible de jouir d'une bonne santé, tant que le système n'a pas absorbé une proportion suffisante de ces minéraux. Le WINCARNIS CONTIENT CHACUN DE CES ELEMENTS, en plus d'autres ingrédients créateurs de la santé, et ce, sous une forme qui les fait absorber le plus rapidement par le sang et se transporter à toutes les parties du corps, pour y être transformés en force vitale.

Plus de dix mille médecins ont recommandé le Wincarnis dans des cas de nervosité, d'anémie, d'insomnie et de débilité générale qui est le complément d'un système épuisé. Voilà cinquante ans que ce créateur de force et restaurateur des nerfs transmet aux femmes et hommes débiles un regain de vie et de bonheur.

Achetez une bouteille de Wincarnis, aujourd'hui, chez votre pharmacien. Essayez-le et constatez le changement qui s'opérera en quelques jours.

Wincarnis

Produit la Santé

Coleman & Co. (Canada,) Ltd.

67, rue Portland Toronto

CETTE PAGE S'ADRESSE PLUTOT AUX GENS ECONOMES

La Patrie
Montréal, Qué.
ANNONCES CLASSIFIEES

Toutes les annonces doivent paraître sous la rubrique appropriée et dans les modèles de caractères d'imprimerie de la "Patrie".

TARIF DES ANNONCES CLASSIFIEES

Tarif quotidien par ligne pour insertions consécutives:

	Chargées	Comptant
Six jours	10c	8c
Trois jours	12c	10c
Un jour	15c	12c

Décès, 50c par insertion.
Naissance, 50c par insertion.
Service anniversaire, 75c par insertion.
Remerciements, $1.00 par insertion.
Fiançailles, $1.00 par insertion.
Prochain mariage, $1.00 par insertion.
Mariage, $1.00 par insertion.

ANIMAUX

ANIMAUX FAVORIS

A VENDRE, chien Danois 440 Saint-Christophe. 7-1

CHIEN policier belge, tout noir, 9 mois, descendant Filou des Mascottes. Bien dressé et bon gardien. $35. Visible le soir 4457 Delorimier. Tél. Amherst 3892. 6-4

JOLIES petites chiennes qui vont devenir très grosses pour la garde, à vendre très bon marché. 1292 Delaroche. 7-1

PEKINOIS enregistrés, deux mois, mâle et femelle, enfants de Céleste of Mangza, grands parents importés. 338 St-André. 3-5

QUATRE chèvres et un bouc, prix raisonnable, 1022 Chruch, Verdun. 6-3

CHEVAUX, BESTIAUX

CHEVAL à vendre, belle jument commode 1,200 livres environ, très bonne condition. Une offre raisonnable sera acceptée. S'ad. 715 Gilford. Bel 1609. 7-15

CHEVAL, voiture à neige et attelage, le tout pour $40. S'ad. 0203 Delaroche. 7-1

JUMENT pesant 1,200 lbs en bon ordre, convenable pour épicier ou ronde de lait, âgé 11 ans. Prix $50.00. S'adresser à Sterling Teas, 1215 rue St-Jacques, Cité.

AUTOMOBILES

AUTOMOBILES DEMANDES

CADILLAC 8 sedan avec licence de taxi à échanger pour truck d'une tonne. S'ad. 5587 8e Avenue, Rosemont. 5-10

AUTOMOBILES A VENDRE

BARGAIN—Auto McLaughlin "Touring" en parfait ordre, bons pneus, batterie neuve, peinture extra, à vendre à un prix très bas. Cause départ. Clairval 0057J. 5-5

RADIATEUR (Honey-Comb) pour Ford, modèle 1926, seulement dix jours d'usage a coûté $17, sacrifiera $12, vendrais aussi autres accessoires. S'ad. 1868 Henri-Julien. 5-3

ROLLS-ROYCE, dernier modèle de 1923, carrosserie-cabriolet Barker. Mileage 18,000. S'adresser Boîte Postale 202, Montréal, Qué. 7-6

STUDEBAKER en bon ordre, à sacrifice, S'ad. 2372 Christophe-Colomb. 6-5

STUDEBAKER 6 cylindres, en très bon état, modèle touring, 7 places, à vendre ou à échanger pour petit Sedan, visible le soir après 6 hrs p.m. Téléphore Paquette, 2165 Christophe-Colomb. Cal. 0595J. 6-3

VENTE DE DEMENAGEMENT—

D'autos usagées, modèles ouverts et fermés de Cadillacs remises à point. Portant la garantie d'une auto neuve. Autres marques, telles que Hudson, Willys - Knight, McLaughlin, Nash, Studebaker. Conditions libérales. Echange fait. Ouvert le soir. Cadillac Cars Ltd., 3447 Ave du Parc. 6-6

$5.00 ACHETENT FORD—

Modèle de votre choix gardé sans charge, d'ici livraison. Notre nombre à ces conditions est limité à 50 seulement. Hâtez-vous. Voyez M. Forest, Genereux Motor Co., 254 Ouest Ontario. 6-3

MOTOCYCLETTES

MOTOCYCLETTE à vendre, 2 cylindres. Thor. 15 H.P., vraie occasion, $40.00. 1454 St-Clément. 6-5

MOTOCYCLETTES USAGEES. Nous avons un bel assortiment que nous vendons à termes très faciles. Deux ans pour payer. McBride, 2081 rue Bleury. Jos. Lamarre, succursale 1314 Ontario Est. 5-6

REPARATIONS

APPELEZ EST 9828, pour vos réparations de bicycles de tout genre. Nous allons chercher et livrons la marchandise à domicile. 7-9

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRES SANS PENSION

AMHERST, 267, près Ste-Catherine, grande et petite chambres à louer bon chez soi, eau chaude. 6-5

AMHERST 1161, salon double à louer bain, téléphone, prix modérés, près Dorchester. 7-4

AVE HOTEL DE VILLE, 451, grande chambre à louer, près des chars Ontario, prix modéré. Tél. Lancaster 2635. 7-3

BELLE chambre, monsieur seulement, maison tranquille, deux chambreurs, confort désiré. Nouvelle locataire. Visible de 4 hrs à 8 hrs. S'adresser à 202 St-Timothée. 6-3

CHAMBRE en avant très confortable, bon chez soi, famille privée, eau chaude, pension si désirée, pour jeune fille. 348 Rivard, près Rachel, téléphone Bélair 0813w. 2-10

CHAMBRE à louer avec châssis qui donne sur la rue, monsieur respectable. Sad. 1987 Gauthier. 4-4

CHAMBRE à louer avec usage de cuisine si désiré, eau chaude, téléphone, Bélair 1860-W, 571 Mont-Royal Est, 3ième. 7-1

CHAMBRE à louer dans famille privée, seul pensionnaire. En face du Parc Lafontaine, 3527 Papineau. Prix $3.00 par semaine. 7-3

CHAMBRE pour messieurs seulement, famille privée pas d'enfants, 499 S.-Hubert. Est 8088F. 4-7

CHAMBRE double meublée ou non pour messieurs de préférence, au mois de mai seulement. Calumet 1573M. Drolet près St-Zotique. Prix raisonnable. 6-4

CHAMBRE à louer chez gens fiables, chambre et pension ou seulement chambre, électricité et usage du bain 5348 rue Chabot. 7-1

CHAMBRE à louer sur devant, bon chez-soi. S'ad. 1609 Wolfe. 7-1

CHAMBRE à louer, confort du chez-soi, pension si désirée, prix modéré, seul pensionnaire, maison privée. 4255 Ave Delorimier, entre Rachel et Marie-Anne. 7-1

CHAMBRE à louer dame ou couple, Clairval 3934w. 2050 Lasalle. 7-4

89 CITY-HALL, grande chambre avec poêle à gaz, bain, eau chaude. Téléphone Lancaster 5435. 7-3

DORION, 1919, Chambre à louer, beau garde-robe, usage du téléphone, dans une famille privée sans enfants. 6-3

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRES SANS PENSION

DES ERABLES 2160-6162; 4 chambres modernes, fera ménage. $16. Amherst 4952. 7-1

GRANDE chambre meublée avec garderobe, famille sans enfant, pension si désirée. Am. 1329. 296a Fabre. 7-1

GRANDE chambre à louer, meublée dans famille, toute de grandes personnes, occupation immédiate. 38 Champagne. 3-10

JEANNE-MANCE, 26, près Ste-Catherine, chambres propres et bien ensoleillées. Nouvellement décorées. Nouvelle propriétaire, 26 Jeanne-Mance. 6-3

PARC LAFONTAINE, 492, coin de Laroche. Tél. Amherst 1206, $3.00 par semaine. 6-5

PANET 629, grande chambre pour deux messieurs ou couple dans famille privée, pas d'objection aux enfants, usage de cuisin. 5-3

ST-DENIS, 5023. Chambre sur devant, meublée ou non, toutes commodités, chez personne seule. Téléphone B. 1624-W. 7-2

STE-ELISABETH, 95. Grande chambre à louer, confort de chez-soi. Est 7397. 3-5

CHAMBRES AVEC PENSION

SAINT-DENIS, 4719. Très grand salon, partiellement meublé, 3 fenêtres. Maison moderne et confortable. Pension si désirée. 7-5

1230 ST-DENIS. Très grande chambre avec deux fenêtres, garde-robe, électricité et pension canadienne de premier choix. 6-3

DIVERS

PERDUS ET TROUVES

CHIENNE policière belge, Groendale toute noire, répondant au nom de Princesse, blessée à l'oreille droite, partie jeudi midi le 18 février. Quiconque la retiendra sera poursuivi. 1902 Châteaubriand. 6-4

PERDU $20 en billets de deux dix piastres sur la rue Ontario ou grocerie dans Maisonneuve; bonne récompense à la personne honnête qui les rapportera à 294b Fabre. Tél. Am. 4521. 7-3

SACOCHE de femme contenant environ soixante dollars, entre les avenues Outremont et Querbes. La personne qui l'a trouvée est priée de téléphoner à Atlantic 5406. Récompense. 7-1

PERSONNELS

A PARTIR de cette date je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit sans un ordre signé de ma main. René Brier, 3 Arthur. 6-3

SI QUELQU'UN pourrait donner renseignements sur les frères de Pépin Gagnon qui a toujours demeuré à Malbaie. 2087 rue Chambly. M. Tremblay. 7-1

TOUT objet concernant une garde et un piano à 2185 Désery. Cl. 3189. 7-3

EMPLOIS

POSITIONS DEMANDES, HOMMES

BARBIER, 6 mois d'expérience, demande position pour achever de se perfectionner. Tél. Bélair 3894-W. 7-1

CHAUFFEUR demande emploi sur truck ou chars privés, 8 ans d'expérience. S'ad. Bélair 5270. 7-4

COUPLE sans enfant demande place concierge, peintre, très habile dans tout ouvrage, anglais et français, bonnes recommandations. 8 à 12 a.m., 107 Mont-Royal Est. Bélair 5270-W. 7-1

EPICIER, dix ans d'expérience, cherche position de gérant ou commis, parle les deux langues. Peut faire correspondance et comptabilité. G. E. Audebec, 1022 Church Verdun. 4-5

GARÇON de bureau demande emploi. S'ad. Marcel Dumont, 530 DeMontigny est. 7-5

GARÇON pouvant fournir de bonnes références demande emploi le vendredi soir samedi toute la journée comme messager, chez boucher ou épicier. Bélair 0263J. 7-1

HOMME demande emploi comme gardien de nuit, ou comme homme d'écurie. 404 Des Seigneurs. 7-1

HOMME demande place dans manufacture ou magasin, parlant anglais et français, sobre et honnête. Bélair 3794J. 7-1

HOMME marié demande emploi comme aide sur truck ou dans boutique. S'ad. 1467 Aylwin. Tél Clairval 3008F. 7-3

HOMME avec instruction pouvant faire toutes les réparations pour propriétaires ou successions, ayant tous les outils pour toutes sortes d'ouvrages. 1203 Des Carrières près Iberville. 3-5

HOMME marié désirant ouvrage dans un hôtel pour servir aux tables, expérience, références si désirées. S'ad 6893 S.-Denis. 6-2

JEUNE homme, sobre et honnête, parle et écrit l'anglais, demande position comme expéditeur dans n'importe quelle ligne ou aide plombier, références. S'ad. W. Leclair, 110 Ste-Marguerite, St-Henri. Westm. 1317J. 6-3

JEUNE barbier avec six mois d'expérience désire position, peut fournir références. Adresser: Tél. Amherst 6710. 4-5

JEUNE homme sobre et honnête avec un touring désire faire livraison en ville. Amherst 2024. 4-7

JEUNE homme demande position de bureau, anglais et français, bonnes références. S'adresser à René Duval, No 16 43e Avenue, Lachine. 1-10

POSITION demandée comme chauffeur ou aide, 5 ans d'expérience, 3488 Dorion. 6-2

POSITION dans manufacture ou bâtisse, huit ans d'expérience, sachant conduire ascenseur, sobre et honnête. S'ad. Maxime Vézeau, 723 Mont-Royal est. 6-5

POUR votre blanchissage, tapissage, peinture. S'ad. Albert Labelle, 1575 Gilford ou Bel. 2885W. 6-4

SACHANT chauffer automobile Ford ou McLaughlin Buick, pour maison privée ou manufacture. 2087 Chambly. C. Tremblay. 7-1

POSITIONS DEMANDES, FEMMES

FEMME demande lavage, .60 la douzaine ou à la livre, satisfaction garantie. Calumet 1573M. 6-4

GARDE-malade non graduée, prendrait cas immédiatement pour maternité, avec référence. Amherst 4339. 7-2

JEUNE fille demande position dans bureau, possédant les deux langues, clavigraphie, comptabilité, capable de répondre au téléphone. Clairval 6781-W. 7-1

JEUNE fille demande position dans magasin de lingerie, soit caissière ou commis, parlant les deux langues, Clairval 6781-W. 7-1

PERSONNE bien recommandée ayant moment libre dans la journée, ira faire toilette de malade ou garder les enfants, s'occupe aussi du ménage si désiré. 628 Rivard. Bélair 0263J. 7-1

VOUS trouverez une femme de journée. Téléphone Lancaster 5433. 7-3

FEMMES, FILLES, DEMANDEES

BONNES brodeuses à la main, aussi des mains pour fil tiré. S'ad. 1797 Beaudry. 6-2

CHAUSSURES, skiveuses, piqueuses d'appliqués, piqueuses de French Cord et bideuses d'expérience demandées. J. A. McCaughan and Sons Ltd. 390 Papineau. 7-2

COIFFEUSE demandée d'expérience. 6961 S.-Denis, coin Bélanger. 6-2

EMPLOIS

FEMMES, FILLES, DEMANDEES

COUTURIERES dans les pantalons d'hommes expérimentées demandées à 166 Clarke. 6-2

FAISEUSES de doublures d'expérience demandées pour vêtements d'hommes. 530 Ste-Catherine Est, 9ème étage. 6-2

FEMME ou fille demandée de bonne éducation pour prendre soin de la maison, personne seule. S'ad. 155 Ste-Catherine, Ch. 8. 7-1

FILLES demandées pour faire des bloomers de garçons à la machine. 263 Laval. 6-2

FILLES et dames demandées pour orchestre d'amateurs féminines. S'ad Mme Savard, 2190 Fullum. Tél. Cl. 5087-J. 6-6

FILLES expérimentées demandées pour confection de pantalons pour hommes et de bouffants. Bon salaire et emploi continue. 980 St-Laurent, dernier étage. 6-2

FINISSEUSE demandée pour coats garçons, inutile se présenter sans expérience. 154 Dorchester O. 6-2

JEUNE fille dans petite famille de 4, pas de cuisine, ni gros lavage, $15 par mois, 746 ave Champagneur. Tél Atlantic 3603. Outremont. 7-1

JEUNE fille d'expérience sachant les deux langues, pour servir pâtisserie Verdy, 3913 St-Denis. 6-2

JEUNES filles demandées pour jouer dans drame et comédie sans expérience, demeurant dans les environs préféré. Inf. V. Théroux, Cl. 6613-W de 5 à 6 1-2 soir. 5-4

MODISTE couturière expérimentée, pour costumes, robes, atelier privé, belle position, aussi apprenties, avec 2 ans d'expérience, 4859 Ave Parc. 6-2

ON DEMANDE une jeune fille à 1166 Henri-Julien. 7-2

OPERATRICES d'expérience demandées dans les manteaux, bon salaire. Oscar Loiselle, 1411 Amherst. 6-2

STENOGRAPHE bilingue rapide et familier avec les travaux d'un bureau commercial. Habitude des factures nécessaire. Apporter références. Place permanente, 58 Boulevard S.-Laurent. 6-2

VENDEUSES DANS LES CONFECTIONS POUR DAMES—

Nous avons besoin d'excellentes vendeuses pour un magasin de confections et spécialités pour femmes. Seules celles ayant de bonnes relations et possédant expérience seront considérées, doivent parler les deux langues. Demandes traitées confidentiellement. Casier No. 218, Bureaux de La "Patrie", Montréal. 7-1

SERVICE DOMESTIQUE

AIDE maternelle demandée pour petite famille, parlant un peu l'anglais. 1035, St-Urbain. Bél. 5605. 6-2

BONE d'enfant, servante générale dans pension pour nefants, $20.00 par mois avec références. 4547 St-Denis. 6-2

BONNE servante générale demandée immédiatement, sachant faire la cuisine, pas enfant. 5668 Park Ave. Phone Atlantic 1409. 6-2

CONCIERGE demandé, homme marié, (care-taker, sans salaire. S'adresser 153 St-Paul Est. 6-2

CUISINIERE-servante générale demandée, doit être bonne cuisinière et parler anglais. S'adresser immédiatement à 622, Ave Belmont, West. 6165. 6-2

CUISINIERE avec références, 203 Chemin Ste-Catherine (coin Laurier) 7-2

DEMANDE une servante pour ouvrage général, bon salaire. Est 7205. 1058 Ontario Est. 6-2

FEMME assez âgée demandée pour soin d'un bébé et aider aux soins de maison. S'adresser 2289 Christophe Colomb. 7-1

FEMME assez âgée demandée pour prendre soin d'un bébé, et aider au soin de la maison. S'ad. 2289 Christophe. 6-2

FILLES demandées pour prendre les ordres parmi leurs amis. Plein temps ou partie, composé pour enlever la rouille, etc. 6 à 7. 2277 Adam, près Joliette. Ed. Brissette. 7-1

FILLE demandée pour aider aux travaux du ménage et avoir soin des enfants, 15 par semaine. S'adresser à 4579, Papineau. 6-2

JEUNE fille demandée pour aider au ménage, bon salaire pour personne voulue. 2760 Christophe-Colomb. 6-2

SERVANTE pour ouvrage de maison, pas de lavage, immédiatement. 1, Ave Richard, Montréal-Est. 6-2

SERVANTE sachant faire la cuisine pour jeune couple, Mme Eug. Corbeil. 463 Marquette. Bél. 0226-J. 7-1

SERVANTE demandée, petite famille, bons gages. Toutes considérations à personne fiable. 1177 Côte St-Antoine Rd., près Oxford Ave, N.D.G. 6-5

SERVANTE pour famille 3 personnes, pas de lavage, pas d'enfant, bon chez-soi, salaire $12.00 par mois. S'ad. 1089 Marie-Anne. 6-2

VOUS trouverez ménagère pour hôtels de campagne ou familles recommandées avec de bonnes références. 297 St-Joseph, Lachine, Tél. 426W. 7-1

AGENTS

AGENTS sérieux avec voiture ou auto pour la campagne pour vendre à commission produits bien connus. Notre ligne comprend 150 produits sur le marché depuis 50 ans. Encore 5 comtés de libres dans Québec. Pour renseignements écrire à L. Brouillard, 1607 Cuvillier, Montréal. 6-5

NOTRE paratonnerre "Security" en cuivre est vendu avec une garantie de $200.00. Bon représentant demandé dans chaque paroisse. Position à l'année, très fort revenu. Ecrivez-nous: "Security" Lightning Rods Co., 100, 31ème Avenue, Québec. 204-10

ASSOCIES DEMANDES

J'AI un commerce établi de 50,000.00 par année, je pourrais l'augmenter à $100,000.00 avec 3,000.00 à 5,000.00 de capital additionnel. J'ai obtenu une charte provinciale à cet effet. J'ai 2 positions de chauffeur et une de comptable. S'ad. à 1487 Ave Châteaubriand, près Descarrières. 5-3

HOMMES, GARÇONS, DEMANDES

ACCESSOIRES D'AUTOS—

Nous avons une ouverture pour un brillant jeune homme ayant expérience dans les accessoires d'autos pour prendre charge de ce rayon dans un grand magasin d'articles de sport, les deux langues essentielles. Ecrire à Casier No. 217, Bureaux de La "Patrie", Montréal. 7-1

BON stickerman demandé, compétent pour machine à bois. 694 rue Alma. 6-2

CHAUFFEUR de fournaise demandé. S'adresser 112 St-Jacques, chambre 69. 6-2

2 chauffeurs de truck avec capital demandés pour s'intéresser dans un commerce établi. Bélair 8356. 5-5

CHEF opérateur et faiseur de poches avec expérience demandé. S'adresser 602a Ste-Catherine Est, 1er plancher. 6-2

GARÇON demandé avec expérience pour cirer les chaussures. 3659 Wellington, Verdun. 6-2

JEUNE HOMME demandé pour ouvrage général dans épicerie. 363 Roy. 6-2

JEUNE homme, bonne apparence demandé pour prendre commandes ouvrage plaisant, chance d'avancement S'ad. 2204 Mont-Royal, Ch 27. 7-2

Satisfaction d'Abord!

La plupart des annonces que vous voyez sont faites dans le but de vous intéresser dans quelque chose dont vous ne pensez pas avoir besoin et de vous persuader de l'acheter.

Les annonces classifiées ne sont pas publiées pour attirer votre attention sur des choses dont vous n'avez pas positivement besoin — elles sont spécialement disposées afin que vous puissiez apercevoir les choses MEMES qui vous intéressent. Elles sont synonymes de satisfaction.

Le temps que vous consacrerez à lire les colonnes d'annonces classifiées ne sera jamais du temps perdu, parce que vous savez exactement où regarder, quelque soit ce que vous désirez.

La section des annonces classifiées est remplie chaque jour d'annonces plus intéressantes les unes que les autres, parce que comme vous des milliers de montréalais les trouvent faciles à consulter et des plus avantageuses!

Lisez-les régulièrement!

**Les annonces classifiées
Toujours les mêmes — en service
Toujours différentes — en opportunité.**

EMPLOIS

HOMMES, GARÇONS, DEMANDES

JEUNE homme de bonne apparence demandé parlant les deux langues pour solliciter les commandes. S'ad. lundi entre 12 et 2 hrs. Deslauriers, 2325 St-Laurent. 4-1

LATTEURS d'expérience demandés. Tél. Est 6906M. 1436 Champlain. 6-2

MENUISIERS demandés 227 Wolfe. 6-2

MESSAGER demandé dans pharmacie. S'ad. immédiatement 2001 St-Jérôme, coin Bordeaux. 6-2

ON demande un bon barbier, pour commencer de suite, place permanente. D. Mathieu, 1466 Ontario Est, près Frontenac. 7-1

ON DEMANDE chauffeur avec petit truck fermé propre, tous les jours, de 9 à 11 hrs. Appelez Bélair 9229. 6-2

ON DEMANDE—Hommes et femmes pour gagner de $5 à $15 par semaine pendant leurs heures de loisir à la maison. Pas de sollicitation. Chèque de paie régulier. Ecrire à Auto Knitter Hosiery Company, Toronto, Dépt. 30C. 5-14

PEINTRE-voiturier demandé pouvant faire le strappage. 547 Lasalle. 6-2

PEINTRE de première classe demandé. 16 Laviolette, Outremont. Atlantic 0779w. 6-2

POSEURS de tuyaux avec outils pour travaux de maison demandé à 3575 DeGaspé. 6-2

PRESSEUR de pantalons demandé. No 5 Mont-Royal ouest. 6-2

SELLIER demandé, bonne paroisse de campagne pour ouvrir boutique ou bien bonne écurie, emploi pour un an prix modéré. 722 Logan, 316 Champlain. 305-10

VENDEURS pour distribuer 100 échantillons par semaine et prendre commandes, permanent, bon revenu. 502 Ste-Catherine Est. Chambre 209. 6-2

$10.00 A $25.00 PAR JOUR—

Vendeurs énergiques et expérimentés, nouvelle spécialité pour ouvriers. M. Davies, Ch. 510, Immeuble Keefer, 698, rue Ste-Catherine ouest. 6-3

100-200 p.c. aux agents licenciés vendant des préparations de toilette à domicile, ville ou campagne. Ecrire immédiatement à boîte postale 2472 Montréal. 7-1

ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENTS DEMANDES

APPRENEZ le métier de barbier en 4 semaines. Assurez-vous un bon avenir. Outils gratis, système moderne. Diplôme accordé. Professeur Garrett. 809 Notre-Dame Ouest. 303-10

ENSEIGNEMENT PRIVE

GRATIS.—Musique, une célèbre composition pour piano gratis. Envoyez un timbre de 2 cents pour poste. Adressez Canada Boîte Postale 1043 Montréal. 3-11

PROFESSEUR René Savoie, I.C., IE., BA., B.S.A., brevets; cours classique et commercial. 1452 rue S.-Denis. Lancaster 1343, déménagera bientôt 696 Sherbrooke O. 5-27

MARCHANDISES

ARTICLES A VENDRE

ARTICLES de barbier, chaises, miroirs, cabinets, lavabo, vendra en bloc ou séparément. Alf. Gendron, 129A Rose de Lima. 306-8

BEAU carrosse en rotin, $10.00, sofa avec matelas, $5.00, fournaise avec grille et tuque nickler no. 4, de cette année, machine à coudre Singer $10.00. Bélair 8098-F. 6-3

BEL attelage à vendre pour express bien fort, presque neuf, bon marché pour prompt acheteur. S'adresser: 1203 Des Carrières, près Iberville. 3-5

BUREAU (roll top) avec chaise, chêne solide, 54 pces. Tél. Est 2290, 218 Drolet. 5-5

DEUX harnais et deux sleighs à la neige, bon marché. S'adresser; 2043 Frontenac, ou Clairval 3206J.

ELECTROLIERS cuivre solide pour neuf appartements avec globe de fantaisie. Valeur $60 pour $20; couchette et spring $25 pour $5. S'ad. 527 Laval. 7-4

FIXTURES à vendre très bon marché et lampe sur pied. Adresse, 80a Rose de Lima, West. 7864M. 5-3

GLACIERE de seconde main à vendre $8.00. appelez Cl. 0870, 2817 Ontario est. 7-1

GROSSE lanterne magique, plusieurs accessoires et vues, bonne pour agrandissement, belle boîte de radio 7 x 18 en acajou avec portes, baromètre étalon au mercure, bon marché. S'ad. 116 rue de Grandpré. 7-1

MOITIE PRIX, aiguilles pour repriser bas soie, articles fantaisie, Rég. 1.00, 0.50, 2 pour $1.00. Ecrivez L. W. Reed, B. P. 109 St-Henri. 5-6

OUTILLAGE de boucher très moderne à vendre, vendra en bloc ou séparément, 1259 Bernard; le soir 612 Champagneur. Atlantic 5652. 7-3

POELE de fonte presque neuf, couchette double, sommier, gramophone cabinet disque, cages d'oiseaux, beaucoup d'autres articles, cause déménagement, à grand sacrifice. S'ad 4405 Des Erables. 7-1

POMPE gazoline, visible, 5 gallons, parfait ordre avec moteur électrique, échangera ou vendra bon marché. Hector Martin, Lachine Locks, Tél. 574-W. 7-3

PUPITRE Roll Top, un typewriter; cause de départ. A. Deroches, 1481 St-Jacques, 3e étage. 7-1

RESERVOIR à gazoline et huile avec pompe parfait ordre, appelez Cl. 0570 2617 Ontario est. 7-1

MARCHANDISES

ARTICLES A VENDRE

ROULEAU de musique pour piano automatique en parfait ordre, 35 et 50 cents. 496 St-Hubert. 7-3

UN COFFRE-FORT de 20 de largeur par 30 de hauteur, aucune offre raisonnable refusée, 1022 Church, Verdun. 6-3

Articles de ménage

AMEUBLEMENT, maison de pension à vendre avec grosse clientèle, avec salle à diner, 16 pièces, continuation bail, 52 St-Paul Est. Main 5749. 6-3

AMEUBLEMENT à vendre, set de salle à diner 9 morceaux en chêne doré, très bon marché aussi poêle à gaz, avec fourneau presque neuf, bargain. 4727 Cartier. 7-4

AMEUBLEMENT de 8 pièces dans un appartement, coin Sherbrooke et Addington. Le tout a coûté audelà de $4,000.00. Vendra $2,000.00 à termes faciles pour appointement Tél. Wal. 6394. 7-2

AMEUBLEMENT 6 pièces tout couvert de même prélart, bien meublé, continuation du bail, bas prix 571 Mont Royal Est, 3ième étage. Possession immédiate. 7-1

AMEUBLEMENT de maison en bloc ou séparément, 1280 St-André, S'ad. le soir entre 7 et 9 heures. 305-10

BEAU poêle de cuisine cuit bien, 6 ronds, en acier et bien nickelé, bon marché. S'ad. 2023 Delaroche. Cal. 3672-J. 3-5

BEAU poêle à gaz cabinet, bon marché, couchette d'enfant et petite table, 4024 Bordeaux, près Gauthier. 7-2

BELLE petite fournaise presque neuve, $5.00, sommier $1.00, chaises en cuir, berceuse $4.00, couchette double. 496 St-Hubert. 7-2

CHAISES de salle à diner, comprenant six chaises et deux fauteuils, en noyer noir solide, fonds et dos en cuir, très bon marché. 631 St-Hubert. 3-5

CHESTERFIELD, tapis, set de chambre, table, Chesterfield, tout neuf, bon marché, 566 Atwater ave. West 3274. West 5635-J. 7-1

DIVANETTE, table et chaises de cuisine, fixtures électriques, 161 Marquette près Mont-Royal. 7-3

FOURNAISE avec grille, set de boudoir, chêne fumé, carrosse de bébé, petit hamac, sulky, bon marché, faut vendre, 4108 Cartier, près Rachel. 7-5

JOLIE lampe électrique de table, couchette cuivre complète, très propre, table salon, chaises à bon marché à 1642 St-Dominique. 6-3

LAVEUSES ELECTRIQUES—

Véritable aubaine, trois magnifiques laveuses électriques au prix de $75. A qui la chance? J. & P. Davignon Limitée, 1039 Ontario Est. Est. 6294. 7-1

MACHINE à coudre Singer, tailler, et un mannequin, S'ad. 1609 Wolfe. 7-3

MENAGE de 4 apparts, set boudoir, chambre à coucher, salle à manger, cuisine, vendra à sacrifice. Venez voir. Clairval 5551-W. 7-3

MENAGE à vendre à bon marché. S'adresser 3474 Christophe-Colomb. 4-2

MENAGE complet à vendre, cause de départ. 4104 Des Erables. 7-1

MEUBLES de salle à diner en chêne avec tapis $75. Machine à coudre $15. lit en cuivre avec sommier $12 et autres meubles tous en bonne condition. 386 Marlowe ave N.-D.G. 303-10

MOULIN à laver à l'eau, aussi sofa et cadres, très bon marché. S'adresser 1 6Laporte, Ave S.-Henri. Montréal. 5-5

POELE à gaz 3 ronds, poêle de cuisine et fournaise No 1, le tout en bon ordre, bon marché. 1867 Plessis près Ontario. 7-3

POELE à gaz avec fourneau et 2 autres à 2 ronds. Aussi fournaise à 2 ronds et chaufferette à l'huile, bon marché, 26 Jeanne-Mance. 6-2

POELE à gaz et articles de ménage à vendre, 343a Fabre. 7-1

POELE de cuisine en fonte avec réchaud, poêle à gaz, S'ad. 561 Marquette. 304-10

REFRIGERATEUR de seconde main, chaises, tapis, table-pupitre, prélarts, etc. Soirs seulement. 30 Blvd S.-Joseph E. 5-6

SET de salon à vendre en bon ordre, 1987 Gauthier. 4-4

SET living room en rotin, glacière pour restaurant, piano, bureau. 4569 Chabot, Am. 3123. 5-4

SET de boudoir en rotin, sideboard, 2 couchettes, 1 spring, machine à coudre Williams, couchette pour enfant. Bon marché, 564 Rivard. 7-1

SIDEBOARD et table à vendre à sacrifice. 916 Ontario Est. Est 6907 ou Est 4720. 5-4

SET de boudoir de 6 morceaux, 35.00, un gramophone sur table avec 180 morceaux pour 15.00, presque neuf. 315 De Fleurimont. 5-5

2 TABLES, 1 fournaise, 1 poêle, 1 banc, 1 lit simple, 1 Bouilloire à eau chaude, 1 Miroir, bon marché 147 Blvd St-Joseph Est. 6-3

UNE jolie lampe sur pied en cuivre solide à vendre, bon marché. Sad. à 294B Fabre, ou Amherst 4521. 6-5

BOIS, CHARBON

CHARBON américain stove $16.00, anthracite $18.00 la tonne livré, bois franc merisier $5.00 la corde, 1 pied, bois mou $4.00 la corde, 1 pied. Tél. Clairval 2508, M. Jos. Nantel. 5-27

NOUS avons reçu du stove et chesnut américain, $20.00, Welsh $19. livré. S'ad. Clairval 4092, Calumet 7306, Clairval 7243. 3-10

Les annonces classifiées vous guident dans le domaine de l'économie.

MARCHANDISES

Instruments musicaux

BON piano à vendre, 2264 Iberville. 5-6

BON piano cottage, style Louis XV, peu d'usure, en acajou, à sacrifice. S'adresser au No 295 Delaroche. 2-3

GRAMOPHONE, gros cabinet, style Columbia, joue tous records, moteur double, 58 sélections, diamant, $25, garanti, 342 Mt-Royal, près Berri. 5-27

MAGNIFIQUE gramophone cabinet en acajou, 42 pouces de hauteur, tout neuf, a coûté $175.00, sacrifiera avec 50 sélections, visible le soir. 2388B St-Hubert. 2-6

MAGNIFIQUE phonographe, noyer massif, style Louis XV, double ressort, comme neuf, très beau son, payé $225.00, sacrifiera $90.00. Tél. Clairval 3048. 5-5

PIANO cottage à vendre, très bon marché, cause de départ. S'ad. Tél. Est 0207 où le soir, 906 Albert, Ste-Cunégonde. 7-2

PIANO automatique Willis, première classe, 50 rouleaux, en parfait ordre. $275, aucune offre raisonnable refusée. 1064 Ontario est. Est 4803. 7-1

PIANO cottage, Dominion Concert Grand, 3 pédales, beaucoup de musique en feuille, un cabinet compris avec le tout, $200. S'ad. 201 Des Carrières, Bélair 2773. 7-1

PIANO droit bon marché, 4569 Chabot. 5-2

PIANO cottage pour apprenti, bon marché, 750 Evelyn, Verdun, voir le matin. 6-3

PHONOGRAPHE Columbia, presque neuf, marchant à l'électricité. $50.00 avec 25 records, 284 Christophe-Colomb. 7-4

TROMBONE à coulisse argentée, à sacrifice. S'ad. 1663 St-Christophe. 4-6

ON DEMANDE A ACHETER

ACHETERAIS couchette complète en cuivre ou acier pâle, set de chambre, sommier et matelas usagés, petit bain émaillé, fixture électrique pour poteau d'escalier. Bélair 6983-M. 7-1

AMEUBLEMENT demandé, donnerait en paiement propriété de 8 appts. avec garage. S'ad. 195 Ste-Catherine E. Lan. 5500. 7-1

J'ACHETERAIS brûleur à l'huile usage, pour l'huile brute, 33 Chevalier, Cartierville. Atlantic 5258-W. 7-2

RADIOS ET ACCESSOIRES

RADIO, 6 lampes, complet, aubaine. S'adresser 2289 Christophe Colomb. 7-1

RADIO à vendre, 5 lampes avec haut parleur complet apec batteries, à sacrifice ("Atwater Kent") 2329 St-Urbain. 6-6

Vêtements

BOTTINES, jambières, culottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin de Surplus Militaire, 294 ouest, Notre-Dame. 5-23

DEUX robes, une de crêpe fleuri garnie de crêpe uni drab et l'autre serge violet foncé, faite tailleur, garnie de boutons écaillés les deux pour $10.00. 36-38, cause de deuil, 2483 Christophe-Colomb. 7-1

JOLIE robe de toilette, brune, en crêpe georgette, manches longues, grandeur 38 à vendre, $10.00. S'adresser 31 Boulevard St-Joseph Ouest. 7-7

MANTEAUX en seal, castor d'Alaska, seal électrique, seal d'Hudson, marmotte, renards et tous genres de belles fourrures. S. Shurman, 986, Boulv. St-Laurent, deuxième étage. 301-26

RENARDS bruns et cocos, toute couleur, etc. $25. en montant, aussi martre de roche, vison et étoles de toute sorte, prix modérés. Faucher et Pichet, 10 Garnier, Amherst 5879. 306-26

ROBE noire 36, costume des élèves des Soeurs Ste-Anne, à sacrifice, cause cours fini. 2972 Christophe-Colomb. 6-5

SPIER'S achète tout, habits, fourrures, instruments de musique, bijoux, outils, etc. Appelez pour notre homme Est 7686. 195 Craig Est. 5-27

VOITURES

SLEIGH à neige et sleigh chauffée de colporteur, à 944 Charlevoix. 4-7

Occasions financières

ARGENT A PRETER, HYPOTH.

ARGENT avancé sur automobile et ameublement de maison, en possession de l'emprunteur. United Finance Co., 719 Immeuble Transportation. 5-26

ON DEMANDE à emprunter $2,000 à 7 p.c. en première hypothèque, Bel. 8098-F. 6-2

PROPRIETAIRE demande deux cents piastres pour six mois, donnera bon intérêt et garantis. Boîte 345, Poste Centrale, rue St-Jacques. 6-4

COMMERCE A VENDRE

ABANDON des affaires. — Tous nos images et miroirs encadrés au prix coûtant. 110 Mt-Royal Est. 3-10

AMHERST, 222A, coin Ste-Catherine, joli restaurant, bonne place d'affaires. A sacrifice, cause départ pour les Etats-Unis. 2-7

A QUI LA CHANCE? Salon de mode, grosse clientèle, prêt pour l'ouverture du printemps, loyer $20.00 par mois, cause départ pour campagne. S'ad. 1227 1-2 Ste-Catherine E. 6-3

CHAUSSURES, petit stock, ménage fait, bonne localité, chars à la porte, et aussi logis si désiré. 886 Laurier Est. Près Papineau. At. 1051. 6-5

EPICERIE et restaurant, avec logement entre Mt-Royal et Gilford. Commerce bien établi. Bargain à prompt acheteur, cause particulière. Amherst 5773. 2-10

EPICERIE, glacière, balance, cash, à vendre. S'ad. 509a Marie-Anne Est, Tél. Clairval 6171w. 2-6

EPICERIE à vendre, bonne place d'affaires, établie depuis 15 ans, très bien située. Amherst 2024. 5-3

EPICERIE, restaurant avec logement. Bonne place d'affaires, pas de crédit. Bargain exceptionnel, cause départ $450. S'ad. 23 rue Boucher, coin Rivard. 7-1

EPICERIE avec logement, loyer bas, bloc ou inventaire, stock frais, 231 Ste-Marguerite. Westmount 8325. 7-5

RESTAURANT à vendre coin Wolfe et Lagauchetière, cause de mortalité, bonne place d'affaires. 7-1

RESTAURANT, pâtisserie, chocolat, tabacs, etc., loyer $40.00, place centrale, 2 appartements, cave, aussi maison, terrain 100 pieds front, poulailler, sacrifiera. S'ad. 301 Mt-Royal Bélair 4324. 7-1

RESTAURANT avec ou sans shop de barbier, bon centre, chance exceptionnelle pour prompt acheteur, cause maladie. S'ad. à 724 Laurier Est coin Chambord. 6-5

SALLE de pool, shoe shine, restaurant établi depuis dix ans. Bonne localité. S'ad. 2691 Notre-Dame O. 3-10

STOCK de marchandises sèches à vendre en bloc ou sur inventaire. 343a Fabre. 7-1

SERVICES COMMERCIAUX

COIFFEUSES

ABSOLUMENT garantie, ondulation Marcel, 50 cts, coiffeuses expérimentées. Salon des Muses, 200 Ste-Catherine Est, Est 7589. 289-26

Services Commerciaux

COIFFEUSES

COIFFEUSES. — Apprenez pour $15 vraie Ondulation Marcel ou $1.00 la leçon. Références fournies. Une leçon vous convaincra. 4593 Delorimier près Mt-Royal. 4-5

COURS complet de coiffure enseigné en 15 leçons, satisfaction garantie. Prix modéré. Mlle G. Chaurette, 1270A Hôtel de Ville, Bélair 2587-W. 7-1

DEMENAGEMENTS

BLANCHARD EXPRESS, Lancaster 6268. Déménagement, $2.50 l'heure. Transport de pianos, $4.00, valises, coffres-forts, spécialités contrat à la semaine. 5-27

POUR les transports de tous genres, adressez-vous à Dubois et frères, 902 Bélanger, Calumet 2797-J. Au plus bas prix. 7-5

UNIC TRUCK TAXI, 4690 Bordeaux, déménagement, piano, prix spécial, bas à bas $3.00, ouvrage garanti, donnez votre ordre immédiatement. Amherst 6302. 4-10

DIVERS

FERRAGE de chevaux, tondeur électrique J. B. Legault & Cie., ruelle Brunet, en arrière de 433 Hôtel de Ville, Tél. Est 5568. 5-27

EMBALLAGES

McLEAN'S TRANSFER SERVICE—Bell 9599, marchandises emballées et expédiées dans toutes les parties du monde. La plus haute classe de main-d'oeuvre, 10-12 Maguire. 5-26

Modistes, robes et chapeaux

COUTURIERE demande ouvrage, habits garçons, fillettes, 4569 Chabot, Am. 3123. 5-3

ON DEMANDE couture à domicile, ouvrage bien fait. S'ad. 5456, 2e ave, Rosemont. Clairval 6781-W. 7-1

ON DEMANDE A ACHETER

IMPRIMERIE. On demande à acheter presse, couteau et autre matériel. S'adresser par lettre O. S., 237 Délisle. 5-3

REPARATIONS

ADRESSER Boyer. Matelas refaits, meubles rembourrés, refaits, coussins de toutes sortes. Bélair 8328. 5-27

MADAME, Nous réparons les moulins à coudre, pour 50 cents, parties exceptées, aussi poêle à gaz, nettoyage. Deslauriers, Tél. Cal. 4162-M. 2-9

MATELAS refaits, plumes nettoyées, désinfectées. Brosseau, 94 Demontigny. Lancaster 1447. 5-27

REPARATIONS de meubles de tous genres, bourrage, polissage, emballage, et donne satisfaction. A. Bastien 1828 Henri-Julien, Tél. Calumet 1565M. 7-4

TRAVAUX de peinture et réparations de toute sorte à des prix défiant toute compétition. Blanchissage, tapissage, plastrage, etc. Les plus bas prix. E. O. Sénécal et J. H. Fafard, ntrepreneurs-généraux, 365 rue St-Paul. Main 6617. 2-6

SERVICES DIVERS OFFERTS

FEMME demande à repriser les bas de femmes, hommes, garçons, S'ad. 689A Drolet. N'importe quelle heure de la journée jusqu'à 6 heures du soir. 7-1

NOUS garantissons détruire coquerelles en vous envoyant la préparation avec explication sur réception de $3.00. Côte des Neiges, No 68 rue Nancy. 5-27

ONDULATION Marcel tous les jours $0.35. S'adresser à 1693 St-André, Est 3870, près de Robin. 4-20

PEINTURE, imitation, tapissage et décoration de tout genre. Ouvrage garanti et fait rapidement. Estimé sur demande. J. R. Villeneuve, Amherst 5573. 3-5

RACCOMMODAGE. Tout genre de raccommodage serait fait, ici ou en dehors, avec aide de maison si désiré, aussi on fait et pique couvrepied. 161 Montcalm. 6-3

Services Professionnels

MEDECINS, CHIRURGIENS, ETC.

MALO, Dr ZENON — Clinique privée. Nouveau No 5126 St-Denis, près Laurier. Bélair 0435-M. Heures 2 à 5, 7 à 9. 5-27

DR PREVOST, spécialiste des Hôpitaux de Paris, Londres, New-York. Maladies de la nutrition, du sang, de la peau, du foie, du tube digestif, des voies urinaires. Maladies spéciales aux femmes. Traitements modernes. Meilleurs résultats même dans les cas les plus invétérés. 34 rue Hutchison, près Sherbrooke, Plateau 6347. 5-27

HOPITAL, MATERNITE

HOPITAL maternité strictement privé, Mme Danis, 908 Ste-Catherine E. Tél. Est 0020. 302-10

OPTICIENS

ALPHONSE-L. PHANEUF, optométriste-opticien. Examen de la vue. 1767 rue St-Denis, tout près de la rue Ontario. Est 0989. 300-26

SERVICES DIVERS OFFERTS

ATTENTION: maladies, troubles, peines, mauvaises habitudes, ivrognerie, cigarette, gêne, timidité, traités. Nouvelle méthode, 30 ans d'expérience. Prof. Fortier, 5997 St-Denis Cal. 4784. 6-5

GARDE-MALADE d'expérience demande cas. Bélair 9820J. 7-3

IMMEUBLES A LOUER

APPARTEMENTS A LOUER

ST-ANDRE, 3800, appartement cinq pièces chauffées, moderne, concierge. S'ad. 439 Roy Est. Est 6508. 6-2

ST-DENIS, 1242, Central. Magnifique entrée, 3, 4 et 6 grandes pièces ensoleillées, Poêle, glacière, eau chaude, taxe d'eau, etc. S'ad. concierge. 306-10

MAISONS A LOUER

ACCOMMODATION moderne d'entreposage pour meubles, pianos, etc. Nos taux couvrent l'assurance-feu. St. Lawrence Warehousing Co. coin Van Horne et St-Laurent. Calumet 2160. Transport prix modérés. 286-24

ACCOMMODATION moderne d'entreposage pour meubles, pianos, etc. Nos taux couvrent l'assurance-feu. St. Lawrence Warehousing Co. coin Van Horne et St-Laurent. Calumet 2169. Transport, prix modérés. 5-27

A LOUER, 5 grandes pièces, 3 garde-robes, 2 garages, chambre de bain, gaz, fixtures électrique, très chaud et bien éclairée. $30. S'ad. 293 rue Fabre. Amherst 2954. 3-5

8 APPARTEMENTS, moderne, plancher bois dur, fournaise à l'air chaud réservoir à l'eau chaude, construction neuve. S'ad. 1122 rue Verdun. 6-2

ANGLE Duluth et St-Denis endroit idéal pour dentiste ou médecin, 8 pièces chauffées. Se présenter 334 ouest Ste-Catherine. Lancaster 4896. 7-2

AVE DELORIMIER, plus beau site entre Rachel et Marie-Anne, 7 grandes pièces avec foyer dans living-room, chambre de bain séparée avec chambre de toilette, système à eau chaude, ménage fait à neuf, dépense que 4 tonnes de charbon. Laissera à $40 par mois, pour cause de départ de Montréal. 4255 Ave Delorimier, Tél. Amherst 2003. 7-2

AVE PRUD'HOMME, 389, Six belles pièces éclairées, toutes commodités modernes, en face de l'école française des garçons. Loyer $45. Walnut 4267-W. 7-1

CHAMP de Mars, 176, 8 appartements chauffés, deux étages, 160.00. Eug. Corbeil. 488 Ste-Catherine Est, Est 1220. 7-1

IMMEUBLES A LOUER

MAISONS A LOUER

BABY 155, Florian 2239, vacante, appartements, propres, chacune passage, bain, électricité, 15.00, Florian 2137, 2165, 2177, 2235, $14.50 Gagnier, 1825H Boyer, Calumet 3992W. 4-6

BOULEVARD MONK, 428, Ville Emard, 3 appartements, gaz, fixtures électriques, bain $15.00. S'adresser 344 Addington. Tél. Bélair 2437, Walnut 4360. 7-1

COUVENT, S.-Henri, 2ème étage, grands appartements éclairés, système chauffage, face église, couvent, bon logis homme profession. J. Desormeaux, 107, Couvent. Tél. Westmount 1398w. 4-3

DANDURAND 2049-53-57, logements modernes à louer, 3 et 4 apparts. S'ad. à 244 Visitation. Est 5042. 5-5

DELORIMIER, beau 2ième, 6 appts, électricité, tank à eau chaude $35 pour bon locataire. L. Quesnel 5730 ave Delorimier. Cal 4838m. 4-10

DESCARRIERES— 4 logis, 4 et 7 appartements, cave, garage, planchers bois franc, maison neuve, bains, lavabos, heater, fixtures, $3,000 comptant, échangera. 170a Marquette, Amherst 6886. 3-5

DE ST-VALIER, 4 ou 5 pièces et bain hangar, électroliers. S'ad à 344 De St-Valier. Tél. Calumet 1063M. 7-10

DUROCHER 835, 7 pièces glacière, fixture, poêle à gaz, maison neuve. Avec garage si désiré $53. Atlantic 1518. 7-5

ESPACE de 27 pieds par 12 dans soussol chauffé, à louer, soit pour storage ou petite boutique quelconque. Bonne entrée de cour, 26 Jeanne-Mance. 6-5

GRANDE cave à louer comme storage, 1 logement 4 appts. prix $16.00. 1849 ou 2053 Papineau. 7-1

LAURIER, 880 Est, près Papineau, logis à louer, 6 appartements, très chaud, près de l'église. At. 1051, $28.00. 6-5

LOGEMENT à louer rue Dorion près Sherbrooke, 2e étage, 4 apparts, très propre, chambre de bain. Sad. Est 0207. 7-2

LOGEMENT à louer coin D'Israeli et Des Erables près Ontario et Delorimier, deux bas, prix $14 et $16, 4 appts, gaz électricité. 1849 Papineau. 7-1

LOGEMENT de 6 apparts modernes, gaz, électricité, chambre de bain, lavabo, fixtures électriques fournies, 38 ave Walker paroisse de St-Irénée, Montréal. 304-10

LOGEMENT à louer, 1991A De Laroche, 3ième étage, 8 pièces, bain et toilette, toutes les pièces parfaitement éclairées, fixtures comprises, tank à eau chaude. 7-1

LOGEMENT à louer, 2075 Boyer près Bélanger, bas, 7 appartements, bain et toilette, toutes les pièces parfaitement éclairées, fixtures comprises, tank à eau chaude, garage moderne. 7-1

LOGEMENT à louer, 2081A Boyer, 3ième étage, 7 pièces, bain et toilette, toutes les pièces parfaitement éclairées, fixtures comprises, tank à eau chaude, garage moderne. 7-1

LOGEMENT à louer, 5974 Denormanville, près de Bellechasse, 3 appartements, chambre de bain, lumière électrique, gaz, 2ème étage. Calumet 4827F. 5-3

MAISON neuve, 3338 à 3342 Berri près Villeray, 6 et 4 apparts. Bois dur, lavabo, électrolier, cave, fournaise, à bas prix. Calumet 5232-M. 6-7

MAISON à louer, de huit appartements, au centre de la ville, $40.00 par mois. S'adresser à Denys Fournier. Tél. Est 5986 257 Est Vitré. 4-10

MAISON à louer, logement 12 appts, plancher bois dur, chambre de bain en tuile, chauffé, $80.00 par mois, coin Dorion et Ontario. S'ad. 1017 Ontario. 6-5

MAISON, 6 apparts, passage, chambre de bain, gaz, électricité, $30.00. S'ad. 861 Lafontaine. 3-5

MONTREAL-NORD, maison d'été à louer, 6 chambres meublées, bain, électricité, garage. S'ad. 305 Mont-Royal Est. Bélair 0203. 7-1

OUTREMONT, Hutchison, 2028 et 2032, près ave Fairmount, plainpieds de 8 apparts, modernes, bien propres, tapissés, chauffage à eau chaude, électroliers. Atlantic 0417-J. 3-5

PLAIN-PIED du milieu, 8 pièces, planchers en bois dur; fournaise, électroliers, et garage chauffé. $55 par mois, 563 rue Durocher. Atlantic 4894-W. 7-1

RUE RICHMOND, 436, bas, cinq appartements $25.00. S'ad. Mme A. Langevin, 3534 Des Erables. Tél. Est 5506-J. 5-5

RUE Agnès, à louer, un bas 6 pièces système eau chaude, planchers bois franc, bien situé, $28.00. Adresser 51 Brewster, Tél. Westm. 7313. 4-5

RUE S.-MAURICE, 144-148, bas, 4 appartements, fournaise aid chaud, $23.00; troisième, 5 appartements, $25.00. S'ad. A. Taillefer, 3534 Des-Erables. Est 5506-J. 3-5

SAULT, logis à louer, bas de 4 grands appts, belle place pour l'été. Prix $15 par mois. 1034 Delorimier. 5-3

2663B St-André, 8 appartements, $15.00. 4 appartements $18. Ménage fait; maison neuve; possession immédiate. 4-9

ST-DENIS, 7805, 7805A, 7807, près Villeray, $22 par mois. Tél. Atlantic 2628, 4 appartements. 2-10

ST-HENRI, logements, 3 appartements, ménage fait $10. par mois, autre 5 apparts, bas, chambre de bain. I. Doyon, 81 Dagenais. 2-8

ST-TIMOTHEE, 404, 406, 408A, maison à louer, 6, 5, 3 apparts. S'ad. à Uptown 5613. 6-5

ON DEMANDE A LOUER

LOGEMENT de 4 ou 5 appts, dans le centre de la ville demandé, plancher bois dur, loyer raisonnable. Est 3925. 6-3

LOGEMENT moderne, de 6 ou 7 appartements entre Ave des Pins, Sherbrooke, Ste-Famille, Université à prix modéré. A. Riel, 119 Dorchester ouest. 7-2

ON DEMANDE terre à louer, stock et roulant, tous détails requis 478E. rue Amherst, Montréal. M. Saneyer. 3-8

Place commerciale à louer

BOUTIQUE DE BARBIER, 4 chaises, show-case pour le tabac, bonne place d'affaire loyer $40 avec logement privé. Propriétaire se retire à la campagne. 2625 Ontario Est (près Pie IX). 4-4

CRAIG et St-Laurent, localité centrale, chauffé $85.00. Pharmacie Robert. Lancaster 1843. 7-3

DULUTH, est, près St-Denis, loyer raisonnable, vacant. S'ad. 334 ouest Ste-Catherine. Lancaster 4896. 7-3

GARAGE, $20.00 par mois, pour 4 machines avec eau et puisard 306 St-Timothée.) 6-5

GRAND appartement à louer sur devant pour bureau ou salon de coiffure. 2579 Ste-Catherine Est, Maisonneuve. 7-6

MAGASIN à louer, No 211 Craig Est et logis au-dessus si désiré. S'ad. N. Piché, 3717 St-André près Cherrier. 7-1

MAGASIN, logement 425 Beaubien, coin St-André près St-Hubert, place d'affaires. Prix raisonnable. Bon pour épicerie, pâtisserie, fruits, restaurant, salon coiffure, barbier, shop de viande. 5-5

MAGASINS à louer avec logement au-dessus si désiré, près Beaubien. S'ad. 354 Outremont. Atlantic 6664. 3-6

NOUS PRIONS NOS LECTEURS de nous signaler toute Petite Annonce dont l'insertion aurait été obtenue en surprenant notre bonne foi.

IMMEUBLES A LOUER

PLACE COMMERCIALE A LOUER

ST-DENIS et STE-CATHERINE:—

Immeuble St-Denis. — Grands et petits bureaux, eau chaude et froide dans chaque pièce, service de 24 heures tous les jours. S'adresser au surintendant de la bâtisse, Est 2406 ou à A. S. Louden, gérant, 140, rue St-Jacques, Main 5102. On peut prendre arrangement pour visiter après les heures d'affaires. 304-12

IMMEUBLES A VENDRE

A VENDRE OU A ECHANGER

A VENDRE ou à échanger terrains très bien situés à Vaudreuil, village Dorion. Aucune offre raisonnable refusée. S'adresser 3558 rue Bordeaux, Am. 2695. 4-5

A VENDRE ou à échanger terrains très bien situés à la Pointe-aux-Trembles. Aucune offre raisonnable refusée. S'adresser 3558, rue Bordeaux, Am. 2695. 4-5

A VENDRE ou à échanger pour lot vacant, une propriété épicerie-boucherie, tout dans un bloc ou séparément. 1085 Gertrude, Verdun. York 1527. 7-1

LAJEUNESSE, 3657, trois logements neufs, 2 étages, comptant $1,000. Balance facile, ou échangera pour cottage ou logement 6 ou 7 appartements. 2513 Des Erables. 4-4

MAGASIN de chaussures, marchandise toute payée, rue Mont-Royal coin de rue établie depuis cinq ans, échangera pour propriété. 4635 Papineau. Amherst 4049. 7-2

PROPRIETE de campagne à vendre ou échanger, 2 étages, neuve, 5 arpents, terre, grange neuve, poulailler, place pour tenir les volailles, un mille du village. S'adresser 5355, 5e avenue, Rosemont. 7-1

SUPERBE cottage situé à Ste-Anne de Bellevue à vendre ou échanger, bord de l'eau. Lan. 5500. 7-1

MAISONS A VENDRE

A louer ou à vendre. Maison d'été à Chambly Bassin, 10 minutes de la gare. Téléphone Est 8660J. 5-5

AVE WILSON, N.D.G., cottage moderne en brique solide, neuf grandes pièces, boiserie intérieure en chêne, sur terrain de 40 x 98. Jardin bien entretenu en arrière. Téléphone Walnut 1282. 7-1

BORDEAUX, 3 étages avec extension près Mt-Royal, 7 appts, vendra à condition facile et réellement bon marché, seulement $2,500 comptant. 170a Marquette. Amherst 6886. 3-5

DANS village, 15 milles de Montréal, bonne maison, système chauffage, bain, etc. Jardin, poulailler, grange, grand terrain situé sur le Bassin. Adresser Georges Pépin Chambly Bassin. 7-2

GARNIER 3 étages 7 et 8 appts, garage, cave, chauffage, très moderne près Mt-Royal. Amherst 5837. 4-4

ILE PERROT — A vendre ou à louer, magnifique bungalow 6 pièces, galeries 8 x 10 x 60 long, entouré complètement de moustiquaires. 5 minutes du pont et de la station. 200 pds du bord de l'eau. Inf.: Tél. West. 5156J. 4-10

MAISON à vendre, 2 étages, en brique, 2 logements, 6 appartements, écurie de 4 places, grande cour et remise, électricité. S'ad. 642 Marie-Anne. 6-5

MAISON un étage, prêt pour le deuxième. O. Dagenais, 3430 Casgrain. Calumet 2023-J. 3-10

MAISON à vendre, 3 étages, moderne, système chauffage, garage chauffé, plancher bois dur. Amherst 1914. S'ad. 417 Garnier. 6-5

MARQUETTE, joli coin près Mont-Royal, 2 étages, 22 x 118, avec bon revenu, arrière avantageux pour garage, boutique; conditions faciles. Propriétaire 4405 DesErables. 7-1

MONT-ROYAL près Delorimier, 2 étages, magasin, logement, cour couverte courte; autre 3 étages, 3 grands flats modernes, bon marché. Conditions faciles. S'ad. 4405 Des Erables. 7-1

PROPRIETE, 2 logis, 5 chambres, finition moderne. S'adresser 388A, 1ère ave, Verdun. 306-10

PROPRIETE à vendre, 2 logis et une épicerie, pour cause de mortalité. 333 Devilliers, Ville Emard. 7-2

RUE DELANAUDIERE, 643 à 645, 5 logements, construction neuve. Bon marché, pas d'agent. S'ad. au propriétaire, Tél. Amherst 4796. 6-6

RUE ST-DENIS, beau logement, 12 apparts, fournaise à eau chaude, prix modérés. E. Lemire et Fils, 963 St-Jacques. Uptown 4146. 6-15

VERDUN, 8 logements modernes, revenu $1,440, prix $10,500. Comptant $5,000. Adressez-vous à 1028 Ethel, Verdun. 7-2

VERDUN, 1944, 6 logements neufs, $13,000. Revenu $1,728, hypothèque $6,000, 6 1-2, 5 ans, comptant $3,500, balance terrain à Verdun. Tél. soir York 7286. 6-2

TERRAINS A VENDRE

AVE WILSON, N.D.G., le meilleur terrain sur cette avenue, côté ouest, au nord de l'ave N.D.G., 40 x 98. Offres sollicitées. Walnut 1282. 7-1

BEAU lot à vendre, rue Girouard, près rue Sherbrooke à Notre-Dame de Grâces, pour toutes informations téléphoner à Westmount 0358. 7-1

DEUX terrains coin de ruelle, rue Greenshield prêts à bâtir, pour moitié prix, à qui la chance? cause départ. Tél. Amherst 6816. 4-10

TERRAIN à vendre rue Des Ecores, St-Léonard Port Maurice. S'ad. 2179 Plessis. 6-5

TERRAINS à vendre ou à échanger, prix facile un bargain, venez me voir à Montréal-Nord, près de la rivière. S'ad. J. Brisebois, libraire, 1479 St-Jacques. 6-5

TERRAIN à vendre ou à échanger entre Montréal et Montréal-Est pour auto, petite propriété. Cl. 6570 ou Cl. 3484. 7-1

TERRE à vendre à 28 milles de Montréal; près de l'église et de l'école, à 20 arpents du village. Bon marché. S'adresser à 76 Délinelle. 7-1

Grandes Annonces Classifiées

La Seule Différense

entre le vieux roi Tut et certaines personnes, c'est que le roi est mort et elles vivantes.

Donc agissez, notre département de location peut vous offrir des sites commerciaux de toute description et ce qui est mieux encore, à des loyers raisonnables.

The House of Browne LIMITED

232, rue McGill

MAin 5637

PROPRIETE A VENDRE OU A LOUER

HOTEL-DE-VILLE, 396, contenant plusieurs places d'écurie. Possession immédiate. S'adresser au gérant de la "Patrie", 120, rue Ste-Catherine E.

Grandes Annonces Classifiées

ENTREPOT et ESPACES de MANUFACTURE A LOUER

Rue Craig, 5000 pieds carrés.
Rue Lemoine, 10,000 pieds carrés.
Rue McGill, 10,000 pieds carrés.
Rue Ste-Hélène, 9,700 pieds carrés.

The Royal Trust Company

DEPARTEMENT DE L'IMMEUBLE

105, rue S.-Jacques

HArbour 4221

AVIS LEGAUX

Province de Québec, District de Montréal. Cour Supérieure, No 2020. A. Williamson et al, dem. vs G. E. Depocas, déf. Le 12ème jour de mars 1926, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 5687 Ave. du Parc, Appt. 8., en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en gramophone, piano, meubles de ménage.

Conditions: Argent comptant.
Roma Aubin, H. C. S.
Montréal, 3 mars 1926.

Province de Québec, District de Montréal. Cour Supérieure, No 3846. Rodrigue Beauchamp, dem. vs Albert Sarault, déf. Le 12ème jour de mars 1926, à dix heures de l'avant-midi, au lieu de garage du dit défendeur, au No 93 rue Vitré Est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en un auto sedan McLaughlin, et une limousine Roll Royce.

Conditions: Argent comptant.
J. P. Aubin, H.C.S.
Montréal, 3 mars 1926.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No 18160. John Dunovitch, dem. vs Sydner Low, déf. Le 12ème jour de mars 1926, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 4 rue Balmoral, en la ville de St-Laurent, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
W. Daoust, H. C. S.
Montréal, 2 mars 1926.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No 14467. Max Hazen, dem. vs A. Duval, déf. Le 12ème jour de mars 1926, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dt défendeur, au No 533 rue Lebrun, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
W. Daoust, H. C. S.
Montréal, 2 mars 1926.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1005. L. Edmour Bernard, avocat et Conseil du Roi de Montréal, demandeur vs Morris Glanzer, du même lieu, défendeur. Le 12ème jour de mars 1926, à une heure de l'après-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 2906 rue Masson, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets d'épiceries, balances, etc.

Conditions: Argent comptant.
A. Laverdure, H. C. S.
Montréal, 2 mars 1926.

COUR SUPERIEURE
Division de Pratique

Montréal, 2 mars 1926.

Président: Hon. juge Coderre.

Jugements rendus dans les causes suivantes:

Dame Cleopnée Laurin vs Ernest Hardy et Richardson et Bureau, Limited, T. S. Motion de la T. S. pour permission de déclarer; accordée, dépens à suivre. Déclaration fixée le 4 mars 1926, à 10.30 heures, a.m., au greffe.

Théophile Trudeau vs Joseph Gagnier. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

Henri Gauvin vs Jos. St-Pierre. Motion du demandeur pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

E. Forest et al vs S. Gauthier. Requête des demandeurs pour nommer Maximilien Charpentier curateur; accordée.

Les Religieuses Carmélites et al vs S. Gauthier. Requête des demandeurs pour nommer Maximilien Charpentier, curateur; accordée.

Dame M.-A. Latulippe et al vs S. Gauthier. Requête des demandeurs pour nommer M. Charpentier curateur; accordée.

Dame J. Lemelin vs Léo Batté. Jugement donnant acte à la demanderesse de sa renonciation.

Arthur Nadeau vs Canadian Welsh Anthracite Co. Ltée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour $700 et dépens.

Dame M. Conway et al. ès-qual vs M. Labis. Motion de la demanderesse pour mode de signification; accordée.

Webster and Sons Lted vs J. Chartrand et J.-E. Boivin et al. T. S. Jugement par défaut vs T.-S. Bruneau, juge.

A. Lordong vs A. Vandervelden. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée rapportable le 6 mars 1926.

Matthew Max Skeeter, requérant et Congregation B. Nai JJacob et al. Requête pour corriger les registres de l'état civil; accordée.

Eugène Champagne vs Wm. Davis Co., limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Joseph Laforest vs J.-B. Baillargeon Express Ltée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Emile Lepage vs J.-Alfred Beaulieu. Jugement pour $1,076.63.

Georges Simard vs Canada Sugar Refining Co. Ltée. Jugement pour $4,173.35.

Z. Beaudry vs A. Geoffrion. Jugement pour $343.21.

Surveillé par la Cité de Montréal

Jusqu'ici l'Association des terrains de jeux avait eu la surveillance du terrain Jeanne Mance au pied de la montagne; nous apprenons aujourd'hui que cette surveillance sera exercée par la division des récréations publiques du service municipal des travaux publics.

A VENDRE

Grand lopin de terre adjacent à l'Oratoire St-Joseph, à la Côte des Neiges, contenant environ 262,000 pieds carrés. La propriété peut être subdivisée et est près de Westmount, sera vendue à prix d'aubaine. Pour plans et détails, s'adresser à

JAMES BAILLIE

B. 14, IMMEUBLE BOARD OF TRADE 5-7

Transactions immobilières

Quartier Montcalm

Rue Parthenais, No 5866, maison en bois et brique, lot No 208-57, terrain 25 x 112. Joseph Dufresne à RoRméo Daniel, $1,800.—103859.

Rue Cartier, lot No 209-23, terrain 25 x 98.45 d'un coté, 98.53 de l'autre, supr. 2459, vacant, Jos. Wilfrid D'Aragon à Phil. Daigé et Honorat Marois, $850.—103866.

Rues Beaulieu Est et DeLorimier, lot No 209-559, terrian 40 en front, 32.8 en arrière x 90, vacant. Treffié Belhumeur à Blanche Prévost, épouse de J. B. Dupré, $3,000.—103948.

Rue De Fleurimont, lot No 209-463, terrain 30 x 86.6, vacant. Albert Edw. Hinton à Michael Fahey, $1,600.—103971.

Rue DeLorimier, Nos 6236 et 6238, maison en bois et brique, lot No 209-528, terrain 25 x 90. Jos. Albert Leboeuf, à Joseph Mathias Mathieu, $5,700.—103975.

Rue Papineau, No 3621.., maison en bois, lot No 481-713, terrain 25 x 90. The Island Investment Co. Ltd., à Wilfrid Lefaivre, $800.—104000.

Rue Cartier, No 2672, maison en construction, lot No 210-99, terrain 25 x 90. Pontiac Financial Co. Ltd., à Leonardo Autonacci, $402.40.—104121.

Rue De Lanaudière, Nos 6759 et 6761, maison en bois et brique, lot No 484-61-2, 484-62-1, terrain 20 x 107.2. Salvatore Ricci à Léo Bédard, $3,500.—104130.

Rue Cartier, lot No 210-163, terrain 25 x 81, vacant. Eric, Alias Elec. Berson à Samuel Covshoff, $1.—10482.

Quartier Mont-Royal

Ave. Tremblay, lot No 25-200 à 202, terrain 75 x 114.6 d'un coté et 112.7 de l'autre, vacant. The Northmount Land Co. à Côte des Neiges, United Church, $3,405.60.—103920.

Ave. Grosvenor, lot No 152-2, terrain 50 x 150, vacant. Le Shérif de Montréal à la Banque Canadienne Nationale, $400. (à retrait).—104241.

Quartier Notre-Dame de Grâce

Rue Marlowe, No 157, maison en brique, lot No 184-426a, terrain 34 x 88, 2992. John Hy Hand à Eva Mary Everett, épouse de James F. H. Dunn, $7,000 et autres considérations.—103858.

Rue Sherbrooke Ouest, lot No 152-1, 2, terrain 78 x 120, d'un coté et 120 de l'autre, supr. 10705, vacant, René Beaulieu à Kauffman Construction, Co., Ltd., $8,028.75.—103869.

Rue Globert, Nos 265 et 267, maison en brique, lot No 49-35-2, terrain 22.85 x 100. Ferdinand Legault dit Deslauriers, à Catherine McQueeney, vve. de Michael McQueeney, $6,750.—103876.

Rue Beaconsfield, Nos 226 et et 228, maison en brique, lot No 165-118, terrain 25 x 90, Clément Hudson à Alexander Pollock Ebnie, $8,500.—103943.

Rue Northcliffe, No 413, maison en brique, lot No 198-265, terrain 33.4 x 61.93, supr. 1445. Dame Jos. Eugène Lafontaine à Wilfrid Damphousse, $6,500.—103962.

Rue Northcliffe, lot No 184-486a, terrain 34 x 88, supr. 2992, vacant, Adolphe Deneault à Richard Plamondon, $3,000.—103969.

Rues Sherbrooke Ouest et Minto, lot No 180-245 à 248, terrain 101 6-10 x 113.3.10 d'un coté, 157.4-10 de l'autre, vacant. David H. Fraser et al à Automobile Owners Association, Ltd. $28,280.—103996.

Rue Mariette, lot No 149-67, terrain 40 x 90, vacant. Dame Rolland Desjardins à Jos. Adrien Hébert, $1,800.—104039.

Rue Clifton, No 276, maison en brique, lot No pt. N. O. 170-457, terrain 21.3 x St. Dame Vve. Owen Hilaire Tansey à James S. Lee, $7,500.—104088.

Rue Old Orchard, No 501, maison en brique, lot No pt. S. E. 170a-38, terrain 29.6 x 97.6, supr. 2876. Zénon Trudeau et al à Thos. T. McGrail, $11,500.—104108.

Chemin Côte St-Antoine, No 866, maison en pierre et brique, lot No 179-274, terrain 47.6 x 100. Jos. Avila Drapeau à Armand Boileau, $21,000—104214.

Rue Oxford, Nos 222 et 224, maison en brique, lot No 175.820, terrain 25 x 115. Otto Felsen à Cecilia Steingart, épouse de Stanley Lewis Felson, $10,000.—104217.

Rue Melrose, Nos 128 et 130, maison en brique, lot No 174-496, terrain 25 x 82. Louis Driscoll à Henry Georges Latrémouille dit Jérôme, $6,500.—104226.

Rue Nilson, lot No 175-513-1, 2, 175-514-1, 2, terrain 50 x 95, vacant. Chs. C. Helmer à Bellerive Construction, Ltd., $4,180.—104422.

Quartier Préfontaine.

Rue Bourbonnière, Nos 2186 à 2190, maison en brique et bois., lot No 18-522, terrain 22.6 x 80.9, supr. 1816. Louis Perreault à Arthur Coderre, $6,000.—103965.

Rue Nicolet Nos 2060 à 2073; maison bois et brique, lot No 22-309, terrain 25x100; Zéphirin Poisson à Hercule Bourassa $5,250—104251.

Quartier Rosemont

1ère avenue, Nos 5551 à 5559; maison bois et brique, lot No 172-1172, terrain 25x78; M. J.-Albert Dufour à J.-Albert Naud, $10,200—103918.

31ème ave Nos 5526 et 5528; maison bois et brique, lot No 172-1407, terrain 25x78; JJoseph Lafontaine à Leatitia Bourdon èpse de Jos Lamarche $700 (rétrocession) — 103984.

Rue Fullum, Nos 6354 à 6356; maison bois et brique, lot No 208-394, terrain 25x105; Anthime Dussault à Rosaire A. Perron, $5,000—103968.

Rue Ste-Foye; lot No 476-347, 548, 477-704 terrain 48x50; 1 de 26x80.5 chacun vacant; Dame vve Narcisse Bertrand à Jos Camille Odilon Bertrand, $700 (rétrocession) — 104069.

41ème ave Nos 8702 et 5704; maison bois et brique, lot No 172-1721, terrain 25x78; Paul Débarrat à Giaconno Comstrari et uxor, $5,800 — 104175.

Rues Gillemont et Iberville; lot No 476-666, 667, 475-412 413, terrain 48x 90; 1 de 50x90 chacun vacant; Fili Garshaskewski à Louis Bellerose, $1,500—104276.

31ème ave Nos 5574 à 5575; maison bois et brique, lot No 172-1414, terrain 25x78; Louis Bellerose à Fili Gorshaskewski, $10 250—104277.

41ème avenue; lot No 177-567, terrain 25x80 vacant; Rosemont Realty Ltd à Antoine Lombardi, $600—104278

21ème avenue No 6811; maison en bois, lot No 206-99, terrain 25x151; Arthur Provost, à Zéphirin Pesant, $1,400—104310.

Rue Bélanger; lot No 477-229 230, terrain 28x80; 1 de 27.3x80 chacun vacant; Aimé Chaput à Jos Alfred dit Frede Jullien, $1,550—104330.

Rue Iberville; lot No 208-1242-1, 208-1456-1, terrain 50x100 vacant; Dame Paul O. Coulombe à Johnny Paquin, $1,600—104331.

9ième ave. Nos 5180 à 5184; maison bois et brique lot No 172-795, terrain 25x78; Johnny Paquin à Armand Robert, $6,000—104332.

Rue Masson, 12ième ave et 15ième ave; lots Nos 183-25, 26 1-2 ind 177-145, 146, 295, 296 331, 332, terrains 35 x54; 1 de 20.4x84; 2 de 25x72; 2 de 25 x80; 2 de 25x75 chacun vacant; Georges Besner à Ovila Besner, $2,000 — 104344.

Quartier Ste-Cunégonde

Rue Delisle Nos 399 et 401; maison bois et brique, lot No 914, terrain 30 x80; Emile Dorris à Philippe Piché $5,000—104179.

Quartier S.-Denis

Rue Henri-Julien, Nos 1347 et 1349; maison bois et brique, lot No 190-7 à 10, terrain 100x71; Succ Fra Gobeille et al à Victor Brosseau, $10,000 —103931.

Rue Gilford Nos 1006 à 1010; maison brique, lot No 328-481 terrain 25 x100; Succ Dame vve Philias D. Drolet à Léa Labonté èpse de Joseph Féréol Léonce Dubreuil, $10,700—103981.

Rue Boyer Nos 383; garage, lot No 328-349 à 351, terrain 75x100; Geo. et Arth Sénécal à Rodolphe Benoit et Charlemagne Lajoie, $75,000—103990.

Rue S.-Hubert Nos 1494 et 1400; maison bois et brique lot No 325-35, terrain 22x72; Dame vve Domina Beille à Alex Melançon, $5,900—104132.

Rue Drolet No 734; maison bois et brique, lot No 167-38, terrain 35x76 supr 2061; Cléophas Maisonneuve à Alfred Malouin, $4,300—104232.

Rue St-André, Nos 4736 et 4738; maison bois et brique lot No 325-242, terrain 20x75; Donat Dagenais à Flore Martel èpse de J. Cléophas Paquette, $7,300—104289.

L'EGLISE N'A PAS FAIT BANQUEROUTE; SEULE, ELLE SAUVE, PAR SON IMMUABLE DOCTRINE, L'ORDRE DANS LE MONDE

Un courageux discours de l'hon. M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, à la législature du Manitoba, en réponse aux déclarations d'un député travailliste.

LE CHRISTIANISME ET L'OUVRIER

WINNIPEG, 1er. (Spécial à la "Patrie").—L'hon. M. Joseph Bernier, député de S.-Boniface à la législature du Manitoba, en prenant part au débat sur l'adresse, à la séance du jeudi, 11 février, a touché aux principales questions qui sont du domaine de la politique provinciale, puis il a surtout traité du rôle de l'Eglise dans la société moderne, dans l'école, dans ses relations avec le capital et le travail, en réponse à des déclarations faites en Chambre par le député travailliste Ivens. En voici le texte:

L'HON. M. BERNIER

M. l'Orateur, je ne puis reprendre mon siège sans répondre à une déclaration faite par l'un des députés de Winnipeg, M. Ivens.

M. Ivens a exprimé l'opinion que l'Eglise avait fait banqueroute et qu'elle avait toujours pris fait et cause pour le Capital contre le Travail. Sans contester le droit de M. Ivens à ses opinions, je n'hésite pas à dire que selon moi son opinion est absolument erronée et contraire à ce que nous enseigne l'histoire.

Je ne suis pas un théologien, je ne suis pas très versé dans les Saintes Ecritures et de plus j'avoue que je suis un pécheur; par conséquent ce n'est pas sans une certaine hésitation que j'entre dans ce sujet. Je me sens indigne de prendre la défense de l'Eglise, mais je crois qu'il est de mon devoir de le faire.

Ce n'est pas la première fois que nous entendons dans cette Chambre l'expression de l'opinion énoncée par M. Ivens. Cette expression d'opinion nous est venue d'autres représentants du même groupe et vraiment si nous sommes chrétiens et si nous croyons à notre doctrine, nous ne devons pas toujours laisser passer en silence cette allégation.

NOTRE DOCTRINE

D'abord notre Maître est Jésus-Christ et c'est Lui qui nous a donné notre doctrine. Notre Maître nous a dit que le but de nos efforts et de notre action devait être le bonheur de la vie future et non le bonheur de ce monde.

L'Eglise a été chargée par le Christ de propager et de défendre cette doctrine, et c'est ce qu'elle a fait de tout temps, et c'est ce qu'elle fait aujourd'hui. Si nous, gens du monde, laïques, nous refusons de nous y soumettre, ce n'est pas sa faute et c'est nous qui manquons à notre devoir et qui faisons faillite — non pas l'Eglise.

Encore une fois l'Eglise s'occupe d'abord de la vie future; quant à nous, nous semblons être premièrement occupés du bonheur présent. C'est là la différence entre elle et nous.

Je n'ai pas l'intention d'encercler le monde dans mes considérations, ni de parcourir l'histoire de tous les pays et de toutes les nations: je me bornerai à constater ce qui se passe dans mon pays dans ma province.

LA QUESTION DE L'EDUCATION

Prenons la question de l'éducation. L'Eglise nous dit qu'il faut envelopper l'enfance et la jeunesse de l'atmosphère religieuse. Ouvrez les journaux, lisez ce qu'on imprime et vous verrez que de tous côtés l'on s'inquiète de l'enfance et de la jeunesse. Il y a à peine quelques jours, la "Winnipeg Tribune" citait et commentait une opinion de M. R.-B. Graham, avocat de la couronne à la cour criminelle de Winnipeg, qui s'inquiétait de l'avenir et exprimait l'opinion que la responsabilité de l'éducation religieuse de l'enfant incombait aux parents et aux "Sunday Schools".

Eh! bien, je pose ici tout d'abord la question: Si l'éducation religieuse de l'enfant est le premier devoir des parents et si la société a le droit de leur demander compte, de quel droit alors l'Etat vient-il dire à ces parents: "Vous enverrez votre enfant à l'école neutre, et si vous voulez donner l'éducation religieuse à votre enfant, payez d'abord la taxe de l'école neutre, puis payez en surplus la taxe pour votre école à enseignement religieux"

LES PARENTS N'ONT PAS LE TEMPS

Et puis jetez un coup d'oeil sur notre système d'écoles consolidées, par exemple.

Vous savez comme moi que dans la majorité des cas les enfants quittent la maison de très bonne heure, le matin, et qu'ils en reviennent très tard le soir. A la campagne, les parents, durant l'année scolaire, voient très peu leurs enfants; le père et la mère sont très occupés au travaux de la ferme. Je le demande au cultivateurs qui sont députés dans cette Chambre. Ont-ils beaucoup de temps à donner à l'instruction religieuse des enfants?

Dans nos villes, les parents ouvriers quittent la maison fort matin, ils reviennent de leur travail tard le soir; combien de temps ont-ils à consacrer à l'instruction religieuse de leurs enfants?

La situation est la même pour presque toutes les classes de la société; alors qu'en résulte-t-il? Il en résulte ceci: l'instruction religieuse doit être complétée, sinon donnée complètement à l'école. Les parents soucieux de l'éducation de leurs enfants chargent le professeur de remédier à l'incapacité où ils se trouvent de faire justice à ce devoir.

L'Eglise est prête à remplir ce devoir; elle exige qu'on le fasse. L'Etat y met tous les obstacles et va jusqu'à défendre l'exercice de ce devoir! L'enseignement religieux est banni non seulement de l'école primaire, mais de l'école des hautes-études et des universités.

Qui est coupable, l'Eglise ou l'Etat?

CLUBS DES JEUNES

Un petit fait qui ne manque peut-être pas d'importance. Quel mal ne se donne-t-on pas au sujet de ces clubs de jeunes gens et de jeunes filles ou l'on enseigne à la jeunesse le soin et le traitement à donner aux animaux: veaux et cochons (Calves Clubs, Pigs Clubs). Je ne blâme pas ces organisations, qui rendent service au point de vue matériel et qui sont utiles à l'enfant qui plus tard sera appelé à cultiver la terre et à faire l'élevage des bestiaux. L'on distribue des prix d egrande valeur à celui qui

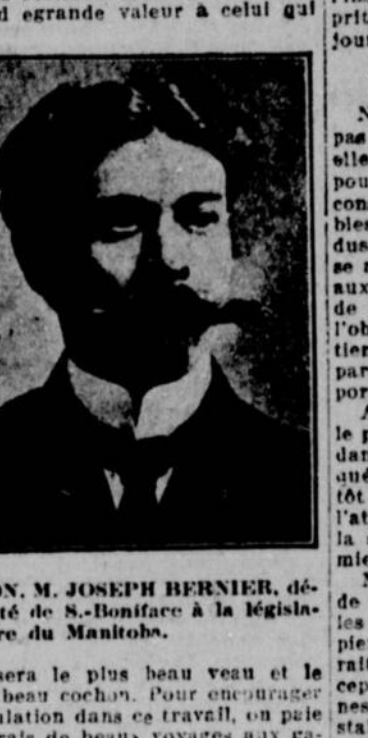

L'HON. M. JOSEPH BERNIER, député de S.-Boniface à la législature du Manitoba.

exposera le plus beau veau et le plus beau cochon. Pour encourager l'émulation dans ce travail, on paie les frais de beaux voyages aux gagnants, on banquette les membres de ces clubs: orateurs et journaux, c'est à qui louangera le mieux ces organisations et les vainqueurs du concours.

Encore une fois, je ne dis rien pour blâmer ce mouvement; mais voit-on où l'Etat, ou nos journaux, nos organisations financières se donner beaucoup de mal pour organiser et encourager des clubs dont le but serait de donner et de perfectionner la science religieuse chez l'enfant ou dans la jeunesse?

Non! Non seulement on n'y donne aucune attention, mais on retranche cette matière de la partie importante du programme des études.

ENTRAVES SECULAIRES DE L'ETAT

Ouvrez votre histoire, vous y verrez que de tout temps l'Eglise a prêché la doctrine du Christ et que de tout temps le pouvoir public a mis des entraves à son oeuvre et à son prédication.

J'ai cinquante ans, et à mon expérience personnelle, toutes les semaines et tous les jours de l'année, depuis que j'ai l'âge de raison, les ministres de l'Eglise m'ont répété la même doctrine; ils m'ont rappelé mes devoirs tels que dictés par le Maître de la chrétienté, le fondateur de notre Eglise, Jésus-Christ.

Si je m'écarte de la voie droite, si je ne fais pas mon devoir, est-ce l'Eglise que l'on doit blâmer? Non, je dois être assez homme et assez juste pour accepter le blâme et je n'ai aucun droit de dire que s'il y a faillite c'est l'Eglise qui a manqué à sa mission.

N'en est-il pas de même pour chacun des députés qui siègent actuellement dans cette Chambre?

Ah! oui, bien des fois j'ai entendu dire: « Tel ministre de la religion a failli à son devoir; il a péché et dimanche prochain il viendra nous sermonner! Un tel va à l'église régulièrement et il pèche! Grand argument, vraiment! Est-ce que parce qu'un homme est dans les ordres religieux, est-ce que parce qu'un homme va à l'église, il a perdu sa nature humaine avec toutes ses passions, toutes ses faiblesses, toutes ses misères? Non, ces objection et ces arguments ne tiennent pas debout. Ils n'infirment en rien la doctrine et l'oeuvre de l'Eglise dans le monde. Soyons francs avec nous-mêmes et admettons que nous manquons de courage dans la reconnaissance et la pratique de notre foi.

JESUS-CHRIST SEUL ABSENT

Il semblerait quelque fois que le Juif, le Mahométan, le Chinois craignent moins que nous d'arborer leurs drapeaux. Nous avons des contradictions extraordinaires. Ainsi tous les ans, dans le discours du trône, nous invoquons les bénédictions de la Divine Providence. Mais jetez les yeux autour de cette salle d'assemblée, et vous verrez les statues de Moïse, Solon, les tablettes avec les noms de Confucius, Lycurgue, etc., etc. Nous donnons des places d'honneur à ces personnages remarquables. Le seul emblème que nous ne voyons pas, le seul nom que nous craignons d'afficher, c'est celui du Maître de la chrétienté. Et nous nous glorifions d'être chrétiens !

Aux temps de Noël et de Pâques, nos journaux sont remplies d'hymnes à l'Enfant-Dieu et au Christ-Roi, mais le nom de Celui qui nous a légué notre doctrine, le nom de notre Maître est religieusement effacé des murs de nos salles d'assemblées, et s'il fallait mettre l'image du Christ sur les murs de cette bâtisse parlementaire, je ne sais pas si, en certains quartiers, l'on ne demanderait pas de brûler le temple.

La croix est chassée de l'école et l'on refuse l'enseignement religieux durant les heures réguliers de classe, parce que, dit-on, il y a trop de sectes à opinions divergentes. Personnellement, je crois bien que la seule solution pratique est l'école séparée; mais la majorité de l'électorat ne veut pas de cette école. Il ne faudrait tout de même pas que l'Instruction religieuse soit bannie à cause de ces divergences d'opinions. L'on devrait pouvoir trouver un moyen pour donner dans l'école, à l'enfance et à la jeunesse, l'instruction religieuse que les esprits les plus sérieux réclament aujourd'hui à grands cris.

LA PEUR DU SACRIFICE

Non, encore une fois, l'Eglise n'a pas failli à sa mission; elle a lutté, elle lutte et elle lutetra toujours pour le respect, l'observance et la conservation des principes immuables du christianisme. Les individus, la société, l'Etat ont fait fausse route; ils ont voulu se soustraire aux commandements et au contrôle de l'Eglise. Pourquoi ? Parce que l'observance de la doctrine chrétienne demande des sacrifices et parce que le sacrifice est lourd à porter.

Au lieu de chercher à détourner le peuple de l'Eglise en lui chantant dans les oreilles que celle-ci a manqué à sa mission, l'on devrait plutôt faire un effort souverain pour l'attirer dans l'enceinte de l'Eglise; la société ne s'en porterait que mieux.

Mais cela ne ferait pas l'affaire de ceux qui veulent mener les foules à leur guise. L'Eglise est la pierre d'achoppement où se briserait leurs efforts; et pour faire accepter par les masses leurs doctrines subversives de l'ordre et de la stabilité, ils ne voient qu'un moyen efficace, c'est de faire croire aux foules que l'Eglise s'est rendue indigne de sa mission et qu'il faut la quitter.

Je m'insurge contre ce mouvement et je crois qu'en le faisant je remplis mon devoir de chrétien, tout indigne que je sois de remplir le rôle que j'assume en ce moment-ci.

L'EGLISE N'EST PAS CONTRE LE TRAVAIL.

M. Ivens nous dit que l'Eglise s'est toujours rangée du côté du capital contre le travail. Encore une fausseté que je ne puis laisser passer sans y répondre.

Si nous, gens du monde, nous dirigeons trop souvent nos énergies vers l'acquisition de la fortune matérielle, il n'en est pas ainsi des ministres de la religion. Parlant toujours par expérience personnelle, je n'ai pas encore connu de ministres de la religion dont le but ait été de devenir millionnaires ; j'ai connu toute fois des fils de millionnaires qui ont donné leurs millions aux pauvres pour endosser la bure du moine ou la robe du missionnaire et pour consacrer toutes leurs énergies et toute leur vie au secours du pauvre et du délaissé.

La doctrine de l'Eglise chrétienne au sujet des relations entre le capital et le travail est lumineuse de clarté et de justice. Je citerai à cette Chambre plusieurs paragraphes de l'encyclique du Pape Léon XIII sur la question du travail.

(Ici M. Bernier a lu à la Chambre les principaux passages de l'encyclique "Rerum Novarum").

LA SEULE DOCTRINE QUI SAUVERA LE MONDE

Cette doctrine, c'est la doctrine qui a été donnée à l'Eglise par Jésus-Christ, c'est la doctrine que l'Eglise a propagée et défendue dans tous les âges ; c'est la doctrine que l'Eglise chrétienne propage aujourd'hui ; c'est la seule doctrine qui sauvera le monde et ramènera l'ordre dans la société.

Elle n'est pas agréable à ceux qui soufflent la discorde parmi les classes de la société, mais elle n'en est pas moins la seule sauvegarde de notre société et la protection la plus sûre et la plus efficace du pauvre, du faible, du travailleur.

La doctrine chrétienne a ennobli le travail et elle a ramené le riche et le puissant à la conception véritable de leurs devoirs et de leurs obligations. Si le riche s'écarte de la voie droite, si le pauvre fait de même, ce n'est pas la faute de l'Eglise et l'on n'a pas le droit de diriger ses accusations vers elle.

Encore une fois, soyons justes, reconnaissons nos faiblesses et nos égarements, et au lieu de blâmer l'Eglise, tournons nos regards vers elle. Aidons-la dans son travail et la société ne s'en portera que mieux.

La gauche du travaillisme anglais

LONDRES, (Presse associée).—On constate que les chefs de la gauche travailliste anglaise, MM. Cook et Williams viennent d'envoyer des adresses au Parti socialiste italien qui s'est placé entre la IIe et la IIIe Internationale.

La révocation du maire de Nuremberg

BERLIN, (Presse associée).—Le gouvernement bavarois a révoqué le maire de Nuremberg Luppe, appartenant au Parti Démocrate, à la suite de sa polémique avec Gosslor. Les pouvoirs de police lui avaient déjà été retirés depuis quelque temps. On souligne que Luppe était le seul maire républicain d'une importante ville bavaroise.

M. J.-A. BLEAU EST DECEDE HIER SOIR

Il était très connu dans le monde sportif et financier.

Nous avons le regret d'annoncer la mort, survenue hier soir, de M. J.-A. Bleau, gérant de la Banque de Montréal, succursale Angus, rue Davidson. M. Bleau était âgé de 59 ans, étant né le 1 février 1867. Il souffrait depuis assez longtemps d'une attaque de cancer, mais ce n'est que depuis quelques mois qu'il dût quitter son poste à la banque.

M. Bleau était avantageusement connu dans le monde des affaires et financier de Montréal. Après avoir fait ses études à l'école Champlain, il fut au service de la Dominion Glass Co. Etant le plus âgé d'une nombreuse famille, et studieux de nature, il occupait ses loisirs à poursuivre un cours plus complet à l'académie du Plateau, de cette ville. C'est à la suite de brillants résultats de classe qu'il obtint une première position, au département de l'escompte, chez MM. Lacaille et Cie, rue Saint-Paul.

Feu M. J.-A. BLEAU.

Par les soins de M. Lacaille, qui était directeur de la banque du Peuple, il obtint à la banque du Peuple un poste au département de l'escompte. Il fut bientôt promu comptable et assistant-gérant.

Plus tard, on lui donna la gérance d'une succursale, coin Richmond et Notre-Dame. Jusqu'en 1895, alors qu'il passa au service de la banque de Montréal, angle Des Seigneurs et Notre-Dame. Transporté peu après, au bureau chef, rue Saint-Jacques, à la direction du département de l'escompte, il fut ensuite nommé gérant de la même banque, angle des rues Papineau et Sainte-Catherine. Il fut, dans le temps, atteint d'une grave maladie, dont il se releva cependant, pour prendre sa dernière position, celle de gérant de la Banque de Montréal, succursale Angus.

M. Bleau jouissait aussi d'une grande renommée comme homme de sport. Enclin à se préoccuper, surtout des choses intellectuelles, il s'adonna fort au Jeu de Dames où il fut un expert. En effet, il a à son actif le championnat du Canada qu'il détenait, il y a quelques années. En tant que son appui à ce sport est concerné, on peut dire que M. Bleau était le principal pionnier du Jeu de Dames en Amérique. A part que d'avoir pris part depuis une trentaine d'années, à toutes sortes de matchs, tournois, etc., où il se distingua toujours, il conserve surtout le mérite d'avoir été le principal soutien financier du sport qu'il préférait. C'était le patron de la Ligue du Jeu de Dames d'Amérique, depuis de nombreuses années. On l'appelait le Mécène du jeu de dames. Il prit la direction de la chronique damique de "La Patrie" vers 1910.

Il laisse dans le deuil, sa femme, (Edwilda St-Martin), et 3 fils, Sylvio, Armand et Gaston, et un fils adoptif, Armand-Déseska; quatre arrière petits-enfants, une soeur Eugénie, (Mme Joseph Riendeau, de Maisonneuve), et un frère, Edgar, au service de la municipalité, comme inspecteur du service préventif des incendies.

Un nouveau journal libéral à Ottawa

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie")—Un nouveau journal verra le jour à Ottawa, à la fin du mois. C'est l'"Action Libérale" hebdomadaire dont M. Omer Langlois sera e directeur. Le premier numéro sera publié le 26 du courant.

Il abandonne la direction du parti

SASKATOON, 3. — Le Dr J. T. M. Anderson, député provincial de Saskatoon et chef du parti conservateur en Saskatchewan, a remis sa démission aux mains de l'exécutif de l'association conservatrice depuis des mois. Il abandonne la direction du parti pour ses affaires. Il restera député.

Les anciens de McGill se réuniront en octobre

La cinquième réunion de la société des diplômés de l'Université McGill, aura lieu le 6 octobre prochain, jour anniversaire des fondateurs.

Les anciens s'enregistreront le soir du six et assisteront à des conférences. Le lendemain, ils se rendront au collège MacDonald, dans l'avant-midi et l'après-midi, il y aura des sports au stadium. On compte que plus de 3,000 anciens se réuniront en cette circonstance.

BERLIN, 3, (Presse associée). —Désirant sortir de prison, après avoir expié toutes ses fautes, John Barbe, a déclaré à un juge de Breslau qu'il avait durant les cinq dernières année commis plus de 2000 vols. Après avoir déclaré qu'il voulait désormais mener une nouvelle vie, il fut condamné à 6 mois de prison, soit environ deux heures pour chaque offense.

LE PROJET D'UN MARCHE CENTRAL DANS NOTRE VILLE

Une délégation des jardiniers maraîchers auprès du ministre de l'agriculture.

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — Le projet de la construction d'un marché central dans la cité de Montréal a été soumis, hier, au ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Caron, par une délégation de l'association des jardiniers maraîchers de la province de Québec, qui comprend plus de onze cents membres. Les représentants de l'association étaient MM. John McEvoy et Paul Watier, deux des maraîchers les plus en vue de la région de Montréal.

Sans vouloir en aucune façon imposer leurs vues aux administrateurs de la cité de Montréal, les deux représentants des maraîchers ont représenté au ministre de l'agriculture que pour assurer la réalisation de cette amélioration urgente, il importe que le marché central projeté ne soit pas établi au Marché Bonsecours, mais à un autre endroit, qui ne nécessitera aucune expropriation onéreuse. Ils ont suggéré au ministre de l'agriculture que le marché soit établi au parc Laurier, qui, en outre d'être la propriété de la ville, offre toutes les facilités de transport nécessaire et l'espace suffisants pour accommoder les deux ou trois mille cultivateurs et maraîchers qui vont sur les marchés de la métropole.

L'hon. M. Caron a discuté la question avec les maraîchers auxquels il a rappelé que cette question relève exclusivement de la cité de Montréal et que le gouvernement ne saurait intervenir sans porter atteinte à l'autonomie de la ville.

La question est étudiée aujourd'hui au comité des bills privés.

Conférence et concert

Mme James McDougall a donné hier, devant les membres de la "Women's Art Society" une conférence sur la musique et a préparé les esprits à l'audition d'un excellent programme musical. Mme Olga Lieber donna une brillante interprétation de "Toccata et Fugue" de Bach-Pabst et de la "Barcarolle" de Moszkowski et Mlle Ruth Mag.. chanta l'air de la "Bohême", le "Chant du Rossignol" de Brahms et "A Birth day" de Cowen.

Mlle Magill Tait lui succéda et chanta "Bois épais" de Lulli et "Love, I have Won You". Mme Lieber joua aussi un solo de piano. Mmes McDougall et M. Brewer accompagnèrent les chanteurs.

A LA CHAMBRE DES LORDS

Londres, 3. (Presse associée).—La question de la possibilité de donner une représentation aux dominions à la Chambre des Lords lorsque cette Chambre subira de réformes, a été mise en vedette lorsque le baron Strathsfey, suggéra que ce projet soit mis à l'étude lors de la prochaine conférence impériale, qui aura lieu en octobre.

Avis sous la Loi de Faillite

No. 40

Dans l'affaire de l'acti de:—

ABE WEXLER

marchand de chaussures, faisait affaires en les cité et district de Montréal, au No. 867 rue St. Laurent et 487 rue Ste. Catherine Ouest, Montréal.

Failli.

AVIS est par les présentes donné que ABE WEXLER, de Montréal, a été déclaré en faillite et qu'une ordonnance de séquestre a été rendue le 25ème jour de février, 1926, et que la Cour m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers, à leur première assemblée, aient élu un syndic pour administrer les biens du débiteur.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Montréal, le 10ème jour de mars, 1926 à trois heures de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, chambre 31, Palais de Justice.

Pour vous donner droit de voter à ladite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant ladite assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic qui sera nommé, dans les trente jours à compter du présent avis, parce que dès et après l'expiration de la période fixée par l'alinéa 8 de l'article 37 de ladite loi, le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont avis aura été reçu alors.

Daté à Montréal, ce 25me jour de février 1926.

VINCENT LAMARRE,
Gardien.

No. 83 rue Craig Ouest, Montréal.

"SOUS LA LOI DES LIQUIDATIONS"

COUR SUPERIEURE

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 187

IN RE
D. JACKEL LIMITED
En liquidation,
— & —
JOSEPH ETTENBERG,
Liquidateur.

AVIS est par les présentes donné que M. Joseph Ettenberg, Comptable, de Montréal, a été nommé liquidateur de la Compagnie en liquidation par jugement rendu le 25ème jour de février dernier, 1926.

Les créanciers de la compagnie en liquidation et toutes personnes ayant des réclamations contre elle, devront produire leurs réclamations attestées sous serment entre les mains du liquidateur, à son bureau No. 193 de la rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, le ou avant le 9ème juin d'avril prochain 1926.

Montréal, 3 mars 1926.

L. T. A. TRUDEAU,
Député Protonotaire, C.S.M. 7-2

En vertu de la loi des liquidations.

Province de Québec
District de Montréal
No. 190

COUR SUPERIEURE

CRYSTAL SKIRT COMPANY, LIMITED, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal.

En liquidation.

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributaires de la dite Compagnie est par les présentes convoquée pour le onzième jour de mars (1926) prochain, à dix heures du matin dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au palais de justice en la cité de Montréal, pour nommer un liquidateur définitif de la dite Compagnie.

L. T. A. TRUDEAU,
Député-protonotaire, C.S.

Montréal, mars, 1er, 1926. 6-3

--FAIBLES AU DEBUT LES MARCHES DE N.-Y. ET MONTREAL TENDENT A MONTER--

BOURSE DE MONTREAL

Presque tous les titres baissent à Montréal, mais il y a reprise.

Le marché local a débuté mal, mais s'est ensuite repris de façon impressionnante.

Brazilian Traction a encore été très actif et il a été remarquablement ferme à 91 1-2.

Au même groupe d'utilités publiques, Montreal Power, qui a perdu 2 points hier, a encore de nouveau été affecté et a reculé de 3 points à 216. Shawinigan a souffert le plus et a perdu 10 points à 175, mais s'est ensuite repris et a grimpé à 180, ce qui constitue, cependant, un recul de 6 points sur la fermeture. Twin City a suivi la marche des autres utilités et a perdu 1 1-4 point à 74 1-4. Winnipeg Electric a subi les effets de la liquidation et perdu 1 1-4 point à 46 1-2.

Chez les papiers, la faiblesse s'est aussi manifestée et l'on a constaté de nouveau combien New-York impressionne le marché local. Abitibi a perdu 1 1-2 point à 75 1-2, Brompton 1 3-8 à 30 1-8, Spanish ordinaire s'est maintenu à 102 1-2 et le privilégié a reculé de 3-4 de point à 116 3-4.

National Breweries a été actif et a perdu 1-4 de point à 59 3-4.

Smelters a fait une chute initiale de 5 points à 215, a ensuite refait ses pertes et, vers midi, était à 219.

Canada Steamship de préférence a suivi la marche à la baisse des autres utilités publiques et reculé de 1 1-4 point à 62 1-2.

Canadian Industrial Alcohol a été une exception et s'est maintenu ferme à 17 1-2 et a même touché 17 3-4.

Le marché des bestiaux a été complètement inactif.

De midi à midi et demi on constata une belle reprise de Brazilian qui monta de 3-4 de point à 92 1-4. National Breweries clôtura à 59 3-4 Montreal Power à 217 était encore 2 points au-dessous de sa fermeture hier. Smelters se maintint à 219 et Shawinigan a clôturé à 182 réduisant ainsi ses pertes de plus de la moitié.

Cours fournis par L. G. Beaubien & Cie., Membres de la Bourse de Montréal, 50 rue Notre Dame ouest.

VENTES DE 10 A 11 HRES:

Abitibi Power & Paper: 25 à 77; 15 à 77; 10 à 77; 10 à 7. 1-2; 20 à 76; 35 à 76; 140 à 76; 25 à 76; 25 à 75 3-4; 10 à 75 3-4; 25 à 75 3-4; 15 à 75 3-4; 25 à 75 3-4; 50 à 75 3-4; 100 à 75 1-2; 25 à 75 1-2.

Asbestos Corporation: 100 à 81; 100 à 81; 5 à 83; 100 à 82 1-2; 20 à 82 1-2.

Atlantic Sugar: 5 à 25 1-2; 20 à 25; 10 à 25.

Bell Telephone: 5 à 138 1-8.

Brazilian Traction: 300 à 91; 10 à 91 1-2; 85 à 91; 465 à 91; 500 à 91 1-2; 150 à 91 1-4; 45 à 91; 25 à 91 1-4; 10 à 91 1-4; 50 à 91 1-2; 25 à 91 1-2; 50 à 91 1-2; 175 à 91 1-2; 10 à 91 1-2; 10 à 91 1-2; 10 à 91 1-2; 10 à 91 1-2; 5 à 91; 85 à 91; 150 à 91; 50 à 91 1-4; 10 à 91 1-4; 10 à 91 1-4; 25 à 91 3-8; 25 à 91 1-2; 75 à 91 3-8; 50 à 91 3-8; 25 à 91 1-2; 10 à 91 1-4; 50 à 91 1-2; 90 à 91 1-8; 100 à 91 1-8; 5 à 91 1-4; 25 à 91; 100 à 91; 677 à 91 1-2; 25 à 91 1-4; 25 à 91; 50 à 91; 50 à 91; 50 à 91 1-2; 50 à 91 1-2; 25 à 91 1-4; 50 à 91 7-8; 20 à 91 7-8; 25 à 91 7-8; 200 à 91; 5 à 91 3-8; 25 à 91 1-2; 25 à 91 1-2; 10 à 91 3-8; 75 à 91 1-2; 5 à 91 3-8; 25 à 91 1-2; 60 à 91 3-8; 5 à 91 3-8; 50 à 91 1-2; 25 à 91 1-2; 10 à 91 3-8; 10 à 91 3-8; 80 à 91 3-8; 20 à 91 1-2; 25 à 91 1-2; 10 à 91 1-2; 10 à 91 1-2; 25 à 91 1-4; 90 à 91 1-2; 65 à 91 1-2; 5 à 91 1-2; 25 à 91 1-2; 25 à 91 3-8; 25 à 91 3-8; 50 à 92; 50 à 92; 100 à 92; 100 à 92; 85 à 92; 50 à 92; 50 à 92; 50 à 92; 100 à 92; 25 à 92; 10 à 92 1-8; 65 à 92; 20 à 92; 50 à 92; 65 à 92; 25 à 92; 15 à 92; 10 à 92; 25 à 92; 50 à 92; 100 à 92 1-4; 25 à 92; 15 à 92; 10 à 92; 10 à 92; 50 à 92 1-8; 100 à 92 3-8; 50 à 92 1-8; 50 à 92; 100 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 20 à 92; 50 à 92; 10 à 92; 75 à 92; 25 à 92; 50 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 200 à 92; 10 à 92; 100 à 92; 10 à 91 7-8; 5 à 91 7-8; 25 à 92; 5 à 92; 28 à 92; 10 à 92; 20 à 92; 28 à 92; 75 à 92; 220 à 92; 25 à 92; 10 à 92; 10 à 92; 5 à 92; 5 à 92; 10 à 92; 25 à 92; 10 à 92; 5 à 92 1-4; 5 à 92; 3 à 92 1-4; 25 à 92; 25 à 91 7-8; 10 à 91 3-4.

B. C. Fishing: 20 à 69 1-2; 5 à 69 1-2; 25 à 70; 100 à 70 1-2.

Brompton Paper: 25 à 30 1-2; 75 à 30 3-4; 100 à 31.

Can. Ind. Alcohol: 50 à 17 1-2; 10 à 17 3-4; 100 à 17 1-2; 50 à 17 1-2; 40 à 17 1-2.

Consolidated Mining: 25 à 216; 25 à 215; 25 à 215; 10 à 216; 25 à 215; 50 à 216; 25 à 216; 25 à 216; 20 à 216; 40 à 216; 75 à 216; 55 à 216; 25 à 215; 25 à 215; 10 à 216; 5 à 216; 45 à 216; 25 à 216; 25 à 215; 10 à 217; 10 à 216; 25 à 215; 25 à 219; 40 à 219; 25 à 216; 10 à 216; 25 à 216; 25 à 216; 100 à 216; 25 à 218; 50 à 218; 25 à 216; 10 à 218; 15 à 216; 25 à 219; 50 à 218; 25 à 218; 30 à 218; 25 à 218; 25 à 218; 5 à 216 1-2; 15 à 216 1-2; 25 à 216 1-2; 15 à 216 1-2; 25 à 216 1-2; 25 à 216 1-2; 25 à 216 1-2; 25 à 217; 25 à 217; 10 à 217 1-2; 25 à 217; 10 à 217 1-2; 50 à 217; 25 à 218; 10 à 218; 25 à 219; 25 à 219; 15 à 219; 50 à 219; 25 à 218 1-2; 50 à 219 3-4; 100 à 219 3-4; 25 à 219 1-2; 50 à 219 1-2; 25 à 219 1-2; 25 à 219 1 2; 75 à 219 1 2; 75 à 219 1 2; 100 à 220; 10 à 219 1 2; 25 à 219 1 2; 25 à 219 1 2; 75 à 220; 25 à 219 1 2; 75 à 219 1 2; 25 à 219 1 2; 15 à 219 1 2; 20 à 219; 40 à 218; 50 à 218; 10 à 218; 25 à 219; 25 à 218 1 2; 25 à 218 1 2; 5 à 219; 1J; 12,0:e: 1J; 12,0:e:0 à 219; 10 à 219; 50 à 218 1-2; 25 à 220; 25 à 220; 5 à 220; 50 à 220; 105 à 220; 25 à 220; 15 à 220; 15 à 220; 25 à 219 1-2.

Dom. Bridge: 5 à 94; 140 à 94; 25 à 94; 25 à 94; 38 à 94; 5 à 95; 30 à 95; 20 à 95; 5 à 94 1-2; 15 à 94 1-4; 5 à 94 1-2; 5 à 94.

Laurentide Company: 25 à 88; 10 à 88; 25 à 87 3-4; 25 à 88; 25 à 88; 15 à 88; 100 à 88; 40 à 87 3-4; 25 à 78 3-4; 15 à 87 3-4; 10 à 88; 10 à 88.

Montreal Power: 25 à 216; 50 à 216; 50 à 216; 60 à 216; 25 à 216; 10 à 216; 15 à 216; 10 à 215 1-2; 25 à 216; 25 à 215; 25 à 215; 100 à 215; 10 à 215 1-2; 5 à 216; 10 à 216; 25 à 216; 10 à 216; 50 à 216; 25 à 216.

National Breweries: 5 à 59; 20 à 59; 100 à 59; 5 à 59; 20 à 59; 30 à 59; 75 à 59; 0 à 59 1 4; 100 à 59; 25 à 59, 50 à 59, 50 à 59, 40 à 59; 25 à 59; 10 à 59; 40 à 59; 50 à 59; 75 à 59; 15 à 59; 10 à 59; 15 à 59; 40 à 59; 100 à 59; 60 à 58 3 4; 25 à 59; 25 à58 3 4; 20 à 59 1 2; 20 à 59 3 8; 25 à 59 1 2; 25 à 60; 25 à 60; 5 à 60; 15 à 60; 25 à 60.

Quebec Power: 100 à 120; 25 à 120.

Shawinigan Power: 10 à 181; 9 à 181; 15 à 180; 15 à 180; 50 à 180; 1 à 180; 10 à 177; 1 à 177; 10 à 177; 10 à 176; 25 à 176; 15 à 176; 20 à 176; 10 à 176; 25 à 176;

Spanish River: 10 à 102; 10 à 102, 5 à 102, 10 à 102, 5 à 102, 25 à 103 20 à 102 5 8, 5 à 102 1 2, 75 à 102 1 2, 10 à 102 1 2.

Steel of Canada: 25 à 101, 5 à 101, 50 à 101, 25 à 101 1 4, 10 à 101 1 4.

Twin City: 15 à 75, 45 à 74 1 2, 10 à 74 5 8; 10 à 74 1 4; 25 à 74; 25 à 74; 25 à 74.

Asbestos Pfd.: 5 à 112.

Can. Steam. prf.: 120 à 61 1 2; 20 à 61 1 2; 5 à 61 1 2; 50 à 61 1 2; 25 à 61; 15 à 61; 10 à 61; 10 à 61 1 2; 25 à 62.

Spanish pfd.: 75 à 117; 5 à 116 3 ...

VENTES DE 11 A 12.30 HRES:

Abitibi Power: 5 à 75; 25 à 75 1 4; 85 à 75 1 2; 5 à 75 1 2, 15 à 75 1 4, 10 à 75 1 2, 25 à 76, 10 à 76, 25 à 75 1 2; 40 à 75 1-2; 25 à 75 1-4; 25 à 75 1 2; 75 à 75 1-2; 5 à 75 1 2; 25 à 75 1 2; 15 à 75 1 2; 10 à 75 1 2; 50 à 75 1 2; 65 à 75 1 2; 25 à 75 1 2; 10 à 75 1-2; 25 à 75 3-4; 25 à 76.

Atlantic Sugar rights: 5 à 0.50; 25 à 0.5 ; 38 à 0.50; 35 à 0.50; 35 à 0.50.

Bell Telephone: 5 à 138 1-4; 12 à 138 1-4; 5 à 138 1-4; 6 à 138 1-4; 3 à 138 1 4; . à 138 1-4; 7 à 138; 29 à 138.

Brazilian Traction: 10 à 91 3 4; 100 à 91 7-8; 40 à 91 3-4; 10 à 91 3-4; 50 à 91 7-8; 5 à 91 7-8; 20 à 91 3-4; 100 à 91 1-2; 200 à 91 1-2; 10 à 91 1 2; 60 à 91 1 2; 25 à 91 5 8; 25 à 91 1 2; 25 à 91 1 2; 25 à 91 3 4; 25 à 91 5 8; 20 à 91 3 4; 50 à 91 3 4; 25 à 91 3 4; 5 à 91 7 8; 20 à 91 3-4; 25 à 91 3-4; 25 à 91 3-4; 55 à 91 3-4; 70 à 91 3-4; 25 à 91 1-2; 100 à 91 3-4; 25 à 91 3-4; 75 à 91 3-4; 5 à 91 3-4; 20 à 91 3-4; 25 à 91 3-4; 35 à 91 7-8; 25 à 91 7-8; 25 à 91 7-8; 25 à 91 7-8; 10 à 91 7-8; 25 à 91 7-8; 5 à 91 7-8; 100 à 91 3-8; 10 à 91 1-2; 10 à 91 3-8; 110 à 91 1-2; 5 à 91 1-2; 25 à 91 1-2; 25 à 91 1-2; 10 à 91 1-2; 15 à 91 1-2; 2 à 91 1-2; 200 à 91 3-8; 75 à 91 3 8; 25 à 91 3 8; 50 à 91 3 8; 10 à 91 3 8; 25 à 91 3 8; 25 à 91 3 8; 25 à 91 3 8; 25 à 91 3 8; 200 à 91 1 4; 10 à 91 3 8; 15 à 91 1-4; 5 à 91 1-4; 30 à 91 1-4; 30 à 91 1-4; 10 à 91 1 4; 4 à 91; 50 à 91 1 2; 5 à 91 7 8; 25 à 91 1 2; 50 à 91 3 4; 1 à 91 3 4; 15 à 91 3 4; 5 à 91 3 4; 50 à 91 3 4; 50 à 91 3 4; 50 à 91 3 4; 25 à 91 3 4; 10 à 91 3 4; 10 à 91 3 4; 10 à 91 3 4; 25 à 91 3 4, 45 à 91 3-4, 25 à 91 3-4; 15 à 91 7-8; 50 à 92; 75 à 92; 25 à 92; 10 à 92; 25 à 92; 75 à 92; 5 à 92; 50 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 25 à 92; 75 à 92 1-4; 5 à 92 1-4; 75 à 92 1-4; 25 à 29 1-4; 100 à 92; 85 à 92; 15 à 92; 25 à 92; 10 à 92; 40 à 92; 15 à 92; 15 à 92; 25 à 92; 50 à 92, 28 à 92; 50 à 92 1-8; 25 à 92 1-8; 10 à 92 1-8, 25 à 92 1-8, 25 à 92 1-8, 25 à 92 1-8, 5 à 92 1-8, 5 à 92 1 8, 10 à 92 1-8, 10 à 92 1-8, 25 à 92 1-8; 50 à 92 1-8; 100 à 92 1-8; 10 à 92 1-8; 10 à 92 1-8; 4 à 92 1-2; 25 à 92; 25 à 92; 40 à 92.

B. C. Fishing: 100 à 70 1-2; 5 à 72 1-2; 25 à 72 3-4; 15 à 73; 10 à 73; 5 à 72 1-4; 25 à 73; 25 à 73 1-2; 30 à 73 1-2; 5 à 73; 5 à 73; 5 à 73; 30 à 73.

British Emp. Steel: 50 à 2 1-4; 35 à 2; 70 à 2.

Brompton Ppaer: 10 à 30 1-2; 20 à 30 1-2; 10 à 30 1-2; 30 à 30 1-2; 10 à 30 1-4; 10 à 30 1-4; 15 à 30 1-4; 25 à 30 1-2; 50 à 30 1-4; 50 à 30 1-4; 10 à 30 1-4; 25 à 30 1-4; 25 à 30 1-4; 10 à 30 1 4; 25 à 30 1 4; 5 à 30 1 4; 15 à 30 1 2.

Can. Car & Fdry pref—25 à 83, 30 à 83, 10 à 83, 15 à 83, 5 à 83, 25 à 82, 25 à 82, 25 à 82, 10 à 82.

Canada Cement—10 à 108, 5 à 1[illegible], 5 à 108 1-4, 20 à 108.

Can. Converters—5 à 90, 10 à 92 1-2, 5 à 90.

Can. Cuban Sugar—25 à 3 1-2.

Can. Ind. Alcohol—40 à 17 1-2, 20 à 17 1-2, 25 à 17 1-2, 25 à 17 1-2, 30 à 17 3-4, 50 à 17 3-4, 20 à 17 3-4, 100 à 17 1-2, 20 à 17 1-2, 10 à 17 1-2, 100 à 17 1-2, 25 à 17 1-2, 25 à 17 1-2, 30 à 17 1-2, 15 à 17 1-2, 10 à 17 1-2.

Can. Salt—25 à 140.

Cons. Mining & Smelting—25 à 219, 20 à 219, 5 à 219 1-2, 10 à 219, 5 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 55 à 219, 50 à 219, 50 à 219, 70 à 219, 5 à 219, 25 à 219, 10 à 219, 50 à 218, 5 à 217 1-2, 175 à 218, 25 à 217 3-4, 10 à 218, 10 à 218, 25 à 217, 25 à 217, 25 à 217, 50 à 217, 10 à 217, 50 à 217, 5 à 217, 10 à 218, 10 à 217 1-2, 1 à 218, 20 à 218, 25 à 218 1-2, 25 à 219, 25 à 219, 10 à 219, 25 à 219, 100 à 219, 100 à 219, 115 à 219 1-2, 10 à 219 1-2, 25 à 219 1-2, 5 à 219 1-2, 5 à 219 1-2, 10 à 219 1-2, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 219, 25 à 217 1-2, 25 à 217 1-2, 25 à 219, 20 à 219, 20 à 219, 15 à 219 1-2, 50 à 219, 5 à 219.

Dom. Glass—45 à 95, 5 à 95.

Dom. Textile—100 à 93 1-2, 5 à 93 1-2, 30 à 93 1-2, 10 à 93 1-2, 10 à 93 1-2.

Hollinger: 10 à 18.75; 100 à 18.50.

Howard Smith: 5 à 44 1-2; 5 à 44; 20 à 44; 5 à 44; 10 à 44; 10 à 44; 5 à 44; 5 à 44.

Laurentide Co.: 15 à 87 3-4; 30 à 88; 25 à 88; 50 à 88; 10 à 88; 25 à 87 3-4; 5 à 88; 25 à 87 1-2; 50 à 88.

Lyall: 50 à 38 1-4; 5 à 38; 20 à 38; 25 à 38; 100 à 38; 30 à 38; 45 à 38; 5 à 38; 5 à 38; 5 à 38.

Montreal Power: 25 à 216 1-4; 5 à 216; 25 à 217; 5 à 217; 10 à 216 1-2; 50 à 216; 100 à 216; 98 à 216; 2 à 216; 10 à 216; 20 à 216; 15 à 216; 100 à 216 1-4; 75 à 216 1-2; 50 à 216 1-2; 175 à 216 1-2; 15 à 216; 2 à 216; 10 à 216; 1 à 216 1-2; 100 à 216 1-2; 175 à 216; 5 à 216 1-2.

National Breweries: 25 à 59 1-2; 5 à 59 1-2; 20 à 59 1-2; 28 à 60; 50 à 60; 50 à 60; 50 à 60; 50 à 60; 50 à 60; 5 à 60; 10 à 60; 10 à 59 7-8; 15 à 59 7-8; 10 à 59 3-4; 25 à 59 1-2; 25 à 59 1-2; 10 à 59 1-2; 15 à 59 1-2; 10 à 59 1-2; 28 à 59 3-4; 50 à 59 3-4; 5 à60; 5 à 59 3-4; 25 à 59 3-4; 10 à 59 1-2; 10 à 59 1-2; 25 à 59 3-4; 4 à 59 3-4; 25 à 59 3-4; 25 à 59 3-4; 25 à 59 3-4; 90 à 59 3-4; 10 à 59 3-4; 10 à 59 3 4; 5 à 60; 25 à 60; 25 à 60; 5 à 60; 10 à 60; 100 à 60; 75 à 60; 75 à 60; 15 à 60; 25 à 60; 50 à 60; 25 à 60; 25 à 60; 25 à 60 1 8; 25 à 60 1 8.

National Bricks: 5 à 68.

Ogilvie: 25 à 192.

Penman: 15 à 180; 10 à 180; 20 à 180; 15 à 180; 10 à 180.

Price Bros.: 25 à 64.

Shawinigan Power—10 à 177, 10 à 177, 15 à 178, 25 à 178, 25 à 178, 25 à 178, 20 à 179, 10 à 179, 10 à 179, 25 à 179, 2 à 179, 5 à 179, 50 à 180, 50 à 180, 25 à 180, 2 à 180, 13 à 180, 23 à 180, 25 à 180, 1 à 180.

Spanish River—30 à 102 1-2, 10 à 102 12-10 à 102 1-2, 20 à 102 3-4, 5 à 102 1-2, 20 à 102 1-2, 55 à 102 1-2, 20 à 102 3-4, 100 à 102 1-2, 15 à 102 1-2, 10 à 102 1-2, 15 à 102 1-2, 5 à 102 1-2, 10 à 102 1-2, 25 à 103, 25 à 103, 25 à 103, 5 à 102 7-8.

Steel Co—10 à 101 1-4, 10 à 101, 60 à 101 1-2, 25 à 101 1-2, 5 à 101 1-2, 5 à 101 1-2, 5 à 101 1-4, 15 à 101 4-4, 50 à 101 1-2, 2 à 101 1-4, 3 à 101 1-4, 20 à 101, 50 à 101, 5 à 101, 40 à 101, 15 à 101, 10 à 101.

Twin City—25 à 74 1-4, 50 à 74 1-2, 20 à 74 3-8, 10 à 74 1-2.

Wayagamack—25 à 68.

Winn. Electric—15 à 49, 5 à 49, 25 à 4 50 à 49, 5 à 49, 5 à 49, 25 à 949 5 à 49, 50 à 48 7-8, 25 à 49, 10 à 49, 78 à 48 3-4, 25 à 48 3-4, 25 à 48 1-2, 25 à 48 3-8, 25 à 48 1-2, 10 à 48 1-2, 10 à 48.

Belgo Paper pref—5 à 100, 25 à 100, 25 à 100.

B.E. Steel 1er pref—10 à 26.

B.E. Steel 2è pref—100 à 7 7-8, 5 à 8, 25 à 7 5-8, 100 à 7 1-2, 200 à 7 1-2, 25 à 7 1-2.

Can. Steam. pref—50 à 61 3-4, 25 à 61 3-4 15 à 61 3-4, 10 à 62, 16 à 61 1-2, 25 à 61 1-2, 25 à 62 1-4, 10 à 62 1-4, 50 à 62 1-, 25 à 62 1-2, 25 à 62 1-2, 40 à 62 1-2, 25 à 62 1-2, 25 à 62 1-2, 25 à 62 1-2, 15 à 62 1-2.

Marché des Changes

Cote des devises étrangères fournie par L.-G. Beaubien & Cie, 50 Notre-Dame ouest, Montréal.

Devise	Montréal
Angleterre, Livre S.	$4.88
France, Franc	.0457
Belgique, Franc	.0457
Italie, Lire	.0405
Suisse, Franc	.1940
Hollande Florin	.4022
Espagne, Peseta	.1422
Suède, Couronne	.2705
Norvège, Couronne	.2145
Danemark, Couronne	.2603
Brésil, Milreis	.1482
Allemagne, Mark	.2395

Etats-Unis, dollar—Prime 1-2 %.

WALL STREET A ETE TRES AFFECTE

Un déclanchement s'est produit vers 2 heures hier après-midi.

NEW-YORK, 3. — Hier après-midi, le marché a souffert un recul très considérable. La pyramide spéculative que l'on désignait sous le nom de "Coolidge boom" s'est écroulée et tous les titres ont souffert de grandes pertes. Les transactions ont dépassé 3,000,000 de parts. C'est la sixième fois que ce chiffre est dépassé depuis le commencement de l'année.

Les transactions ont été si nombreuses au cours de la dernière heure qu'on a enregistré 1,439,000. C'est une moyenne suffisante pour constituer une journée ordinaire. Le ticker était en retard de 52 minutes — ce qui est un nouveau record — et les titres ont été jetés sur le marché avec tant d'activité qu'il y eut des reculs de 5 à 18 points sur le grand tableau et de 5 à 33 points sur le curb.

En somme, c'est une journée que Wall Street se rappellera pendant plusieurs années.

Bon rapport de Canadian Canners

Le rapport fiscal annuel de Canadian Canners a été adressé hier aux actionnaires. Il couvre la période terminée avec 31 décembre 1925, et il est très intéressant pour les actionnaires.

Le compte de profits et pertes est de $811,123 contre $350,649 en 1924. Les profits de l'année se chiffrent à $732,421 contre $704,265. L'intérêt sur les obligations et sur l'empdunt à long terme a absorbé $83,893 et $158,159 respectivement. Les p rofits nets ont été de $480,3372 contre $460,474 en 1924.

L'actif courant se chiffre à $4,255,391 contre $3,123,656 en 1924 et le passif courant de $1,373,122 laissant une balance de capital d'exploitation de $2,882,269 comparativement à $2,396,992 l'année précédente.

MINES TORONTO

Cours fournis par Bruneau & Rainville, 4 rue de l'Hôpital, Montréal.

VENTES DE LA MATINEE:

Barry Holly—1000 à 44 3-4, 500 à 44 3-4, 2000 à 44 1-2, 1000 à 44 1-2, 500 à 44 1-4, 500 à 44 1-4, 500 à 44 1-4.

Keeley—200 à 1.57, 200 à 1.57, 200 à 1.58, 500 à 1.58, 300 à 1.58.

Aree—100 à 30.

Kirkland Lake—100 à 1.02, 100 à 1.02, 200 à 0.00, 200 à 1.01, 100 à 1.00, 1000 à 99, 500 à 99, 500 à 99, 500 à 99, 1000 à 98.

McKinley—1000 à 22, 1000 à 21, 3000 à 21, 1500 à 21, 1000 à 20.

Noranda—50 à $14.

..rose—1000 à 20, 1000 à 20, 500 à 20, 200 à 22, 1000 à 22, 1000 à 22, 3000 à 22.

Laval Quebec—100 à 33, 500 à 33, 500 à 33, 1000 à 33.

Teck Hughes—500 à 3.10, 50 à 3.05.

West Dome—2000 à 22, 500 à 22, 1500 à 22, 3000 à 22, 1000 à 22, 1000 à 22.

Amulet—100 à 1.06, 400 à 1.06, 200 à 1.04, 20 à 1.12, 200 à 1.02, 300 à 1.01, 400 à 1.00, 200 à 1.02, 100 à 1.01, 100 à 1.00, 100 à 1.05.

Crown Reserve—2000 à 20, 500 à 20, 3000 à 20, 500 à 19, 500 à 19, 500 à 19, 100 à 18, 2000 à 18, 1000 à 19 1-2.

Everett—2000 à 9 1-2.

Keora—1000 à 11 1-2, 500 à 11 1-2, 500 à 11 1-2, 500 à 11, 2000 à 11.

Tough Oakes—1000 à 49, 1500 à 49, 500 à 49, 2000 à 49, 1000 à 49, 1000 à 45, 1000 à 46.

Rouyn Gold—1000 à 4 3-4, 1500 à 4 3-4.

Rouyn Quebec—1000 à 3 3-4, 1000 à 3 3-4.

Castle—200 à 1.57, 300 à 1.57, 100 à 1.57, 200 à 1.56, 300 à 1.55, 200 à 1.55, 400 à 1.55, 500 à 1.55, 100 à 1.55, 200 à 1.55.

Premier—100 à 2.50, 100 à 2.50, 200 à 2.50, 300 à 2.50.

Perley Silver—1000 à 11.

Total 75,220 actions.

Fluctuations de la matinée

Cours communiqués par Geoffrion & Cie, 101 rue Notre-Deame ouest, Montréal

	Haut	Bas	Midi	Ventes
Abitibi	77	75	75 1-2	835
Asbestos	81	83	83	395
do pref	112	111	111	58
Atl. Sugar	25 1-2	25	25	65
Bell Tele	138 1-2	138 1-4	138 1-4	27
Brazilian	91 1-2	91 3-8	91 1-2	9884
B.C. Fish	69 1-2	70	69 122	150
B. Steel	2 1-4	2	2	145
do 1er prf	26	26	26	10
do 2è pref	8	7 7-8	8	105
Brompton	31 3-4	30 1-2	30 1-8	280
Can Car prf	83	82	82 1-2	205
Cana Cement	108	108	108	10
Can Convert	90	90	90	25
Can Stm prf	61 1-2	61	62 1-2	570
Dom Bridge	95	94	94	285
Dom Textile	93 1-2	93 1-2	93 1-2	135
How Smith	44 -2	44 1-2	44 1-2	50
Ind Alcohol	17 3-4	17 1-2	17 1-2	655
Lauren Pow	105	105	105	2
Lyall	38 7-8	38	38	375
Mont Power	217	215	216	1110
Nat Brewer	60	58 3-4	59 3-4	1700
Ogilvie Mill	192			25
Shawinigan	181	176	179	469
Smelters	220	215	219	3340
Span River	108	102	102 1-2	490
do pref	117	116 3-4	116 3-4	90
Steel Co	101 1-2	101	101	285
Twin City	75	74	74 1-4	355
Winn Elect	49	48 1-2	48 1-2	595

Laurentian Hydro achète l'usine de Saint-Jérôme

A un referendum tenu hier dans Saint-Jérôme pour connaître le désir des francs-tenanciers de la ville en ce qui concerne la vente de leur usine hydraulique et du réseau électrique de Saint-Jérôme à une des trois compagnies qui offraient d'acheter cette usine et ce système électrique, les trois compagnies en compétition étant la "Ottawa-Montréal Power Company" (contrôlée par les intérêts Nesbitt Thomson), la "Shawinigan Water & Power Company" et la "Laurentide Hydro Electric Limited" (subsidiaire de la "Quebec Southern Power Corporation", cette dernière compagnie, la "Laurentian Hydro Electric Limited" a remporté une victoire complète, non seulement en nombre mais aussi en valeur, car, non seulement le prix offert par cette compagnie était le plus élevé et les taux les plus bas, mais elle possédait déjà un contrat avec la ville et lui vendait du pouvoir depuis plus de deux ans. Ce vote des francs-tenanciers sera sujet à l'adoption du rzglement qui sera présenté au Conseil municipal d'ici peu.

Les grains à Chicago

CHICAGO, 3. (Ouverture) — Blé mai 1.59 1-4; juillet 1.39 3-8. Mais: mai 77 1-2; juillet 80 3-4. Avoine: mai 40 1-2; juillet 41 1-4.

BOURSE DE NEW YORK

La réaction semble avoir été complètement arrêtée à New-York.

WALL STREET, 3. (Ouverture) — Il y eut de grandes fluctuations à l'ouverture aujourd'hui. L'indication d'un fort support d'achat pour certains stocks était visible et des gains initiaux de trois points ont été enregistrés par Woolworth et Dodge Brothers et de un à 2 points par American Smelting, California Packing et General Electric.

Les ferroviaires ont été lourdement liquidés, à la suite de la décision sur le Nickel Plate. (Cette décision de la Insterstate Commission refuse la fusion de diverses compagnies). Erie ordinaire reculi de 6 3-4 points à 28 et Wabash 4 1-4, mais Chasapeake and Ohio débuta 2 3-4 points en hausse. Hudson Motors perdit 2 points.

La vente très lourde des titres ferroviaires de fusion donna un ton irrégulier au marché mais plusieurs industriels furent fort bien supportés. Père Marquette ordinaire recula de près de 12 points et Pittsburg and West Virginia, Katy ordinaire, Missouri Pacific ordinaire et Kansas City Southern reculèrent de 4 à 6 points à la fin de la première heure.

Des gains initiaux de 4 1-2 à 5 1-2 sur la fermeture hier après-midi furent enrégistrés par American Shuff, Stewart Warner Speedometer, Lackawana, Allied Chemical, American Agrucultural Chemical,, Woolworth et General Electric. L'argent à demande a renauvelé à 4 1-2 pour cent comparativement à 5 hier et 5 1-2 avant-hier ce qui signifie que la situation monétaire n'est pas affectés.

Les changes étrangers ont débuté irréguliers. La livre à demande était plus élevée à $4.55 9-16 tandis que le franc français montait de 5 1-2 points à 3.74 1-4 centins à la suite de la dernière victoire politique de Briand.

La couronne norvégienne recula de 16 points à 21.32 centins.

Wall Street (midi) — La cote des leaders reconnus continua à monter fermement aussitôt que l'on fut convaincu qu'un support financier puissant appuyait les stocks populaires. Les mises à couvert par les spéculateurs de court firent monter plusieurs titres de 2 à 5 points, mais il était évident qu'en certaines sections de la liste, il existait une forte liquidation. La hausse de 9 points de Chesapeake and Ohio arrêta le recul des chemins de fer et Père Marquette gagna 5 points.

Cours communiqués par Geoffrion & Cie. 101 rue Notre-Dam eouest, Montréal

	Ouverture	Ferm.
Amer. Can	314	312 1-2
Amer. Loco	102 1-2	103
Amer. Smelting	125	124
Amer. Woollen	32 1-8	
Anaconda Copper	44	44 1-4
Atchison	124 7-8	126
Baldwin Loco	104 1-2	106
Baltimore & Ohio	88	87
Bethlehem Steel	40 3-4	40
California Petroleum	3 1-8	31 1-4
Can. Pacific	152	..
Chandler Motors	30	
Chicago Rock Island	42 1-2	42
Chrysler	42	42
Cons. Gas Co	92 5-8	94 1-4
Cont. Can	79	
Fam. Players Corp	115 3-8	116 3-4
Fleischman	49 3-8	48 7-8
Gen. Electric	321	324 1-2
Gen. Motors	120	119 3-4
Hudson Motors	111	110 -4
Intern. -ickel	37 1-8	..
Intern. Paper	48	50 1-2
Mack Trucks	53 1-8	53 1-4
N Y Central	122 1-2	122 1-2
N Y New Hav. R.R	35 1-8	..
Northern Pac	27	
Penn. R.R	50 3-8	50 3-8
Pan Amer.B	63	63 1-4
Pierce Arrow	30	30 1-4
Reading R.R	81 3-4	82
Sinclair Oil	21 5-8	21 1-2
Studebaker	55 3-8	56
Texas Oil	50 1-4	50 1-2
Tobacco Products	10.3-4	103 1-2
U.S. Ind. Alcohol	55 1-2	
U.S. Rubber	69 1-4	69 1-4
U.S. Steel	122 1-4	122 1-2
Union Pa.fic	142 3-4	143
Westinghouse Electric	20	20 1-2
White Motors	78 3-4	
Willys Overland	25 1-8	26

Bourse de Paris

PARIS, 3—Les cours étaient lourds à la bourse aujourd'hui:

Rentes 3 p.c. 49 francs 60 centimes.

Change sur Londres 130 francs 20 centimes.

Emprunt 5 p.c. 58 francs 40 centimes.

Le dollar américain était coté à 22 francs 60 centimes.

The National Breweries, Limited

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

AVIS est donné par la présente que l'assemblée annuelle générale des actionnaires de "The National Breweries Limited" aura lieu au siège social de la compagnie au numéro 36 Carré Chaboillez, Montréal, mercredi, le dix-sept mars, mil neuf cent vingt-six, à midi, afin de recevoir le rapport des directeurs pour l'année passée et pour l'élection des directeurs pour l'année courante, et la transaction de telles autres affaires que l'on peut régulièrement transiger à cette assemblée.

L'assemblée sera alors ajournée à mercredi, vingt-un avril, mil neuf cent vingt-six aux mêmes heure et lieu.

Par Ordre de la Direction.

A. D. JOHNSTON, Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 2 mars, 1926. 7—10

ACTIONS MINIERES — ACHETEES VENDUES COTEES

Mount Cie., Limitée

Membres Bourse des Mines de Montréal.

4, rue de l'Hôpital, Montréal. MAIN 7327 290 joo.

B. H. PORTEOUS et Compagnie

Actions et Obligations

Membres de la Bourse de Montréal

17 rue Saint-Jean Montréal, Qué.

1-3-5-8-10-12-15-17-19-22-24-26-29-31

LES EXPORTATIONS SONT PLUS ELEVEES

On constate surtout une forte amélioration chez les pâtes et papiers.

Bien que les rapports mensuels des importations et exportations canadiennes donnent une idée générale aux spéculateurs, c'est par l'étude détaillée des importations et exportations que le capitaliste se forme une idée exacte de la valeur des titres offerts. L'étude détaillée des chiffres du mois de janvier et des douze mois finissant avec le mois de janvier 1926 est très encourageante pour les porteurs de certains titre canadiens.

Les titres les plus largement distribués au Canada sont ceux de compagnies fabriquant de la pâte et du papier. Pendant les douze mois sous étude, les exportations de pulpe et papier avaient une valeur de $107,653,597 comparativement à $99,342,862 pendant les douze mois précédents. Dans ce total, le papier à journal compte pour $99,954,059 comparativement à $91,265,069. La valeur de la pulpe mécanique exportée à passé de $8,026,253 à $10,939,461; la valeur de la pulpe chimique a monté de $32,492,197 à $37,884,885.

L'une des augmentations les plus considérables à l'item exportation est celle du ciment. Les chiffres qui viennent d'être publiés montrent que le Canada occupe une position enviable en ce qui concerne cette commodité qu'on utilise tant. Pendant la période sous étude, les exportations de ciment ont été de 3,488,327 cwt. d'une valeur de $1,497,106 comparativement à seulement 531,817 cwt. valant $210,527 l'année précédente.

Une autre commodité intéressante c'est le sucre dont l'exportation s'est chiffrée à $21,546,739 comparativement à $8,455,672.

Les exportations de plomb ont été de la valeur de $13,689,653 comparativement à $8,544,110 et celles du zinc de $5,547,217 comparativement à $4,525,979.

Le total des exportations de fer à été de $70,705,223 comparativement à $57,764,737.

Sears Roebuck a gagné en 1925 $20.87 par action contre $13.86 l'année précédente.

STOCK PRIVILEGIE OFFERT PAR LA INTERNATIONAL POWER

Le syndicat est composé de la Royal Securities, de Greenshield Co. et de R.-Daly & Co.

La Royal Securities Corporation, Greenshields and Company et R-A. Daly & Co., offrent aujourd'hui au public, simultanément au Canada e tà New-York, $4,000,00 de stock 7 pour cent de la International Power Company, Limitde Cette offre consiste en stock privilégié cumulatif.

L'International Power Company, Limited a été constituée et organisée sous l'empire des lois du Dominion du Canada en vue d'exploiter directement ou indirectement par ses filiales des entreprises de force motrice ou d'utilité publique ou d'en acquérir des intérêts ou le contrôle

Jusquà présent, la compagnie a acquis tout l'actif de la Venezuela Power Company et la majorité du stock de la San Salvador Electric Light Company, la New-Foundland Light and Power Company, la Bolivian Power Company et 81 pour cent des obligations 5 pour cent de même que le contrôle de la Demerara Electric Company, Limited.

Apart l'acquisition du contrôle de ces compagnies, International Power a des placements dans des compagnies d'utilité publique d'environ $700,000.

La Venezuela Power Company exploite avec succès des usines d'éiergie électrique à Macaraibo et Barquisimeto, Vénézuéla. La compagnie distribue, dans ces deux villes, l'électricité en vertu d'un contrat exclusif et elle est exempte du paiement de toutes taxes municipales.

Argent en lingot

NEW-YORK, 3—Argent en lingot fait 65 3-4 cents.

DEBITS BANCAIRES DU MOIS DE JANVIER

Ils ont été de 6 pour cent supérieurs à ceux de janvier 1925.

Les débits bancaires dans les banques canadiennes au cours du mois de janvier 1926, c'est-à-dire le montant des chèques chargés aux comptes individuels pendant ce mois, ont été de $2,368,000,000, soit 6 pour cent de plus que pendant le mois correspondant de 1925. Cette augmentation de $138,000,000 comprend plus de $6,000,000 de la nouvelle banque de compensation de Sarnia. Bien qu'il y ait une diminution sensible sur décembre, la plus grande partie de ce déclin est attribuable aux variations de saison. Le total du mois de décembre est le plus élevé que l'on ait enrégistré depuis que le Bureau fédéral de la Statistique publie ces chiffres, soit janvier 1924.

Les virements se sont chiffrés à $1,331,400,000 en janvier comparativement à $1,898,400,000 en décembre et $1,410,000,000 en janvier 1925. C'est une diminution de 3 pour cent avec janvier 1925 et environ 5.5 pour cent avec décembre 1925.

Argent en lingot

LONDRES, 3. — Argent en lingot fait 30 3-8d l'onc.

LES VARIATIONS DES CHANGES

C'est le franc français qui a été le plus affecté en 1925.

Le département des changes étrangers de la Banque de Montréal a rédigé des tableaux indiquant le haut, le bas et la moyenne des trois principaux changes qui sont traités sur le marché local, c'est-à-dire la livre sterling, le dollar américain et le franc français pendant chaque mois de 1925.

Le sommet touché par la livre sterling fut $4.8637 en juin 1925 et le point le plus bas fut atteint en février de la même année à $4.7494. La moyenne de l'année a été de $4.8208. Il n'y a pas eu de différence d'un demi centin entre le dollar américain et le dollar canadien au cours de 1925. Le plus haut point touchhé a été 15/32 de prime en janvier. Le plus bas point fut 1/64ème de prime.

C'est évidemment le franc qui a le plus fluctué des trois changes et son déclin a été continuel au cours de l'année. Le point le plus élevé a été 5.46 centins, en janvier, tandis que le point le plus bas, 3.53 centins, a été atteint en décembre.

La moyenne de l'année a été de 4.767 centins le franc.

McDougall & Cowans

(Membres de la Bourse de Montréal)

130, rue St-Jacques Montréal

Succursales:

Halifax, Saint-John, N.-B., Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg

Raccordées par fils privés.

262 jue

NOUVELLE EMISSION

$4,000,000

International Power Company, Limited

Premières Actions Privilégiées 7% cumulatif, Remboursables

Les actions ont une valeur au pair de $100, sont privilégiées quant au capital et aux dividendes, et jouiront d'un dividende cumulatif fixe de 7% par an à compter du 1er mars 1926, payable trimestriellement les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. Rachetables en tout ou en partie, sur préavis de soixante jours, à toute date d'échéance de dividende, à $105 par action et le dividende couru, et valent $105 par action et le dividende couru au cas de liquidation. Agents de Transfert: Montreal Trust Company, Montréal, et la Guaranty Trust Company de New York. Enregistrement: The Canadian Trust Company, Montréal, et la Chatham Phenix National Bank and Trust Company, New York.

Demande d'inscription de ces actions aux Bourses de Montréal et de Toronto sera faite en temps propice.

Les informations suivantes sont résumées de la circulaire qui décrit cette émission, copies de laquelle nous vous ferons parvenir sur demande:—

LA COMPAGNIE: L'International Power Company, Limited, a été constituée et organisée sous l'empire des lois du Dominion du Canada en vue d'exploiter, directement ou indirectement par ses filiales, des entreprises de force motrice ou d'utilité publique ou d'en acquérir des intérêts ou le contrôle. Les compagnies mentionnées ci-dessous, dont la Compagnie a acquis le contrôle, ont été developpées depuis plus de quinze années dans les conditions les plus profitables.

CAPITALISATION

	Autorisées	En cours
Premières Actions Privilégiées 7%	$8,000,000	$4,000,000
Deuxièmes Actions Privilégiées 6%, convertibles	2,000,000	2,000,000
Actions ordinaires (sans valeur au pair)	150,000 actions	100,000 actions

PROPRIETES: La Compagnie a acquis toutes les valeurs de la Venezuela Power Company, Limited, et la majorité des actions de la San Salvador Electric Light Company, la Newfoundland Light & Power Company, Limited, la Bolivian Power Company, Limited, et 81% des Obligations 5%, Première Hypothèque, en cours, et le contrôle des Actions Ordinaires de la Demerara Electric Company, Limited. Toutes ces propriétés, ont été durant plusieurs années, et sont encore exploitées avec succès. Leur champ d'action comprend l'éclairage public et privé, l'énergie électrique, les services de tramways et de téléphone dans vingt-quatre localités d'une population totale d'environ 450,000 âmes. Chacune des compagnies mentionnées ci-dessus fournit l'éclairage et la force motrice à la localité où elle fonctionne sans aucune compétition. Le nombre total des clients desservis pour la lumière et l'énergie électriques dépasse 26,000.

En plus de l'acquisition du contrôle des propriétés ci-dessus mentionnées, la Compagnie dispose d'un montant d'environ $700,000 pour additions aux propriétés actuelles ou pour placement dans d'autres propriétés d'utilité publique.

REVENU: De 1922 à 1925 inclusivement les recettes combinées des propriétés contrôlées par la Compagnie ont été comme suit:—

	1922	1923	1924	1925*
Recettes brutes	$1,537,004	$1,641,068	$1,709,142	$1,872,906
Moins frais d'entretien et d'exploitation	837,490	884,409	918,788	986,945
Recettes nettes applicables à l'intérêt et aux réserves	$ 699,514	$ 756,659	$ 790,354	$ 885,961
Déduire—Intérêts sur valeurs ayant priorité				268,300
				$ 617,661
Déduire—Différence entre les recettes applicables aux intérêts minoritaires et l'estimé des revenus du montant disponible pour placements additionnels				130,976
Solde disponible pour dividendes privilégiés et réserves				$ 486,685
Dividende sur Premières Actions Privilégiées				280,000
Solde				$ 206,685

Recettes converties en dollars, quand il y a lieu, aux taux courant du change.

*Un mois partiellement évalué.

D'après l'augmentation normale des affaires des compagnies sous contrôle et le placement de fonds additionnels disponibles, on estime que le revenu net de la Compagnie, sur la base ci-dessus, pour l'année courante dépassera de beaucoup celui de 1925.

DIRECTEURS: Les directeurs de la Compagnie, sont les suivants: I. W. Killam (président), Montréal, président de la Calgary Power Company, Limited; Russell D. Bell, Montréal, président de la Jamaica Public Service Company, Limited; G. MacGregor Mitchell, Halifax, N.-E., directeur de la Banque Royale du Canada; Victor E. Mitchell, C.R., D.C.L., Montréal, directeur de l'Abitibi Power & Paper Company, Limited; W. C. Pitfield, Montréal, directeur de l'Ottawa Light Heat & Power Company, Limited; John H. Price, Québec, président, Price Brothers & Company, Limited, directeur, Duke-Price Power Co., Limited; W. D. Ross, Toronto, Ont., président, The Porto Rico Railways Company, Limited, directeur de la Bank of Nova Scotia; O. E. Smith, Halifax, N.-E., Président Maritime Telegraph & Telephone Company, Limited, directeur de la Bank of Nova Scotia; et Fred. R. Taylor, C.R., D.C.L., Saint-Jean, N.B.

REMARQUES GENERALES: Le champ d'exploitation des utilités publiques dans l'amérique latine offre l'occasion de placements particulièrement fructueux. Les propriétés contrôlées par la Compagnie ont une administration solide et une faculté de rendement établie, et l'application de méthodes modernes au dévelopement de nouvelles affaires, devrait produire d'année en année une augmentation marquée dans les revenus. L'International Power Company, Limited, aura pour politique, de faire de temps à autre après des recherches sérieuses, de nouveaux placements sur des propriétés qui sont développées d'une manière satisfaisante et suivant des conditions solides et dont l'expansion future et profitable est raisonnablement assurée.

Prix: 98½ et dividende couru, pour rapporter 7.11%

Chaque Action Privilégiée comporte une Action Ordinaire.

Royal Securities Corporation Limited

Greenshields & Company **R. A. Daly & Co.**

Les données contenues ci-dessus ne sont pas garanties mais sont fondées sur des renseignements que nous croyons exacts.

BOURSE DE MONTREAL

FERMETURE D'HIER.
Cours fournis par Bruneau & Rainville, membres de la Bourse de Montréal.

	Offre	Demande
Abitibi P & P	..	77 1-2
do pref	110	..
Asbestos Corp	82	..
do pref	112	113
Atlantic Sugar	25 1-2	..
do Rights	.50	.55
Belgo Can Paper pref	..	109 1-2
Bell Telephone	138 1-2	139
B C Fishing	..	71
Brazilian T L P	91 5-8	92
B.E. Corp 1st pref	25 1-2	
do 2nd pref	7 3-4	8 1-4
Brompton Paper	..	31
Calgary Power	51	
Can Canners pref	..	64 1-2
Can Car & Fdry pref	83	85
Can Cement	108 1-4	109
do pref	116 1-8	..
Can Conn Cot pref	..	46
Can Converters	..	92 1-2
Can Cons Rubber pref	87 1-2	
Can Cottons	120	123
do pref	97 1-2	
Can Forgings	..	15
Can Gen Elect pref	58	
Can Indust Alco	17 5-8	17 3-4
Can Iron Fdries	8	..
do pref	42 1-2	..
Can Loco pref	89	..
Can Pac Ry	..	153
Can SS Lines	14	15 1-2
do Voting Trust	14	..
do pref	..	62
Can Woollens	7	8
do pref	50	52
Cons Min & Smelt	218	219
C C Sugar pref	28	
Dom Bridge	93 1-2	95
Dom Coal rpef	43 1-2	
Dom Glass	..	94
Dom Textile	83 1-8	95
East Koot Power	25	
Famous Players	16	17
do 1er pref	..	92 1-2
Goodyear Tire pref	95 1-2	96
Holt Renfrew pref	87	
Hollinger C Gold	..	19.00
Hillcrest Collieries	..	63 1-2
How. Smith Paper	..	46
Illinois Traction pref	98 1-2	
Lake of Woods	..	168
Laurentide Paper	88	88 1-2
Lyall Const	38 1-2	
Mackay	134 1-2	
do pref	71	72 1-2
Maple Leaf Mill pref	97	
Mexican L H & P	30	
do pref	60	
Mont Cottons	102	
do pref	114	
Mont L H & P	215	216
Mont Telegraph	49	
Mont Tram	165	
Nat Breweries	60 1-4	60 5-8
do pref	106	108
Nat Brick pref	68 1-2	
Ogilvie Milling	..	194
Ont Steel Prod	..	75
do pref	99	
Ottawa L H & P	98 1-2	100
do pref	105	
Ottawa Car Mfg	..	40
Ottawa & Hull Power	..	30
Ottawa Traction	..	64
Penmans Ltd	179	180
do pref	103 1-2	
Price Bros	..	65
do pref	99 1-2	
Prov Paper	103	
do pref	100	
Quebec Power	120	
do pref	111	
Shawinigan	..	183
Sherwin Williams	130	131
do pref	113	
South Can Power	87	
Spanish River	102 1-8	103
do pref	117 1-2	
Steel of Can	100 3-4	101
St Lawr Flour	..	56
do pref	80	84
Tooke Bros	8	
do pref	57	
Tuckett Tob pref	103 1-4	105
Twin City	75	75 1-2
Western Grocers	5	6
do pref	55 1-2	58
Winnipeg Elect	49 1-4	49 3-4
do pref	99 1-2	100
Woods Mfg	39	40
do pref	78	
Banques:		
Commerce	..	223
Montréal	260	
Nova Scotia	288	
Royal	253	
Obligations:		
Asbestos Corp	..	96 1-4
Can Car and Fdry	101	
Can Cottons	95	96
Can Loco	98	
Cedars Rapids	100	
Dom Canners	101	
Dom Coal	87 1-2	
Dom Glass	101 1-2	
Dom Iron Steel	91	
Mont Tram 1st M	..	98 1-2
Mont Gen Mort A	93	93 1-2
Nat Breweries	104 1-4	
Quebec Ry	94	94 1-2
Riordon Paper	..	100 5-8
Rio de Janeiro	95	
Sao Paulo Tram	96 1-8	98 1-4
Sherwin Williams	106	
Span River div coup	108	
do ex-div coup	98	
Steel of Can	107	107 1-2
Wayagamack	..	98
Winnipeg Elect	97	..

BOURSE DE NEW-YORK

Compilations de Jenks, Gwynne & Co.:

	Max.	Min.	Ferm.
Abitibi Papers	77 1-2	76 1-2	76 1-2
Allis Chalmers	83 7-8	83 3-8	83 7-8
Allied Chem	123 3-4	114	116
Am Bosch Mag	25 1-2	24	24
Am Can	323	310	314
Am Car F	102 1-4	95 1-2	97
Am Inter Corp	40 1-2	38 1-2	38 1-2
Am Linseed	37	36	36
Am Loco	104 1-4	102 1-2	103
Am Ship Com	7 1-2	7	7 1-2
Am Smelting	130 1-2	120	123
Am Steel Fdries	42 1-8	41 1-2	41 1-2
Am Sugar	76 1-4	75 1-4	75 1-4
Am Sumat Tob	11	10 1-2	10 1-2
Am Tel & Tel	145 5-8	142 1-2	142 1-2
Am Woollen	33	32 1-4	32 1-4
Anaconda Cop	46 3-8	42 1-2	42 1-2
Atchison	128 1-2	124 1-2	125
Atlantic Gul	43 1-2	41 1-4	41 1-4
Balt and Ohio	90 5-8	85 1-2	85 1-2
Baldwin Loco	107 3-8	104 1-8	105
Bethlehem Steel	41 3-4	40 3-8	40 3-8
Brooklyn Man Tr	62 1-2	56	56 1-4
Cal Petrol	32 7-8	31	31 3-4
Can ac	152 1-4	150 1-4	150 7-8
Central Leather	17 1-8	16 1-2	16 1-2
Cerro de Pasco	63 1-2	61	61
Chandler Motors	20 1-8	20 1-8	20 1-8
Chesapeake Ohio	116	112	113 1-4
Chic M St P	12	11	11 3-4
do pre	17 3-4	17 3-4	17 3-4
Chic Rock Isl	47 1-2	44 1-4	45 1-2
Congoleum	18 1-4	17 1-2	18 1-2
Chile Copper	34	32 3-8	33
Columbia Gas	81 3-4	76 1-2	77 1-4
Continental Can	80 1-2	77 3-4	77 3-4
Corn Prod	38 1-4	37 3-8	37 1-2
Crucible Steel	60 3-8	68 1-2	68 1-2
Cuba Cane Sugar	0 3-4	0 1-2	0 1-2
do pre	44 3-8	43 1-2	43 1-2
Davison Chem	43 3-8	36 1-2	36 1-2
Delaware Hudson	160 1-4	158 7-8	150
Endicott J	68 1-8	67 3-8	67 3-8
Erie Rail	36 5-8	35 1-2	36
Fam. Players	118 1-2	115	115 3-4
Freeport Texas	22 1-4	19 7-8	20 1-4
Gen Asphalt	56 1-4	51 7-8	53
Gen Cigars	108	107 7-8	107 7-8
Gen Motors	124 3-8	115 1-4	110 1-2
Goodrich	62 1-4	60 5-8	60 5-8
Granby Mining	19 3-4	19 3-4	19 3-4
Great North prf	72 1-2	71	71
Great North Ore	26	25 1-2	25 3-4
Gulf States Steel	70 1-8	78 1-2	78 1-2
Houston Oil	63 1-4	62	62 1-4
Insp Copper	24	24	24
Intern Nickel	39 1-2	37 1-4	37 1-4
Int Merc Mar	9 1-4	9	9
do pre	36 7-8	33 1-8	33 1-8
Intern Paper	52	50 1-2	50 1-2
Kansas C South	41 1-2	39 1-8	39 1-8
Kennecott Cop	54 3-4	53 7-8	54 1-4
Lehigh Valley	81	80 1-2	80 1-2
Marland Oil	55 7-8	51 5-8	52 1-2
Missouri K T	39 1-2	37 1-2	37 1-2
Missouri Pac	33 1-4	32	32
Nat Lead	156 3-4	154	654
New Haven	37 1-2	35 5-8	65 5-8
N Y Air Brake	41 1-8	30 3-4	40
N Y Central	126 3-4	120 1-2	122
Norfolk West	147	144 3-8	144 3-8
Northern ac	70 1-2	70	70
Pac Oil	80	78 3-4	79
Pan Am Petrol	63 1-4	60 1-4	60 1-4
Penn RR	51 1-4	50 1-2	50 3-4
Pere Marquette	82 1-4	79 3-4	79 3-4
Philadelphia	64	62 1-2	62 1-2
Pierce Arrow	34 1-2	29	29 3-4
Pressed Steel Car	64 5-8	59	59
Pullman	157	150	150
Punta Sugar	38 5-8	38 5-8	38 5-8
Reading	84 5-8	83	83
Republic Iron	52	51 1-8	52
Royal Dutch	51 3-4	51 1-2	51 1-2
Sears Roebuck	208	202	203
Shell Union Oil	25 1-8	24 3-4	24 3-4
Sinclair Cons	23 3-8	22 1-4	22 1-4
Skelly Oil	29 1-2	28 5-8	28 5-8
Southern Pac	98 3-8	98 1-2	98 1-2
Southern Rail	112 1-2	111 1-2	111 1-2
Stand Oil N J	42	41	41 3-8
Stand Oil Cal	55 5-8	55 1-4	55 1-4
Stromberg Cr	72	71 1-2	71 1-2
Studebaker	58 7-8	55 1-4	56 1-2
Texas Cal	52 1-4	50 5-8	51
Texas Pac	50 1-4	47	47
Tob Prod Co	105 1-2	102 3-4	103
Union Bag	52 1-4	51	52
Union Pac	144	143	143
United Fruit	280 1-2	277	277
U S Ind Alco	56 3-4	55 7-8	55 7-8
U S Rubber	73 7-8	67 1-4	67 1-2
U S Steel	124 5-8	120	122
Vanadium Steel	30 1-4	30 1-4	30 1-4
Wabash A	72 1-4	71 1-2	71 1-2
Westinghouse	73	66	66
White Motor	81 1-4	74	76
Willys Overland	27 1-2	25 1-2	25 5-8
Worthington P	34	33	34
Woolworth Co	185 1-2	175	175
Obligations:			
Belgique 8, 1934	107 1-2	107 3-8	107 3-8
do 6 1/2, 1949	94 3-8	93 7-8	94
Bordeaux 6, 1034	85 1-8	85 1-8	85 1-8
Can 5 1/2, 1929	102 1-8	102 1-8	102 1-8
do 5, 1031	104 3-4	104 3-4	104 3-4
do 5, 1052	103	103	103
Rép S, 1045	102 3-4	102 1-2	102 3-4
do 7 1/2, 1044	98 3-4	98 3-[illegible]	98 3-4
do 7 1/2	00 1-8	80 1-4	80 1-4
Japon 4, 1034	86 1-2	86 1-8	86 1-8
Lyon 6, 1034	85 3-8	85 1-8	85 3-8
Marseille 6, 1034	85 1-8	85 1-8	85 1-8
F I M 7, 1058	86 3-8	86 3-8	86 3-8
do 6, 1058	78	78	78
Seine 7, 1042	85 1-2	85 1-2	85 1-2
G B Ir 5 1/2, 1920	118 1-2	118 1-2	118 1-2
do 5, 1037	104 7-8	104 5-8	104 3-4

Marché du coton

NEW-YORK, 3—Les futurs ont clos soutenus.

Janvier	1689-90
Mai	1850-53
Juillet	1767-69
Septembre	1723
Octobre	1717-18
Décembre	1685-88

L'option immédiate a clos tranquille.
Middling Uplands .. 1925

LIVERPOOL, 3—La demande était faible pour l'option immédiate.
Les prix étaient soutenus.

Middling américain	1142d
Middling bon	106 d
Middling	982d
Middling low	83 d
Ordinaire bon	882d

Les ventes de la journée ont été de 7,000 ballots dont 6,000 de coton américain.

Les arrivages ont été de 4,000 ballots dont 2,700 de coton américain.
Les futurs ont clos soutenus.

Du platine sur cette mine du district de Rouyn

AMOS, 3. (Du correspondant de la "Patrie".)—Sur la mine Abana, les travaux se poursuivent méthodiquement. Le forage sera poussé à 300 pieds. Un nouvel outillage à cet effet est attendu d'un jour à l'autre. Un fait intéressant, c'est que le minerai contient toutes les indications du platine, métal plus riche que l'or et que l'on recherche depuis si longtemps au Canada. Il est possible qu'on ne trouve pas de platine sur la mine Abana, mais toutes les indications qui annoncent la présence du précieux métal existent.

Argent par câble

MONTREAL, 3. — L'argent par câble fait $4.88 3-8.

La Patrie

Le Journal du Peuple
— Publié par —
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA "PATRIE", Limitée.
L.-J. Tarte .. President
Eugène Tarte .. vice-président
J.-N. Perrault .. Secrétaire-trésorier
MONTREAL

Téléphone: Lancaster 3121. Les dimanches et jours de fêtes, le soir: Lancaster 5650, pour l'administration, les annonces et la circulation: Lancaster 5860.

— Siège social —
Immeuble la "Patrie", 120 Est, rue Sainte-Catherine.

SUCCURSALES:
New-York:—E. Katz, Spécial Advg. Agcy, 58 Ouest, 40e rue.
Chicago: E. Katz, Spéc. Advg. Agcy, Harris Trust Building.
Toronto:—F.-W. Thompson, 100 King Street W.
Londres.—F. Smyth, 29 Ludgate Hill.
Ottawa.—J.-A. Fortier, 541 Besserer.
Québec.—Louis-Philippe Desjardins, 91 rue Amabie.

Prix d'abonnements:
Edition quotidienne, Canada: 1 an, $6.00; 6 mois, $3.00; Etats-Unis: 1 an, $4.20; 6 mois, $2.10.
Service de la "Presse Associée" correspondance avec tous les grands centres de la province de Québec et du Canada.

POTINS DE LA RUE

CONSOLIDATED SMELTERS

Ce titre a débuté, hier matin, à 240 1-2, et, dans le cours de la matinée, a grimpé jusqu'à 242. Dans le passé, les courtiers ont fixé pour ce stock un sommet fabuleux et cela a nécessairement attiré une longue série de "suckers". Rien de surprenant si le recul qui vient de se produire a été très fort. Le spéculateur ordinaire ne devrait jamais toucher un stock qui se vend presque dix fois son pair.

Smelters est descendu jusqu'à 213. C'était un recul de 27 points. Il y eut ensuite reprise jusqu'à 220, une perte de 20 points pour la journée.

ASBESTOS EST FAIBLE

Il n'existe aucune raison pour que le titre Asbestos ait reculé de la manière qu'il l'a fait. Ce titre n'a pas profité de l'avance enregistrée depuis quelques semaines. Ce titre a reculé fortement à 81, un recul net de 7 1-2 points.

LES OBLIGATIONS A NEW-YORK

Le marché aux obligations a été inactif hier. La tendance des prix était modérément plus faible. Les pertes n'ont pas été considérables, mais elles se répartissait sur une longue liste de valeurs.

C. F. Childs and Company, une autorité sur les Liberty Bonds, dit: "Comme les instincts spéculatifs sont moins actifs et que l'on a tendance à échanger les titres de Bourse pour des obligations de tout repos, on doit s'attendre à une demande plus prononcée et le marché devrait enregistrer une hausse car la demande sera plus forte que l'offre.

LE BATIMENT

D'après la Revue du bâtiment de MacLean (MacLean Building Review), les prespectives pour 1926 sont très brillantes. On sait que 1925 a enregistré des résultats sensiblement supérieurs à ceux des trois ou quatre années précédentes. Le fait est d'autant plus significatif que la construction lourde, usines, aménagements de chutes d'eau, édifices publics, etc., représente une fraction importante du chiffre global. C'est l'indice qu'une reprise s'amorce. On a en effet l'habitude de dire que "lorsque le bâtiment va, tout va", et rien jusqu'ici n'a infirmé l'exactitude de cet aphorisme. La construction constitue le plus sûr baromètre économique d'un pays, — du moins d'un pays neuf. Il va sans dire qu'à ce point de vue, l'indice est d'autant plus significatif que l'activité du bâtiment se manifeste surtout dans le domaine de l'industrie et du commerce.

La revue mentionnée plus haut constate que les résultats enregistrés en janvier sont les plus élevés que ce mois ait encore jamais connus, et remarque que l'hiver ne constitue plus un obstacle à l'activité du bâtiment. On construit à peu près sans ralentissement douze mois par année. Le désavantage de la nige et du froid est compensé par les prix des matériaux, généralement plus bas à cette époque de l'année, et par l'abondance de la main d'oeuvre.

Dans le Québec, les entreprises — presque toutes de la catégorie commerciale — accordées en janvier 1926 se chiffre à $4,175,000, comparativement à $2,802,700 en janvier 1925, soit une augmentation de $1,373,100. Pour le Canada, le chiffre global, $12,669,000, se compare à $12,675,300 en décembre dernier et à $8,034,700 en janvier 1925. Il se répartit comme suit: résidentielle, 20.7 pour cent; commerciale, 40.1 pour cent; industrielle, 32.8 pour cent; de services publics, 6.4 pour cent. Le Québec arrive en tête avec 33 pour cent du total. Les travaux projetés atteignent $20,024,100. Tout indique que 1926 sera une des années les plus actives que nous ayons traversées depuis longtemps.

Une dépêche d'Ottawa dit:

Pendant que les bandits à New-York et même dans nos grandes villes canadiennes commettent des vols à main armée en plein jour et avec une audace toujours grandissante, à Ottawa on transporte des millions de dollars en plein jour avec une sécurité parfaite. Ainsi $7,000,000 en lingots d'or ont été expédiés cette semaine à bord d'un convoi du New-York Central à la maison J. P. Morgan and Co. de New-York. Le camion qui a transporté la lourde consignation d'or était fortement gardé par la police du New-York Central, par la gendarmerie à cheval et la police municipale. Tous les membres de cette garde étaient armés jusqu'aux dents. Cette consignation d'or est la première d'une série qui sera envoyée jusqu'à concurrence de $50,000,000. Elle a été puisée dans les voûtes du bloc de l'est, emballée dans de lourdes boîtes fermées à triple cadenas.

Grains à Winnipeg

WINNIPEG, 3. — Le marché du blé fut erratique et nerveux durant toute la journée et après avoir souffert une baisse de 2 cents au début de la journée, le cours se mit à monter quelque peu et la fermeture varia entre le non-changement et 3-4 cent de hausse. Au début de la journée, il y eut de fortes ventes de couvertures, par les "shorts", ainsi que des réalisations de profits. Toutefois, le marché ne garda cette allure toute la journée et il se produisit une forte pression de vente avant la fermeture qui fit baisser les prix à de nouveaux minims.

Les spéculateurs et les exportateurs n'ont pas semblé intéressés outre mesure. Il n'y eut pas d'exportation.

Les gros grains et le lin n'ont rien eu d'intéressant; de même pour les grains au comptant. Les meuniers ne rapportent qu'une maigre demande pour la farine.

	Ouv.	Ferm.
Blé:—		
Mai	145 à 145¾	146 o
Juil	142½ à 143¾	144 d
Oct	130	130½
Avoine:—		
Mai	46⅛	46¼
Juil	47	47¼
Oct	45⅜	45¾o
Orge:—		
Mai	60¼ à 60	60½o
Juil	61⅝	61⅞d
Lin:—		
Mai	197 à 199½	198⅛
Juil	200	200
Oct	200	200 d
Seigle:—		
Mai	84½	84½
Juil	85	82½
Oct	82	82⅝o

Prix au comptant:
Blé — No 1 nord, 144½; No 2 nord, 139 ⅞; No 3 nord, 135; No 4, 127¼; No 5, 118; No 6, 102; moulée, 82; sur voie, 144; résidus, $3.00 la tonne.

Avoine — No 2 cw, 44⅞; No 3, cw, 40⅞; extra No 1 moulée, 40¾; No 1 moulée, 38⅞; No 2 moulée, 35½; rejetée, 34; sur voie, 45.

Orge — No 3 cw, 58; No 4 cw, 53¼; rejeté, 50½; moulée, 49½; sur voie, 58¼.

Lin — No 1 nwc, 193⅞; No 2, cw, 189⅝; No 3 cw, 178⅜; rejeté 167⅛; sur voie, 194⅛.

Seigle — No 2 cw, 81½.

A CHICAGO

New-York, 3. — En dépit d'un certain nombre de ventes de liquidation, le marché du blé a fléchi rapidement et à la fin de la journée la cote a touché son plus bas niveau depuis la présente période de baisse.

Le manque de demande d'exportation en plus de la demande que la réserve mondiale de blé visible est augmentée de 1,055,000 de boisseaux furent des facteurs de baisse.

Le maïs s'est vendu à un prix minimum le plus bas de la saison.

La fermeture pour tous les grains fut très nerveuse.

CHUTE DE PLUS DE 8 POUCES DE NEIGE DEPUIS DEUX JOURS

Le déblaiement des rues et des trottoirs coûtera environ $50,000.

"Vous osez appeler cela une tempête, disait hier Amundsen, en parlant de notre seconde bordée de neige depuis le commencement du mois. Mais ce n'est rien du tout: c'est rien qu'un joli temps du nord. Si vous alliez au pôle, vous verriez la différence."

Depuis trois jours pourtant, il est tombé plus de 8 pouces de neige, dont 5.2 au cours de la seule journée d'hier. Il est vrai que ce n'est pas comme en 1885, année record sous ce rapport, puisqu'il est tombé au cours de cet hiver d'il y a quatre décades 177.6 pouces de neige.

La température d'hier d'autre part était loin de ressembler en effet à celle du pôle: on a enregistré 23 comme maximum et 18 comme minimum. Le vent soufflait à 25 milles à l'heure.

N'empêche que cette dernière bordée, avec celle d'avant hier et celle d'aujourd'hui, coûtera environ $50,000. Il y a en effet 2,836 déblayeurs qui gagnent $3.75 par jour; 1,176 voitures simples dont les propriétaires gagnent $5.00 par jour, et 814 voitures doubles dont les propriétaires gagnent $8.50. Ce qui fait un total de 4,826 hommes commis à la toilette de nos rues.

L'abbé Baril, nommé curé du S.-Sacrement aux Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — M. l'abbé Donat Baril, professeur de Belles-Lettres au séminaire Saint-Joseph des Trois-Rivières, a été choisi par Mgr F. X. Cloutier, évêque du diocèse, comme curé de la nouvelle paroisse du Très-Saint-Sacrement.

La nouvelle paroisse, une division de Notre-Dame des Sept-Allégresses dirigée par les RR. PP. Franciscains, comprend les familles résidant sur le boulevard St-Louis et celles du bas du côteau St-Louis, à l'ouest de la ligne du Pacifique Canadien. Elle compte déjà près de 400 familles.

Les offices religieux seront organisés sous peu et se tiendront à l'école en attendant la construction d'une chapelle temporaire.

UNE INDUSTRIE IMPORTANTE POUR LE PAYS

M. Laferté fait adopter en première lecture le bill de la Can. Celanese.

A DRUMMONDVILLE

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie") — Après avoir l'autre jour fait suspendre les règles de la Chambre en rapport avec la pétition de la Canadian Celanese Limited, M. Hector Laferté député de Drummond vient de faire adopter par la Chambre, en première lecture, un bill très important concernant cette Compagnie de soie artificielle qui demande à la Législature de ratifier certaines résolutions du conseil municipal de Drummondville et du Bureau des Commissaires d'Ecoles de l'endroit et certains arrangements intervenus entre eux et la Canadian Celanese Limited.

A cause de ses fonctions d'Orateur Suppléant M. Laferté ne prend pas une part active aux débats parce qu'il est souvent appelé à décider des points d'ordre ou à se prononcer sur les règlements de la Chambre mais il a toujours considéré comme un droit et un devoir de continuer à s'intéresser à tout ce qui se rapporte à son comté.

Or, le bill qu'il présente est d'une extrême importance, non seulement pour la ville de Drummondville, mais pour tout le comté de Drummond et même pour toute la région environnante. Il s'agit d'une puissante compagnie de soie artificielle, qui va employer 2,500 mains et 4,000 dans un avenir assez rapproché et qui, après une installation au coût de plusieurs millions, va payer annuellement en salaires cinq à six millions de dollars.

Depuis 1919 la population de Drummondville a augmenté dans une proportion de 400 pour cent et la valeur des terres dans une proportion de 500 pour cent. Lorsque la nouvelle compagnie sera en opération la ville atteindra sûrement une population de 16,000 et peut-être même de 20,000 à 25,000 habitants. Il faudra construire des centaines de logements additionnels et déjà tout le terrain nécessaire est acheté à l'heure actuelle.

Il est à présumer que sur les 4,000 employés de la nouvelle compagnie, une proportion d'environ 1,600 seront des Canadiens-Français résidant actuellement aux Etats-Unis, qui reviendront dans la Province de Québec avec leur famille.

Dans une lettre qu'il écrivait récemment à M. Laferté, M. A. Schwartz de la Southern Canada Power qui a tant fait pour promouvoir le progrès industriel dans Drummond, écrivait ce qui suit:—

"It will be seen that the coming in of the Celanese Company will be a splendid thing for the Province of Quebec, and will make Drummondville one of the largest communities in the Eastern Townships.

"It have been advised by the Celanese Company that they have been offered by Ontario communities inducements and concessions considerably greater than those given them by the Town of Drummondville. However, on account of the superior labor, power and other manufacturing conditions to be found here, and the greater confidence which Quebec legislation gives to manufacturers, they have decided to make Quebec Province the scene of their operations."

En présence de tous ces faits et en vue du progrès énorme à réaliser, le conseil municipal de Drummondville, les commissions scolaires de l'endroit et tous les contribuables n'ont pas hésité à accorder d'ici à un certain nombre d'années, une commutation de taxes en faveur de la Canadian Celanese Co., et des arrangements ont été agréés et passés à cette fin. Ce sont ces arrangements et ces conventions qu'il s'agit maintenant de faire ratifier par un acte de la Législature.

M. Laferté qui s'intéresse beaucoup au progrès de Drummondville compte sur l'appui de tout ses collègues et espère que le projet dont il s'est fait le parrain aura bientôt force de loi.

MONTREAL-TORONTO

Pour le voyage de Montréal à Toronto par le Pacifique Canadien on a le choix de deux routes — un train de jour et trois de nuit — trois trains qui arrivent dans le bas de la ville à temps pour permettre de déjeuner ou dîner avant d'aller à ses affaires, et l'autre entrant à la gare qui est tout près du district résidentiel et qui permet de passer par la maison avant que d'aller au bureau. C'est là un grand avantage pour une personne qui se propose un voyage d'affaire en même temps qu'un voyage de plaisir et qui peut jouir d'un certain laps de temps libre. Voyez n'importe quel agent de billets du Pacifique Canadien à ce sujet, ou F.-C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143 rue S.-Jacques, Tél. Harbour 4211.

Le fouet aux contrebandiers

PORT ARTHUR, 3. (Presse canadienne). — Le juge Fisher à l'ouverture des Assises de la Cour Suprême d'Ontario, a déclaré que les contrebandiers de liqueurs devraient, dans la loi, être passibles à la fois de la prison et du fouet. "Ce sont les abus des liqueurs qui font les criminels et ceux qui passent des liqueurs fortes, souvent falsifiées en contrebande, sont très coupables. On ne doit leur montrer aucune sympathie, termina le juge, et si je pouvais le faire je les condamnerais, au fouet, à la prison et à l'amende."

CHURCHILL TANCE LES PROPHETES DE MALHEUR

Londres, 3. — Winston a déclaré hier dans un discours que le gouvernement réaliserait un surplus d'un million de livres et il a tancé les prophètes de malheur qui prédisaient le contraire.

GRANDE ACTIVITE AU CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES DU CANADA, DURANT 1925

Le rapport annuel démontre que 352 personnes, dont plusieurs savants éminents, ont été à l'oeuvre sous les auspices du Conseil. — Le travail des comités associés.

LES RECHERCHES EN MARCHE

OTTAWA, 3. (Spécial à la "Patrie"). — Le rapport annuel du Conseil National des Recherches que vient de présenter au Parlement l'Honorable James A. Robb, président du Sous-Comité des Recherches Scientifiques et Industrielles du Conseil Privé, contient des renseignements très intéressants et de grande valeur sur les progrès accomplis, durant l'année qui vient de s'écouler, par le Conseil, et sur ses multiples activités.

Le nombre total des personnes qui ont été activement à l'oeuvre sous les auspices du Conseil National des Recherches, durant l'année qui vient de s'écouler, a été de 352 dont 291 se comptent parmi les hommes de sciences éminents et des hommes d'affaires qui ont donné leurs services sans rémunération. En plus de celles-ci 46 personnes ont poursuivi des études scientifiques dans les universités canadiennes, grâce aux bourses post-universitaires du Conseil des Recherches, et 15 furent employées à titre d'aides. Grâce à sa politique d'obtenir, la coopération des organisations de recherches existantes et les services de chercheurs bien entraînés pour la poursuite des recherches coordonnées, le Conseil a réussi moyennant une somme relativement faible, à stimuler les travaux de recherches au Canada, et à établir une organisation efficace et active de recherches.

Soixante pages du rapport sont consacrées à un synopsis des activités des 15 comités associés qui ont été organisés et qui travaillent activement sous les auspices du Conseil. Ces comités sont composés de 178 canadiens qui ont atteint des positions éminentes dans leurs positions respectives, et qui donnent volontairement leur temps et leur expérience pour l'avancement des travaux entrepris par le Conseil. Quelques-uns de ces comités sont aviseurs, tel que le Comité de Chimie, le Comité de Physique, le Comité de Minéralogie et de Métallurgie, etc. D'autres sont des comités de recherches nommés dans le but spécifique d'organiser et de poursuivre un programme de recherches efficaces et coordonné, sur des problèmes d'importance nationale, tel que le Comité sur la "rouille" du grain, le Comité sur la Tuberculose, le Comité sur les problèmes forestiers, etc. Le Conseil travaille en pleine coopération avec les différents départements du Gouvernement Fédéral, et avec toutes les autres organisations qui sont intéressées dans les différents problèmes étudiés par les comités. Le premier devoir du Comité est de coordonner les facilités dont on dispose au Canada pour couvrir ces travaux. Si ce n'était la coopération loyale et désintéressée des 178 personnes de ces comités, il est évident que le Conseil se verrait dans l'impossibilité d'entreprendre un programme de l'étendue indiquée dans cette section du rapport.

En plus des travaux dirigés par les Comités Associés, 53 recherches étaient en marche l'an dernier, grâce à l'aide financier accordé par le Conseil National des Recherches. Ces études se rapportaient à 19 chapitres différents des sciences, et furent entreprises dans 14 universités canadiennes. 56 pages du rapport son consacrées à un synopsis de ces études, ce qui démontre clairement que le Conseil a réussi malgré les sommes relativement faibles mises à sa disposition à poursuivre des travaux importants dans chaque province du Dominion.

Une autre section du rapport est consacrée aux activités internationales du Conseil National des Recherches. Il est démontré que le Conseil est un lien important dans l'organisation internationale pour le développement des recherches scientifiques à travers le monde civilisé. Le Conseil travaille en coopération intime avec le Département des Recherches Scientifiques et Industrielles de la Grande-Bretagne et avec les corps correspondants d'autres parties de l'Empire Britannique. Il est aussi le représentant officiel du Canada au Conseil International des Recherches dont font partie toutes les contrées importantes du monde. Le Comité a organisé cinq Comités Canadiens qui sont affiliés aux différents groupes scientifiques du Conseil International des Recherches. A titre d'aviseur officiel du Gouvernement Fédéral sur les questions scientifiques, le Conseil a aussi été appelé par le Département des Affaires Extérieures à s'occuper d'un certain nombre de questions internationales importantes.

Le rapport attire aussi l'attention sur le fait que tant que le Conseil n'aura pas à sa disposition des laboratoires adéquats, il lui est impossible de remplir certains devoirs qui lui sont attribués par l'Acte du Conseil des Recherches, et que tant que ces lacunes ne seront pas comblées, il ne peut faire des progrès matériels dans la solution des problèmes industriels du Canada. Le Conseil est d'avis que cette question est d'une importance nationale telle qu'elle exige une action immédiate.

Les dépenses totales du Conseil durant l'année furent de $121,010.76.

De ce montant près de $51,000.00 furent dépensés en allocations pour les recherches, et plus de $40,000, furent distribués à des jeunes diplômés d'universités pour leur permettre de se former aux travaux de recherches. La balance, soit moins de $30,000.00 furent utilisés pour les frais généraux d'administration, y compris les frais de déplacement des membres du Conseil et de ses Comités, les salaires, les frais d'impressions, de bibliothèques, etc. Il est à remarquer, par conséquent, que plus de 75 pour cent de la somme totale fut exclusivement employée à la poursuite des travaux de recherches au Canada.

Le Rapport attire l'attention sur la fait que le bilan du Conseil ne donne absolument aucune indication sur le volume et l'importance des travaux entrepris, car si le Conseil devait payer le coût total des études entreprises sous ses auspices, et de payer les salaires des hommes éminents dans le domaine des sciences et de l'industrie qui donnent leurs services gratuitement, les dépenses actuelles seraient absolument insuffisantes pour rencontrer les besoins.

Le rapport signale de plus que depuis quelques années, l'opinion publique dans tous les pays du monde civilisé se rend compte de plus en plus que des recherches scientifiques conduites d'une façon intelligente, rapportent toujours, même si on évalue le succès en dollars et en cents, et que très souvent elles constituent un facteur décisif entre le succès ou la faillite d'une industrie.

LE ROI DES SPORTS

Train spécial des skieurs pour les Laurentides à prix réduits, dimanche prochain.

Le Pacifique Canadien fera circuler de nouveau un train spécial pour Ste-Agathe et tous les endroits intermédiaires des Laurentides dont le départ se fera dimanche matin, de la gare Windsor à 8.35, Westmount à 8.41 et Montréal Ouest à 8.48. Ce train arrive à Shawbridge vers les 10 heures et en repart à 6.50 p.m., donnant aux skieurs huit heures pour se livrer au roi des sports d'hiver. Voici l'horaire de ce train spécial: départ de la gare Windsor à 8.35 a.m., Westmount à 8.41, Montréal Ouest à 8.48; arrivée à Ste-Agathe à 11.15 a.m. Au retour départ de Ste-Agathe à 5.55 p.m., Val Morin à 6.11 p.m.; Ste-Marguerite 6.21 p.m., Mont-Rolland à 6.32 p.m.; Piedmont à 6.40 p.m., Shawbridge à 6.50 p.m., St-Jérôme à 7.07 p.m. arrivée à la gare Windsor à 8.30 p.m. L'état de la neige est parfait dans les Laurentides à ce temps de l'année et par permission spéciale les skieurs peuvent prendre leurs skis avec eux dans les wagons épargnant ainsi des dépenses et les retards de l'étiquetage. Vous montez vos skis à la gare et filez tout de suite. Au retour le train arrête à l'avenue du Parc pour laisser descendre les voyageurs qui demeurent dans le nord de la ville. Billets aller et retour à prix réduits. Organisez une excursion et vous jouirez d'une agréable journée de sports. Pour plus amples renseignements, s'adresser à tout agent du Pacifique Canadien ou à F. C. Lydon, agent des voyageurs de la ville, 143, rue St-Jacques. Tél. Harbour 4211. 7-4

L'ARCHITECTE ALLEMAND RESIGNE

Winnipeg, 3. — La dispute autour du monument à élever aux morts de la guerre s'est terminée à la suite de la résignation de l'architecte qu'on accusait d'avoir du sang allemand dans ses veines.

Un journal serait poursuivi parce qu'il a publié la recette de bière dont se servait George Washington

WASHINGTON, 33. — Le représentant Blanton, démocrate du Texas, a demandé hier au président Coolidge de poursuivre le journal "Washington Post" parce qu'il a publié dans ses colonnes une recette de bière dont se servait, paraît-il, George Washington pour fabriquer son "home brew." M. Blanton prétend qu'en publiant cette recette, le journal en question a violé la loi de prohibition et encouragé les Américains à fabriquer de la bière dans leurs maisons.

DENT HARRISON INVITE LE PUBLIC A SA BOULANGERIE

On pourra voir comment se pétrit et se cuit le pain.

D'ici au 12 mars.

Toutes les femmes de Montréal portent une attention particulière à la qualité du pain qu'elles achètent, mais ce n'est pas souvent qu'elles ont l'occasion de voir comment le pain se fait. Plusieurs ont vu comment se faisait le pain dans les fours de campagne, mais bien peu ont observé de quelle façon le pain se faisait dans les grandes boulangeries. Aussi, la visite d'une telle boulangerie est non seulement intéressante mais instructive.

Dent Harrison and Sons, Limited, ont donc pensé à inviter le public montréalais à venir visiter sa boulangerie, tous les soirs d'ici au 12 mars. C'est la quatrième année que Dent Harrison ouvre sa boulangerie au public afin de permettre aux gens de voir comment se font le pain et les gâteaux. Les heures de visite sont de 7 heures 30 du soir à 10 heures, tous les jours de la semaine, excepté le samedi et le dimanche. Le vendredi les heures de visite sont de 3 heures 30 de l'après-midi à 10 heures du soir.

La visite de l'établissement commence au sous-sol de l'établissement où l'on voit entrer la farine qui est mise dans des convoyeurs et transportée au premier étage. Là on voit de large ratissoires sur rails pour amener la farine au-dessus de grands récipients où se pétrit la farine et dans lesquels on fait entrer tous les ingrédients qui doivent servir à la fabrication du pain. Le tout forme une masse composée de farine humectée et pétrie, mais non cuite.

Toute la machinerie est du dernier modèle et fonctionne avec rapidité.

On prend le plus grand soin des ingrédients qui entrent dans la fabrication du pain, afin d'en enlever toutes les impuretés. Une fois la masse de farine bien pétrie, elle est transportée dans d'immenses huches où elle repose pendant plusieurs heures. Chaque huche ou pétrin est étiquetté pour indiquer les différentes sortes de pain qui se trouvent dans chaque. La farine est pétrie une seconde fois et on la laisse de nouveau reposer. On y ajoute de nouveaux ingrédients pour rendre le pain plus savoureux et faire un pain de qualité supérieure, puis on laisse reposer une troisième fois, mais cette fois-ci jusqu'à fermentation.

Après cela la farine est parfaitement bien pétrie. La masse est transportée par des convoyeurs au rez-de-chaussée où elle est divisée en pains d'égale grosseur et, au moyen d'un appareil rotatif spécial, prend la forme d'un pain ordinaire. Cette machine pèse en même temps chaque pain du poids voulu à une vitesse de 110 pains à la minute. Un employé est spécialement posté pour surveiller cette machine tout le temps qu'elle est en marche.

De 120 pieds de long par 9 pieds de large, cette machine est une des plus grosses du monde. C'est, si on peut ainsi l'appeler, un four roulant, toujours en marche, chauffé au gaz. La chaleur, concentrée dans un compartiment spécial au sous-sol, est répartie également dans toutes les parties de ce four roulant qui contient les pains et la chaleur est contrôlée par des thermomètres. Il y a aussi un système de ventilation qui fait entrer de l'air nouveau continuellement et élimine la chaleur et la vapeur de la pièce qui garde toujours une bonne température normale.

La capacité de ce four est de 5,000 pains par heure. D'un seul coup on peut cuire 2,400 pains.

Tout le monde est invité à visiter une boulangerie si moderne. L'exposition est ouverte du 1er au 12 mars.

Des guides compétents seront heureux de donner au public tous les renseignements désirés.

Toronto, 3. — La province d'Ontario a payé en compensation pour le mois de février sous la loi des accidents du travail la somme de $493,164.

INCENDIE A BORD D'UN WAGON PRIVE, GARE BONAVENTURE

Le vice-président du C.N.R. se proposait d'y monter hier soir.

Le wagon privé dont se sert d'habitude le vice-président du chemin de fer national du Canada, M. J.-E. Dalrymple, a été fortement endommagé par un incendie hier soir comme il était remisé sur la voie No 5, en gare Bonaventure, à 7 heures 55. Le wagon a une structure en acier et les flammes détruisirent la partie de bois, à l'une de ses extrémités. La couverture fut aussi attaquée. Les pompiers, sous les ordres du capitaine Fiset, furent demandés d'urgence par un appel téléphonique et eurent vite fait de contrôler cet incendie. Les autres wagons qui se trouvaient sur cette voie furent poussés plus loin. Le wagon en question était trop endommagé pour etêre utilisé au voyage que se proposait de faire hier soir, M. Dalrymple. Un autre wagon fut mis en service pour l'occasion. On ne connais pas la cause de cet incendie qui origina près de la cuisine, à l'avant du wagon.

Retraite pascale pour les anciens du Mont-S.-Louis

Les 29, 30 et 31 mars, aura lieu au Mont-Saint-Louis une retraite pascale pour les anciens élèves.

Il y aura messe et instruction le matin à 7 h. 45 m., et les retraitants peuvent être assurés que les cérémonies seront terminées à 8 h. 30 m., chaque matin.

Le soir une instruction à 8 h. sera suivie du salut du Très Saint Sacrement.

La retraite se terminera le Jeudi Saint au matin par la messe et la sainte communion.

Avait le visage couvert de gros boutons rouges

Mlle Greta Carlisle, 23 rue Léonard, Brantford, Ont., écrit: — "Il n'y a pas longtemps mon visage a couvrit de gros boutons rouges et rien ne semblait pouvoir les faire disparaître car tout ce que j'ai pris ne me fit aucun bien.

Un jour je vis une annonce des

Burdock
Blood
Bitters

et je ne regretterai jamais d'en avoir acheté, car aujourd'hui j'ai le visage net, tous les boutons et éruptions sont disparus."

Depuis 47 ans les B.B.B. sont exclusivement fabriqués par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

PARDESSUS DE PRINTEMPS POUR HOMMES

Dechaux les nettoie, les répare et leur change la doublure. Téléphonez-nous.

EST 5000
Dechaux
FRERES LIMITEE
628, RUE BEAUDRY, MONTREAL
SUCCURSALES DE RECEPTION 189-710 RUE STE.CATHERINE EST

APPRENEZ A PARLER ET A ECRIRE L'ANGLAIS PAR CORRESPONDANCE

Rapidement, aisément, à peu de frais, grâce à notre méthode "L'ECOLE CHEZ SOI"

1. Langue Anglaise, 1ère partie, 40 leçons, $40.
2. Langue Anglaise, 2me partie, 20 leçons, $10.
3. English Composition, 20 leçons, $20.
4. English Letter Writing, 15 leçons, $15.
5. Business English, 40 leçons, $40.

COURS PAR CORRESPONDANCE DE
L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales
DE MONTREAL
Fondée par le Gouvernement de la Province de Québec.
Affiliée à l'Université de Montréal.

(Détachez et adressez-nous le coupon ci-dessous)
Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal
Coin Viger et St-Hubert, Montréal.
Adressez-moi, par retour du courrier, votre Brochure "L'ECOLE CHEZ-SOI" que je pourrai garder sans aucune obligation de ma part de suivre vos cours.
Nom
Occupation
Adresse
P. 26

1-8-10-12-14-20-24-27

L'ANGLETERRE EST OPPOSEE A LA POLOGNE

On donnerait un siège permanent à l'Espagne dans la Société des Nations.

UNE COMMISSION

LONDRES, 3. (Presse associée). —Le gouvernement anglais a déjà déterminé son attitude au sujet de l'augmentation du nombre des sièges permanents au conseil de la Société des Nations. C'est ce qu'on prétend en des quartiers généralement bien informés. Il est entendu que le gouvernement s'oppose à donner à la Pologne, à l'Espagne ou à tout autre pays qui n'est pas l'Allemagne un siège permanent pour le moment. On veut remettre à plus tard la question d'augmentation possible.

On dit que la Grande Bretagne s'en tient aux termes stricts du traité de Locarno. Les anglais ont l'intention de permettre d'abord à l'Allemagne d'avoir un siège au conseil. Ils espèrent qu'il y aura une réunion des signataires de Locarno avant l'assemblée chargée de considérer les demandes de la Pologne et de l'Espagne. Cela aurait pour effet de retarder l'entrée de ces deux pays jusqu'à l'assemblée de 1927.

On exprime l'opinion que la tentative d'obtenir un siège pour la Pologne doit être abandonnée pour quelques années. Cependant l'Espagne obtiendra un siège permanent sans trop de retards; mais tout ce qu'elle obtiendra à la prochaine réunion de la Société ce sera l'assurance d'un siège permanent tandis que la Pologne aura l'assurance d'un siège temporaire.

On croit que la nomination d'une comission chargée d'étudier les cas de l'Espagne et de la Pologne est pratiquement assurée.

Cela rendrait inutile tout compromis avec l'Allemagne au sujet de l'admission de la Pologne, comme l'Allemagne serait elle-même membre de la société quand le rapport de la commission proposée sera reçu. Ainsi ce pays pourra agir sur un pied d'égalité avec les autres nations.

Le cabinet britannique est, paraît-il, anxieux de maintenir les termes du traité de Locarno. Il ne veut pas faire quoi que ce soit que puisse mettre en péril les bons résultats que l'on en attend.

MOUVEMENTS DU SYSTEME SOLAIRE

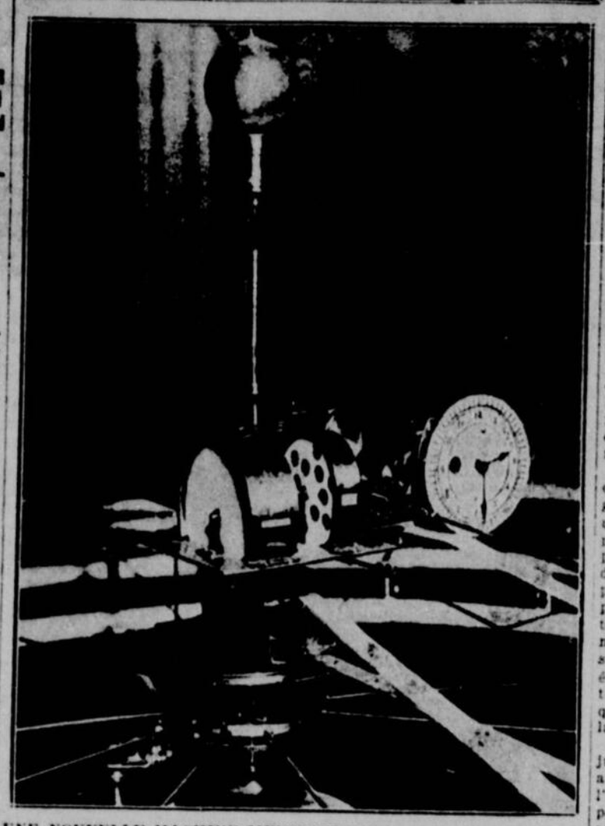

UNE NOUVELLE MACHINE MERVEILLEUSE vient d'être découverte par Diego Arzic, ingénieur de Chicago, qui permettra la détermination de la position du soleil, de la lune et de la terre dans cent mille ans. Ce système solaire mécanique représente le soleil à droite, la lune au centre et la terre à gauche. La machine entière est faite d'acier et est montée sur une base de même métal de 9 pieds de diamètre. La machine enregistrera les mouvements suivants qui sont tous régularisés par une horloge qui marque le temps exact du centre. La machine enregistre aussi les mouvement de précision des équinoxes, ceux de la terre et de la lune. On peut lire sur la machine l'heure, la date, le mois et l'année. Un ressort puissant placé au centre de tout le mécanisme distribue à chaque partie un mouvement qui permet l'avancement exact du temps, soit en seconde, en minute, en heure, en mois, soit en année.

L'EDUCATION DES OFFICIERS DANS LES ELECTIONS DE VILLE

L'hon. juge Pouliot parle des votes donnés à l'élection de Québec.

QUEBEC, 3. (Spécial à la "Patrie"). — Dans le jugement qu'il vient de rendre déclarant le Dr Valmont Martin élu maire de la ville de Québec par une majorité de 199 voix sur son adversaire M. Joseph Samson, l'honorable juge Pouliot a donné des considérations très intéressantes sur les nombreux votes qu'il a annulés.

La Cour a déclaré que les sous-officiers raporteurs, sans être malhonnêtes, avaient fait preuve d'une incurie et d'une incompétence inconcevables dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Le juge Pouliot a fait remarquer qu'il existait une association de guides dont les membres reçoivent un certain entraînement éducationnel. La même chose devrait exister pour les sous-officiers rapporteurs dont l'incurie, la négligence, l'impéritie, peuvent, comme dans le cas présent, entraîner la défranchisation de centaines d'électeurs. De même, on devrait soumettre les sous-officiers rapporteurs à une épreuve quelques jours avant l'élection. On leur donne à peine quelques explications en leur remettant la boîte à scrutin.

Au cours du décompte, a dit le juge, le scrutin d eplusieurs polls a dû être annulé uniquement par l'omission des sous-officiers rapporteurs d'apposer leurs initiales sur les bulletins comme la loi leur en fait un devoir. La Cour juge qu'aucune disposition de la loi ne l'autorisait à réparer cette omission et à les admettre. La disposition de la loi était impérative à ce sujet.

IMPORTANT DEBAT

(Suite de la page 9)

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas fondé dans nos comtés ruraux, au moyen d'un crédit agricole, des fermes modèles acquises, dirigées et exploitées par des gradués de nos écoles d'agriculture, en vue de démontrer la valeur et la nécessité de ces institutions, de leur enseignement, de leur méthode de formation ainsi que les avantages de l'application de la science dans le rendement et l'administration d'une ferme."

La motion ayant été battue par 39 voix contre 16, la Chambre continua l'étude des crédits de l'agriculture; les derniers estimés comprenant un item de $565,000 pour encouragement à l'agriculture furent votés après quelque discussion, puis à 11 heures, la Chambre s'ajourna à cet après-midi à 3 heures.

LES INTERPELLATIONS

L'hon. Jacob Nicol a appris, hier, à M. Sauvé, que la Commission des Liqueurs a dépensé pour le compte du gouvernement depuis qu'elle existe la somme de $1,777,374.10.

A M. Sauvé également, l'honorable Jacob Nicol a appris que la recette ordinaire et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours se chiffrent comme suit: recettes ordinaires $12,618,232.66, paiements ordinaires: $13,345,498.45; paiements extraordinaires: $240,273.22. Les recettes et les paiements de toutes sortes pour la même période se sont chiffrés, les recettes à $19,054,888.11, les paiements à $21,660,939.16.

L'hon. M. Nicol a ajouté que le 4 novembre 1925, un emprunt a été fait de $2,000,000 pour deux mois à 5 pour cent par année; à la même date un emprunt de $3,000,000 pour trois mois à 5 pour cent par année.

L'hon. M. Perrault a appris à M. Renaud que les 6,684 milles de chemins améliorés de la province ont coûté à la province la somme de $49,230,822.31 au gouvernement et aux municipalités par emprunts de $4,195,361.08; que tous les chemins aux ainsi construits ont été entretenus.

A M. L'Archevêque, l'hon. M. Nicol a répondu que les droits sur les bières n'étaient pas perçus par le gouvernement. Du 1er mai 1924 au 1er mai 1925, le montant des licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants de clubs a été de $770,185.03; le montant en amendes perçues pendant la même période en vertu de la loi des liqueurs a été de $96,279.40; le montant des saisies pendant cette même période par les saisies a été de $87,929.59.

Le mouvement commercial de l'Afrique Equatorique française pendant le premier semestre 1925

PARIS, (Presse associée).—Les principales marchandises importées au cours du premier semestre 1925 sont les suivantes: tissus de coton (autres que guinées) 125,041,784 frs. Riz de toutes sortes 50,713,547 frs. Guinées 34,514,655. Sucres 21,280,005 frs. Houilles, 17,941,046 frs. Vins de toutes sortes, 12,250,649 frs; machines et mécaniques, 11,456,085 frs; tabacs en feuilles, 9,163,006 frs; voitures automobiles, 9,021,828 frs.; vêtements confectionnés, 8,134,991 frs.; fils de coton, 8,059,540 frs.; farine de froment, 7,737,498 francs; biscuits de mer, 7,085,411 frs.; fers, 6,780,612 frs.; savons, 4,769,421 frs.; parfumerie 4,622,109 frs.; matériaux de construction, 4,197,684 frs.; conserves alimentaires 4,140,165 frs., etc...

Les augmentations de tonnage sont générales; toutefois, il convient de signaler celles qui portent sur le riz, les tissus de coton et guinées, les sucres et les voitures automobiles.

Les principaux produits exportés sont les arachides, les amandes et huiles de palme; l'acajou, le cacao, la gomme arabique, le caoutchouc, les boeufs et peaux de boeufs, le coton, les laines, les bananes, l'or, la cire, etc...

Un économique fantaisiste en 1793

PARIS, (Presse associée).—En février 1793, nous sommes en pleine fantaisie avec la motion du "citoyen patriote Jesuffre".

Comme un but d'économie publique, je fais la motion expresse, écrit-il, de tuer tous les moineaux de Paris et j'adopte l'amendement qui m'est proposé de tuer tous ceux de France. Mes motifs sont ceux que j'ai déjà indiqués: à savoir le dégât affreux du blé qu'ils font partout et, par conséquent, le tort qu'ils font au peuple par le renchérissement inévitable de cette denrée de première nécessité.

Notre original se livrait ensuite à un calcul assez intéressant. Il comptait que, chaque moineau mangeant une moyenne de douze à quinze grains de blé par jour, prélevait sur les récoltes 4,072 grains par an, soit un litre de blé à deux-sous et demi. En nombrant les maisons de France à 260 mille, en supposant quatre cheminées par maison, s'il y avait un million quarante-mille cheminées, en comptant dix moineaux par cheminée, cela faisait dix millions quatre mille oiseaux et par conséquent un dégât d'autant de livres de blé valant deux millions six-cent-mille livres.

Puis, comme conclusion, l'auteur disait :

"Il n'y a rien de petit en politique et tout le monde peut se convaincre qu'avec cette économie il y a de quoi nourrir cent-mille hommes pendant soixante-dix jours."

Proposition puérile, à coup sûr et qui faisait suite à celle qui avait été présentée par Santerre, quelques jours auparavant et qui demandait la mort de tous les chats par mesure d'économie.

CES VETERANS DE LA GUERRE RECLAMENT TOUS UNE PENSION

Deuxième séance de la cour d'appel fédéral hier après-midi.

Dès l'ouverture de la session du comité d'appel fédéral des pensions des vétérans, hier, à l'hôtel Mont-Royal, on entendit la réclamation d'un ex-soldat de Verdun, père de cinq enfants et qui attribue ses incapacités physiques à trois années de service dans les tranchées. M. V. J. Locke qui se fait l'avocat des vétérans, expliqua qu'on lui avait refusé une pension sous prétexte que ses alléguations étaient insuffisantes, mais qu'il était clair aujourd'hui que cet ex-soldat souffrait beaucoup de l'asthme et de l'estomac et que c'était là des suites de la vie des tranchées. La cause est prise en délibéré.

La demande de pension suivante est celle d'une veuve, dont le mari est mort subitement à son travail; elle attribue cette mort à une maladie de coeur que le défunt aurait contractée pendant son service outre-mer. On lui avait refusé une pension, disant que cette condition du vétéran était survenue après son licenciement. M. L. V. Locke expliqua alors que ce soldat souffrait un peu du coeur avant son service mais que ses années au front avaient de beaucoup aggravé sa condition et que sa veuve méritait une compensation.

Le troisième cas fut celui d'un homme qui souffrait de troubles mentaux et sa femme a comparu pour lui, disant que les gaz l'avaient énormément affecté et qu'il ne pouvait plus travailler à cause de ses égarements mentaux assez fréquents. La dernière cause entendue fut celle d'un vétéran qui attribue sa maladie de coeur à l'anesthésie lors d'une opération au front; d'où sa demande de pension comme maladie due au service militaire.

Les réclamations se continueront cette semaine jusqu'à mardi prochain.

Les principes du scoutisme

A la réunion annuelle des Boys-Scouts du McGill, hier, le docteur James-W. Robertson, commissaire-en-chef des Boys-Scouts canadiens, a parlé du "scoutisme".

La réunion était présidé par R.-J. Smith.

Monsieur Robertson déclara: "Le "scoutisme" a pour but de mettre en pratique les meilleurs principes de toutes les cultures: l'enseignement du "fair-play" comme chez les grecs; le code de l'honneur du temps des chevaliers du moyen-âge, et le service social de la vie moderne".

ESTOMAC 'CAPRICIEUX', GAZ, INDIGESTION

Mâchez quelques Pastilles agréables — Soulagement instantané de l'estomac.

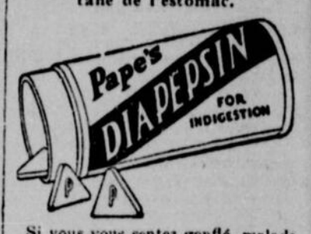

Si vous vous sentez gonflé, malade ou mal à l'aise, après avoir mangé voici un soulagement inoffensif pour l'estomac. — La "Diapepsine de Pape" règle l'estomac et régularise la digestion dès l'instant qu'elle atteint l'estomac.

Ce correctif garanti pour l'estomac, ne coûte que quelques sous dans n'importe quelle pharmacie. — Ayez-en toujours à portée!

ROALD AMUNDSEN FERA UNE ENQUETE

Il veut savoir pourquoi une entrevue fantaisiste a fait contremander une conférence.

Le capitaine Roald Amundsen est parti hier soir pour New-York. Il a eu des paroles cinglantes à l'égard de l'explorateur polaire Stefannson qu'il a qualifié de charlatan. Pour lui, Stefannson est simplement un habile écrivain qui a l'art de faire admettre des fausses-tés pour des vérités. "Il n'y a pas d'esquimaux blonds au pôle, dit Amundsen, comme Stefannson veut nous le faire croire".

Le capt. Amundsen qui venait d'apprendre la nouvelle qu'une conférence qu'il devait donner devant la National Geographical Society, à Washington, avait été contremandée, attribua avec indignation cet affront à une entrevue fantaisiste publiée dans un journal du Texas. Le journal en question faisait dire à Amundsen que le capitaine Cook avait découvert le pôle-nord, ce qui est faux, dit l'explorateur.

A New-York Amundsen se promet bien de faire une enquête sur cette entrevue fantaisiste et ses résultats néfastes.

Au club libéral Saint-Paul

Les membres du club libéral St-Paul tiendront une assemblée régulière ce soir à la salle Desrosiers. L'assemblée commencera à huit heures précises. La salle Desrosiers est située au No 176 de la rue Hadley.

Assemblée publique dans Saint-Edouard

Une assemblée publique aura lieu ce soir à l'académie Saint-Paul, angle des rues Beaubien et Saint-Denis. M. l'échevin Joseph-Magloire Dubreuil rendra compte de son mandat.

Porteront aussi la parole: MM. l'échevin Napoléon Turcot, représentant du quartier Laurier: le notaire J.-M. Savignac, candidat à l'échevinage dans le quartier Saint-Denis, le maire Wilfrid Auclair, de Saint-Vincent de Paul; P.-A. Bonhomme, agent. Présideront conjointement: MM. J.-O. Doré et R.-B. Savage.

Une invitation spéciale a été faite aux dames du quartier Saint-Edouard. L'assemblée commencera à 8 heures.

ÉNERGIE

Les adultes abusent souvent de leurs forces et ne se rendent pas compte qu'ils perdent de l'énergie.

L'Émulsion Scott

donne de l'énergie et de la vigueur au système par sa puissance tonifiante. Refaites votre énergie, fortifiez votre système avec l'Émulsion Scott.

Scott & Bowne, Toronto, Ont. 25-26

Une Soirée Agréable

Maison ouverte
4ième invitation annuelle
du 1 er au 12 mars

Il vous intéressera indubitablement de passer une soirée dans cette boulangerie attrayante. Ouverte de 7.30 à 10 heures p.m., ce soir.

BOULANGERIE

Dent Harrison's

Une lettre a peu de force comparée à votre voix! Ne demandez pas à un enfant de faire le travail d'un homme!

"*Nos frais de téléphone s'élèvent à $200 par mois. Nous utilisons le téléphone constamment*" —écrit un grainier

ON ORGANISERAIT UNE PRESSION SUR OTTAWA SOUS PEU

En rapport avec le nouvel acte des douanes sur les importations.

Depuis que la Chambre de Commerce Française a reçu un bulletin d'Ottawa lui apprenant que les marchandises expédiées de France avant le 25 février ne tombaient pas sous le coup des nouvelles taxes canadiennes en rapport avec les importations des pays à monnaie dépréciée, aucune instruction spéciale n'est parvenue aux douanes de Montréal. L'évaluateur, R.-J. Lunny, des douanes locales, de même que l'inspecteur en chef, R.-P. Clerk, nous en donnent l'assurance. Inutile de dire qu'ils ignorent dans quelle mesure la nouvelle loi sera appliquée. Le tout viendra d'Ottawa.

Nous apprenons à la dernière minute qu'une délégation se proposerait de se rendre à Ottawa sous peu, afin d'opérer une pression sur nos administrateurs. Par ailleurs, on assure que le département des Douanes finira par revenir dans une certaine proportion sur ses décisions. Au consulat-général de France, ce matin, on s'est abstenu de préciser quoi que ce soit sur les dispositions que prendront, en l'occurrence, les gouvernements affectés par la nouvelle loi ou les importateurs locaux eux-mêmes.

Un citoyen de S.-Hyacinthe frappé par une automobile

S.-HYACINTHE, 3.—M. Joseph Paquin, de passage à Montréal vendredi dernier, a subi un grave accident. Alors qu'il passait à l'intersection des rues St-Denis et Ste-Catherine, il glissa sur la glace de la chaussée et fut au même moment frappé par une automobile. Il reçut des contusions à la tête et à la jambe droite. Il fut conduit aussitôt à l'hôpital Français de la rue St-Denis. Le lendemain, après des premiers soins et avec beaucoup de précautions, il put retourner chez lui.

MM. A. de Tremblay et R. Portugais de nouveau candidats

Deux anciens candidats à l'échevinage de la campagne électorale de 1924 se porteront à nouveau candidats au cours de la campagne électorale actuelle: M. A. de Tremblay, dans le quartier Crémazie, et M. Raoul Portugais, dans le quartier Hochelaga; ils feront conséquemment la lutte aux deux représentants actuels, comme il y a deux ans: MM. Julius Levine, échevin du quartier Crémazie et Alphonse-Avila Desroches, échevin du quartier Hochelaga.

Deux appels renvoyés par le juge Wilson

Siégeant en appel, hier matin l'honorable juge C.-A. Wilson a renvoyé l'appel dans la cause de Kosachuck, condamné à 8 jours de prison pour avoir conduit une automobile en état d'ivresse. Il a aussi renvoyé l'appel de Wee Feng Yong, la défense ayant déclaré qu'elle se désistait dans le stated case. Le chinois avait été condamné à 6 mois de prison pour possession de drogues.

Les sentences dans les causes pour lesquelles les accusés ont été trouvés coupables seront rendues tout probablement vendredi.

LES REGARDS DU MONDE TOURNES VERS LE CANADA

Causerie de Sir Henry Lunn au Canadian Club hier midi.

Sir Henry Lunn a parlé hier midi, au déjeuner du Canadian Club, au Windsor. Il a déclaré que les yeux du monde entier son tournés vers les pays qui composent l'empire britannique. Partout on attend la décision de ces pays qui devront approuver ou réprouver l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Sir Henry Lunn a aussi fait allusion à l'encouragement que le gouvernement britannique accorde pour assurer l'établissement de citoyens anglais dans les divers Dominions. Le colonel A.-C. Amery, secrétaire d'état pour les affaires des colonies, est maintenant autorisé à dépenser annuellement une somme de $15,000,000.

L'orateur a longuement traité de la Société des Nations en laquelle il croit fermement. Il en attend de bons résultats dont le monde entier bénéficiera. "Il est regrettable, dit-il, que les Etats-Unis n'autorisent pas leur président à signer l'entrée de ce pays dans la société. Espérons que les Américains, les Turcs et les Russes se décideront quand l'Allemagne aura un siège au Cûnseil."

M. R.-P. Jellett présidait le déjeuner. C'est lui qui présenta et remercia le conférencier.

LE CENTRE DES CANTONS DE L'EST

Sherbrooke, reconnue comme le centre des Cantons de l'Est et situés aux confluents des rivières St-François et Magog, est l'un des centres industriels et de voies ferrées les plus importants dans la province, le dernier recensement donnant aux produits de ses manufactures une valeur annuelle de $11,250,000. La population de la ville est plus de 25,000 habitants. Naturellement il y a un fort volume de trafic entre Montréal et Sherbrooke et les hommes d'affaires des deux villes profitent de l'excellent service de trains offert par le Chemin de Fer National du Canada, quand ils voyagent. On peut se procurer les horaires des trains, réserver ses billets, etc., en s'adressant à tout agent de billets du Chemin de Fer National du Canada ou au bureau des billets en ville, 230, rue St-Jacques, Main 4731.

7—3-10-17-24-31

Censure de la presse en Syrie

LE CAIRE, 3. (Presse associée) — Les dépêches de Beyrouth, Syrie, mandent que la ville de Damas est entièrement encerclée de fils barbelés. L'artillerie française a bombardé les rebelles dimanche. Ces derniers ont coupé la voie ferrée entre Kesweh et Damas. Le train de Haifa n'a pas circulé dimanche.

Les Français ont interdit la vente du journal du Caire "El Mokkattam" et ont établi la censure. Le haut commissaire a promis d'y apporter des tempéraments.

Accident de travail

Alors qu'il était à enlever la neige amoncelée sur le toit de la gare Viger, hier midi, Wilfrid Parent, âgé de 55 ans, glissa du toit sur le pavé et dans sa chute se fractura la hanche droite et s'infligea des blessures à la tête. Le blessé a été transporté à l'hôpital Général, où les médecins considèrent son cas comme peu grave.

Fred Mac Fie a-t-il été tué par des bandits ?

Fred MacFie, hôtelier de Saint-Armand, Qué., disparu depuis le 25 octobre dernier, alors qu'il était en promenade à Montréal, n'a pas encore été retrouvé, malgré les plus actives recherches.

La police croit que MacFie a dû se noyer ou encore qu'il a été victime d'une bande de malfaiteurs. MacFie a de l'argent en banque et s'il était vivant il aurait certainement donné de ses nouvelles. Pas un seul sou n'a été retiré depuis sa disparition.

Une récompense généreuse est offerte pour toute personne qui aidera à retrouver le disparu. S'adresser au département de police.

Elle ne pouvait dormir tellement son coeur était malade

Mme J.-D. McClintock, Charlottetown, I. P. E., écrit:—"Il y a environ un an, le coeur me fit grandement souffrir.

Je ne pouvais dormir la nuit. J'étais si nerveuse que je me figurais que tout ce qui était dans la chambre était mobile, et il fallait laisser la lumière allumée avant de pouvoir m'endormir.

Après avoir lu quelque chose au sujet de vos

j'en pris plusieurs boites, et je puis maintenant reposer toute la nuit sans aucun malaise, et me sens bien sous tous rapports."

Les pilules Milburn pour le coeur et les nerfs sont sur le marché depuis les dernières 32 années; tous les marchands les vendent. Préparées seulement par The T. Milburn Co., Limited Toronto, Ont.

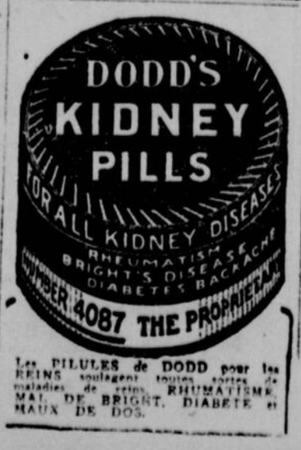

Les PILULES de DODD pour les REINS soulagent toutes sortes de maladies de reins, RHUMATISME, MAL DE BRIGHT, DIABETE et MAUX DE DOS.

Jadis ...

on ACQUIESÇAIT

Aux jours d'antan, nous n'avions pas l'outillage nécessaire pour déblayer la route de la neige qui s'y amassait. Il fallait donc munir nos traineaux de patins et, faisant halte de côté et d'autre pour recevoir les quelques voyageurs qu'ils pouvaient transporter, leur odyssée était lente et aventureuse!

Aujourd'hui ...

on RÉSISTE!

Mais maintenant, nous utilisons de puissants chasse-neige qui balaient, percent, et déplacent les obstacles les plus obstinés aussi facilement qu'on enlève une poussière de sa manche! . . . Nos tramways observent la ponctualité la plus exacte, et le public est toujours certain d'atteindre sa destination et d'en revenir à la minute voulue.

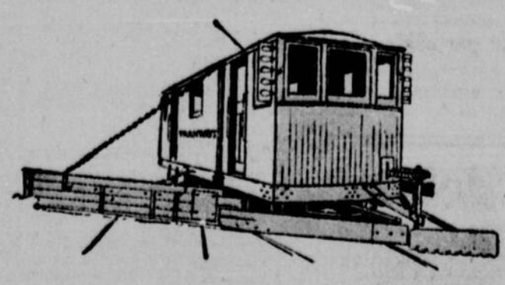

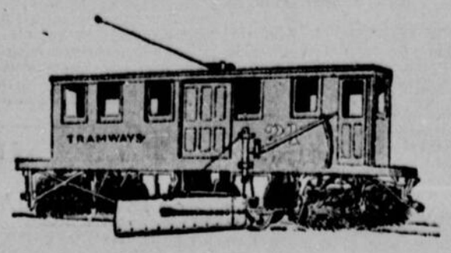

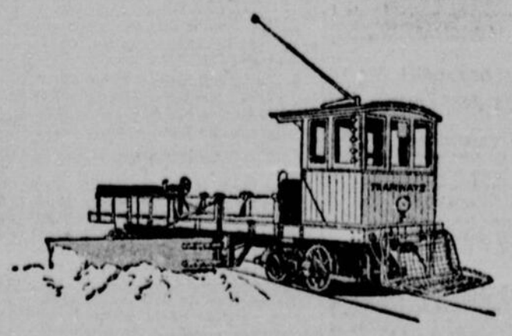

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTRÉAL

NOUVEAU FEUILLETON DE LA "PATRIE"

4 (Suite).

Dès l'entrée, elle s'excusa.

—Je suis allée au château de Roquemadour, dit-elle. Madame de Jarlaud était sortie, et comme j'étais très en retard avec elle, j'ai dû céder aux instances de son fils qui insistait pour que je l'attendisse, ce que j'ai fait. Mais elle est revenue après cinq heures et moi, je ne suis pas en avance.

Le marquis baisa galamment la main de sa femme et répondit:

—Tout ce que vous faites est bien fait, comme toujours Marie, ne vous excusez pas.

—Et vous, Gérard, qu'avez-vous à me dire?

—Quelque chose de très grave.

—Concernant probablement cette jolie enfant que je viens de rencontrer dans le vestibule?

—Vous avez deviné.

—Elle m'est très sympathique car je trouve qu'elle a les yeux de Maurice, c'est-à-dire les vôtres, Gérard, avec leur expression douce et tendre.

—Je ne sais si votre appréciation est juste car je n'ai pas regardé les yeux d'Arlette. Demain, je suis obligé, à cause d'elle, d'aller faire un assez long voyage. A mon retour seulement, et quand on me l'aura permis, je vous dirai d'où elle vient, qui elle est, comment elle se nomme. Jusque-là, mon amie, très chère, voulez-vous avoir confiance en moi, et croire simplement ce que je vous dis, loyalement sincèrement...

—Et c'est?...

Les terribles sourcils de la marquise s'étaient violemment rapprochés.

Le marquis vit ce signe non équivoque d'une colère qui montait, s'annonçant terrible et il répondit aussitôt:

—Marie, vous m'avez donné maintes fois la preuve que mon honneur était le vôtre, et qu'autant que moi vous aviez souci de notre commune dignité.

—Je ne vous comprends pas, Gérard. Vous savez que je vous ai aimé, que je vous aime encore à la folie... Cette tendresse exclusive m'a rendue très jalouse de vous. Les années qui ont semé du givre autant sur ma tête que sur la vôtre, n'ont pas enlevé ce sentiment de mon coeur.

—En vertu de tout cela et par conséquent au-dessus de votre dignité et de la mienne, au-dessus de tout, il y a mon amour pour vous, aussi violent, aussi despotique qu'au premier jour.

Gérard sourit.

—Cela ne me déplait pas de vous voir ainsi... En me mariant avec vous très riche, on m'a accusé d'avoir voulu redorer mon blason. Si les intermédiaires qui nous ont mis alors en relations ont pensé à cela, et c'est probable, moi pas... Je vous ai aimée... je vous aime toujours pour votre beauté d'abord, puis pour la violence que vous apportez à toute chose; pour votre esprit net et clair; pour le souci que vous avez eu de ma dignité, de celle de notre maison.

Un peu trop hautaine ou orgueilleuse, peut-être oui. Mais je n'en ai jamais souffert, puisque vous m'avez aimé comme vous savez aimer quand vous daignez le faire.

Donc, avant de faire appel à certains sentiments qui ont toujours été en vous, laissez-moi vous jurer, sur mon nom, et mieux encore, sur l'affection exclusive et loyale que je vous ai vouée, que je ne vous ai jamais ni trompée ni trahie...

Non, sur mon âme... pas en une seule occasion. Je considère la foi conjugale comme inviolable aussi bien pour l'homme que pour la femme.

Le serment que je vous ai fait est comme toutes les paroles que j'ai données dans ma vie, une question d'honneur pour moi.

Plus bas, en lui souriant tendrement, il ajouta:

—La tendresse que j'ai toujours eu pour toi, ma bien-aimée, m'a rendu mon devoir facile.

Bouleversée à rendre l'âme, la marquise baltutia:

—Maintenant, mon Gérard, tu peux tout me dire... je te crois et... comme toujours, je t'adore.

C'était touchant de voir ces deux êtres, au déclin de leur vie tous les deux, se témoigner une tendresse si constante, si grande, si exclusive.

Gérard fut le premier maître de lui; il continua:

—Donc, marquise, maintenant que rien ne peut plus nous préoccuper vis-à-vis de cette douce et adorable petite Arlette, vous allez me permettre d'aller assez loin d'ici remplir vis-à-vis de cette enfant que Dieu certainement nous a envoyée, un devoir sacré. Elle n'a plus que nous au monde, vous comme moi, puisque vous êtes véritablement la moitié de moi-même pour la joie comme pour la tristesse.

Elle l'interrompit:

—Oui, Gérard, dit-elle, vous pouvez disposer de votre femme et l'associer dans vos devoirs comme dans vos bonnes oeuvres.

Pour vous, je suis prête à tout. Car uniquement avec vous, mon autoritaire et orgueilleuse nature a plié.

Une seule chose me serait pénible à en mourir, ce serait si votre confiance se retirait de moi.

Il lui baisa de nouveau la main et dit avec un sourire.

—A mon âge, on ne peut pas refaire sa nature. J'ai trop bien pris l'habitude de ne pas vous cacher une seule de mes pensées, pour que je puisse faire autrement aujourd'hui...

Non, vous saurez tout ce que je sais moi-même, amie très chère, mais après que la personne qui seule peut décider du sort d'Arlette m'aura permis de vous mettre au courant de ce qui concerne cette fillette.

—Et si cette personne ne vous permet pas de parler?

M. de Juversac eut un sourire très fin et répondit:

—Je m'arrangerai pour qu'elle me donne la permission.

—Bien, Gérard, j'ai confiance en vous. Du reste, avec ces beaux yeux si doux et si francs, on ne ment pas. Faites ce que vous voudrez, mon mari très aimé. D'avance, j'approuve.

—Merci, Marie. Maintenant autre chose: j'ai demandé à nos enfants d'aimer Arlette comme une soeur. Voulez-vous de votre côté lui donner un peu de cette affection maternelle que vous avez pour notre fils aîné?

—Je le veux bien, Gérard, car j'ai trouvé que cette petite, je vous l'ai dit, avait les yeux de Maurice. Ces beaux yeux de velours qu'on dirait faits de loyauté, de tendresse, de bonté... et auxquels je ne sais rien refuser.

La soirée fut charmante; madame de Juversac regardait beaucoup Arlette et la première impression, si bonne, se maintenait, augmentait même.

Pauline, la seule qui eût pu jeter au milieu de tout le monde une note acerbe, des paroles de méfiance ou de méchanceté ne parut pas à table.

On était habitué à ces absenses que l'aînée des Juversac ne prenait même pas la peine d'expliquer.

Sa mère elle-même n'osait ni lui faire des observations, ni encore moins lui demander des détails sur sa conduite.

A en croire les gens du pays, elle avait toujours été odieuse, cette conduite. Mais le caractère violent, autoritaire, agressif de Pauline ne permettait à personne de se mêler de ses affaires intimes.

Du reste, elle n'était plus de la première jeunesse, étant l'aînée des sept enfants qu'avait eus la marquise, et ses trente-trois ans sonnés, expliquaient un peu, au dehors surtout, la liberté qu'on était obligé de lui laisser.

Arlette était ravie.

Son coeur, elle le sentait, se donnait tout entier à cette famille qui l'accueillait comme si elle avait été l'un de ses membres.

Mais, au milieu de tous, cette Madeleine si expansive, si bonne; surtout ce Philippe aux grands yeux tristes, entraient en elle pour n'en plus jamais sortir.

Comme on se levait de table, le marquis dit:

—Je vous rejoindrai dans un moment au salon.

Il faut que j'organise le travail des champs, pour demain matin... Que Madeleine fasse un peu de musique.

Madame de Juversac, de son côté, avait des ordres à donner concernant la chambre qu'elle destinait à la nouvelle venue.

Les jeunes gens se trouvèrent seuls un instant dans la grande pièce.

Philippe regardait Arlette avec une persistance singulière.

Il semblait en extase.

Madeleine lui en fit l'observation.

—Tu la gênes, dit-elle.

—Pardon, murmura le jeune homme confus.

Et plus bas s'adressant à sa soeur, il dit:

—Ne trouves-tu pas, Madeleine, qu'Arlette ressemble d'une façon saisissante à Sybille de Lupiac?

—Pour sûr que non, répondit vivement la jeune fille. Sybille le voudrait bien, je crois... Elle est loin d'être aussi belle qu'Arlette.

Philippe, d'une voix péremptoire, répondit:

—Tu te trompes, Madeleine, rien n'est aussi beau que Sybille.

Arlette subitement devint pâle. Instinctivement et sans savoir pourquoi, son coeur s'était serré.

La marquise fut la première de retour.

—Voilà qui est fait, dit-elle. Arlette, tu occuperais l'ancienne chambre de Pauline, à côté de Madeleine.

Gérard arrivait de son côté.

Il avait entendu les derniers mots de sa femme.

—Vous dites, marquise? demanda-t-il.

—Que je m'empresse d'exécuter vos ordres, mon cher seigneur. Je donne à Arlette la chambre d'une de nos filles, c'est vous déclarer que je la traite comme telle.

—Vous êtes adorable, Marie, et je vous remercie.

Madeleine chanta.

La voix était délicieuse, fraîche et jolie comme un gazouillis d'oiseau.

—Et toi, mignonne, demanda Gérard, à la voyageuse, tu dois être musicienne aussi. Je l'ai deviné à la façon dont tu as écouté Madeleine. Chante-nous quelque chose.

—O Gérard, supplia la marquise, elle doit être fatiguée!

—Vous avez raison, murmura M. de Juversac. J'abuse.

Mais Arlette était déjà assise au piano.

—Veux-tu que je t'accompagne? demanda Madeleine.

Arlette sourit.

—J'aime le faire moi-même, dit-elle.

Et elle préluda en effet.

Elle préluda comme le font ceux qui ont la musique en eux, pour lesquels elle est l'essence même de leur coeur et de leur âme.

Le jeu était net, brillant et doux, d'une incomparable expression.

Et elle chanta quelque chose de très simple, une mélodie des montagnes de là-bas, tout en haut des Alpes altières, une mélodie naïve, mais tendre et charmante.

Le contralto puissant d'Arlette allait à l'âme, la voix chaude, admirablement timbrée, était travaillée et sûre.

Pendant que le piano faisait résonner une sorte de ranz des vaches au milieu duquel on distinguait les sonnailles des troupeaux avec les échos infinis des montagnes, le chant disait une histoire, naïve et amoureuse d'une délicatesse infinie, d'un charme incomparable.

Madeleine était ravie sous le charme.

—Encore!... encore!... répétait-elle émerveillée.

—Non, dit la marquise. Arlette a été tout plein gentille de nous charmer ainsi, mais il faut qu'elle aille se reposer. La retenir plus longtemps serait de l'égoisme de notre part.

Et Gérard, et la marquise lui donnèrent le baiser du soir, ainsi qu'ils le faisaient pour Madeleine.

Le coeur de l'étrangère lui battait comme s'il allait lui sortir de la poitrine.

Jamais, non, jamais, elle le sentait, elle n'avait été aimée ainsi.

La pauvre marraine avait été bien bonne, oui, surtout avant que M. Schmidt ne soit entré dans la famille.

Mais même à cette époque, madame Catherine, comme on l'appelait encore à Saint-Moritz, n'était ni expansive, ni caressante.

Des très grands chagrins qui avaient été sa part, elle avait conservé une nature concentrée, toujours triste.

Elle aimait Arlette, oh! oui... mais jamais elle n'avait senti le besoin de le lui dire.

Ici, au contraire, comme on lui prodiguait des mots et des caresses qui la conquéraient tout entière.

La chambre était ravissante, d'une délicatesse de couleurs et d'ameublement absolument réussie.

Les murs étaient simplement tendus de cretonne.

Mais cette modeste étoffe était une ancienne et véritable toile de Jouy à raies bleues et roses au milieu desquelles couraient des guirlandes de feuilles et de fleurs.

Le lit laqué blanc, les meubles semblables, avaient cette forme Louis XVI un peu raide, mais d'une si chaste élégance.

Au milieu des rideaux du lit, étaient placés les portraits de Gérard et de sa femme.

Une fenêtre avançait son balcon à encorbellement au-dessus des massifs embaumés du parc.

Par la croisée ouverte à cause de la chaleur, on voyait dans les lointains les cimes épaisses des ormes et des chênes magnifiques s'agiter doucement à la brise du soir.

Arlette, en extase, joignit les deux mains:

—Est-ce que je dois vivre ici? demanda-t-elle à Madeleine, qui lui avait montré le chemin.

—Certainement, répondit mademoiselle de Juversac, et j'espère bien que nous ne nous quitterons plus.

—C'est trop de bonheur, répondit la voyageuse. Comment vous rendrai-je tout cela?

—En nous aimant, déclara Madeleine.

Arlette y était disposée.

Elle se coucha et dormit sans bouger jusqu'au lendemain matin.

Comme elle l'avait déshabillée et couchée la veille au soir, l'adorable Madeleine réveilla Arlette.

—Mère avait recommandé de te laisser dormir très tard, dit-elle. Mais père veut partir avec toi ce matin, et comme le lieu où il te conduit est éloigné de la Roche Verte, paraît-il, il faut se hâter. Houp! mademoiselle, sautez vite du lit.

Arlette frotta ses beaux yeux encore embués de sommeil.

—Que j'ai bien dormi, dit-elle.

Madeleine avait ouvert la fenêtre. Le soleil, déjà haut sur l'horizon, entra à flots.

Les senteurs embaumées des roses et des héliotropes aussitôt emplirent la chambrette.

—Hé bien! paresseuse, dit Madeleine en se retournant, pas encore levée?... Allons, dépêche-toi pour que père ne t'appelle pas!

Arlette rougit.

—Devant toi... murmura-t-elle confuse. Les grands yeux de Madeleine, ces beaux yeux qui semblaient taillés dans un morceau du ciel le plus pur, s'ouvrirent très étonnés, encore plus naïfs.

—Ne sommes-nous pas soeurs? demanda-t-elle gentiment.

A continuer demain.

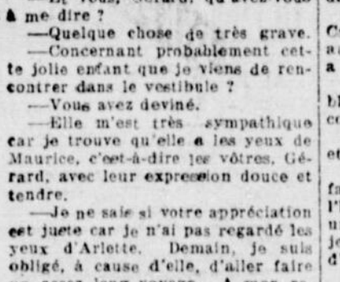

Recherchez-vous la Beauté des Yeux?

Les spécialistes en beauté sont constamment questionnés:

"Que dois-je faire pour avoir de beaux et brillants yeux?"

"Comment puis-je obtenir l'Etincelle fascinatrice et le Rayonnement de la Jeunesse?"

Leur réponse est toujours Murine. Elle est employée dans les Salons de Beauté partout pour vivifier les yeux ternes et fatigués et les rendre superbement rayonnants. Employez-la soir et matin. Elle ne contient pas de Belladone ni autres ingrédients dangereux. Vendue partout par les pharmaciens.

Demandez la brochure GRATUITE sur la Beauté des Yeux

Murine Eye Remedy Co.
Dépt. 53, Chicago.

MURINE
Pour vos Yeux

Ce soir à Montréal.

CHYC. (Northern Electric 411):

7 heures p.m. Concert d'orchestre de l'hôtel Queens, sous la direction de M. Markowski.

8.30 P.M.
CANADIAN NATIONAL CARBON COMPANY

Programme Eveready.

Avec le trio instrumental du Conservatoire de Toronto; Artiste, M. Arthur Blight, baryton.

1.—Trio instrumental: Frank Blachford, violoniste, Léo Smith, violoncelliste, Alberto Guerraro, pianiste. Allegro du Trio, Op. 100 (Schubert).
2.—Solos de baryton: Arthur Blight: (a) The Lost Chord, (Sullivan); (b) The Young Royalist, (Adam); (c) Ave Maria, (avec accompagnement de violon) (Kahn).
3.—Solo de piano: Alberto Guerrero: Volume de Mephisto (Liszt).
4.—Trio Instrumental: Scherzo, du Trio No. 1, (Mendelssohn)
5.—Solos de baryton: Arthur Blight: (a) Lorraine, Lorraine, Lorree, (Capel). (b) Song of the Volga Boatmen: (Koeneman). (c) Good-night (avec obligato de violon): (Blachford).
6.—Solos de violon: Frank Blachford. (a) Adagio; (b) Moto Perpetuo (Reis), de suite Op. 54).
7.—Solos de violoncelle: Leo Smith, (a) Waldesruhe (Dvorak); (b) At the Fountain Davidoff).
8.—Solos de baryton: Arthur Blight: (a) Récitation: Egli ancora non Giunge; (b) Aria Ah, non avea piu lagrime, de "Maria di Rudens". (Donizetti.
9.—Trio Instrumental. Finale du Trio Op. 97 (Beethoven).
10.45 p.m. — Programme de danse par Andy Tipaldi et ses Melody Kings, du grill de l'Hôtel Ritz Carlton.

Une Fontaine de Jouvence

Il n'y a qu'une chose que l'on ne peut acheter, dit un vieil adage. On rapporte une histoire, une histoire authentique, d'un homme qui creusant le sol à la recherche de la fontaine frappa une véritable fontaine de jouvence et en fut fort désappointé. En 1838, Peter Erb, l'un des cultivateurs établis le long de la Grande Rivière dans le Haut Canada, avait décidé de creuser le sol à la recherche d'un sol que les sauvages venaient chercher dans le passé, après avoir parcouru de longues distances.

Personne ne fut plus désappointé que Peter Erb lorsque sous son instrument, il ne vit jaillir qu'un fort jeu d'eau sulfureuse. Ne se rendant pas compte que cette même eau pouvait procurer à plusieurs ce qu'ils auraient payé fort cher, il décida d'en retirer le meilleur parti possible en s'en servant pour faire mouvoir une roue à auge d'une boutique de carrossier. La valeur réelle de ces sources avait été découverte par les sauvages qui se rappelait les histoires racontées par leurs ancêtres touchant le pouvoir magique curatif de ces eaux, supposèrent qu'on venait de les découvrir de nouveau et vinrent en foule boire cette eau. Les vertus apparentes de ces eaux décidèrent Samuel Conneli, l'un des pionniers du district, à construire un hôtel dans le voisinage des sources pour accommoder les malades à la recherche de la santé. C'est ainsi que furent découvertes et exploitées les fameuses sources de Preston.

Le passage à Preston d'un grand nombre de Canadiens et Américains haut placés a attiré l'attention du public sur le fait que les eaux minérales sont admirablement appropriées au traitement de certaines maladies. Après avoir été reléguée dans l'oubli durant plusieurs années, Preston est sorti de sa léthargie et est devenue une Spa populaire si non fashionable. Tout agent du Pacifique Canadien se fera un plaisir de donner tous les renseignements ou adressez-vous à F.-C. Lydon, agent des voyageurs de la ville, 143 rue Saint-Jacques, tél. Harbour 4211.

Ecole des Hautes-Etudes Commerciales

Les cours libres donnés à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, le 3 mars, 1926, sont les suivants:

Anglais commercial: 7 heures.
Mathématiques financières: 7 heures et 8 heures.
Droit commercial: 8 heures.

Conférence de M. D.-L. Desbois, C.P.

Une assemblée aura lieu demain soir au club libéral Laurier-Outremont, à l'endroit ordinaire des réunions, 142 rue Laurier Est. M. Désiré-L. Desbois, c.r., donnera une conférence. L'assemblée commencera à huit heures trente précises.

LES LAMPES Westninghouse
POUR VOTRE
RADIO
SIGNIFIENT UN SON PLUS CLAIR
LAMPES WESTINGHOUSE
Faites au Canada.
Pour tous postes et douilles.

Le Radiophone

Programme du jeudi, 4 mars.

POSTES DE MONTREAL

CFCF
(Marconi, 411).

12.45 à 1.40 heure p.m., concert d'orchestre de l'hôtel Mont-Royal sous la direction de M. Rex Battle, de la salle à manger principale. Température, bourses, heure.

CKAC (411).

4 heures p.m., rapports de bourses.
4.45 heures p.m., l'heure du thé, programme du foyer d l'hôtel Windsor.
5.30 heures p.m., concert du chemin de fer National, avec les lettres d'appel CNRM.

CNRM DEMAIN

Un concert d'un intérêt spécial pour les Canadiens-Français sera irradié jeudi soir, le 4 mars, par CNRM et CNRO, deux postes du Chemin de fer National du Canada, qui transmettront simultanément ce soir-là. Ce concert d'un genre tout à fait original consistera en une conférence donnée par M. Rodolphe Bédard, président de la Société, sur le voyage que les Artisans firent en Europe l'été dernier et sur cette conférence se greffera un programme musical fort bien choisi dont chaque numéro se rapportera à la conférence et la rendra pour ainsi dire vivante. Le microphone sera installé dans la salle du Monument National où se donnera la soirée, de sorte que l'on pourra suivre le concert avec l'auditoire.

Voici les morceaux de musique et de chant qui marqueront les différentes étapes du voyage raconté par M. Rodolphe Bédard:

Orchestre: "Filez, filez, o mon navire". Orchestre: The Glow Worm. Orchestre: Italian Pox Trot. Chant: O Sole Mio, par M. Emile Gour. Chant: Maria, Maria. Le docteur Verschelden. Orchestre: Impression de Naples. Violon: Les Millions d'Arlequin. Chant: Chant de la Nature, par Mademoiselle Descarries. Chant: La Traviata. Le docteur Verschelden. Orchestre: La Tarantelle. Duo: Barcarolle (Contes d'Hoffman), Mademoiselle Descarries et le docteur Verschelden. Violon: Souvenir: Chant Santa Lucia, le docteur Verschelden. Chant: Le chant du petit Berger (Mignon). Mlle Descarries. Chant par MM. Emile Gour et le docteur Verschelden. Chant: Comme la Plume au vent, M. Emile Gour. Chant: La Romance de l'Etoile, le docteur Verschelden. Chant: Pourquoi dans les grands bois, 2. (Lakmé), Mlle Descarries. Trio final de Faust: Mlle Descarries, MM. Emile Gour et le docteur Verschelden. Chant: Ma Normandie, le docteur Verschelden. Orchestre: After the Storm. Chant: L'Angelus de la Mer. Mlle Descarries.

Poste de Toronto

CKCL (Dominion Battery 357)
10.30 à 11.30 a.m. studio musical;
3.05 à 4.15 p.m. l'heure de musique Radio Informer;
7.00 à 8.00 h. p.m. l'heure de musique Whaley Royce.
CFCA (256) — 8 h. p.m., orchestre du Canada Dry Ginger Ale;
9.00 h. p.m. — Programme musical sous la direction de Mlle Hicks-Lyne;
10.00 h. p.m.—Programme de danse à l'hôtel King Edward.

CNRR Régina

CNRR (476 m. Régina, Sask.
9.00 à 10.30 p.m. (M.T.) Programme spécial. Programme par Hart House, quatuor à cordes; 1er violon, Milton Blackstone. Viole; Harry Adaskin, second violon; Boris Hambourg violoncelle.
1—Quatuor, Opus 76, No 2 (Haydn), Allegro, Andante e pin tosto, Menuetto (Allegro), Vivace assai.
2—(a) "Drink to Me Only With Eyes" (pour quatuor par Pochon). (b) "Molly on the Shore" (Grainger).
3—Opus 74 (Beethoven), Poco adagio, leading into Allegro; Adagio ma non troppo, Presto, Allegretto con variazioni.

CNRC Calgary

CNRC (435.8 Mètres), Calgary, Alta.
7 p.m. (M.T.) Historiettes enfantines du coucher, par tante Mary.
9.00 p.m. Programme du studio, sous la direction de Gladys Webb Foster, assistée de Mme F. A. MacLean, contralto.
1. — Sélections de "Don Juan" (Lenepveu, orchestre.
2. — Solo de contralto: "In Love" (Lohr) Mme F. McLean.
3. — Vieilles danses anglaises: "Passepied" (Delibes), orchestre.
4. — Solo de contralto: "Coming Home" Mme F. MacLean.
5. — Grande Fantaisie de "Pagliacci" (Leoncavallo), l'orchestre.
6. — Solo de contralto: "The Road That Leads To You" (Henry E. Giehl) Mme F. MacLean.
7. — Sélection: "The Indian Love Lyrics" (Woodford-Finden) Orchestre.
8. — Solo de contralto: "An Emblem" (Jack Thomas) Mme MacLean.
9. — Valse: "Spring, Beautiful Spring", orchestre.
10. — Solo de contralto: "A Wonderful World of Romance" (Haydn Wood) Mme F. MacLean.
12. — Contralto Solo: "Smiling Thro'" Mme F. MacLean.
13. — Sélection: "Stubborn Cinderella"; orchestre.

L'AN 1926 A DEJA VU 282 CAUSES EN COUR DU CORONER

Durant le mois de février seulement, 132 enquêtes furent tenues.

Les débuts de l'année 1926 ont été particulièrement laborieux en cour du coroner. Depuis le premier janvier, jusqu'au premier mars exclusivement le corner McMahon et le coroner-adjoint Prince ont disposé de 282 cas de décès, soit 150 en janvier et 132 en février. L'an dernier pour la même période de temps, on avait enrégistre 269 causes.

Au cours du mois qui vient de se terminer, sur les 132 causes entendues en cour du coronr, 15 l'ont été devant jury et sur ces deux verdicts d'homicide involontaire et un d'infanticide ont été prononcés.

Gérard Primeau et le docteur A.-A. Molleur ont été impliqués dans les verdicts d'homicide involontaire et une personne inconnue a été déclarée coupable d'infanticide. La cause de Clément Hainault qui a été entendue s'est terminée par un vrdict de mort accidentelle.

L'analyse des 132 enquêtes tenues en février démontre que 81 l'ont été sur des morts subites et naturelles, 33 sur des morts accidentelles et 3 dans des cas de suicide. Le cas de Joseph Mauro, pendu à la prison de Bordeaux entre dans ces délimitations.

L'automobile a fait 4 victimes, la bicyclette 1, les chemins de fer, 5, l'asphyxie, 2, le feu, 2, et enfin, il y a eu 18 verdicts d mort accidentelle prononcés dans des cas d'enfants-morts-nés.

Cours d'Instruction Civique pour les dames

Demain jeudi, à 2.45 heures, cours d'Instruction civique pour les dames à l'Université de Montréal par M. Edouard Montpetit. Ce cours est gratuit et il est ouvert au public.

Le vote du projet financier ou l'inflation

PARIS, (Presse associée).—Les déclarations de M. Briand demandant à la Chambre de voter d'ici cinq à six jours un projet financier, ont d'autant plus produit d'impression dans les milieux politiques que le président du Conseil n'a pas caché que si ce vote n'était pas acquis d'ici peu, une inflation nouvelle devenait inévitable.

Il est certain, en effet, que le délai qui reste à passer avant la fin du mois est bien court pour permettre à la Chambre d'en finir avec les projets financiers qui doivent être discutés et remaniés par le Sénat, puis revenir au Palais Bourbon pour faire une autre fois encore la navette entre les deux assemblées. On sait, cependant, qu'au début de mars le Trésor a absolument besoin d'encaisser des ressources nouvelles, faute de quoi, il faudra recourir, une fois encore, à l'inflation, si grosse, comme on le sait, de conséquences fâcheuses.

Le commerce du Sénégal en nov. 1925

PARIS, (Presse associée).—Les débuts de la traite ont été marqués par une élévation rapide du cours des arachides qui est passé en quelques jours de 100 à 160 francs les 100 kgs. dans certaines escales. Mais, ces cours ne représentent aucune stabilité et des variations importantes sont enregistrées d'un jour à l'autre. Les achats, en général, semblent s'être effectués sur la base moyenne de 125 à 130 francs les 100 kgs.

L'abondance de la récolte a provoqué une baisse importante des prix des denrées vivrières. Dans le bas fleuve, le mil se vend 1.65 le kg. A Louga, les boeufs ont été vendus 1,000 francs; des boeufs porteurs 1,400 frs et des ânes 1,100 francs. Les cours des marchandises d'importation ont une tendance à la hausse.

Le croiseur Jeanne d'Arc à Cuba

LA HAVANE, (Presse associée).—Le croiseur-école français "Jeanne d'Arc" vient de passer plusieurs jours à la Havane. L'Etat-major a été reçu avec beaucoup de bienveillance par les autorités et l'équipage a été, de la part de la population, l'objet de manifestations de très vive sympathie.

RESULTATS REMARQUABLES OBTENUS

Du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham par les femmes malades. En voici quatre qui témoignent du fait

Sea View, Cap Breton, N.E.—"Je comprends, en lisant les lettres publiées dans vos manuels, qu'un grand nombre de femmes souffrantes ont été soulagées par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, maman en a pris et m'en a donné dans ma jeunesse, pour mes menstruations. J'étais alors en service et quelquefois, pendant une semaine je ne pouvais aller travailler et me sentais très malade. Je ne pourrais être pire. Maman me dit d'acheter le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Je l'ai eu et il m'a soulagée. Il y a maintenant près de cinq ans que je suis mariée et j'ai deux jolis enfants. Je recommande le Composé Végétal à mes amies."—Mme Charles A. Pattie, Sea View, P.O., Cap Breton, N.E.

"Mon amie l'a pris"

Ridgetown, Ont.—"Plus d'un an, j'ai souffert chaque mois de douleurs qui m'affolaient presque. Maman me conseilla le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham que mon amie prenait et me dit qu'il me serait efficace. J'ai pris plusieurs bouteilles du Composé Végétal, et mon état s'améliora bientôt. Depuis, j'en ai pris de nouveau pour me fortifier. Je répondrai aux lettres de celles qui veulent connaître l'efficacité du Composé Végétal."—Mme Wm. Lang Hall, R.R. 1, Ridgetown, Ontario.

Admiral, Sask.—"Je suis certaine que toute femme qui fait un essai raisonnable de vos remèdes en retire du bénéfice. J'ai pris le Composé Végétal et le Remède, de Lydia E. Pinkham, pour le Sang, au retour de l'âge, et les recommande fortement. J'ai eu des vertiges et une sensation d'épuisement avec perte d'appétit près d'un an. J'ai vu votre réclame dans les journaux et ai pris le remède. J'ai pris les pilules de Lydia E. Pinkham pour le Foie, pour les intestins et recommande tous les remèdes Pinkham."—Mme John Joprud, Casier 67, Admiral, Sask.

"Prostration Nerveuse"

Feltzen South, N.E.—"Je tombai malade, il y a près de 2 ans et un médecin fut appelé. J'étais nerveuse et ne voulais pas rester seule. Il dit que j'avais une prostration nerveuse. Un jour, une amie vint me voir et me conseilla d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, ce que je fis. J'ai senti dans tout mon être qu'il me faisait du bien. Je suis à l'âge où l'on éprouve des sensations étranges et je puis dire que je suis bien portante. Je ne saurais apprécier trop hautement ce que le Composé Végétal a fait pour moi."—Mme Laura M. Wilneff, Feltzen South, N.E.

Tous les pharmaciens le vendent.

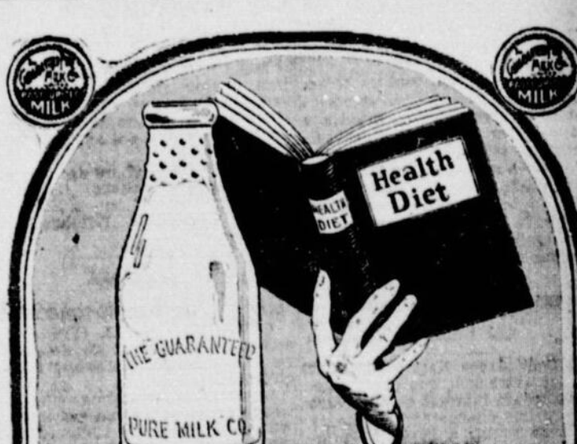

Voici un Véritable Tribut

PRESQUE chaque livre traitant de "Régime de Santé" est une annonce pour le lait. La Ward Baking Company, dans un livre intéressant intitulé "Bread Facts", publié il y a quelque temps, fait cette déclaration: "Le lait est le plus nourrissant et possède les meilleures proportions d'éléments nutritifs de tous les produits alimentaires connus."

Lorsque les fabricants de céréales ou de nourriture pour le déjeuner annoncent leurs produits, ils disent toujours "Avec lait ou crème."

Commencez à boire du lait maintenant et exigez la bouteille qui porte ce nom sur la capsule, et qui signifie parfaite pasteurisation.

Nous sommes les seuls agents à Montréal pour le LAIT CERTIFIE, en tout point conforme aux règlements de la Commission de Lait Certifié de Montréal.

The GUARANTEED PURE MILK COMPANY LIMITED
878, rue Ste-Catherine Ouest UPtown 8841

Madame A. Labonté

Surmenée prématurément — Souffrait depuis sept ans — Maux de reins — Indigestions — Maux de tête — Faiblesse de coeur — Rhumatisme — Quelques boîtes de Pilules Rouges lui rendirent une santé florissante qui se maintient malgré ses 75 ans.

Montréal, le 12 octobre, 1925

"J'avais usé mes forces prématurément en travaillant très fort lorsque j'étais jeune. Des douleurs aux reins, des faiblesses de coeur, de gros maux de tête, en un mot tous les symptômes de la débilité générale n'ont pas tardé à se manifester avec beaucoup d'intensité. Ensuite, est venu le rhumatisme. Deux médecins m'ont traitée longtemps sans parvenir à me guérir.

"Un jour, en parcourant les journaux, mon attention fut attirée par l'attestation d'une femme qui avait souffert comme moi et qui avait pris les Pilules Rouges avec succès. J'ai tout de suite résolu d'essayer cette spécialité et je dois dire qu'elle m'a fait fait un bien surprenant. Mes malaises ont été soulagés et finalement j'étais remise en parfaite santé. Aujourd'hui, malgré mes 75 ans, je puis encore voir à la tenue de ma maison et même faire de la couture pour des clientes. J'attribue cette bonne santé dans mon vieil âge aux merveilleux effets des Pilules Rouges".

Mme A. Labonté, 5, rue St-Charles, Montréal.

L'exemple de Madame Labonté prouve bien qu'il n'est pas nécessaire de dépenser des sommes fabuleuses pour refaire une santé, si délabrée soit-elle. Si vous êtes anémique, surmenée, même si vous désespérez de guérir, essayez les

PILULES ROUGES

pour les

Femmes Pâles et Faibles.

THÉATRE MUSIQUE, CINÉMA

LES BAGNARDS DE LA MER

Dans un drame que l'on joue, cette semaine au théâtre Saint-Denis, deux gardiens de phare évoquent leur détresse et l'un deux, atteint de la rage, impossible à guérir, meurt à la suite d'une crise de désespoir.

Des écrivains ont tenté d'attirer l'attention des indifférents sur ces héros qu'ils appellent "les bagnards de la mer". Il y a même l'"Oeuvre des amis des gardiens de phares", fondée par Eugène Figuière et qui comprend des membres aussi distingués que Blasco Ibanez, Charles Le Goffic, Paul Brulat, Rosny, Marc Elder, André de Lorde, Paul Gavault, etc.

Le Grand-Guignol n'avait fait que raconter le "fait-divers". Paul Reboux, dans son livre "Le Phare" avait esquissé de manière impressionnante la misère de ces exilés de la vie. Le but de la fondation Figuière est de venir en aide aux gardiens de phare.

Un appel émouvant vient d'être lancé par l'"Oeuvre des amis des gardiens de phares": "Qui que vous soyez, qui partagez la vie de bien-être, des êtres humains vivant à terre, sachez qu'il existe des hommes ignorés, à qui nul autre avenir n'est offert que celui, pour un prix dérisoire, de devenir à moitié aveugle, en tous les cas neurasthéniques au plus haut degré, et de connaître la folie, comme le fait s'est produit plus d'une fois. Alors que dans les traités de paix les plus solennels, la loi de 8 heures fait l'objet d'un article spécial, pour eux il n'existe que la monotonie des veilles de 24 heures, alors que les cités et les campagnes retentissent des rires du plaisir, pour eux il n'existe que le hurlement sinistre des tempêtes, ces humbles serviteurs ne connaissent ni joies intellectuelles, ils sont la proie du froid, de l'ennui, de maladies de toutes sortes, ils n'ont qu'un but: leur devoir".

Armory raconte dans une de ses chroniques qu'il lui est arrivé de séjourner en pleine mer. "J'ai compris, écrit le journaliste parisien, la merveilleuse chose qu'étaient ces âmes obscures, qui résistaient à la folie, fille du spleen. Un de ces héros me disait: "Quand je m'ennuie trop, que j'ai nettoyé les glaces de ma lenterne, vérifié le mécanisme, huilé, graissé, etc., je redescends et j'attends... Lors m'abîme les yeux, alors je compte, je compte jusqu'à mille et... je recommence".

Il suffit d'écouter le monologue d'Yvon, dans "Gardien de phare", pour comprendre l'héroïsme de ces hommes qui consentent à vivre enfermés pour le salut des navigateurs.

Le Grand-Guignol n'aurait-il fait qu'attirer l'attention du public sur les bagnards de la mer, ce serait déjà beaucoup. Avec l'aide de la décoration théâtrale, des bruits de coulisse, et du jeu des acteurs, le drame du "Gardien de phare" intensifie la solitude angoissante de ceux qui remplissen silencieusement et modestement leur devoir.

Henri LETONDAL.

LE MARIAGE DE CONSTANCE TALMADGE, A SAN FRANCISCO

Cette photographie, transmise de San Francisco à New-York par téléphone, a été prise samedi dernier, à l'issue du mariage de l'actrice Constance Talmadge au capitaine Oliver McIntosh, de Londres. On voit ici le groupe des parents qui ont assisté au mariage. Rangée d'en arrière, de gauche à droite: le juge McAllister, Buster Keaton, Mme Talmadge, mère de la mariée, William Rhinelander Stewart, chez qui le mariage fut célébré. Au premier rang, de gauche à droite: Joseph Schenck, Norma Talmadge (sa femme), Natalie Talmadge (épouse de Buster Keaton), le capitaine Oliver McIntosh et Constance Talmadge.

L'envolée fatale du lieutenant Callot avait été prise par le camera

La justice française interdit l'entrée du film aux Etats-Unis.

PARIS, 3. — Des tentatives sont faites en ce moment pour empêcher les représentations du film qui montre la tragique envolée de l'aviateur français Léon Callot, tué le 24 février, tandis qu'il essayait de passer entre les arceaux de la tour Eiffel.

Le magistrat qui a tenu l'enquête sur la mort du jeune lieutenant a expédié en toute hâte un message par sans-fil au capitaine du paquebot "La France," en route pour les Etats-Unis, lui enjoignant de saisir la pellicule cinématographique tandis que le navire se trouvait encore sur les côtes de France. Le capitaine s'empressa de répondre que la saisie avait été effectuée et que le film serait remis à la justice, au retour du paquebot.

L'aviateur Callot aurait fait cette envolée fatale pour le compte d'une firme cinématographique franco-américaine.

On modifie le plateau du Théâtre Princess pour les représentations de "The Student Prince".

Une trentaine d'ouvriers, parmi lesquels on remarque six experts, sont en train de modifier le "plateau" du théâtre Princess, pour permettre l'installation de grosses machines utilisées pour faire des "effets" spéciaux et pleins d'originalité, lors des représentations de "The Student Prince", qui auront lieu la semaine prochaine.

Le travail a lieu lorsque les représentations sont terminées et lorsque le "plateau" n'est pas occupé par les acteurs de vaudeville. Il est conduit de façon à ne nuire aucunement aux représentations de cette semaine.

La venue de la troupe qui jouera le "Student Prince" excite beaucoup d'intérêt ici. La compagnie que l'on attend est connue spécialement sous le nom de "Special Philadelphia Company" et ne se manifeste que dans les grandes villes, A Detroit, à Cleveland, à Pittsburgh, à Toronto et à Buffalo, la troupe qui interprète "The Student Prince" a eu du public un accueil enthousiaste, que peu d'organisations identiques ont connu.

Un convoi spécial, composé de douze wagons servira à amener à Montréal l'organisation de "The Student Prince".

L'importance du cinéma aux Etats-Unis

Le cinéma est, en importance, la troisième industrie des Etats-Unis. Encore ne faut-il pas croire que tout l'argent que l'on y consacre se trouve à Hollywood. D'après des statistiques récentes, il y a dans les Etats 20,000 cinémas avec cinq millions de places. Ils comptent en moyenne, par semaine, 55,000,000 de visiteurs, et les recettes de la location se montent à 700,000,000 de dollars par an.

En tout, l'on compte qu'il y a en Amérique plus de 1,500,000,000 de dollars engagés dans l'industrie cinématographique. Cette somme ne s'occupe pas des industries qui bénéficient indirectement de la vogue de l'écran, comme les entreprises de construction ou le commerce des costumes.

Edward Johnson est comparé de nouveau à Jean de Reszke

C'est un très grand artiste que nous entendrons vendredi soir, au théâtre His Majesty's, alors qu'Edward Johnson donnera son premier concert à Montréal.

La saison qu'il vient de terminer au Metropolitan a été une suite de triomphes et d'ovations, et la critique et le public s'accordent à voir en lui le véritable successeur du chanteur qui a probablement été le plus grand artiste lyrique de tous les temps: Jean de Reszke.

Des critiques autorisés comme Richard Aldrich et Olin Downes, du "Times", W.-J. Henderson, du "Sun", Deems Taylor, du "World", et plusieurs autres, sont d'accord ca-dessus.

Johnson est avant tout un poète, et tout ce qu'il fait porte l'empreinte d'une personnalité artistique profondément sincère et extraordinairement vibrante. Il sait communiquer à ses auditeurs l'émotion qui l'anime; c'est un évocateur qui sait, par la parfaite coordination de la voix, de l'inflection et du geste, peindre en relief et créer l'illusion de la réalité.

Le congrès international du cinématographe

La Société des Nations désirant apprendre autrement que par de stériles discours l'intérêt qu'elle porte à l'industrie cinématographique a résolu de réunir à Paris, au printemps de 1926, un Congrès International du Cinématographe, qui sera organisé par le Comité National Français de Coopération intellectuelle.

Ce Congrès, auquel prendront part toutes les plus éminentes personnalités cinématographiques de tous les pays du monde (metteurs en scène, éditeurs, exploitants, etc) a pour but d'étudier plusieurs problèmes qui intéressent les cinématographistes de partout: réorganisation de la Censure sous une forme à la fois plus large et plus efficace, interdiction des films de propagande calomnieuse envers une nation, organisation du film scientifique et de l'enseignement par le film, création d'un bureau International du Cinéma rattaché à la Société des Nations, étude de tous les moyens possibles d'encourager et récompenser les grands efforts artistiques et idéalistes dans l'industrie qui nous occupe.

Le programme est vaste et ne se réalisera pas en un jour: mais il est à souhaiter qu'il rencontre tous les appuis et tous les enthousiasmes qu'il mérite, car le cinéma en général, dans tous les pays du monde, ne pourra qu'y gagner.

Une version italienne d'"Hamlet" de Shakespeare

MILAN, 2. (Presse associée). — Une version italienne de Hamlet sera représentée au cours de la présente saison à Londres, où John Barrymore a déjà été applaudi dans cette oeuvre.

Ruggero Ruggeri, un des plus célèbres acteurs italiens, jouera le rôle de "Amleto" au théâtre St. James, Cambridge, Edinburgh et Glasgow.

Orchestre composé de francs-maçons !

GUTHRIE, Okla, 2. (Presse associée). — On vient de découvrir un fait important en même temps qu'amusant.

Guthrie, la deuxième ville du monde au point de vue maçonique, compte un orchestre symphonique, entièrement composé de francs-maçons du 2ème degré.

On compte 16,000 francs-maçons dans cette ville et l'orchestre compte actuellement trente-six musiciens. Le prochain concert aura lieu en avril. On dit que l'orchestre ne jouera que dans des fêtes maçoniques.

Mme Gabrielle Méthot, en récital, le 10 mars, à la salle Windsor

Le public montréalais sera particulièrement favorisé, le 10 mars prochain, alors qu'il pourra entendre la brillante pianiste canadienne, Mme Gabrielle Methot.

Après les nombreux succès que cette artiste distinguée a obtenus en France, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche, nous ne doûtons pas que ses compatriotes se portent en foule pour l'applaudir à la salle Windsor.

Mme Gabrielle Methot a recueilli, au cours de ses diverses tournées de concerts, les appréciations les plus flatteuses, notamment de M. Charles Henroz dans "Le Courrier Musical". A Londres, l'opinion des critiques unanime: Mme Methot est admirée pour sa belle sonorité, son jeu dégagé, la technique parfaite et le sentiment délicat qu'elle sait communiquer aux oeuvres qu'elle interprète.

Tout ce que Montréal compte d'amateurs de musique voudra se rendre à l'audition du 10 mars. Ce sera un bel hommage à rendre au talent de Mme Gabrielle Methot, qui nous fait honneur devant les auditoires européens.

LA MUSIQUE A NEW-YORK

Marion Talley dans "Lucia di Lamermoor", au Metropolitan

Comment on prépare un triomphe. — Le tam-tam de la réclame. — Les américains croient avoir découvert l'oiseau rare.

NEW-YORK, 3. (De notre correspondant musical.) — Au cours de ma carrière de journaliste, en France, en Italie, en Roumanie, et aux Etats-Unis, il ne m'est pas arrivé d'être le témoin d'une publicité plus fantastique que celle dont bénéficia la jeune citoyenne de Kansas City, Miss Marion Talley. Elle fut sacrée grande artiste, bien avant qu'elle ne fit son apparition dans le temple lyrique du Broadway, qui jadis abrita des célébrités artistiques.

Tambour battant, les reporters américains nous annoncaient l'arrivée d'une étoile qui ferait pâlir Emma Calvé, Scalchi, Sembrich, Tetrazzini, Galli Curci, etc. On nous racontait ce que la jeune vedette mangeait le matin et tous les souvenirs de son enfance furent peints avec tous les détails dignes d'une Adelina Patti.

Afin de rendre son début aussi tapageur que possible, 500 citoyens de Missouri décidèrent de quitter temporairement leur "Sun flower State" pour venir à New-York applaudir leur "Jenny Lind". Ces aimables citoyens qui ignoraient probablement la langue italienne et qui n'avaient pas entendu d'opéra durant leur vie, ne firent pas seulement un vibrant accueil à leur "gifted child"; ils trouvèrent le moyen de l'embarrasser par les applaudissements, au moment où elle achevait l'interprétation d'un air.

La publicité si méthodiquement préparée eût comme effet d'attirer une foule dépassant en nombre les auditoires qui se pressaient au Metropolitan lorsque Caruso faisait son apparition. Les gens avertis se contentèrent d'attendre le début de la jeune chanteuse et ceux qui n'ont pu obtenir des places ont trouvé une consolation dans la lecture des commentaires écrits par les critiques accrédités aux journaux new-yorkais.

En attendant qu'on nous fournisse le meilleur moyen d'établir une comparaison vraiment équitable entre la jeune Américaine et ses collègues qui ne brillent plus dans les temples lyriques, nous avons pris le chemin du Metropolitan où un bon nombre de policemen s'efforçaient de maintenir l'ordre.

Je ne vous parlerai pas de la représentation de "Rigoletto" dans laquelle Miss Talley fit son début: j'ai préféré attendre "Lucia" pour mieux juger ses qualités et ses défauts.

"Rigoletto" est un opéra qui demande beaucoup de voix, tandis que "Lucia" offre à un soprano léger l'occasion de vocaliser davantage.

Avant de nous plonger dans des détails techniques, parlons tout d'abord de sa voix. Le registre grave est excellent, plus profond même que celui des chanteuses de grande réputation. Le médium est d'une solidité indiscutable; l'aigu est brillant mais il n'a rien de remarquable.

Il n'y a pas de doute qu'avec sa voix actuelle Miss Talley fera une carrière fructueuse, mais si elle ne perfectionne pas sa technique vocale, si un maître ne lui place pas la voix en toute sûreté, elle est destinée de rester la simple cantatrice dont la réputation ne s'étendra pas plus loin que les Etats-Unis. Miss Talley a la sympathie du public parce qu'elle est jeune—et puis—parce que les américains tiennent à posséder parmi eux une vedette lyrique.

Le public lui a témoigné son enthousiasme après l'interprétation de l'"Air de la Folie", bien que l'exécution en ait été fort imparfaite.

A chaque apparition Miss Talley attire un public avide d'entendre une nouvelle voix. Dorénavant lorsque son nom est affiché, les fauteuils se louent comme par enchantement. Ceci dit, Miss Talley est une chanteuse qui a besoin d'étudier malgré la beauté de sa voix.

Avec des études sérieuses, la chanteuse de Kansas City remportera peut-être des succès aussi éclatants que légitimes, à l'instar des cantatrices célèbres.

Pour le moment, Miss Talley a conquis l'admiration enthousiaste de ses compatriotes. L'art est immortel! Mais la jeune Américaine n'est pas encore la tragédienne lyrique que les reporters ont annoncée. C'est pour cela que le public connaisseur n'a pas avalé le publi-

MISS MARION TALLEY

cité exagérée qui fut employée pour lancer la jeune artiste.

Miss Talley, dans l'Air de la Folie de "Lucia," cheval de bataille et aussi "tombe" de beaucoup de sopranos légers, se montra incapable de vocaliser adroitement cet air difficile accompagné seulement par un obligato de flûte. Sa voix fut souvent brillante et dans le fameux sextuor elle montra beaucoup d'aisance.

Cela montre qu'avec du travail, elle pourra aspirer aux plus grands succès. Au point de vue dramatique, elle a joué le rôle de Lucia selon les conventions de l'opéra.

Pour conclure, je répéterai que Miss Talley a besoin d'être dirigée par un maître competent. Au don de sa voix pure et parfois couple elle ne réunit pas encore les qualités d'une musicienne accomplie. Miss Talley devrait donc apprendre le goût, le style et l'endurance vocale. Pour réussir dans sa tâche, il lui faudrait se perfectionner sans cesse. Le fera-t-elle? Sa jeunesse plaide en sa faveur. Qu'elle ne se préoccupe pas de la publicité qui se fait autour de son nom!

La voix ample et M. Lauri Volpi et l'interprétation de M. De Luca ont aussi enthousiasmé le public. M. Papi dirigeait l'orchestre avec autorité.

Miss Talley paraîtra prochainement dans "Le Rossignol" de Stravinsky et "Les Contes d'Hoffman."

Nous en reparlerons au moment opportun.

Joseph de VALDOR.

LE TENOR JOHN COATES AU WINDSOR

John Coates, le célèbre ténor anglais, au cours du récital qu'il donnera à la salle Windsor, lundi, le 8 mars, chantera quelques chansons françaises.

On se rappellera la maîtrise avec laquelle Coates a manié la langue française au cours de son concert, en janvier, au théâtre His Majesty's. Parlant du récital de Coates à New-York, Pitts Sanborn écrit dans le "Telegram Mail": "J'ai souvent entendu l'oeuvre de Duparc "Manoir de Rosemonde" et jamais un artiste ne l'a rendue d'une manière plus dramatique que Coates." Il a aussi interprété avec une délicatesse remarquable "Le beau séjour" et "L'Heureux vagabond" de Bruneau.

Au Gésu, ce soir : les "Tout-Petits" du Conservatoire Lassalle

C'est ce soir que les "tout-petits" du Conservatoire Lassalle donneront un spectacle vraiment extraordinaire, dans la salle de Gésu, rue Bleury.

Cette représentation qui intéressera au plus haut point tous ceux qui se rendront au Gésu, ce soir, sera sous le haut et distingué patronage de l'honorable Cyrille Delâge, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, et de madame Delâge.

On pourra se procurer encore quelques bons billets en s'adressant au guichet du Gésu, rue Bleury.

Rodolphe Plamondon, à l'audition d'oeuvres canadiennes, en avril

Rodolphe Plamondon, le grand artiste canadien, prendra part à l'audition des oeuvres canadiennes qui aura lieu au Monument National le 13 avril prochain, sous la présidence de l'honorable Athanase David. On entendra avec lui plusieurs autres artistes de grand mérite dont nous ferons connaître les noms au public d'ici quelques jours.

M. Plamondon est actuellement en tournée aux Etats-Unis où il remporte de grands succès, mais il a promis son concours à la grande manifestation d'art national du 13 avril, et il viendra des Etats-Unis à cet effet. Ce sera un véritable régal pour tous les amateurs de musique et de chant.

Soirée récréative, au Saint-Enfant-Jésus

Le cercle La Haye de l'A. C. J. C., avec le concours apprécié des Anciens du Patronage Saint-Georges, troupe théâtrale du Rév Frère J.-L. Beausoleil, C.S.V., organise une soirée récréative dans la paroisse du Saint-Enfant-Jésus au Mile-End.

Le "Mystère du Cadran Bleu", comédie en quatre actes, sera jouée pour la première fois à Montréal, à la salle du cercle paroissial, 62, boulevard Saint-Joseph-est, près de la rue Saint-Laurent, le 4 mars prochain, à 8 heures 15 du soir, au profit du Comité central.

Cette soirée est placée sous le distingué patronage de M. l'abbé Philippe Perrier, curé de la paroisse.

L'intrigue intéressante des "Cloches de Corneville" de Robert Planquette.

L'oeuvre exquise de Robert Planquette "Les Cloches de Corneville", sera présentée au Monument National, les 23 et 25 mars prochains, par La Société Canadienne d'Opérette.

Voici l'intrigue de cette oeuvre. Le Marquis Henri de Corneville revient prendre possession de ses terres et de son château, après de nombreuses années d'absence. Il arrive le jour du marché, vieille coutume féodale, qui n'est autre que la grande louée de domestiques, cochers, etc.

Serpolette et Germaine, toutes deux élevées durement chez le fermier Gaspard, veulent une meilleure existence et cherchent à s'engager; Germaine pour ne pas épouser le Bailli et Serpolette pour échapper aux mauvais traitements du fermier.

Lorsque le vieux Marquis de Corneville, pour des raisons politiques s'était enfui de son château, il avait tout confié à Gaspard qui administrait le tout depuis; pour ne pas être tenu de rendre aux héritiers leurs richesses, Gaspard faisait croire aux gens de Corneville que ce château était hanté. Henri à son retour est mis au courant de cette histoire et pour défier les gens il se rend au château et bientôt découvre la ruse de Gaspard. En visitant sa propriété, Henri trouve certains documents qui font croire à tous que Serpolette est la fille du comte de Lucenay. Gaspard, fou à la pensée de perdre son or et en reconnaissant dans le jeune Marquis les traits de son maître, retrouve l'esprit au bout de quelque temps et rétablit la vérité. Germaine est la fille du comte de Lucenay et Serpolette est une enfant trouvée, fille de père et de mère inconnus.

Le Marquis épousera Germaine, et les Cloches de Corneville qui n'ont jamais tinté depuis le départ de l'ancien maître, se font entendre de nouveau. Pour la réouverture du château, Henri donnera une grande fête à laquelle tous les gens de Corneville seront invités.

A une intrigue aussi charmante, Robert Planquette a ajouté une musique des plus délicieuses.

Aussi "Les Cloches de Corneville", jouées dans tous les pays du monde, ont toujours remporté le plus grand succès. Il sera encore de même les soirs des 23 et 25 mars prochains lorsque La Société Canadienne d'Opérette nous représentera cette oeuvre dans des conditions de tout premier ordre. Allons en foule à ces représentations et retenons nos billets dès maintenant en nous adressant soit au bureau de La Société Canadienne d'Opérette, 3774 rue St-Denis, chez Bouvier Limitée, 452 rue Ste-Catherine est ou bien chez Raoul Vennat, 3770 rue St-Denis.

"Thumbs Up", la revue des "Originals", à l'Orpheum

La revue des "Originals" qui est représentée, cette semaine, au Théâtre de l'Orpheum, est intéressante et variée. Les interprètes, tous masculins, savent au besoin utiliser le travesti et même se muer en danseuses excentriques.

Gene Pearson est la vedette de la représentation. Il possède une voix de soprano qui rend la mystification encore plus parfaite.

Les représentations des "Originals" sont invariablement animées d'humour et, pour ne pas déroger à la tradition, les joyeux interprètes de "Thumbs Up" ont donné beaucoup de force comique à leur spectacle. Un numéro en particulier, celui qui s'intitule "The Princess Must Marry" est d'une irrésistible drôlerie.

Citons parmi les principaux interprètes de la revue: Bob Anderson, le quatuor des "Originals", Clarence Causton, Jimmy Gooda et Alan Murray.

Cette excellente revue est encadrée de jolis décors et bénéficie d'un éclairage varié. Elle se recommande par sa gaieté, son entrain, et sa musique bien rythmée.

En l'honneur des Bienheureux Martyrs Canadiens

Il reste si peu de places libres pour la séance du 10 mars en l'honneur des "Bienheureux martyrs canadiens" et les demandes se font tellement nombreuses que les autorités du collège ont décidé de répéter cette séance le lendemain soir, jeudi, 11 mars.

Comme plusieurs excellents sièges sont déjà retenus même pour cette seconde soirée, il serait bon de se hâter, si l'on désire avoir des places convenables.

Le programme suivant sera exécuté: Ouverture par l'orchestre des élèves. — Bienvenue à Monseigneur Rouleau (soprani et altos). —Hommage à Sa Grandeur (le R. P. Recteur). — "On prépare la séance", lever de rideau. — Berceuse des missionnaires (M. Claude Robillard). — "L'oeuf", saynète en vers. — "Notre Père" de Busser (M. P.-A. Asselin). — "Réception au Collège de Québec", drame en vers.

Un orgue de $18,400 au "Victoria Hall"

Le "Victoria Hall" de Westmount, va être bientôt muni d'un orgue magnifique. Le prix de $18,400, soumis par la maison Casavant et Frères, Ltée, de S.-Hyacinthe, couvrant les frais d'achat et d'installation de l'instrument, a été accepté: cette nouvelle a été annoncée, lors de la réunion du conseil de ville de Westmount, tenue hier soir.

Décès de Madame Georges Tétreau

Nous sommes au regret d'annoncer le décès de Mme Georges Tétreau, 5122, Avenue du Parc, survenue ce matin, à 2 h. 30, en l'hôpital Royal Victoria, après une maladie de deux semaines. La défunte était âgée de 68 ans.

Née, Mlle Cléphine Gagnon, à Lotbinière, elle avait épousé, M. Georges Tétreau, publiciste bien connu à Montréal, décédé en 1914.

Mme Tétreau laisse dans le deuil quatre fils, MM. Raymond Tétreau, Maurice Tétreau, Georges Tétreau et Hector Tétreau. Trois filles, Mlles Jeanne, Juliette et Alice, (Mme Jean-Aubert Loranger).

La "Patrie" offre ses sincères sympathies à la famille éprouvée.

Avis des funérailles sera publié plus tard.

UNE ANGLAISE SE PLAINT

Liverpool, 3. — Selina Chippendale, déportée de Boston pour turpitude morale, s'est plaint hier d'avoir été maltraitée par les douaniers américains.

MADRID, 3. (Presse associée). — Les milieux officiels n'ont pas entendu parler du voyage du roi Alphonse à Buenos-Ayres en avion, ainsi que l'annonçaient les dépêches d'hier.

AMUSEMENTS

ORPHEUM
Toute la Semaine Prochaine
COMMENCANT DIMANCHE
Matinée tous les jours pour les femmes seulement
PRIX POPULAIRES
50c Tous les sièges en matinée 50c
Soirées: 50c, 75c, $1.00
UNMARRIED MOTHER

FRANÇAIS
LUNDI — MARDI — MERCREDI
"THE IRON HORSE"
(Le cheval de fer)
avec GEORGE O'BRIEN, MADGE BELLAMY et autres étoiles. — 2 numéros de vaudeville. — Comédie. 5-5

GAYETY
COLUMBIA BURLESQUE
George Niblo — Helen Spencer:
Dans "STEP ON IT"
Matinée quotidienne des dames: 25c
8—5

SAINT-DENIS
Cette semaine:
"FAIS ÇA POUR MOI"
Comédie en un acte aussi
"GARDIEN DU PHARE"
Drame Grand Guignol en un acte.
Vue principale: WINDS OF CHANCE
Titres en français. 6-4

AMUSEMENTS

PALACE
A L'AFFICHE
THE NEW Commandment
Avec
Blanche SWEET — et BEN LYON

SALLE WINDSOR MERCREDI SOIR, 10 Mars, Récital de GABRIELLE
METHOT
Populaire pianiste canadienne.
Billets chez Lindsay et Archambault, le et après le lundi 8 mars. Prix $1. à 2.50
Direction EVELYN BOYCE, Ltd.

His Majesty's, Vendredi
A 8.30 Hres
EDWARD
JOHNSON
Premier Ténor Français du METROPOLITAN
"Son Don José est le meilleur que nous ayons eu au Metropolitan." (New York Herald, 7 fév. 1925).
Billets au THEATRE et chez Archambault: $1. à $3. plus la taxe.

LOEW'S
A L'AFFICHE
Raymond Griffith
dans "HANDS UP"
et
6 Numéros de Vaudeville
ayant comme vedette
Francis Renault
7-3

AMHERST
"The Unwanted"
LA VUE QUI RESTERA GRAVEE DANS VOS COEURS
Bons numéros de Vaudeville 5
HENRI ET SES SYNCOPATEURS
20 musiciens
Matinée .15 et .20—Soirée .30 et .40
600 Bons sièges à 30c. 600
En soirée.
LE MEILLEUR SPECTACLE EN VILLE.

IMPERIAL CETTE SEMAINE

Matinée: Heures des Spectacles	Soir
1.00 Potins et Fables	7.00
1.15 "THREE WISE CROOKS"	7.15
2.15 Nouvelles Hebdomadaires de l'Impérial	8.15
2.30 Myrt Herbert Tri	8.30
2.38 Mary Eaves	8.38
2.50 "Broadway Bits"	8.50
3.05 Lady Oden-Pearse	9.05
3.20 Bankoff & Cannon	9.20
3.35 McCoy & Walton	9.35
4.00 "THREE WISE CROOKS"	10.15

HOTEL PLACE VIGER
SOUPER-DANSANT
TOUS LES SAMEDIS SOIRS
ORCHESTRE SPECIAL
$1.50
PLACES RESERVEES A MAIN 5720
3-6

Exposition de Tableaux
D'ARTISTES CANADIENS ET FRANCAIS
DU 1er AU 15 MARS 1926
chez MORENCY Frères, Limitée
366 rue Ste-Catherine Est. (Près Berri)
Ceci tient lieu d'invitation. 3-6

Semaine Prochaine
UN EPISODE EPIQUE DANS L'HISTOIRE DU CANADA!
C'est gigantesque! Excitant! Patriotique!
Un tribut ineffaçable aux héros canadiens de la grande guerre.
YPRES

DANSE — Mer. Sam. à 8 p.m.
SALLE STANLEY
92, rue Stanley
Leçons de Charleston, Fox Trot et Valse à 8 heures.
DANSE DE LA MI-CAREME
Jeudi 11 Mars, à 9 p.m.
CONCOURS DE CHARLESTON (Fantaisie) 11 p.m.
Pour 2 prix, valeur $10.00
Monsieur 50c. Dame 25c. 7-3-10

ELLE EMOTIONNE ENCORE DES MILLIERS!
Avez-vous été voir
GILDA GRAY
(EN PERSONNE)
Mlle Gray paraîtra à 8.30
7.30, 9.35
—Sur l'écran—
Un fascinateur spectacle de beauté
THE
AMERICAN VENUS

MONTREAL'S LEADING THEATRE
PRINCESS
PLAYING FOREMOST ATTRACTIONS
Dernière Semaine
EXCELLENT VAUDEVILLE B.F. KEITH-ALBEE
DUCI DE KEREKJARTO
RICHARD KEAN
RAYMON BOND & CIE.
SAXE & LAPIERRE
DUO CARL SCHENK
NAN TRAVELINE
WILFRED DU BOIS
— Et —
REVUE BOBBIE HEATH
Semaine Prochaine
Commençant Lundi Soir
Billets maintenant en vente.
THE STUDENT PRINCE
La plus belle et la plus remarquable pièce musicale encore produite. Compagnie de 150. Excellent choeur masculin de 60.
PRIX COMPRENANT TAXE: Soirée Loges et 10 premières rangées de l'orchestre $3.30; Dernières 8 rangées $2.75; Balcon lères 8 rangées $2.20; Dernières 8 rangées $1.65; Deuxième balcon, lères 8 rangées $1.10; Dernières 8 rangées 55c. MATINEE AUBAINE MERCREDI. Loges et tout l'orchestre $2.20. Balcon, lères 8 rangées $1.65. Dernières 8 rangées $1.10. Tout le deuxième balcon 55c. Matinée populaire samedi: Loges et lères 10 rangées de l'orchestre $2.75; Dernières 8 rangées $2.20; Balcon, lères 8 rangées $1.65; Dernières 8 rangées $1.10. Tout le deuxième balcon 55c.
NOTA—Dans toutes les villes où l'on joua "The Student Prince" les sièges furent pratiquement vendus pour tout l'engagement avant la première représentation. 5—3

LA TEMPÉRATURE

BEAU ET FROID.

Toronto, 3. (Presse Canadienne.)—La pression atmosphérique est basse à l'Est de la Vallée de l'Outaouais et à l'ouest des Grands Lacs et au-dessus du nord-ouest du Continent. Une tempête de neige s'est abattue à l'Est de l'Ontario, Québec et du Nouveau-Brunswick. La température fut froide dans le Manitoba et douce dans l'Alberta.

Pronostics:

Lacs Inférieurs et Baie Georgienne: Vents du nord-ouest, beau et froid ce soir et demain.

Vallée de l'Outaouais et Haut St-Laurent: Vents du nord-ouest, neige légère, plus froid ce soir. Demain, beau et froid.

Bas Saint-Laurent, Golfe: Neige légère aujourd'hui. Demain: Vents de l'Ouest, clair et froid.

Côte Nord: Vents frais de l'Est, neige ce soir et demain.

Provinces Maritimes: Vents modérés nuageux occasionnant de la pluie et de la neige. Demain: vents de l'Ouest, partiellement nuageux avec chute de neige locale.

Lac Supérieur: Beau et froid aujourd'hui et demain.

Manitoba: Généralement beau et froid aujourd'hui et demain.

Saskatchewan: Généralement beau aujourd'hui et demain, pas de changement de température.

Alberta: Généralement beau aujourd'hui et demain, doux.

Victoria	30.18	46	46
Calgary	30.32	54	54
Winipeg	30.48	4	4
Port Arthur	30.40	10	-6
Parry Sound	29.79	20	8
Toronto	29.08	30	15
Kingston	29.60	30	16
Ottawa	29.56	36	14
Montréal	29.50	22	20
Québec	29.62	30	10
Father Point	29.62	29	18

TARIF

DES ANNONCES DE NAISSANCES, MARIAGES, DECES ET REMERCIEMENTS.

NAISSANCE: 50 centins chaque insertion, suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

DECES: 50 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

MARIAGE: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

PROCHAIN MARIAGE: $1.00 par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

MESSE DE REQUIEM: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

SERVICE ANNIVERSAIRE: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

REMERCIEMENTS pour sympathies: $1.00 chaque insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

Les Avis de Naissances, Décès ou Mariages doivent être signés des personnes qui donnent ces annonces. De plus toute annonce de prochain mariage ou fiançailles ne sera acceptée que si elle est signée d'une personne dont la signature peut être attestée comme authentique.

NAISSANCES

BOULANGER—A Montréal, 27 février 1926, à M. et Mme Antonio Boulanger, un fils, aptisé, Joseph, Urgel, Mario.

Parrain et marraine, M. et Mme Aimé Boyer, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Alp. Laplante.

DEMERS — A Montréal, le 27 février 1926, au No 276B Drolet à M. et Mme Léon Demers, née Antoinette Perrault, un fils, baptisé Joseph-Léon-Jacques.

Parrain et marraine, M. et Mme Jos. Cusson, oncle et tante de l'enfant. Porteuse Mme Faille. 6-2

GIGUERE — A Montréal le 23 février 1926, à M. et Mme A. Giguère (née Lumina Trépanier) un fils baptisé Joseph-Guy-Aurélien.

Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Giguère, grand-oncle et grand-tante de l'enfant. Porteuse, Mme Louis Belhumeur aussi grande-tante de l'enfant. 6-2

RICHARD—A Montréal, le 27 fév., à M. et Mme Antonio Richard, un fils, baptisé Joseph-Wilfrid-Georges-André.

Parrain, Wilfrid Brault, marraine, Eugénie Hogue, tante de l'enfant. Porteuse, Mme Lauzon, tante de l'enfant.

ST-PIERRE—A Montréal, le 28 février 1926, à M. et Mme Paul-Henri St-Pierre, née Graciosa Lirette, une fille baptisée Marie-Jeanne-Denise.

Parrain et marraine, M. et Mme Charles-Edouard St-Pierre. Porteuse, dame veuve Moïse Blain, grand'tante de l'enfant.

DECES

BEAUCHEMIN—A Montréal, le 1er courant, à l'âge de 62 ans est décédée Mme P. Beauchemin.

Les funérailles auront lieu jeudi le 4 courant. Le convoi funèbre partira du No 2450 rue Adam à 7.15 hrs pour se rendre à l'église St-Rédempteur et de là au cimetière de la Pte-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRY— A Montréal, le 1er mars 1926, à l'âge de 31 ans, 9 mois, est décédée Ludovica, fille bien-aimée d'Albert Beaudry et de Cordélia Duchesne.

Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, 1478 Chambly, à 7 hrs 45 jeudi, le 4 mars, pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur, où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU— A Montréal, le 1er mars 1926, à l'âge de 39 ans, 11 mois et 3 jours, est décédée Angelina Lachapelle, épouse de F.-X. Charbonneau, inspecteur en assurance, et fille de feu Thomas Lachapelle, cultivateur de St-Lin.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux 2341 rue Châteaubriand, à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 8 heures et de là à la gare du Mile End poru St-Lin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE—A Montréal, lundi 1er mars 1926, à 39 ans, Mme Rose-Anna Choquette, épouse de Wilfrid Choquette, 1032 S.-Hubert.

Funérailles jeudi matin, le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de Joseph Guillette, Iberville, Québec, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOISY—A Montréal, le 2 courant, à l'âge de 80 ans, est décédé Paul Foisy.

Les funérailles auront lieu jeudi le 4 courant. Le convoi funèbre partira du No 153 rue St-Germain à 7.15 heures pour se rendre à l'église Nativité et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La Société Co-opérative DE FRAIS FUNERAIRES

Entrepreneurs de pompes funèbres Est 1235. Assurances Funéraires.

241, RUE STE-CATHERINE EST

A LA MEMOIRE DE Mlle MARIE-A. LYNCH

Ces jours derniers, à l'église de St-Louis de France, avaient lieu les funérailles de Mlle Marie-A. (Ninette) Lynch.

La levée du corps fut faite par le Rév. Père Antonio Lamarche, O.P., Le service fut chanté par l'abbé M. H. Gaboury, assisté des abbés J. Dagenais comme diacre et B. ePirier, sous-diacre.

On remarquait dans le sanctuaire: l'abbé B.-E. Pleau, de l'Epiphanie. La chorale de Saint-Louis de France, sous la direction de M. Alex M. Clerk, accompagnée à l'orgue par M. Ant. O. Létourneau, a rendu la messe des Morts, dites: "Absolutio pro Dei notie". Les solistes étaient MM. Jos. Mundy, Jos. Saucier, et Germain Lefebvre qui, après le service, chanta "L'Adieu de Schubert".

Les restes de la défunte furent transportées à la gare Viger, pour se rendre à l'Epiphanie, où eut lieu l'inhumation au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

Conduisaient le deuil: M. Willy Lynch, son père, MM. Mathieu, Bernard, et Maurice Lynch, ses frères; Dr. Chas G. Smith, son beau-frère; M. John Lynch, de l'Epiphanie, Dr. L.-E. Fortier, Dr. J.-E. Prévost, et J.-Osca Mathieu, J.-Alex Brossard, Dr. A. Mathieu, F.-A. Mathieu, ses oncles; Paul et Charles Mathieu, Jean-Y. Brossard, Raoul Mathieu, Louis-Jacques F. Papineau Mathieu, Jules Prévost, Jacques Samson, Eugène, Georges et François Mathieu, André Prévost, ses cousins;

Suivaient le cortège: MM. Dr. H. Marsan, de l'Epiphanie, F.-X. Chevalier, Camille Malouin, Dr. G.-G. Smith, de l'Orignal, L.-N. Gill, Edmond Brossard, K.C., A.-B. Dufresne, Donato Fraser, Armand Riopel, Adrien Prud'homme, S.-E. Meunier, Av., M. Roch Alex Baulé, Ephrem Prévost, Paul Brunet, Dr. E.-D. Riopel, Egar Mainville, Jean Desjardins, J.-B. Archambault, J.-E. Berard, Paul Warren, Dr. Henri Fortin, M. Primeau, Marcel Langlois, R. Gagnon, Echevin H. Emond, J.-R. Prud'homme, P.-A. Grignon, Gabriel Hurtubise, Léon Catelli, Ant. Lebeau, Paul Clerk, J.-L. Desjardins, N.-P.-A. Prud'homme, Henri Bélair, not., Paul Prud'homme, Camil Beaudoin, J.-B.-T. Richard, N.P., de l'Epiphanie et plusieurs autres.

Les témoignages suivants de sympathie furent adressés à la famille de la défunte:

TRIBUTS FLORAUX

Mlle Thérèse Lynch, MM. Mathieu, Bénard et Maurice Lynch, Dr et madame Chs G. Smith, la famille J.-O. Mathieu, M. et Mme J.-Alex. Brossard, Mlle Juliette Vaillancourt, MM. Louis et Jacques Fortier, M. et Mme Paul Smith, M. et Mme Raoul Mathieu, Mme N.-A. Brault et famille, M. et Mme Paul Brunet, la famille A.-P. Frigon, Mme et Mlles Desjardins, Mlle Irène Branchaud, M. et Mme Marcel Langlois, Mme et Mlle Amireault, de l'Epiphanie, M. et Mme A. Bezeau, la Banque Royale, Succ. Ste-Catherine et S.-Denis, Dr et Mme H.-A. Blagdon.

OFFRANDES DE MESSES ET BOUQUETS SPIRITUELS

M. et Mme Willie Lynch, M. et Mme Oscar Mathieu, Dr et Mme L.-E. Fortier, Mme Henri Prévost et son fils Jules, Dr et Mme J.-Eug. Prévost, M. John Lynch et famille, l'Epiphanie, Mme Eug. Mathieu et famille, Dr et Mme C.-O. Samson, Québec, la famille C.-O. Samson, Québec, Mlles Lily et Florence Lynch, MM. Paul et Charles Mathieu, M. Jean-Y. Brossard, M. Jacques Samson, M. et Mme F.-A. Mathieu, le juge et Mme L. Boyer, M. et Mme Mathieu, N.P., M. et Mme E. Meunier, av., M. et Mme P.-E.-C. Joubert et famille, M. et Mme L.-Nap. Gill, Mlle Labonté, M. et Mme Anthime Fortier, av., Pte-Claire, Mlles Prévost, M. et Mme P. Piché, Dr G.-G. Smith et famille, la famille J.-E. Glackmeyer, les Religieuses du Sacré-Coeur, Mme Villeneuve, Mlle Thibault, les Enfants de Marie de S.-Louis de France, M. et Mme J.-N. Allard, Mlle Jeanne Lafontaine, M. et Mme Ed. Prévost, S.-Jérôme, Mlles Prévost, S.-Jérôme, Mme J.-E. Cormier, Mlles Jeanne et Germaine Frigon, Mme J.-J. Beauchamp, Mlle Amiot, Mme A. Armand, Mme J.-N. Gauthier, la famille C.-A. Prévost.

SYMPATHIES

Mère Louise Mathieu du Sacré-Coeur, Mme Henri Ferron, Mlles Lajoie, Mme P. Jobin, Mlles Boyer, M. et Mme Jos. S.-Vincent, Mlle Morin, Mme Louis-C. Langlois, M. J.-B.-Treffié Richard, Mlles Papineau, M. et Mme Gabriel Hurtubise, M. Alfred d'Orsonnens, M. et Mme L.-G. Papineau, Mme D.-D. Montplaisir, M. et M. et Mme Raoul Mathhieu, Mlle Amiot, Mlle Beauchamp, M. et Mme A. Gamache, le juge et Mme Boyer, M. Gustave Portelance, Mlle Forget, Mlles Archambault, Mlle Joséphine Prévost, Mlle Maria Cyphot, Mme P.-P. Gauthier, la famille H. Bolduc, le chanoine Valois, le Père de la Cotardière, M. l'abbé M.-H. Gadoury, Révde Mère Louise Mathieu, les religieuses du Bon Pasteur, la Supérieure du couvent d'Hochelaga, la Supérieure du couvent de Viauville, Mme J.-L. Bourdon, l'Epiphanie, M. et Mme C. Pleau, Epiphanie, Mlles J. Frigon, Cécile Labadie, M. et Mme Albert Rochon, de S.-Roch l'Achigan, M. et Mme Tancrède Jodoin, Mrie-Anne Viau, Epiphanie, M. Lucien-L. Désaulniers, Mme et Mlle Hay, M. Etienne Brodeur, l'échevin H. Emond, M. et Mme Marcel Langlois, Dr et Mme Henri Perron, Dr et Mme Henri Fortin, M. et Mme J.-R. Prud'homme, la Mère Prieur des Religieuses du Bon Pasteur, Mme U.-C. Robillard, Québec, Mlles Duquet, Québec, M. Jos. Filiatrault, M. et Mme Seheney, les Religieuses de la Providence, Mlle Girard, Mme Milton MacDonald, M. André Desjardins, M. et Mme Roberge, Sherbrooke.

TELEGRAMMES

M. et Mme Jules-Edouard Prévost, S.-Jérôme; Rév. Edouard Lynch, Winona, Maine, E.-A., Dr et Mme C.-O. Samson, Québec.

DECES

DURAND—A Montréal, le 2 courant à l'âge de 72 ans est décédé Ferdinand Durand époux d'Albina Ayotte. Avis des funérailles plus tard.

FAVRAULT—A Montréal, le 2 courant à l'âge de 71 ans, 1 mois 3 jours, est décédé M. Pierre Favrault, époux d'Arthémise Beaudoin.

Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 651 rue S.-André, à 7.45 heures pour se rendre à l'église St-Louis de France, inhumation à Chambly Bassin, départ du train à 10 heures au Terminal Station McGill.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 7-2

FAVREAU—A Longueuil, le 2 mars 1926, à l'âge de 60 ans, 6 mois, est décédé George-H. Favreau, époux d'Angélina Favreau.

Les funérailles auront lieu jeudi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 161 Chemin Chambly, à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 9 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FARMER—A Montréal, le 1er mars est décédé à l'âge de 89 ans, Williams Farmer, époux de feu Mary Bannon.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre H. Monaghan, 2285, rue S.-Urbain, à 6 hrs a.m. jeudi, le 4 courant, pour se rendre à la gare Windsor, et de là à Ste-Marthe, où le service et les funérailles auront lieu le même jour.

GAGNON—A Montréal, le 3 courant est décédée Mlle Marie Gagnon, 35 rue Marchand.

Avis des funérailles plus tard.

GUIMOND—A Montréal, le 2 courant, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Uldéric Guimond.

Avis des funérailles plus tard.

HENRICHON—A Montréal, le 1er courant, à l'âge de 13 mois, est décédée Marie-Reine Henrichon, enfant de M. Aimé Henrichon.

Les funérailles auront lieu mercredi le 3 courant. Le convoi funèbre partira du No 1823 rue Ste-Catherine Est, à 2.30 heures pour se rendre à l'église et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

LABELLE—A Montréal, le 2 courant à l'âge de 74 ans, est décédée Mme C. Labelle.

Avis des funérailles plus tard.

LAFRANCE— A Ste-Justine, le 2 mars 1926, est décédée Marie-Ange Lafrance, fille de M. Alexandre Lafrance.

Les funérailles auront lieu jeudi le 4 courant, à 9 1-2 hrs.

LABERGE—A Montréal, le 1er mars 1926, décédée à 77 ans, Mme Vve Michel Laberge, née Angèle Gougeon.

Funérailles jeudi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira du No 201 rue Châteauguay à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré et del à au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE—A l'hôpital du Sacré-Coeur, Cartierville, le 1er mars 1926, à l'âge de 19 ans, 7 mois, est décédé Anatole Paquette, fils de Joseph-Arthur Paquette et de feu Bertha Foisy.

Les funérailles auront lieu jeudi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de se parents, No 2081 rue Lasalle, à 7 hre 30, pour se rendre à l'église St-Nom de Jésus, de Maisonneuve, où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TETREAU—A Montréal, le 2 courant à l'âge de 68 ans est décédée Mme Georges Tétreau, 5122 Ave du Parc.

ROALD AMUNDSEN DANS LA METROPOLE

De gauche à droite: Sir Henry Thornton, président du chemin de fer Canadien-National; M. A.-J. Hills, vice-président en charge du service d'exploitation; le capitaine Roald Amundsen, MM. Ludwig Aubert, consul général de Norvège au Canada et doyen du corps consulaire et S. Stechkmest. (Cliché de l'artiste de la "Patrie".)

ON FORGE DES VISIERES

NICE, 2. — Plusieurs s'enrichissent à Nice, aux dépens de la popularité de Mlle Helen Wills, qui, on le sait, porte toujours une visière lors de ses parties de tennis. Des gens peu scrupuleux en fabriquent par centaines, les vendant comme si chacune de ces visières était celle qu'Helen portait lors de son grand "Match" avec Suzanne.

UN POSTE VIEUX D'UN SIECLE

TORONTO, 2. — Bien des personnes n'avaient pas entendu parler de Red Lake avant cet hiver. Mais maintenant tout le Canada connait ce district où l'or abonde. Ils ignorent encore cependant que la compagnie de la Baie d'Hudson a à Red Lake un poste vieux de 125 ans. C'est ce qu'un des officiels de la compagnie vient de déclarer.

ON CRAINT UN DESASTRE

FRANKLIN, Penn., 2. — On craint une grande inondation dans la vallée Alleghany. La rivière gelée se soulève par suite des temps doux. Si la débâcle se produit, ce sera un grand désastre. Plus de 700 personnes sont maintenant sans ouvrage par suite d'inondation aux puits d'huile. Des acteurs de vues animées sont arrivés pour tenter de prendre des scènes appropriées au film "La case de l'oncle Tom".

Hindenburg va-t-il susciter une bagarre?

LEIPZIG, 2. — Hindenburg doit visiter demain l'exposition annuelle de printemps de Leipzig. On craint que cette visite ne cause des troubles et des bagarres entre monarchistes, républicains et communistes. C'est pourquoi la police veille.

BERLIN A ENTENDU NEW-YORK

BERLIN, 2. — Si on eût eu à Berlin hier soir les appareils nécessaires, on aurait pu converser avec New-York. De fait, on a entendu clairement des messages lancés par téléphonie sans fil de la métropole américaine en Allemagne en passant par Londres.

Feu Mme Prévost à S.-Jacques l'Achigan

S.-JACQUES L'ACHIGAN, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Samedi, 27 février, ont eu lieu à St-Jacques l'Achigan, les funérailles de Dame veuve Hyacinthe Prévost, née Juliénne Blouin.

Elle laisse dans le deuil une soeur, Délia Blouin. Le deuil était conduit par des parents et amis. Les porteurs étaient MM. Philias Brault, Emmanuel St-Jean, Azarie Payette, Joseph Payette, Jean-Baptiste Payette, Hilaire Demontigny.

Remarqués dans le cortège: MM. Léon Béliveau, Ernest Mercier, Georges Leblanc, Eugène Mélançon, Gédéon Forest, Azarie Morache, Henri Desrochers, Odilon Goulet, Aristide Venne, Emile Forest, notaire Roland Guilbault, Alfred Lesage, Emiliano Coderre, Olivier Coderre et plusieurs autres.

Feu M. Siméon Foucrault

S.-Mathieu de Laprairie, 2. (Du correspondant de la "Patrie") — Un octogénaire de notre paroisse est décédé subitement le 23 février dernier, à la demeure de son gendre, M. Campagna de la rue Berri, Montréal.

Les funérailles eurent lieu à S.-Mathieu de Laprairie le 25 février dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte, un fils et deux filles, M. Amédée Foucrault de S.- Mathieu et Mmes Philippe Daigneault et Z. Campagna.

Dans le cortège on remarquait: Me Charles-Edouard Guérin, avocat de Montréal, ainsi que Me Vincent Dupuis, avocat de Laprairie, Qué., MM. Joseph Monette, Eugène Monette, Gustave Dérome, Wilfrid Dédillot ex M. P. P., Paul Monette, Edmond Martibeau, O. Dupuis, A. Martinbeau, F. Martinbeau, Gaston Derome, Fédora Dulude, Henri Boire, Charles Derome, Paul Robert, Ovila Robert, Modeste Trudeau Roland Trudeau, Adrien Bisson, J.-B. Sorel, Pierre Sédillot, Moïse Pinsonnault, Arthur Potvin, Jean Derome, Cyrille Normandin, I. Lussier, E. Racicot, J.-L. Trudeau, Amédée Robert, Sem Mondat, Léonard Mondat, Stanislas Longtin, H. Longtin de S.-Mathieu de Laprairie. MM. Roch Sesser, Paul Daigneault, M. Daignetult, Raoul Denault, Thomas Dupuis, A. Palin, H. Bachand de S.-Philippe MM. Ernest Derome, maire de S.-Jacques-le-Mineur, J. Legrand, L. Legrand, Jules Legrand, P. Dupuis, Hector Dupuis de S.-Jacques, MM. Emery Hébert, Arthur Beloin, R. Gagné de S.-Edouard-de-Napierville, etc., etc.

Obsèques de M. J.-O. Pelletier

Les funérailles de M. J.-O. Pelletier, époux de Mme E. Lavallée ont eu lieu ces jours derniers en l'église St-Jean-Baptiste.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé J. Fortin, et le service fut chanté par M. l'abbé J. Fortin, également assisté des abbés Alex. Champoux et H. Roy, comme diacre et sous-diacre.

Le défunt laisse outre son époux, sa mère, âgée de 80 ans, ses fils: Henri Léopold, Maurice et une fille Anita, un frère, Octave, et une soeur Mme Delvina Allaire.

On remarquait dans le cortège: Mme O. Pelletier, L.-N. Allaire, J. et M. Lavallée, E. Jetté, R. et R. Lavallé J. Lavigne, ses beau-frère, F. et A. Lavigne, H. Lavigne, ses neveux, A. Fillion, cousin F. Brunet, L. Pilon, Alph. Pilon, C. Bruneau, A. Riendeau, J. Labrèche, N. Cadieux E. et J.-E. Savaria, J.-E. Crawford, P.-E. De Varenne, A. Jacques, C. Monty, C. Desormeaux A. Panet, F.-O. Pelletier, A. Messier, A. Roy, H. Durocher, A. Bérard, C.-E. Messier, A. Brouillet, J. Labrèche, F. et C.-E. Pelletier, A. Lacroix, D. Allaire, H. Riendeau, E. Bérubé, N. Desrosiers, A. Paré, V. Robert, F. Dowd, S. Lachapelle.

Bouquets spirituels: Mme J.-B. Nadeau, M. et Mme Messier, Mlle D. Rivet, Mme Ed. Laplante, M. A. Mercier, M. et Mme A. Rouvrin, M. et Mme A. Fillon, M. et Mme Rhéaume, M. et Mme A. Lebrun, Mlle A. et J. Pelletier, Mlle E. Parent, M. et Mme Roy, M. et Mme M. Lavallée, M. et Mme F. Ross, famille D. Allaire, A. Tessier, O. Pelletier, Sénécal.

Grand messe, par la Dominion Wood Heet Co.

Fleurs: M. E. Berubé, Mme A. Masson, Mme R. et P.-E. De Varennes, O. Duchesney, P. Duchesneau, P. Garnier, E. Crawford, A. Phanel, A. Costin, les employées de la Dominion Wood Hat Co.

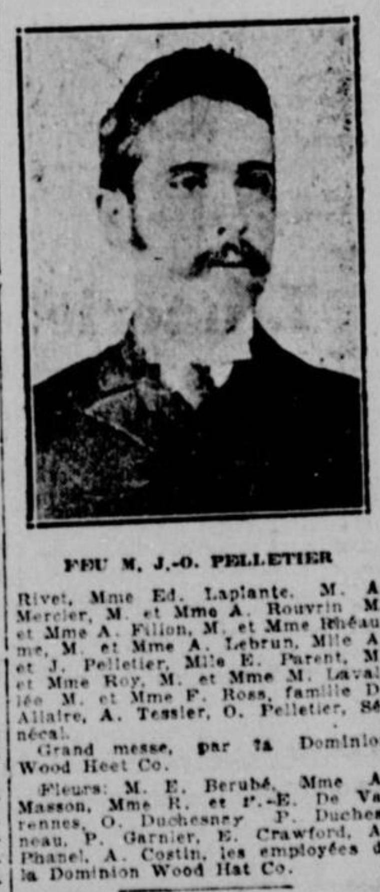

FEU M. J.-O. PELLETIER

Le revenu officiel de la taxe scolaire

D'après un relevé de la taxe scolaire d'après les rôles de 1925, que vient de terminer la trésorerie municipale, le revenu, à ce chapitre de l'administration, a été de $7,526,043.23, ainsi reparti entre les trois rôles: catholiques $2,383,975.52; protestants $1,703,338.30; neutres $3,438,729.41.

Mort subitement

Un verdict de mort naturelle a été rendu ce matin par le coroner McMahon dans le cas de Ennias Otsinekwas, un Iroquois, âgé de 61 ans, domicilié à Caughnawaga, décédé subitement hier soir. Otsinekwas a succombé à une syncope.

Action maintenue

Dans un jugement rendu ce matin, l'honorable juge Philippe Demers a condamné Japhet Bourdon à payer la somme de $741.30 à Wilfrid Bourdon comme balance due pour des travaux exécutés.

Mort d'un shakespearien

LONDRES, 3. — Sir Sydney Lee, une autorité sur Shakespeare, est mort aujourd'hui.

ON LUI DONNE DES POUVOIRS TRES ETENDUS

La tâche confiée à la commission d'enquête scolaire à Montréal.

ARRETE-EN-CONSEIL

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — La commission chargée de l'étude de la situation scolaire à Montréal dont le personnel a été annoncé, ces jours derniers, a été approuvée, ce matin, par Son Honneur le lieutenant-gouverneur. L'arrêté en conseil nommant la commission lui accorde des pouvoirs très étendus qui lui permettront d'étudier non seulement le moyen de répartir la taxe scolaire d'une façon plus équitable, mais aussi tous les autres aspects du problème scolaire. Les commissaires pourront, outre des pouvoirs définis dans l'ordre en conseil, s'occuper de toutes les questions qui puissent intéresser les contribuables, améliorer le régime actuel, promouvoir l'instruction et faire disparaître tout sujet de plainte.

Les questions dont la commission est chargée de s'enquérir sont les suivantes:

1.—Fonctionnement du régime scolaire catholique romain de Montréal, dans tout le territoire soumis à la juridiction de la commission centrale des écoles catholiques de Montréal.

2.—Mode de construction et de maintien des écoles de manière à en diminuer le coût si possible, sans nuire à leur efficacité, et tout en pourvoyant aux besoins de l'avenir.

3.—Ages scolaires des enfants.

4.—Sans limiter son champ d'action, la commission est aussi chargée de s'occuper de toute question qui puisse intéresser les contribuables, améliorer le régime actuel, promouvoir l'instruction et faire disparaître tout sujet de plainte.

La commission choisira elle-même son président et son secrétaire. Elle devra faire rapport le ou avant le 1er septembre 1926.

REGLEMENTS D'EMPRUNTS ET VOTATION

Seuls les docteurs résidant dans une municipalité auront droit de vote.

LES COMMUTATIONS.

QUEBEC, 3 (Du correspondant de la "Patrie"). — La résidence dans une municipalité sera une condition essentielle du droit de voter sur les règlements d'emprunts municipaux si la Législature donne son assentiment au projet de loi soumis par l'hon. M. Taschereau, pour amender la loi concernant les affaires municipales.

Le bill du premier ministre comporte deux amendements importants, le premier au sujet de la votation des règlements d'emprunt et le second au sujet des commutations de taxes.

Actuellement les règlements d'emprunt doivent être approuvés par les électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et par le lieutenant-gouverneur en conseil. Dorénavant, en vertu de la nouvelle loi, seuls les électeurs résidants dans la municipalité auront droit de vote.

Le second amendement intéresse les commutations de taxes. Le gouvernement propose de fixer une limite aux montants de commutation. Suivant la loi actuelle, toute municipalité de cité, de ville et de village peut accorder pour une période n'excédant pas dix ans, une commutation de taxes à des établissements industriels ou commerciaux. On ne fixe pas de limites à la valeur de cette commutation.

L'amendement que propose M. Taschereau statue que de telles commutations de taxes ne devront pas être supérieures à 25 pour cent de la valeur réelle des établissements jouissant de cet avantage ou 25 pour cent des taxes annuelles payables par les dits établissements industriels ou commerciaux. De la sorte, des compagnies ne pourront plus bénéficier de commutations de taxes qui, en certains cas représentaient plus que 50 pour cent de leur valeur réelle ou des taxes payables par elles.

Le bill a été suspendu temporairement pour permettre aux parties d'en arriver à une entente.

Le banquet annuel des courriéristes

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — Le banquet annuel des courriéristes parlementaires aura lieu le 11 mars. Comme par les années passées, Son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'hon. premier ministre, le chef de l'opposition, tous les membres du cabinet et un grand nombre d'autres personnages distingués y assisteront.

Service aérien entre la Suède et la Finlande

STOCKHOLM, 3. (Presse associée). — Un service postal aérien entre la Suède et la Finlande, au-dessus de la Baltique, va bientôt être inauguré, la navigation étant rendu presque impossible dans le golfe de Finlande et dans l'archipel de Stockholm. Plusieurs navires sont actuellement prisonniers des glaces.

LES BORDEES N'ONT POINT AFFECTE NOS SERVICES PUBLICS

Nos dernières informations prises auprès des compagnies ferroviaires et d'utilité publique nous permettent de dire que les trois récentes bordées de neige que nous avons eues depuis le commencement du mois n'ont pas affecté considérablement les services de transport, du téléphone et de l'éclairage.

On nous fait observer au Pacifique que cela est dû au fait qu'à la suite de chaque tempête, qui se sont calmées sur le soir, on a pu faire déblayer les voies et permettre le passage des trains, qui n'ont pas été ainsi retardés dans leur arrivée à Montréal.

CETTE FEDERATION DES CLUBS LIBERAUX

Premières démarches pour unir les divers clubs libéraux de la province.

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le président et le secrétaire de l'union libérale Papineau de Montréal, sont venus, lundi soir, rencontrer M. O.-A. Beriau et les officiers du club libéral Taschereau, au club de Reforme, en vue de jeter les bases d'une grande fédération des clubs libéraux de Montréal et de Québec. Une cinquantaine de membres du Club Taschereau ont assisté à l'assemblée de lundi soir et témoigné beaucoup d'enthousiasme pour ce mouvement dont le but serait d'unir plus intimement entre elles les unités libérales importantes de la province.

Les préparatifs d'un banquet en l'honneur de l'hon. M. Lapointe

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le club libéral Mercier, de S.-Roch, a eu une séance mouvementée à l'hôtel S.-Roch, hier soir, le président M. Oscar Drouin, c.r., avait convoqué tous les membres en vue de préparer une manifestation aussi grandiose que possible au député de Québec Est, l'hon. M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice et premier-ministre intérimaire du Canada. Une cinquantaine de membres et quelques-uns de leurs amis avaient bravé la plus grosse tempête de l'hiver pour assister à cette réunion qui a été amicale, mais ouverte à une chaude discussion qui s'est prolongée tard dans la soirée pour se terminer par l'adoption en principe d'un projet de banquet populaire à une date qui sera fixée par l'hon. M. Lapointe lui-même.

Réfugiée en France

L'ancienne impératrice ZITA qui qui hagite maintenant dans les Hautes-Pyrénées, en France, avec quelques-uns de ses enfants Seul l'héritier du trône autrichien est demeuré à Madrid.

Prolongation du terme échevinal

QUEBEC, 4. — (Spécial à la Patrie). — La rumeur veut de plus en plus que des démarches soient faites par les représentants de la cité de Montréal auprès du gouvernement provincial afin qu'il prolonge d'un an le terme actuel échevinal. Une Commisson spéciale serait nommée, qui, dans l'intervalle, étudierait la question de l'administration par arrondissements.

On sait que le premier ministre en réponse à l'opposition de M. J. Allan Bray, député de Saint-Henri, au bill de la Commission métropolitaine, a laissé entendre, que d'ici à un an, on mettrait à l'étude un projet de doter Montréal d'un projet relatif à un nouveau mode d'administration.

N.D.L.R. — L'honorable Médéric Martin a déclaré d'autre part, lors de l'assemblée de vendredi dernier dans le quartier Saint-Paul, que Montréal serait doté d'un nouveau gouvernement municipal d'ici à 14 mois.

UNE EXPOSITION FORT JOLIE DE MODES CHEZ DUPUIS

L'ouverture, hier de l'exposition des modes de printemps et d'été.

L'élégance, l'harmonie dans les tons, la ligne svelte et gracieuse, voilà ce qui caractérise les modèles exposés aux grands magasins Dupuis Frères, rue Sainte-Catherine est, à l'occasion de l'ouverture des modes printanières 1926.

Commencée hier matin, cette exposition des plus ravissantes créations parisiennes avec défilé de mannequins vivants se prolongera jusqu'à demain après-midi.

Nos élégantes semblent accorder leur suffrage au taffetas cette saison-ci, bien que les crêpes, les linons, les tissus fulgurants conservent une vogue enviable.

Les robes floues pour le soir sont exquises mais fragiles. Elles sont simples et leur chic réside dans la perfection de leur coupe et le choix d'un détail unique. C'est la suprême élégance atteinte par la sobriété.

Pour donner du ton à une robe de crêpe clair, unie, simplement évasée sur les côtés par des godets, on a posé des cocardes de ruban comète descendant de l'épaule et retombant en arrière pour flotter dans le dos. Les plus fines broderies contribuent pour une large part à la garniture de ces robe de soir et de dîner. Les roses tendres, les verts lanvins, les bleus les plus séduisants, toute la gamme du rouge sont les coloris les plus en faveur.

Un grand choix dans la robe d'après-midi, plus particulièrement estimée dans les taffetas noirs ou tons neutres tels gris-perle, sable brûlé. Le corsage conserve sa ligne allongeante.

La jupe plus courte, s'il se peut que la saison dernière, est ornée de godets, ou encore de plusieurs volants avec large noeud à l'arrière. La manche est longue, agrémentée souvent d'un bouffant de dentelle. L'encolure est tantôt large, ou par contraste adopte une ligne montante.

Les kashas dans les tons sable, brûlé, pervenche, cendre de rose sont très employées dans la confection du costume ou de la robe de sport. Ces modèles sont garnis de chevreau argent ou or et de motifs d'une nuance contrastante.

Le tailleur marine orné d'un galon noir se portant avec le gilet, ton naturel, est de tout dernier cri. La jupe est fréquemment ornée de plis creux sur le devant ou sur les côtés. Le chemisier en crêpe de ton analogue au costume constitue le plus joli effet.

Les manteaux d'après-midi sont en fulgurante noire unie ou à rayures, en tissu ottoman, de ligne droite, quelquefois tendant vers le mouvement évasé. La plupart sont garnis d'un col d'écureuil ou de putois clair. Une légère garniture brodée ajoute à leur beauté. Le bleu pervenche, dans les tissus croisés ou gabardine, est encore employé pour le manteau d'après-midi. Le manteau à pèlerine festonné ou droit est de haute nouveauté.

Les chapeaux grands et petits, au choix d'un chacun, sont plus particulièrement garnis de ruban disposé en noeud ou en cocarde.

Cette revue des modes se tient au 1er plancher, dans le rayon des nouveautés, et dans un décord printanier des plus jolis.

L'OUVERTURE DES ASSISES DU S.-MAURICE

L'hon. juge Fortier, qui les préside, congédie le grand jury.

TROIS-RIVIERES, 3—(Du correspondant de la "Patrie") — Le grand jury a rapporté, hier après-midi, un "true bill" dans les causes de Donat Gélinas, délit de faillite, P. Désilets et J. Roméo Lachance, faux prétexte; Médéric Lachance, enlèvement; Pierre Groleau, empoisonnement de bestiaux; Osias Violi, voies de faits, et Hercule Thiffaut, attentat aux moeurs. Ces accusés furent ensuite mis en accusation et tous enregistrèrent un plaidoyer de non coupable.

Dans la cause de Donat Gélinas, délit de faillite, la défense soutint que la principale partie de l'acte d'accusation était illégal et qu'on y avait irrégulièrement inclus plusieurs accusations différentes. Elle reprocha aussi à cet acte d'accusation de ne pas mentionner les dates des prétendues offenses reprochées à l'accusé. L'avocat de Donat Gélinas soumettra aujourd'hui une motion par écrit demandant le renvoi de l'acte d'accusation. Vu l'absence de J. Roméo Lachance, inculpé de faux prétexte, actuellement malade, et qui doit servir de témoin dans la cause de P. Désilets, cette dernière à la demande de la défense a été ainsi que celle de J. Roméo Lachance, remise au prochain terme des assises.

La cause d'Evangéline Couture, accusée d'être une incendiaire, a été remise au prochain terme des assises. L'accusée est malade.

La cour procède aujourd'hui dans la cause de Raoul Frigon, accusé de vol de lettre. Au premier procès que subit Raoul Frigon, le jury ne put pas s'entendre sur un verdict.

Avant d'entendre le rapport du grand jury sur les causes qui lui avaient été soumises, la cour procéda à l'appel des 45 petits jurés assignés pour les assises. En dépit de la tempête, tous répondirent à l'appel de leurs noms.

L'hon. juge Fortier, qui préside ces assises, remercia les grands jurés dans un discours sur l'importance de leurs fonctions.

En plus de la cause de Raoul Frigon, aujourd'hui, il y a aussi celles de Médéric Lachance, Pierre Groleau et Hercule Thiffault. On croit que le terme se terminera au début de la semaine prochaine et peut-être même à la fin de cette semaine.

Attention à ce que vous employez pour laver les cheveux de vos enfants

Si vous voulez que vos enfants aient de magnifiques cheveux, faites un choix scrupuleux de ce que vous employez pour les laver.

Ne vous servez pas de shampoo préparé ou d'autre chose contenant trop d'alcali. Cet ingrédient assèche le cuir chevelu et rend les cheveux cassants.

Le shampoo à l'huile de coco Mulsified pur et non graisseux est bien meilleur que toute autre préparation, que vous puissiez employer, car il ne fait absolument aucun tort aux cheveux.

Humectez simplement les cheveux puis frottez-les avec de l'huile de coco. Deux ou trois cuillerées à thé de Mulsified produiront une mousse riche, abondante, crémeuse et nettoiera parfaitement les cheveux et le cuir chevelu. Elle se rince facilement après avoir enlevé toute particule de poussière, saleté, pellicules et excès d'huile. Les cheveux sèchent rapidement et également, puis deviennent beau, souples, soyeux, ondulés et faciles à peigner.

Vous pouvez vous procurer le shampoo à l'huile de coco Mulsified dans toutes les pharmacies. Il est peu coûteux et quelques onces suffiront pour toute la famille pendant plusieurs mois. Soyez bien assurés que votre pharmacien vous donne le véritable Mulsified. Gare aux imitations. Cherchez le nom WATKINS sur le paquet.

EST 5000

SERVICE RAPIDE DE DECHAUX, NETTOYEURS EN TEINTURIERS

Travail entièrement parfait. Prix modérés. Télépnonez-nous.

Dechaux FRERES LIMITEE

628, RUE BEAUDRY, MONTREAL

SUCCURSALES DE RECEPTION 709-710 RUE STE-CATHERINE EST

CUNARD ANCHOR ANCHOR-DONALDSON

SERVICE DES VOYAGEURS

DE HALIFAX

Mars 15 Carmania à Q'town, Liverpool
Mars 22 Ausonia à Ply., Cher., Londres
Avril 12 Alaunia à Q'town, Liverpool

DE MONTREAL

30 Avril Letitia à Glasgow.
30 Avril Aurania à Liverpool.
1 Mai Ausonia à Ply., Cherbourg, Londres

DE NEW-YORK

Mar. 6 Berengaria à Cher., S'thampton
Mars 20, Aquitania Cher., S'thampton
Mars 31 Berengaria à Cher., S'thampton

Autres départs réguliers pour Plymouth, Cherbourg, Londres Liverpool, Glasgow, Hambourg et de Boston à Liverpool.

Brochurettes illustrées, listes de départs, etc., sur demande.

THE ROBERT REFORD Co., LTD

Montréal (Tél. MAin 5682) ou des Agents locaux.

DES PORTES DE BRONZE POUR LA CATHEDRALE

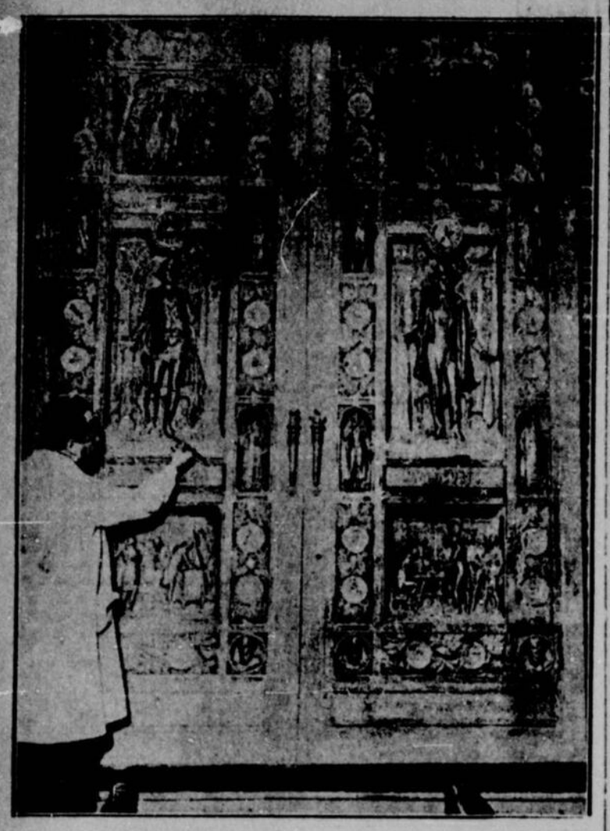

POMPEO COPPINI, que l'on voit ici, a dessiné ces portes de bronze au coût de $2,000,000. Ce sont les portes de la cathédrale de rite écossais de San Antonio, Texas.

COMMENT M. GOTT FUT-IL DESTITUE?

Une demande de M. Vallance à la Chambre à ce sujet.

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Vallance, député libéral de la Saskatchewan, demandera au gouvernement copie des documents, rapports, lettres, télégrammes et autres papiers quelconques concernant la nomination de M. Eccles J. Gott, comme fonctionnaire du département d'immigration en 1914, 1915, 1916, 1917, et relativement à sa destitution aux raisons qui l'avaient motivée, à la preuve produite et autres papiers. Cette demande de documents est surtout intéressante par le fait que M. Gott est aujourd'hui député conservateur aux communes ayant défait l'Hon. G. P. Graham, dans Essex Sud.

M. Emery Larivière dans Saint-Eusèbe

On sait qu'une délégation avait été demander à l'ancien échevin Emery Larivière de se porter candidat dans le quartier Mercier, mais qu'il a résigné en faveur de M. Abraham Dupéré, qui fera la lutte à M. l'échevin Arthur Vaillancourt.

M. EMERY LARIVIERE

Nous apprenons hier matin qu'une nouvelle délégation cette fois du quartier St-Eusèbe vient de demander à M. Larivière de briguer les suffrages dans cette partie de la ville, actuellement représentée à l'hôtel de ville par M. l'échevin J. W. Riel. M. Larivière rendra sa réponse dans quelques jours.

Le directeur de la chorale de la police prend sa retraite

Le constable Hector Thisdèle, directeur de la chorale de la police, vient de prendre sa retraite après 22 années de service.

A cette occasion il a été fêté hier soir par ses camarades de la chorale après une répétition qui a eu lieu au poste No 13.

Le sergent-détective Ouellette, président de la chorale, lui a présenté une adresse. Le lieutenant Henri Bricault, au nom de ses camarades, lui a présenté un superbe fauteuil et une paire de pantoufles, tandis que le capitaine Nap. Dandeneault a présenté à Mme Thisdele un plateau en verre taillée.

Bien qu'il prenne sa retraite, le constable Thisdèle continuera à diriger la chorale de la police.

RESTITUTION

M. Georges F. Ancrum, trésorier au Chemin de fer national du Canada, accuse réception de la remise anonyme de $3.75.

UNE SENSATION AU CONSEIL DE HULL

Le maire menace de lever la séance. — Un terme injurieux.

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Toute une sensation a été crée au conseil municipal de Hull lorsque l'échevin Stafford, discutant la question d'augmentation des salaires pour les employés municipaux dit à son collègue, l'échevin Fortin, de cesser de "japper" et de mieux se renseigner. Grande fut l'indignation de M. Fortin qui protesta auprès du maire et demanda à l'échevin Stafford de retirer cette expression aussi peu polie que parlementaire.

M. Stafford refusa de se soumettre, alors le maire Cousineau déclara qu'il n'y avait qu'une chose à faire, lever la séance en signe de protestation contre la conduite d'un échevin qui fait usage à l'égard d'un collègue d'une expression aussi blessante. Après plusieurs remarques, l'échevin Stafford consentit à retirer le mot répréhensible déclarant qu'il le faisait pour le conseil et non pour M. Fortin. Le conseil décidera plus tard s'il y a lieu de reviser l'échelle de salaires des fonctionnaires de la municipalité.

Une décision du juge Amédée Monet en Cour de Police

Lorsqu'un accusé choisit un procès sommaire, il n'a pas le droit, plus tard, lorsque sa cause est appelée, de changer son option en demandant un procès par voie d'enquête préliminaire. C'est ce que le juge Amédée Monet a décidé hier après-midi dans la cause d'un nommé A. Cusson, accusé d'un petit vol.

Il y a environ deux semaines, Cusson avait comparu devant un autre juge et choisi un procès sommaire de préférence à un procès par voie d'enquête. Mais hier l'accusé était représenté par un avocat. Ce dernier souleva une objection à l'effet que le juge qui avait accordé l'option était le seul qualifié pour entendre la cause. Le juge Monet se basant sur un jugement de la Cour d'appel de Québec renvoya l'objection. L'avocat de la défense présenta alors une motion pour qu'il fut permis à l'accusé de changer son option et de choisir un procès par voie d'enquête préliminaire. Le juge Monet a renvoyé la motion disant que l'accusé ne pouvait changer son option après coup même s'il n'avait pas bien saisi la différence entre un procès sommaire et un procès par voie d'enquête. Un procès sommaire, comme on le sait, est plus expéditif.

Le commerce permis Avenue Mont-Royal

En vertu d'un nouveau projet de règlement municipal concernant la construction dans le quartier Laurier, actuellement étudié par le contentieux municipal, on ne pourra ériger à l'avenir, aucune maison de commerce ni aucun établissement industriel dans les rues suivantes: Hutchison, Jeanne-Mance, Esplanade, Waverly, Saint-Urbain, entre l'avenue Mont-Royal et la rue Van Horne; le boulevard Saint-Joseph, la rue Villeneuve, à l'exception du lot 67, et l'avenue Mont-Royal, du côté ouest de l'avenue du Parc jusqu'aux limites d'Outremont. Il sera cependant permis d'ériger des maisons de commerce du côté est de l'avenue du Parc, sur l'avenue Mont-Royal, pourvu que les nouveaux bâtiments aient au moins trois étages de hauteur.

Université de Montréal

Cours de la Divine Comédie.

Ce soir, à 8 heures, à l'édifice central de l'Université de Montréal, 1265, rue Saint-Denis, près Sainte-Catherine, l'abbé Henri Jasmin, de la Faculté des lettres, donne son cours de la Divine Comédie.

HENRY MORGAN & CO. LIMITED

Les Chaussures "Colonial Arch-Fitter" pour Hommes

Moulent le pied et sont aussi fashionables qu'elles sont confortables.

Fabriquées expressément pour Henry Morgan & Co., Limited, par la Slater Shoe Co., la "Arch Fitter" est faite sur une empeigne scientifique, dont la haute cambrure supporte adéquatement le poids du pied Il y a également ample espace pour l'orteil, prévenant ainsi la formation de cors et d'oignons

Une chaussure d'une élégance particulière avec ligne intérieure droite. Bottines de chevreau noir; Oxfords noir et brun roux.

Pointures 5½ à 11.

A..... 12.00

— Rez-de-chaussée.

Les Tours de Cou en Fourrure

sont un accessoire essentiel des Costumes Tailleur du Printemps.

Vous avez naturellement besoin d'un tour de cou pour rehausser la simplicité du nouveau costume de printemps, et il accordera la chaleur si souvent nécessaire durant la saison de Pâques.

Les écharpes de renard sont aussi jolies qu'appropriées, et elles sont offertes en une merveilleuse variété, comprenant les plus nouveaux coloris de —Pervenche (Myrte), Wembley, Cacao, "Aurore", Yuban ,Rousseur, Amethyste et autres tons.

Marqués à **35.00, 42.50, 45.00, 55.00, 65.00** et plus.

Egalement plusieurs autres écharpes, comprenant Martre de la baie d'Hudson, depuis **65.00** Martre Baum, depuis **55.00**

— Deuxième étage.

A nos Fabriques

Rideaux Confectionnés et Posés.

LAncaster 4121

Afin d'Intéresser les Ménagères

De Merveilleuses Valeurs sont Offertes dans la

QUINCAILLERIE

POELE A GAZ

Modèle à 3 brûleurs — grand four à cuire — porte émaillée blanc — ornements nickelés — Rég. 33.00. Pour..... 23.45

THEIERES et PERCOLATEURS à CAFE

Modèle panneau en aluminium—contenance de 6 tasses—Rég. 1.75. Pour.... 1.15

ROTISSOIRE COMBINAISON

En aluminium—peut servir comme pot au feu, bain-marie, passoire, ou plat à poudingue. Complète, rég. 2.95. Pour..... 1.95

POUBELLES

En tôle galvanisée — ridée, avec couvercle et anses. Rég. 2.50. Pour..... 1.95

LESSIVEUSES

Dimensions No 9, fond en cuivre rouge couvercle en fer-blanc. Rég. 2.45 pour 1.85

VADROUILLES

Larges vadrouilles de coton pour le lavage des planchers. Rég. .75. Pour.... .50

BALAIS

Balais de maïs choisi, 5 cordes. Rég. .75 Pour..... .50

— Quatrième étage.

Premiere des Modes du Printemps

Quel charmant choix de chapeaux de printemps — si nouveaux, si attrayants, si irrésistibles — Voici des chapeaux dans les plus nouvelles couleurs; chapeaux à bandes de rubans, en paille combinée avec ruban grosgrain et les plus nouveaux viscas au crochet — et le coquet petit béret.

Les illustrations montrent des modèles représentatifs;

A—Ce modèle en feutre français, combiné avec du Bangkok — dans les nuances Sauterne, est une conception des plus séduisantes, qui est en outre rehaussée d'une cocarde de ruban grosgrain, de nuances harmonisantes.... 38.50

B—Ce délicieux modèle, en mohair brun, avec fleurs de soie ornant le devant — dans les nuances, corail et Sauterne s'harmonise à l'attrayante écharpe. Echarpe et chapeau à.. 32.00

C — Ce piquant béret, qui ajustera si étroitement les boucles coupées, est en paille pédaline noire, avec bord satin. Pour.. 42.00

D—Mettant en vedette la calotte Reboux favorite; en grosgrain avec bord mohair; une création en noir qui est particulièrement chic, avec l'ornement en pierre du Rhin, qui rehausse le devant. Pour.. 35.00

Portant le cachet de l'inimitable chic parisien, les formes sont fidèlement conformes aux derniers décrets; calottes par plis, avec touche Reboux, et le nouveau bord relevé "à la minute". Les couleurs sont véritablement délicieuses, pastels et tons mélangés et, naturellement, le noir toujours en faveur.

Deuxième étage.

Les Costumes Tailleur

pour le printemps, manifestent une préférence pour la couleur marine.

Pour les promenades parisiennes au bois — pour une marche sur la rue des élégances ou au Central Park, New York — pour Montréal — les costumes tailleur ont le pas sur tous les autres — et marine est la couleur dominante des costumes tailleur.

Notre nouvel assortiment du printemps, de costumes tailleur de deux morceaux, manifeste la préférence de la mode pour cette couleur et étale d'intéressantes nouvelles caractéristiques.

Un costume de deux morceaux en twillbloom marine, de modèles à simples ou à doubles parements, d'un cachet masculin, avec bords unis ou bordés de galon; les poches à revers en constituent la seule touche décorative..... 39.50

La jaquette, longueur au bout des doigts, est caractérisée dans un costume de lignes amincissantes, pour forte taille. Modèle à doubles parements, avec col encoché de même tissu ou de velours..... 45.00

Lingerie d'un Charme Exquis

Nouvelles Robes de Nuit Françaises; Faites à la Main

Pour 18.50

En épais crêpe de chine, ces robes de nuit façonnées avec encolure ronde, sont des modèles sans manches superbement confectionnées — le point d'ourlet relevant adroitement ce qu'il y a de trop sévère dans l'apparence tailleur. Il y a de petits dessins floraux ainsi que de charmantes nuances de chair, mauve, azur et pêche. Toutes tailles.

Il y a aussi un trousseau en deux morceaux qui comprend Chemise et "Step-in" pour assortir la robe de nuit de nuance chair, pour..... 15.90

Une Robe de Nuit Orchidée pour 25.00

Façonnée en très épais crêpe de chine, elle est à encolure carrée avec petites manches kimono... les détails... une guirlande de fleurs minuscules, trous d'oeillet et piqûre de brin tiré à la main. Pour l'assortir il y a un trousseau de deux morceaux comprenant chemise et "Step-in". Taille 38 seulement. Pour..... 30.00

Trousseau de Trois Morceaux—70.00

Un charmant trousseau de nuance pêche fait à la main d'épais crêpe de chine brodé à la main de fleurs coupées sur dentelle de soie de fantaisie. La robe de nuit est sans manches et ornée de dentelle — d'un noeud de ruban sur les épaules, la chemise a le même haut opéra... Taille 36.

Deuxième étage.

Bas 'McCallum' en Pure Soie

entièrement façonnée

pour Femmes

Bas qui ont conquis une réputation internationale pour leur magnifique lustré, leur claire texture et la perfection de leur ajustement.

Dans les nouvelles couleurs, telles que: nu, rose, rougeur rosée, nu français, moelleux, son, parchemin, zinc, noir et blanc.

Pointures: 8½ à 10. La paire.. 3.50

— Rez-de-chaussée.

Les Femmes les plus élégantes portent les

Nouveaux Gants "Slip-On"

en chamois lavable

2.95

En véritable chamois anglais, de fine qualité exceptionnelle — Elégamment confectionnés, sur votre commande, dans le modèle "slip-on", préféré avec élastique au poignet. Coutures piquées et "prix" sur le doigt. Pouce de coupe Bolton. En naturel et blanc. Pointures 5¾ à 7¼

— Rez-de-chaussée.

Les plus élégants

Souliers du Printemps

D'ajustement exact pour chaque pied.

Voici un des modèles caractéristiques.

Venus---15.00

Un CHIC escarpin "step-in", avec langue, fait à la main, avec talon pointu. En chevreau verni, satin noir et chevreau Sauterne, avec doublure en chevreau rose pâle. Fait exclusivement pour Henry Morgan & Co., Limited.

— Deuxième étage.

Les Sacoches Importées

expriment une préférence pour le cuir Persan—10.00

Des sacoches comme elle sont portées à New-York et dans le modèle de grande pochette en vogue, et maintenant approuvés par les experts de la mode comme un des modèles dominants de la saison.

Une caractéristique particulièrement intéressante de ces modèles est la variété d'effets de couleur que l'on y voit combinées —blonde et rouge, blonde et bleu — blonde et vert. On y voit aussi des sacoches toutes blondes et toutes brunes. Chaque modèle est bien doublé et muni de tous les accessoires désirés avec poche intérieure et miroir.

— Rez-de-chaussée.